
Partie IV

Rapports provinciaux

Chapitre 1

Rapport de la province du Brabant wallon

la jeune Province

Brabant wallon



Méthodologie

Le présent travail a été réalisé à la demande du Prof. C. Behrendt, dans le cadre du mandat qui lui a été donné par l'APW dans le contexte particulier de la réforme des provinces wallonnes initiée par le Gouvernement wallon, pour la législature 2009-2014¹ et particulièrement du travail de détermination des axes prioritaires de chaque province wallonne.

Le document ci-après expose les actions provinciales pour les dix-huit compétences que sont :

1. L'agriculture
2. Les centres PMS et PSE
3. La culture
4. L'économie
5. L'enseignement
6. L'environnement
7. La formation
8. La jeunesse
9. Le logement
10. Le patrimoine classé
11. Les relations extérieures
12. La santé
13. La sécurité
14. Le social
15. Le soutien aux communes et la supracommunalité
16. Les sports
17. Le tourisme
18. Les voiries et cours d'eau

¹ Gouvernement wallon, *Déclaration de politique régionale wallonne 2009-2014. Une énergie partagée pour une société durable, humaine et solidaire*, Région wallonne (A consulter sur le site [http:// : www.gouvernement.wallonie.be](http://www.gouvernement.wallonie.be)).

Afin d'une part, d'inscrire ce panel dans la continuité de la détermination des axes prioritaires de la Province du Brabant wallon² et d'autre part, de favoriser la synthèse des axes prioritaires des provinces wallonnes réalisée par l'APW en collaboration avec le Prof. C.BEHRENDT, il a été retenu comme présentation de travailler, pour chacune des dix-huit compétences susmentionnées, par « fiche synthétique » exposant :

- Les axes directeurs de la politique provinciale basés prioritairement sur la note de politique générale (2007-2012) ;
- Les actions provinciales basées entre autres sur le rapport d'activités de l'administration provinciale pour l'exercice 2010 ;
- Les données relatives au personnel issues des Directions d'administration de l'institution provinciale ;
- Les données relatives aux comptes 2007, 2008 et 2009.

² Province du Brabant wallon, *Les axes prioritaires de la Province du Brabant wallon. Vision d'un service public de qualité*, 2011, inédit.

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

- encadrement technico - économique des agriculteurs brabançons wallons,
- développement d'outils d'aide à la décision pour une agriculture raisonnée de qualité,
- soutien et promotion de l'exportation de la génétique animale,
- soutien aux associations agricoles et promotion de la formation professionnelle en agriculture,
- promotion de la formation professionnelle en agriculture.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. Le soutien aux agriculteurs

Il se traduit notamment au sein des diverses missions remplies par le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité (CPAR), notamment :

- rendre des avis techniques et exécuter les actions mises en œuvre dans le cadre de la politique agricole provinciale du Brabant wallon ;
- coordonner les activités de la Station de quarantaine porcine et en favoriser la promotion ;
- gérer le budget agricole provincial et l'octroi de subventions aux associations agricoles ;
- veiller à la formation professionnelle continuée des agriculteurs et des amateurs de jardins en sa qualité de centre de formation professionnelle agréé par la Région wallonne ;
- orienter et coordonner les activités de la cellule d'encadrement technique extérieure qui regroupe cinq fonctionnaires techniciens, répartis en trois secteurs sur le territoire de la province du Brabant wallon, et dont les missions consistent en l'encadrement journalier des agriculteurs dans la gestion de leur exploitation ;
- participer aux manifestations agricoles locales et nationales ;
- apporter un soutien technique et scientifique aux travaux se rapportant à divers projets de coopération.

Le CPAR regroupe également des laboratoires dont la mission principale est de fournir les outils analytiques permettant d'acquérir une meilleure connaissance des produits livrés ainsi que de prodiguer des conseils pour une gestion raisonnée des exploitations agricoles. Les domaines de compétence de ces laboratoires se déclinent en deux grandes orientations :

- la mesure de la qualité du milieu,
- la mesure de la qualité des produits agricoles.

A. LES LABORATOIRES DE CHIMIE ET PHYSIQUE DES SOLS comptent parmi leurs missions :

- la bonne gestion des sols en Brabant wallon via l'analyse des terres,
- l'établissement de diagnostics,
- les conseils de fumure adéquats pour ajuster les intrants sur les terres agricoles.

³ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 6, appelé la stimulation économique, secteur 6.4.

- B. **LE LABORATOIRE DE LA QUALITE DES PRODUITS** a pour objet d'étude les matières intervenant dans l'exploitation agricole et dont la connaissance permet une meilleure valorisation (comme les fourrages grossiers, les eaux de puits à usage agricole).
- C. **LE LABORATOIRE DE NEMATOLOGIE ET DE PHYTOPATHOLOGIE** a pour mission de donner aux entreprises agricoles, horticoles ou tout gestionnaire d'espace vert, des avis d'amélioration physico-chimiques des terres.

2.2. Le soutien provincial aux associations du secteur agricole

Cette mission se traduit en deux axes principaux regroupant onze mesures spécifiques :

- A. **AXE 1** : promotion des produits du Brabant wallon
- promotion des visites de fermes et exposés didactiques dans l'enseignement primaire et secondaire en Brabant wallon ;
 - promotion par le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité des fromages et produits laitiers lors d'événements à destination du grand public ;
 - promotion de l'action « Lait-Ecole » dans l'enseignement scolaire provincial ;
 - création d'une « Route des fromages » en Brabant wallon ;
 - promotion des achats locaux de produits dans les fermes du Brabant wallon ;
 - organisation d'un « Marché de Noël du terroir » à l'occasion du concours bovins tracés (par l'Association Wallonne de l'Elevage - AWE), le 19 décembre 2009, Hall Manifagri ;
 - création d'un dépliant des produits du terroir brabançons wallons ;
 - organisation de séances de sensibilisation à la ruralité à destination du grand public.
- B. **Axe 2** : diminution des coûts de production dans les frais de tenue de comptabilité agricole auprès d'un centre de gestion agréé par la Région wallonne, pendant trois années consécutives.
- intervention de la Province du Brabant wallon dans les frais de tenue de comptabilité agricole auprès d'un centre de gestion agréé par la Région wallonne, pendant trois années consécutives ;
 - octroi d'un chèque annuel d'analyses gratuites d'une valeur de 30 € T.V.A.C. à tous les agriculteurs du Brabant wallon, à valoir auprès du Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité, pendant trois années consécutives ;
 - augmentation du soutien de la Province du Brabant wallon à la Chambre provinciale d'Agriculture du Brabant wallon en 2010.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	35
2008 :	35,10
2009 :	35,12

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	409.098,20	471.021,24	159.516,67
- Transferts	186.852,31	200.395,58	3.230.036,44
- Dette	108.418,87	4.646,15	0,00
TOTAL :	704.369,38	676.062,97	3.389.553,11
DEPENSES			
- Personnel	1.965.574,95	2.088.987,62	1.904.161,90
- Fonctionnement	595.159,02	555.120,90	239.390,16
- Transferts	38.888,00	33.587,00	41.099,80
- Dette	117.258,32	210.103,95	196.993,51
TOTAL :	2.716.880,29	2.887.799,47	2.381.645,37

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	1.000,00
- Investissements	46.831,75	274.439,39	104.804,43
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	46.831,75	274.439,39	105.804,43

Centres PMS & PSE

1. ACTIONS PROVINCIALES

La promotion de la santé à l'école est à compter parmi les missions de la Communauté française ayant été déléguées aux Provinces. Précisées dans deux décrets (20/12/01 et 16/05/202), les missions et obligations sont :

- la mise en place de programmes de promotion de la santé et d'un environnement favorable à la santé ;
- le suivi médical des élèves ;
- la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ;
- l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

Cinq centres de Promotion de la Santé à l'Ecole sont présents sur le territoire :

- Nivelles (2 circuits),
- Tubize,
- Ottignies,
- Jodoigne,
- Wavre (2 circuits).

Ils présentent les caractéristiques suivantes :

- une collaboration étroite développée entre le service PSE provincial et les trois centres PMS provinciaux pour les écoles en tutelle commune ;
- tous les agents (infirmières, assistants sociaux, médecins) effectuent les doubles missions PSE et PMS ;
- une anamnèse commune est utilisée, certaines tâches sont partagées, des médecins participent aux réunions d'équipe PMS, un journalier commun aux deux services est rempli par les infirmières et les assistants sociaux.

Le service provincial de promotion de santé à l'école :

- exerce sa tutelle sur 107 établissements scolaires comprenant 132 implantations,
- gère une population de 23.249 élèves.

Concrètement, ce service provincial remplit comme activités :

- de dresser un bilan individuel de santé obligatoire de la population scolarisée,
- d'administrer aux élèves des vaccins,
- de gérer les urgences sanitaires notamment en matière de maladies transmissibles,
- de mener des visites d'inspection relative à l'hygiène et la salubrité des bâtiments scolaires.

Outre ces aspects, le SPPSE mène différents projets parmi lesquels :

- la gestion des données médicales récoltées ;
- l'animation, à la demande des écoles, sur de multiples thématiques (vie affective, ateliers sur le sommeil, etc.) ;
- l'encadrement de projets comme par exemple « vise ta forme ».

En ce qui concerne plus spécifiquement les centres PMS, ces derniers contribuent à rendre optimales les conditions psychologique, psycho-pédagogique, médicale, paramédicale et sociale de l'élève lui-même et de son entourage éducatif immédiat afin de lui offrir les meilleures chances de développement harmonieux de sa personnalité et de son bien-être individuel et social.

Sont mis à disposition des écoles dans la Province:

- Centre psycho-médico-social de Nivelles,
- Centre psycho-médico-social de Jodoigne,
- Centre psycho-médico-social de Wavre.

Parmi les activités menées par les CMPS, citons :

- la mise en place par les logopèdes du Centre PMS de Wavre d'ateliers de stimulation phonologiques chez les enfants de 3e maternelle, et ce dans un but préventif. Ces activités exercent une influence facilitatrice manifeste sur l'apprentissage de la lecture ;
- parmi les autres activités de ces logopèdes : le programme « Planète des alphas » qui consiste en une découverte ludique de la lecture, des ateliers de graphomotricité, d'aide à la concentration par la respiration ;
- ces logopèdes apportent également un soutien aux enseignants avec, en classe, des enfants en difficulté.

2. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	41,26
2008 :	41,37
2009 :	41,40

3. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	127.878,66	5.480,08	0,00
- Transferts	318.904,58	341.816,40	1.977,76
- Dette	962.988,56	556.340,92	4.390.714,05
TOTAL :	1.409.771,80	903.637,40	4.392.691,81
DEPENSES			
- Personnel	14.675,56	32.759,90	34.462,76
- Fonctionnement	796.755,15	730.789,51	409.363,85
- Transferts	2.318.370,45	2.463.934,11	2.245.934,55
- Dette	75.700,00	50.000,00	50.000,00
TOTAL :	3.205.501,16	3.277.483,52	2.739.761,16

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	7.215,24	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	7.215,24	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	147.299,00	154.489,17	71.352,57
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	147.299,00	154.489,17	71.352,57

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE CULTURELLE PROVINCIALE

- Soutenir les principaux acteurs du secteur (notamment Centre Culturel du Brabant wallon),
- Soutenir les centres culturels locaux,
- Soutenir les organismes d'éducation permanente,
- Soutenir la création en Brabant wallon.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. Le soutien à la lecture publique

Des subventions sont accordées aux bibliothèques reconnues par la Communauté française. Elles correspondent à une obligation décrétales et couvrent des postes aussi divers que :

- les dépenses relatives à l'équipement des ouvrages,
- les frais d'animation, de promotion, de catalogue, de formation continuée du personnel,
- les dépenses relatives à l'informatique, à l'électricité et au chauffage,
- etc.

En tant que réponses à des demandes ponctuelles de bibliothèques locales, diverses subventions facultatives sont également allouées par la Province du Brabant wallon.

2.2. Le soutien aux acteurs associatifs locaux

A. LES ARTS PLASTIQUES

Afin de rendre accessible le patrimoine de la province, composé de diverses œuvres, des expositions sont organisées gratuitement en différents lieux et ce, depuis 2003. En outre, certaines œuvres ont été prêtées pour des expositions et notamment au musée des Beaux-Arts de Mons, à la commune de Woluwé-Saint-Pierre, le Gemeente Museum de Helmond en Hollande, en Roumanie, etc. Des conventions ont également été conclues afin que certaines œuvres soient exposées par exemple :

- à la commune de Jodoigne,
- à la commune de Grez-Doiceau,
- au C.P.A.S. de Nivelles,
- à la Fondation culturelle Solvay,
- à l'I.B.W.,
- etc.

En 2003, un Prix des Arts a été créé. Ce concours, doté de trois prix (6.000 € -prix acquisitif-, 3.000 € et 1.500 €) est ouvert à tous les artistes de la Communauté française, quel que soit leur âge. Il a notamment traité de la peinture, la sculpture, l'illustration, les arts textiles ou encore la photographie.

⁴ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 5, appelé la qualité de vie, secteur 5.2.

B. LES ARTS DE LA SCÈNE

Dans ce domaine, le soutien provincial se traduit par l'octroi de moyens financiers en guise :

- d'aide à la création,
- de soutien au développement de la pratique musicale non professionnelle,
- d'accueil théâtral et musical.

C. MACA MAGIE

La Province octroie des moyens financiers, depuis 2005, à cette a.s.b.l. dont le but est de reproduire, au fil des ans, un événement populaire d'envergure.

D. MAISON DU CONTE ET DE LA LITTÉRATURE

Depuis 2005, l'appui provincial dans ce domaine prend la forme d'un contrat de gestion qui le lie à la Province du Brabant wallon. Une antenne pour cette association a vu le jour à l'Ouest (Ittre).

E. LE CENTRE DE PRÊT DE MATÉRIEL

En 2010, le Centre de prêt a acquis :

- un grand chapiteau de 30x15m
- 4 tentes SNJ

Le centre dispose, entre autre, du matériel suivant :

- kit sonorisation (SO1, SO2, SO3 et SO4),
- kit 2 spots 650W flight-case,
- kit 2 spots 1000W flight-case,
- tentes chapiteaux 6 x 9 m,
- grand chapiteau (l. 12 X L. 20 m),
- chapiteau 15x30m,
- stands buvette (6 x 3 m),
- tente pagode 4x4m,
- podium couvert d'extérieur sur remorque,
- podium couvert d'extérieur,
- grilles d'exposition,
- groupe électrogène,
- chauffage sur remorque.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	10,46
2008 :	10,49
2009 :	10,49

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	93.828,39	87.001,90	3.800,85
- Transferts	50.202,99	55.228,04	957.253,95
- Dette	32.348,75	1.386,26	0,00
TOTAL :	176.380,13	143.616,20	961.054,80
DEPENSES			
- Personnel	586.465,25	623.287,68	568.141,55
- Fonctionnement	202.218,11	147.102,00	71.140,29
- Transferts	1.002.732,00	1.114.488,19	1.410.771,98
- Dette	35.466,28	39.514,17	9.491,96
TOTAL :	1.826.881,64	1.924.392,04	2.059.545,78

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	500.000,00	0,00
- Investissements	117.451,40	116.487,25	102.295,51
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	117.451,40	616.487,25	102.295,51

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

L'objectif de la politique provinciale est de conduire au renforcement de l'homogénéité du territoire via :

- une meilleure répartition des activités économiques ;
- le développement d'activités créatrices d'emplois ou innovantes notamment en garantissant la pérennisation de mesures comme :
 - la fiscalité basse,
 - des réseaux de formation ad hoc,
 - une mobilité optimale.

La Province développe son action notamment au travers de partenariats avec des opérateurs économiques.

Elle entend s'affirmer comme lieu privilégié de concertation dans le respect des missions de chacun et agit dans quatre domaines :

- le soutien à l'économie sociale,
- la promotion du territoire et des savoir-faire,
- le soutien aux entreprises souhaitant exporter,
- un appui et conseil pour le monde agricole via des services provinciaux, etc.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. Le soutien aux acteurs économiques locaux

La Province soutient les acteurs économiques institutionnels en leur octroyant des subventions de fonctionnement de même que des subsides spécifiques liés à des réalisations concrètes. Le service fonctionnel au sein de l'administration provinciale instruit les demandes de subventions et en contrôle l'emploi. Parmi les acteurs économiques ayant bénéficié de cet appui, citons :

- l'I.B.W, intercommunale du Brabant wallon, rouage essentiel dans le développement et l'expansion économique de la Province et dont les activités se concentrent essentiellement autour de trois secteurs :
 - *l'expansion économique* à savoir la création, l'aménagement et la promotion de parcs d'activité économique (construction et mise en location de bâtiments-relais - accompagnement et services aux entreprises) et le développement de projets d'aménagement du territoire à vocation socio-économique ;

⁵ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 6, appelé la stimulation économique.

- *l'eau* et plus particulièrement l'assainissement des eaux usées sous la forme d'étude, de mise en chantier, de supervision et/ou exploitation d'ouvrages d'assainissement (égouts, collecteurs, stations d'épuration publiques), de contrôle à l'installation des systèmes d'épuration individuelle ;
 - *la gestion des déchets* : les collectes en porte-à-porte, les parcs à conteneurs, l'usine de valorisation énergétique, les plates-formes de compostage, le nettoyage des sites des bulles à verre, la distribution des sacs poubelles.
- l'a.s.b.l. « Mire Bw » (ou mission régionale pour l'emploi en Brabant wallon) ;
 - l'a.s.b.l. « Nivelles Industries » ;
 - la fondation pour la jeune entreprise ;
 - l'a.s.b.l. « Europe Direct » du Brabant wallon ;
 - la s.a. « S.A.R.S.I » ;
 - l'a.s.b.l. « Cap Innove » ;
 - l'UCM ;
 - la s.c.r.l. « ID » ;
 - l'a.s.b.l. « Gal culturalité ».

La Province s'investit également en assurant l'organisation de manifestations à caractère promotionnel :

- le marché du chocolat ;
- le salon « Créations en Brabant wallon », visant la promotion des indépendants et petites entreprises en Brabant wallon dans le secteur artisanal ;
- ArtiBw, événement visant à promouvoir le métier d'artisan comme piste d'avenir professionnel ;
- le prix de la Jeune entreprise la plus performante du Brabant wallon.

2.2. Les actions provinciales de soutien et d'animation pour les indépendants, les commerçants et les artisans

La Province assure différentes missions dans le domaine économique notamment :

- le soutien au développement économique et commercial de la Province ;
- la promotion des atouts économiques de la Province et les exportations en vue du développement de l'emploi et du bien-être ;
- une réponse aux demandes d'informations, de documentations et d'aides ;
- etc.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	11,29
2008 :	11,32
2009 :	11,32

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	98.062,46	97.775,47	8.990,64
- Transferts	54.125,10	67.542,73	1.040.245,34
- Dette	34.935,71	1.554,28	59,71
TOTAL :	187.123,27	166.872,48	1.049.295,69
DEPENSES			
- Personnel	632.282,85	671.982,03	612.527,60
- Fonctionnement	190.281,53	178.339,09	47.149,90
- Transferts	567.143,00	655.178,42	679.950,00
- Dette	56.124,48	60.639,36	60.256,23
TOTAL :	1.445.831,86	1.566.138,90	1.399.883,73

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	789,40	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	789,40	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00

Enseignement ⁶

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

- favoriser l'apprentissage des langues via notamment l'organisation de stages en immersion ;
- veiller à ce que les écoles provinciales proposent des options centrées sur les formations porteuses d'avenir ;
- accorder une attention particulière aux élèves à la sortie du primaire (orientation ad hoc) ;
- développer des projets notamment en matière de connaissance de la langue maternelle, la promotion des filières d'avenir, etc. ;
- développer une politique dynamique en matière de sport à l'école afin de lutter contre la sédentarité des jeunes ;
- élaborer un plan général de réorganisation de l'enseignement officiel ;
- améliorer le cadre de vie des élèves et enseignants via l'entretien général des infrastructures scolaires.

Le projet pédagogique global poursuivi par l'enseignement provincial se traduit dans le fait d'être ouvert à la pluralité de notre société dans le respect des convictions de chacun, accessible à tous et par la volonté de :

- garantir l'accès à un enseignement neutre, ne privilégiant aucune option philosophique tout en laissant aux étudiants la possibilité d'en approcher un grand nombre ;
- garantir l'accès à un enseignement organisé par un pouvoir public et en recherche d'une adéquation maximale avec le monde de l'entreprise ;
- garantir l'accès à un enseignement de proximité, imprégné du monde qui l'entoure et concourant au développement de citoyens libres, tolérants et responsables ;
- inscrire cet enseignement dans le contexte spécifique du Brabant wallon.

Enfin, les objectifs susmentionnés ont été synthétisés dans la phrase thème suivante, reprenant l'ensemble du projet éducatif: « *l'enseignement provincial est un enseignement officiel neutre, soucieux de qualité, proche et ouvert à tous, tourné vers l'entreprise, imprégné du monde qui l'entoure et favorisant le développement de citoyens libres, tolérants et responsables* ».

⁶ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 3, appelé l'enseignement et la formation.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. L'enseignement provincial

La Province organise :

- un enseignement secondaire dans 6 établissements d'enseignement secondaire ordinaire à savoir :
 - CEPES,
 - IPES Wavre,
 - ITP,
 - IPET,
 - IPAM,
 - IPES Tubize ;
- un centre d'éducation et de formation en alternance, le CEFA à Tubize ;
- un établissement d'enseignement secondaire spécialisé, l'EPM ;
- un institut d'enseignement de promotion sociale, l'IPFC à Nivelles.

Les données relatives à l'évolution du nombre d'élèves inscrits dans les établissements scolaires provinciaux, pour les 5 dernières années montrent que :

Année scolaire	Enseignement ordinaire	Enseignement spécialisé
05-06	4730	355
06-07	4672	341
07-08	4560	323
08-09	4660	279
09-10	4581	258
10-11	4593	263

La réforme du 1^{er} degré, dans son objectif de maintenir plus longtemps les élèves dans l'enseignement commun, contribue à diminuer le nombre d'élèves des premiers degrés dans les écoles d'enseignement qualifiant. Ceci explique une baisse de population dans ces établissements. L'I.P.E.S. Tubize échappe à cet effet parce qu'il se profile comme un établissement d'enseignement général et de transition. L'I.P.E.S. Tubize est d'ailleurs le seul établissement d'enseignement officiel sur le territoire de Tubize. La volonté de tenter le maintien des étudiants dans l'enseignement ordinaire ainsi que les possibilités de maintien offertes dans ce contexte par les CEFA contribuent également à diminuer le nombre d'élèves dans l'enseignement spécialisé. Il y a lieu de constater un retour d'une grande partie de ces élèves vers la fin du 1^{er} trimestre, à un moment où leur comptabilisation n'a plus d'effet sur l'encadrement.

La Province est également présente dans l'enseignement supérieur non universitaire de type court par sa participation au sein de la haute École Lucia de Brouckère.

L'enseignement provincial s'inscrit dans le contexte d'adéquation entre les besoins du marché de l'emploi et l'offre de formations avec la volonté d'apporter sa contribution à résoudre les difficultés rencontrées :

- l'importance du secteur tertiaire dans le Brabant wallon se traduit par une offre importante dans ce secteur de formation : technicien de bureau, technicien en comptabilité, sciences économiques appliquées, secrétariat de direction ;
- le secteur chimique, également fort présent en Brabant wallon, explique l'organisation de l'option « technicien chimiste » à Wavre et Nivelles ;
- le Brabant wallon propose des formations de menuisier, métier pointé comme en pénurie dans certaines villes du territoire ;
- les métiers de la construction sont tous en pénurie : la Province propose des formations dans le secteur de la construction (gros-œuvre, ferrailage, coffreur, couvreur, étancheur, carreleur) à Jodoigne, Court-Saint-Étienne et Tubize ;
- l'enseignement provincial propose des formations d'électromécanicien, de technicien en électronique, d'usineur, de mécanicien, d'électricien.

Enfin, l'enseignement provincial du Brabant wallon propose :

- des formations d'aide-soignant à Jodoigne et Nivelles ;
- des formations d'aide-familial à Jodoigne, Court-Saint-Étienne et Nivelles ;
- des formations de technicien en informatique ou de technicien réseau à Jodoigne (enseignement secondaire de plein exercice) ou Nivelles (enseignement de promotion sociale).

L'apport provincial est donc multiple dans le secteur de l'enseignement. La Province met à la disposition des institutions provinciales d'enseignement des moyens humains, des moyens financiers pour leur fonctionnement, du matériel et de l'équipement et des infrastructures qui vont bien au-delà des subventions octroyées par la Communauté française.

2.2. La lutte contre l'exclusion scolaire

Depuis 1996, la Province organise des cours préparatoires aux deuxièmes sessions d'examen et ce, pendant une semaine au mois d'août. Ces derniers sont destinés aux élèves inscrits dans l'enseignement secondaire et portent sur les cours de français, mathématiques, langues modernes et sciences. En termes de moyens humains, ces cours sont assurés presque totalement par des enseignants provinciaux ou des candidats temporaires.

2.3. Les activités pédagogiques

Bon nombre d'activités pédagogiques sont organisées par les écoles sans que le pouvoir organisateur n'en ait connaissance. Elles sont généralement présentées lors des portes ouvertes, moment où elles trouvent une certaine visibilité. Parmi les activités, notons :

- Enseignement obligatoire provincial : campagne « Avocats dans l'École » ;
- C.E.P.E.S., I.T.P., I.P.A.M., I.P.E.S. Tubize, E.P.M : Représentations du Théâtre de l'Equipe ;
- C.E.P.E.S. : Jodolympiades, ouverture à la différence ;
- I.P.E.S. Wavre : Concours Eurotoques ;
- I.T.P. : Rencontre avec des personnalités politiques, 24 heures de la construction et Journée sportive ;
- I.P.E.T. : Echange européen ;
- I.P.E.S. Tubize : Participation au concours de théâtre « Scène à 2 » ;
- E.P.M. : Participation d'une délégation aux « Alefpiades ».

2.4. Le service administratif de l'enseignement

La Direction d'administration de l'enseignement veille à l'application des textes statutaires s'appliquant aux différentes catégories de membres du personnel de l'enseignement.

La Province est l'employeur reconnu du personnel subventionné. De même, elle emploie également dans ses institutions du personnel non subventionné dont le Conseil provincial a assimilé le statut au statut des membres du personnel et que la Communauté française recrute dans les institutions qu'elle organise. C'est le cas des éducateurs d'internat et de membres du personnel des centres PMS recrutés par la Province pour renforcer l'équipe et améliorer le service rendu à la population ou pour fournir un service supplémentaire (kinésithérapeute, logopèdes).

La Province octroie également, sous certaines conditions, un complément non subventionné de traitement aux membres du personnel affectés à son établissement d'enseignement spécial qui peuvent se prévaloir d'un titre spécifique à l'enseignement dans ce type d'établissement.

2.5. La promotion de l'enseignement

La campagne promotionnelle a pris la forme :

- d'insertions presse harmonisées et dont les visuels ont été revus. Leur publication a été aussi nombreuse mais les institutions d'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice ont été regroupées. Deux insertions presse spécifiques ont été consacrées à l'IPFC sur un seul vecteur et des insertions presse spécifiques ont été consacrées au CEFA ;
- de cartes boomerang (flyers) dont la distribution n'a pu se faire qu'en fin d'année scolaire et au début du mois de juillet ;
- de « cap stock », cartes à suspendre dans les bus ;
- d'affichage dans les bus ;

- du passage d'un camion mobile ;
- de spots radio.

Deux visuels ont été utilisés :

- le premier s'adresse davantage aux jeunes et développe le thème « un métier dans la tête » ;
- le second s'adresse aux parents et s'appuie sur le thème de la germination (adulte en devenir) et insistant sur la réussite, la passion et la précision qu'apportent les formations qualifiantes.

Les promotions destinées aux élèves ont été adressées via :

- les cartes boomerang,
- les « cap stock »,
- les affichages bus,
- les spots audio.

Les messages adressés aux parents l'ont été via :

- les insertions presse,
- les spots audio,
- le camion mobile.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	261,21
2008 :	261,97
2009 :	262,12

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	2.898.596,12	3.112.197,30	835.113,34
- Transferts	5.256.158,94	5.400.020,92	28.116.181,59
- Dette	808.971,54	34.667,44	0,00
TOTAL :	8.963.726,60	8.546.885,66	28.951.294,93
DEPENSES			
- Personnel	14.666.213,06	15.587.061,46	14.207.977,26
- Fonctionnement	7.283.648,96	7.142.758,63	4.345.890,66
- Transferts	94.061,20	94.560,40	95.492,54
- Dette	1.458.480,79	1.734.638,62	2.368.924,99
TOTAL :	23.502.404,01	24.559.019,11	21.018.285,45

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	80.052,00	126.333,02	102.147,31
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	1.300.638,14	0,00	0,00
TOTAL :	1.380.690,14	126.333,02	102.147,31
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	1.936.642,08	1.705.559,45	5.212.236,01
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	1.936.642,08	1.705.559,45	5.212.236,01

Environnement ⁷

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

Afin d'améliorer sans cesse la qualité de l'environnement en Brabant wallon, trois modes d'actions sont privilégiés :

- des incitants pour favoriser les choix écologiques,
- la prévention comme outil principal,
- la participation citoyenne.

Des mesures seront également prises pour :

- réduire la consommation énergétique,
- améliorer la qualité de l'air,
- lutter contre les nuisances sonores,
- réduire la production de déchets,
- préserver les espaces verts.

La Province veille, dans le domaine de l'aménagement du territoire, à encourager la construction durable tant par la Régie foncière provinciale autonome que par l'AIS notamment via :

- l'utilisation de techniques de bio-construction et d'éco-construction pour les rénovations et les constructions ;
- la promotion des partenariats public/privé ;
- la recherche de collaborations avec l'enseignement provincial et le secteur de l'économie sociale en vue de développer ou d'adapter des filières de formation dans le secteur du bâtiment.

En outre, la mobilité est un enjeu essentiel à la fois pour :

- la vie quotidienne des brabançons wallons,
- et le développement durable.

Dans cette optique, le Collège a décidé de favoriser, au quotidien, la mobilité douce. De même, la Province jouera son rôle de pouvoir supracommunal, en partenariat avec d'autres acteurs comme les TEC, afin de :

- faire la synthèse des études publiées ou en cours,
- coordonner la mise en œuvre des plans de mobilité.

⇒ Sans une vision coordonnée, les actions au niveau local ne peuvent s'inscrire dans un plan global d'actions et par conséquent, ne traiteront pas le problème.

La Province doit, en outre, prendre ses responsabilités dans ce secteur, raison pour laquelle elle œuvre via :

- un plan de déplacement pour les agents provinciaux,
- la sensibilisation du personnel au covoiturage,
- l'organisation d'un transport collectif,
- l'achat de véhicules publics respectueux de l'environnement.

⁷ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 1, appelé le cadre de vie, secteur 1.5.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. L'environnement

Dans le domaine de l'environnement, les principales missions remplies par le service fonctionnel de l'administration provinciale sont :

- la sensibilisation à la biodiversité et à l'environnement ;
- les subventions aux associations, communes et établissements scolaires pour des projets d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement ;
- une approche globale en matière de développement durable au sein de la Province, avec dans un premier temps l'élaboration d'un plan de gestion des déchets de l'administration provinciale, de ses domaines, institutions et établissements ;
- des animations dans les écoles sur les thèmes de l'eau, des déchets et de l'atmosphère ;
- l'organisation d'une action de promotion du fleurissement dans les communes par le biais d'octroi d'un label « Villes et Villages fleuris » ;
- une opération de sensibilisation à la plantation de haies indigènes ;
- une opération de sensibilisation aux fleurs sauvages et prairies fleuries ;
- la conception, réalisation et diffusion d'outils de communication (publications, DVD, expositions,...) ;
- la collaboration avec les écoconseillers des communes.

Les dossiers traités se répartissent entre :

- les dossiers d'initiatives provinciales,
- les dossiers de sollicitation d'une subvention venant des pouvoirs publics,
- les dossiers de sollicitation d'une subvention venant des associations et des particuliers.

En outre, l'administration provinciale comprend aussi un service d'expertise en sylviculture et compostage dont les missions respectives sont :

- de conseiller et de donner des avis aux institutions sur la pertinence des demandes introduites et moyens d'exécution ;
- de superviser des travaux de sylviculture afin d'assurer la conservation du patrimoine boisé de la Province ;
- d'assurer l'entretien du patrimoine provincial ainsi que la vente des bois ;
- d'évaluer financièrement les bois dans le patrimoine provincial et les arbres endommagés par des tiers ;
- dans le secteur du compostage, les actions sont de sensibiliser et former aux techniques de compostage et sont destinées spécifiquement aux communes du Brabant wallon.

Enfin, la Province met également à disposition des communes un agent de niveau A en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives dans l'hypothèse où aucun agent de ce niveau n'est disponible parmi le personnel communal. Par ailleurs, le champ d'action de cet agent a été élargi depuis l'ajout de compétences relevant de la police de l'environnement.

2.2. Le développement territorial

Les principales missions provinciales dans ce domaine sont :

- l'amélioration du cadre de vie des habitants et promotion d'un habitat de qualité ;
- l'instruction des dossiers ayant trait au patrimoine ;
- la gestion des dossiers et travaux relatifs à la réserve naturelle agréée de Gentissart à Villers-la-Ville ainsi qu'au site naturel de la Taisnière à Ramillies ;
- la mise sur pied et gestion de diverses opérations relatives à la sécurité routière et ayant pour objectifs de réduire le nombre d'accidents et de victimes de la route ;
- la gestion de la piste d'éducation à la circulation routière de l'IPET à Nivelles ;
- la gestion des dossiers relatifs à la mobilité.

Parmi les actions provinciales menées dans ce domaine, citons :

- l'aide au fonctionnement de la Maison de l'urbanisme du CCBW ;
- les règlements relatifs à l'octroi d'une subvention pour l'installation de capteurs solaires thermiques, pour la réalisation d'un audit énergétique, pour l'organisation du concours « prix de l'urbanisme et de l'architecture en Brabant wallon » ;
- l'aide aux communes pour la sauvegarde du petit patrimoine populaire de la Province ;
- les subventions octroyées à diverses associations.

2.3. La mobilité

Les actions provinciales dans ce domaine se traduisent via :

- le plan provincial de mobilité,
- les actions en collaboration avec divers organismes (par exemple : l'a.s.b.l VAP),
- les projets visant à l'amélioration de la mobilité en Brabant wallon.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	23,36
2008 :	23,42
2009 :	23,44

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	180.639,91	192.700,98	390,00
- Transferts	112.172,31	123.400,15	2.138.864,30
- Dette	72.279,24	3.097,43	0,00
TOTAL :	365.091,46	319.198,56	2.139.254,30
DEPENSES			
- Personnel	1.310.383,30	1.392.658,41	1.269.441,27
- Fonctionnement	334.297,85	307.759,29	60.214,59
- Transferts	217.786,57	350.553,00	240.567,36
- Dette	8.563,61	8.565,73	8.563,08
TOTAL :	1.871.031,33	2.059.536,43	1.578.786,30

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	259.750,00	300.000,00	481.646,45
- Investissements	0,00	115.094,23	40.030,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	259.750,00	415.094,23	521.676,45

1. ACTIONS PROVINCIALES

1.1. Le centre de ressources pédagogiques

Il a pour mission d'offrir aux enseignants, de tous les réseaux d'enseignement fondamental et secondaire, de plein exercice ou de promotion sociale :

- un espace de formation,
- et un espace de documentation.

1.2. La formation administrative générale

L'institut de formation des membres du personnel des administrations locales et provinciale agit en tant qu'ensemblier de formation qui :

- collecte et structure les demandes émanant des différentes administrations locales ;
- gère la procédure de marché public visant à désigner l'opérateur de formation répondant le mieux aux demandes formulées.

Il coordonne l'action des opérateurs de formation que peuvent être l'enseignement de promotion sociale, le Forem, l'institut de formation des petites et moyennes entreprises (IfaPme) ou tout autre organisme ou association. Enfin, l'institut de formation étend ses activités aux formations du personnel technique et spécifique, conformément aux recommandations du Conseil régional de la Formation.

1.3. La formation des services de secours

La Province assure la formation des membres du personnel des services d'incendie, des secouristes ambulanciers et des membres du personnel des administrations publiques (au niveau local et provincial). La prise en charge de la Province s'étend, depuis 2011, aux membres du personnel des services de police.

Le centre provincial de formation pour les services d'incendie et de secours (CPFSIS) prend en charge la gestion des formations de base et des formations permanentes. Il vérifie et adapte le contenu des formations. Il établit les directives méthodologiques au profit des formateurs, évalue les formations fournies et édite des fiches pédagogiques reprenant, cours par cours, leur contenu ainsi que le matériel et l'équipement nécessaires. Par ailleurs, doté de nouveaux locaux pour sa section « aide médicale urgente », ayant harmonisé la rémunération de ses formateurs, ayant revu la procédure de leur désignation et ayant reçu le renfort d'une infirmière mi-temps, la Province s'est attachée, en 2005, à réactiver les cellules administrative, scientifique et pédagogique de cette section :

- la cellule administrative a pris en charge la gestion des formations permanentes précédemment laissées à l'autonomie des services. La centralisation de leur organisation a favorisé l'harmonisation de leur contenu et la participation des membres des services ;

⁸ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 3, appelé l'enseignement et la formation.

- La cellule technique a vérifié et adapté lorsque nécessaire le contenu des formations ;
- La cellule pédagogique a établi des directives méthodologiques au profit des formateurs, a mis en place une évaluation des formations fournies et a entamé l'édition de fiches pédagogiques reprenant, cours par cours, leur contenu ainsi que le matériel et l'équipement nécessaires. Des formations spécifiques à l'attention des formateurs ont été mises également sur pied.

Enfin, la section AMU du centre a proposé, en 2010, son troisième colloque sur diverses problématiques relevant toute de l'aide médicale urgente.

1.4. La promotion des langues et le multilinguisme

Lancées en mars 1997, les **tables de conversation**, fortement souhaitées par les chefs d'entreprise pour améliorer le multilinguisme, connaissent toujours un grand succès. Cette initiative provinciale est partie du constat socio-économique suivant : de nombreuses entreprises éprouvent des difficultés à recruter, en Brabant wallon, du personnel possédant une maîtrise aisée, courante et correcte d'une langue étrangère, principalement le néerlandais et l'anglais. La priorité est donc donnée aux jeunes demandeurs d'emploi et aux travailleurs qui souhaitent améliorer leur situation professionnelle. En 2010, de mars à juin s'est déroulé le 27^{ème} cycle de ces tables.

Dans le cadre de l'apprentissage des langues dans les établissements scolaires, des actions bilatérales sont menées avec des établissements néerlandophones notamment sous la forme d'échanges linguistiques. La Province soutient également l'apprentissage des langues via l'immersion. Cette démarche vise aussi bien les adultes, via les tables de conversation susmentionnées, que les élèves avec, par exemple, des actions comme celles de l'I.P.E.S. Wavre et l'I.P.E.S. Tubize. Ces deux établissements poursuivent en effet l'organisation d'un 1^{er} degré en immersion linguistique - néerlandais. 25% du volume horaire y sont donnés en néerlandais par un allophone.

Par ailleurs, le centre de langues de Jodoigne est équipé de trois laboratoires de langues et d'enseignement informatique multimédia. Les laboratoires se composent comme suit :

- laboratoire 1 : 5 postes étudiants et une console professeur,
- laboratoire 2 : 10 postes étudiants et une console professeur,
- laboratoire 3 : 15 postes étudiants et une console professeur.

Pour l'année 2010, le centre a accueilli 5.726 élèves venant :

- du C.E.P.E.S. – Jodoigne,
- de l'Athénée royal – Jodoigne,
- de l'enseignement fondamental communal de Jodoigne,
- des classes passerelles du C.E.P.E.S. avec des enfants du centre Fedasil pour réfugiés.

2. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 : 14,28

2008 : 14,32

2009 : 14,33

3. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	180.635,77	181.942,28	63.417,35
- Transferts	147.282,41	151.083,81	1.388.233,91
- Dette	44.226,81	1.895,28	0,00
TOTAL :	372.144,99	334.921,37	1.451.651,26
DEPENSES			
- Personnel	801.807,96	852.151,13	776.756,02
- Fonctionnement	630.292,24	676.010,94	593.151,21
- Transferts	1.963,78	2.234,52	1.529,80
- Dette	300.323,94	397.664,23	613.300,45
TOTAL :	1.734.387,92	1.928.060,82	1.984.737,48

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	845.462,50	0,00	0,00
TOTAL :	845.462,50	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	924.877,76	99.958,55	38.661,77
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	924.877,76	99.958,55	38.661,77

1. ACTIONS PROVINCIALES

1.1 Les activités parascolaires

Parmi les actions provinciales dans ce domaine, citons :

- Le projet Théâtre et chanson à l'école dont le but est l'éducation artistique des enfants de maternelle et de primaire, leur sensibilisation à l'art et à l'expression théâtrale ;
- L'opération « Place aux Enfants », journée ludique et pédagogique qui sensibilise à la citoyenneté les enfants entre 8 et 12 ans. Cette opération est coordonnée par les provinces wallonnes avec comme partenaires privilégiés les communes. Cette opération permet aux enfants de découvrir les activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive de leur commune. Elle vise également à donner la parole aux enfants et à leur permettre de poser des questions ;
- L'opération « Vise ta forme » destinée aux enfants des 2^e et 3^e cycles primaires, reliant le sport et la diététique. Un programme complet, élaboré par des médecins, vise à améliorer les performances des élèves dans plusieurs disciplines en parallèle avec leur alimentation. Une journée de clôture est organisée au Centre Athlétique du Brabant wallon afin d'officialiser le dernier résultat des enfants. Près de 800 enfants participent chaque année à cette activité ;
- Infor Jeunes. En échange de l'aide financière provinciale, Infor Jeunes est tenu d'ouvrir un service d'information, sans discrimination à toute la jeunesse et sur l'ensemble du territoire de la Province, de développer des permanences d'information au sein des « Centres Infor Jeunes » ou de Points-relais Infor Jeunes et d'éditer un guide annuel de vacances en Brabant wallon ;
- Le SIEP : depuis 2003, la Province prend en charge financièrement l'organisation par l'a.s.b.l. Improvisation.be des ateliers d'improvisation dans toutes les écoles demanderesse de la Province du Brabant wallon ;
- Les cours de Hip Hop. Aux fins de compléter le choix de propositions dans le cadre des activités parascolaires, la Province du Brabant wallon organise des cours de hip hop dans six établissements pour les élèves de 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} secondaires. Ces formations sont données par l'a.s.b.l. Label Etoile, une pépinière d'artistes qui a pour but d'être un outil de création et une vitrine de diffusion au service de jeunes créateurs dans le domaine des arts de la scène. La direction de la formation est confiée à Nono BATTESTI, professeur de danse dans de nombreuses écoles en France et en Belgique. Un montant de 15.000 € est consacré à cette activité parascolaire ;
- L'opération Tremplin : depuis 2008, la Province organise cette opération qui a pour but de mettre en évidence des jeunes groupes de musiques amateurs du Brabant wallon et de leur donner l'opportunité de promouvoir leur talent. Cette opération s'articule autour de 4 étapes:
 - les concours présentent les candidats inscrits et déterminent, grâce à un jury, deux ou trois lauréats ;
 - les festivals de grandes renommées, mettent en évidence les lauréats des concours ;

- une semaine de résidence est offerte aux lauréats. Elle apporte une formation théorique et un coaching personnalisé. Elle permet également d'enregistrer une compilation;
 - une soirée showcase intitulée « Grand Tremplin » où tous les lauréats réalisent une prestation devant des professionnels et un large public.
- L'Opération « Scènes à deux » : la Province, en partenariat avec l'a.s.b.l. Promotion Théâtre et le Centre culturel du Brabant wallon, lance un défi aux adolescents âgés de 12 à 18 ans : jouer une scène de théâtre en n'étant que deux sur les planches. Les meilleurs duos peuvent participer à la finale provinciale. Enfin, deux duos représentent chaque province lors du Gala de clôture de l'opération au Théâtre National à Bruxelles ;
 - L'Opération Jeunes Critiques : concours basé sur le thème « voir, parler et écrire sur le théâtre contemporain ». L'objectif est d'encourager les jeunes à poser un autre regard sur la création théâtrale d'aujourd'hui et à apprendre, entre autres, à développer le sens critique et de l'argumentation. Cette édition a été réalisée en collaboration avec Promotion Théâtre et le Centre culturel du Brabant wallon. Cette opération est réservée aux jeunes âgés entre 14 et 22 ans.

1.2 La formation à la jeunesse et à la citoyenneté

Les actions provinciales se traduisent notamment via :

- la création du premier Conseil provincial des jeunes élus au suffrage universel était aussi un pari. Défi réussi aujourd'hui puisque divers projets ont été menés à bien entièrement par ces élus d'un type nouveau ;
- l'action « l'avocat dans l'école » durant laquelle des élèves de 6^{ème} secondaire ont pu rencontrer des avocats venus notamment expliquer les rouages judiciaires et le fonctionnement des institutions ;
- la collaboration avec la Fondation Auschwitz afin de permettre, au lauréat d'un concours de dissertation portant sur la citoyenneté (tous réseaux confondus), de participer au voyage d'étude organisé par ladite fondation ;
- les visites de Breendonk ayant pour visée de sensibiliser la jeunesse à la démocratie et au devoir de mémoire est une volonté permanente du Collège provincial. Chaque année, depuis 2002, un millier de jeunes Brabançons wallons de 5^{ème} et de 6^{ème} secondaires se rendent à Breendonk afin d'être confrontés à ce que peut engendrer l'intolérance et la pensée unique. Les visites sont préparées, des dossiers pédagogiques sont fournis aux professeurs. La présence d'anciens combattants renforce l'encadrement et des guides spécialisés commentent la traversée de ces lieux.

2. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	7,69
2008 :	7,71
2009 :	7,71

3. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	61.783,43	66.122,70	3.413,57
- Transferts	36.867,82	40.558,09	702.983,37
- Dette	23.756,12	1.018,04	0,00
TOTAL :			
DEPENSES			
- Personnel	430.685,42	457.726,89	417.228,95
- Fonctionnement	174.776,60	148.482,69	58.800,13
- Transferts	133.595,00	159.495,00	159.079,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	739.057,02	765.704,58	635.108,08

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	965,58	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	965,58	0,00	0,00

Logement ⁹

1. **AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE**

La Province octroie des aides au logement qui s'articulent autour de cinq axes :

- l'AIS,
- les logements à loyers modérés,
- les prêts complémentaires à l'acquisition, la construction ou la rénovation,
- l'octroi d'une remise fiscale aux jeunes ménages,
- la Régie foncière.

Ainsi, sans l'apport de la Province, l'AIS ne pourrait exercer correctement ses activités étant donné la différence importante entre les loyers qui lui sont demandés et les prix qu'elle pratique aux bénéficiaires de ses services. La Province entend dès lors renforcer le rôle de l'AIS comme opérateur immobilier social dont la compétence s'exerce sur tout le territoire brabançon wallon et c'est dans cette optique que la Province veille à :

- mener une réflexion quant à la pertinence de la gestion de l'AIS, à la compétence et formation de son personnel ;
- augmenter les moyens financiers ;
- augmenter la visibilité de l'AIS.

En outre, en vue d'une harmonisation des services offerts à la population, notamment via les logements à loyers modérés, la Province cherche à :

- s'impliquer dans les plans d'ancrage communaux ;
- mettre en place des partenariats avec les sociétés de logements ;
- susciter la création de logements d'urgence et de transit dans les communes désireuses de lutter contre l'insalubrité du parc locatif.

La Régie foncière doit, quant à elle :

- être renforcée dans son rôle d'opérateur immobilier compétent pour le territoire ;
- viabiliser, dans des délais courts, une partie des terrains acquis et les vendre à un prix inférieur à celui du marché ;
- promouvoir les projets novateurs.

Dans le cadre de la supracommunalité, la Province a pour objectif d'inciter les communes à établir un inventaire des logements inoccupés, lequel sera prioritairement employé par l'AIS dans sa recherche constante de nouveaux logements. Enfin, la Province veille à encourager toute forme de construction durable.

⁹ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence éponyme correspond à l'axe 4.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. Le soutien provincial aux associations

L'agence immobilière sociale (AIS) du Brabant wallon couvre les vingt-sept communes de la Province et dispose de logements en gestion dans vingt-quatre. Elle gère un parc immobilier en constante augmentation lui permettant de confirmer sa position sur le marché du logement en Brabant wallon notamment via la réduction de la plupart des mandats de gestion. Son objet est d'offrir à des personnes à faibles revenus de nouvelles possibilités en matière de logement tout en favorisant le réinvestissement des immeubles inoccupés.

Enfin, deux types de public s'adressent à l'AIS :

- des personnes issues du « circuit social traditionnel »,
- des personnes en rupture sociale temporaire se trouvant dans une situation de précarité.

2.2. Les aides provinciales aux communes

En séance du 30 avril 2009, le Conseil provincial a adopté une nouvelle aide lui permettant d'accorder une subvention à une commune ou un C.P.A.S. de la Province qui crée un ou plusieurs logements publics ou subventionnés. Cette aide est conditionnée par le fait que le bénéficiaire dispose d'une subvention régionale pour la création d'un ou plusieurs logements publics ou subventionnés dans le cadre de leur plan bisannuel du logement et dont le patrimoine immobilier, situé sur son territoire, ne compte pas 10 % de logements publics ou subventionnés. La subvention par logement créé s'élève à 50 % de la différence entre le coût de sa création et le montant de la subvention régionale. Toutefois, le montant maximum de la subvention ne peut excéder 25.000 € par logement créé.

En outre, la Régie foncière provinciale autonome a pour objet :

- la gestion immobilière du patrimoine privé provincial ;
- la constitution de réserves foncières en vue de diminuer la pression immobilière et favoriser le développement du logement. Pour ce faire, la régie peut notamment acheter, vendre, exproprier des biens immobiliers, acquérir ou concéder des droits de superficie ;
- l'acquisition, la location, la location-financement, la construction et rénovation de bâtiments en vue de la vente et de la location ;
- le cas échéant, la gestion de logements.

Pour l'année 2010, les activités de la régie foncière ont essentiellement concerné :

- Ry Saint-Jean à Jodoigne : sur les 56 logements mis en vente dès 2009, fin de l'année suivante il n'en reste que 10 à vendre ;
- Achat de la caserne des pompiers à Jodoigne ;
- Grez-Doiceau : démarches administratives relatives à la création de 220 logements.

Enfin, en ce qui concerne l'investissement immobilier (budget extraordinaire), à ce jour, la Régie a déjà porté le projet de Jodoigne (soit 56 logements qui ont été mis en vente, 16 maisons unifamiliales et 40 appartements répartis en 4 immeubles). Le lotissement de Gastuche à Grez-Doiceau entame la deuxième phase de son développement. Le Rapport urbanistique et environnemental a été approuvé, ce qui permet d'entrer dans la deuxième phase du projet. Plus de 200 logements sont prévus sur ce site (200 logements sur le site du Grand Gastuche, 22 logements sur le site du Petit Gastuche soit 10 maisons et 12 appartements). Sur le site du Blocry, également en cours de développement, ce sont 230 logements qui devraient être construits.

2.3. Les aides provinciales aux particuliers

Dans ce domaine, la Province intervient en matière de :

- sécurité-vigilance dont le public cible est le troisième âge en situation d'isolement ;
- primes à l'adaptation du logement dont peuvent bénéficier les personnes handicapées ou de plus de 65 ans ayant des difficultés financières ;
- prêts complémentaires à l'achat-construction ;
- prêts complémentaires à la rénovation ;
- aide à l'installation des jeunes ménages en Brabant wallon ;
- intervention en faveur des ménages qui contractent un emprunt pour accéder au logement.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	18,35
2008 :	18,41
2009 :	18,42

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	142.384,68	152.415,62	0,00
- Transferts	709.052,82	97.080,54	1.688.372,96
- Dette	327.453,42	2.609,10	172,31
TOTAL :	1.178.890,92	252.105,26	1.688.545,27
DEPENSES			
- Personnel	1.030.895,95	1.095.622,88	998.686,31
- Fonctionnement	202.702,89	160.211,34	5.003,90
- Transferts	625.938,59	1.080.764,41	1.879.742,47
- Dette	798.705,11	894.192,89	913.048,56
TOTAL :	2.658.242,54	3.230.791,52	3.796.481,24

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	79.950,66	0,00	0,00
TOTAL :	79.950,66	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	200.000,00	0,00	24.789,35
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	685.868,92	876.024,45	397.165,61
TOTAL :	885.868,92	876.024,45	421.954,96

1. ACTIONS PROVINCIALES

1.1. Les édifices classés

Concernant les édifices classés, les missions consistent en la gestion complète des dossiers d'octrois de subventions provinciales aux propriétaires d'édifices classés privés, publics et du culte, dans le cadre de l'exécution de travaux de restauration de ces édifices (avec et sans contrat de gestion).

1.2. Les aides provinciales apportées aux communes et aux associations

La Province apporte son aide aux communes en matière de sauvegarde du petit patrimoine populaire de la Province. Ainsi, en 2007 et 2008, un concours « A la découverte du petit patrimoine de ma province » avait été organisé à destination des écoles du Brabant wallon. Aucune école n'ayant participé à ce concours, le Collège provincial s'est tourné, en 2009, vers les communes en leur proposant une aide financière d'un maximum de 2.500,00 € afin de mettre en valeur leur petit patrimoine populaire.

En outre, des subventions à diverses associations, organisant pour la population des opérations de sensibilisation à l'amélioration du cadre de vie, ont été accordées, par la Province, et dont les bénéficiaires en 2010 furent:

- l'Association des Architectes du Brabant wallon (A.A.B.W.) en vue du fonctionnement de cette dernière et plus particulièrement pour l'organisation d'activités pour les architectes et le grand public ainsi que pour prendre en charge dix formations à l'architecture. Ces formations ont été initiées en 2003 vu le souhait de la Province de créer un outil d'éducation et de sensibilisation des jeunes à l'architecture et plus particulièrement des élèves de l'enseignement secondaire supérieur, tous réseaux et types d'enseignement confondus. Ces cours ont pour objectifs d'apprendre aux jeunes à porter un autre regard sur le paysage bâti du Brabant wallon et de leur montrer qu'il est possible de promouvoir aujourd'hui une architecture créative, durable et de qualité, tout en s'ancrant aux sources de nos traditions. Le programme de cette formation a été conçu par l'A.A.B.W. et ce sont des architectes de cette association qui dispensent les cours ;
- la Fondation Eglises ouvertes pour la réalisation et la publication d'une carte 2010 reprenant les Eglises ouvertes et mettant en évidence les églises situées sur les chemins vers Saint-Jacques-de-Compostelle ainsi que pour la promotion des activités de cette Fondation.

¹⁰ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 1, appelé le cadre de vie, secteur 1.7.

2. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	0
2008 :	0
2009 :	0

3. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	0,00	0,00	0,00
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Personnel	0,00	0,00	0,00
- Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Dette	769,27	769,36	0,00
TOTAL :	769,27	769,36	0,00

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	37.917,27	195.057,07	102.155,10
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	37.917,27	195.057,07	102.155,10

Relations extérieures

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

La Province veille à :

- mettre en place des outils fiables de communication à destination du grand public et / ou d'améliorer les outils existants ;
- susciter l'intérêt accru des médias en revoyant les relations avec la presse pour permettre un dialogue constructif et cohérent ayant pour objectif, in fine, une information objective et pertinente concernant l'Institution provinciale et les actions qu'elle développe ;
- procéder à une évaluation régulière de la politique de communication qui interviendra tous les deux ans afin d'affiner les orientations prises ;
- promouvoir les atouts de la Province, notamment dans le domaine des exportations économiques, en vue de favoriser le développement de l'emploi et du bien-être ;
- mettre en œuvre des accords de coopération économique conclus avec des collectivités territoriales étrangères ;
- mettre à disposition un support multilingue de présentation économique de la Province.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. Les relations économiques internationales

Dans le cadre de la promotion des atouts économiques et des exportations de la Province, en 2008, cette dernière a marqué son souhait d'une participation conjointe des provinces wallonnes (coordonnée par l'Association des provinces wallonnes) à l'exposition universelle de Shanghai en 2010. Une réception a été organisée lors de l'Exposition universelle de Shanghai 2010 aux fins de permettre aux membres de la délégation de nouer des contacts avec les autorités chinoises.

2.2. La communication externe- les relations publiques

En date du 6 mars 2008, le Collège provincial fixait les missions du service des relations publiques en charge de la communication externe. Elles se définissent comme suit :

- le service des relations publiques a pour objectif de développer la notoriété et une image positive de l'institution provinciale vis-à-vis du public en général ou de publics cibles en particulier ;
- il aide les services de l'administration à organiser leurs actions extérieures et leur communication.

En ce sens, il doit intervenir dans trois types de secteurs promotionnels en utilisant les techniques de communication *ad hoc* :

- les relations externes comme telles c'est-à-dire la communication via Internet et les médias (relations presse et publicité) et le sponsoring ;
- les éditions (affiches, brochures, toutes boîtes, etc.) ;

- les événements particuliers (extérieurs à la vie de l'administration) où des prestations visant à renforcer l'image de la Province sont à assumer et, pour ce faire, il doit garantir la logistique (invitations, commandes, objets promotionnels, prestations identitaires, etc.) par une gestion planifiée.

Les missions du service sont :

- Relations externes :
 - en 2010, le service a assuré l'organisation de 22 conférences de presse et expédié 49 communiqués de presse. Le site Internet de la Province qui date de 2007 dans sa version actuelle n'a pas subi de refonte fondamentale au cours de l'année 2010. Les pages les plus consultées sont relatives au tourisme, à l'économie et à l'agenda provincial.
- Événements externes :
 - le service a assuré la gestion de 18 dossiers de subventions en matière de relations publiques. Il a assuré une présence sur place lors d'événements organisés par d'autres services, tantôt seul, tantôt en coordination avec le service organisateur. Il a également instruit dossiers de mise à disposition d'objets promotionnels à l'attention des autorités ou des services provinciaux ;
 - en matière d'événements, le service gère également la cérémonie de mise à l'honneur des nominés en septembre et assure la présence provinciale au salon des mandataires en février. Il a participé activement à « Brabant Couleurs » et au Salon « Créations en Brabant wallon » en collaboration avec la Direction d'administration de l'économie ;
 - l'année 2010 a été celle de la refonte de la « cérémonie des nominés » désormais appelée « Cérémonie des Orchidées du Brabant wallon » laquelle s'est déroulée à l'Hôtel de Ville de Wavre et a remporté un franc succès ;
 - le service a également assuré la présence provinciale au salon des mandataires en février. Il a participé activement à « Brabant Couleurs » et au Salon « Créations en Brabant wallon » en collaboration avec la Direction d'administration de l'économie ;
 - depuis 2010, il a pu, grâce au recours à des collaborateurs extérieurs, assurer la présence provinciale au cours des concerts de l'Opération tremplin et des festivals rock auxquels ils sont attachés. La présence provinciale s'effectue au moyen d'un stand gonflable et via la présence d'un ou deux agents du service accompagnés d'hôtes ou d'hôtesse chargés de la distribution d'objets promotionnels.
- Éditions :
 - l'année 2008 a été marquée par l'application de la charte graphique des dépliants (triolettes) que le Collège a adoptée fin 2007. Cette réforme a débouché sur l'impression de nouveaux dépliants dans les matières gérées par les Directions d'administration des affaires sociales et de l'infrastructure et du cadre de vie. La mise au point a permis la création de documents informatifs de qualité, modernes et plus homogènes que par le passé ;
 - le service a supervisé ou réalisé des encarts promotionnels et a confectionné des invitations de prestige pour la rencontre des artistes du Brabant wallon et le salon « Créations en Brabant wallon ».

2.3. La coopération au développement

En matière d'éducation au développement, en partenariat avec le SPF Affaires étrangères et Coopération au développement ainsi qu'avec la Coopération technique belge (CTB), la Province coordonne la campagne de sensibilisation "Annoncer la couleur" :

- qui vise à induire auprès de jeunes un sentiment de tolérance, de respect et de compréhension ;
- est un dispositif public d'éducation au développement et de sensibilisation aux relations Nord/Sud équitables qui a pour finalité d'induire des comportements de respect, de compréhension et de tolérance dans le cadre de nos sociétés multiculturelles ;
- qui développe des campagnes de sensibilisation thématique à destination des jeunes en âge scolaire, à partir de 10 ans ;
- la particularité du dispositif est de s'adresser directement aux personnes relais que sont les enseignants, les éducateurs et les animateurs socio-culturels, par le biais de journées de formation. Ces journées leur permettent de s'approprier la thématique, les animations et la démarche proposée au travers de chaque campagne afin qu'elles l'intègrent dans leur contexte professionnel. Ce choix de stratégie basé sur l'appropriation de démarches pédagogiques doit permettre un effet démultiplicateur au niveau de la sensibilisation et plus de pertinence et cohérence dans l'approche, par l'adaptation qu'en font les participants, dans leur contexte de travail.

L'édition 2010 s'est traduite via :

- la promotion d'activités éducatives liées aux relations Nord/Sud (courriers postaux, de nombreux courriels, la réalisation de dépliant et affiches). Ce sont des réponses à des demandes d'information, c'est aussi le relais entre le public d'enseignants et animateurs, vers les structures éducatives actives en éducation à la citoyenneté mondiale ;
- le prêt de ressources pédagogiques et didactiques aux acteurs de l'éducation : 85 supports (reportages, films, dossiers, jeux, ouvrages, périodiques, BD, valise pédagogiques, ...) ont été empruntés pour des animations avec les jeunes ;
- l'accueil et le conseil des enseignants et animateurs par rapport aux activités éducatives et aux ressources pédagogiques : 8 enseignant(e)s reçu(e)s à plusieurs reprises pour la conception de modules éducatifs ;
- un projet de sensibilisation construit pour les élèves sur le thème des inégalités sociales entre le nord et le sud de la planète. Deux représentations théâtrales, débat, 6 animations dans les classes, pour 145 élèves ;
- un partenariat (formation de 7 jeunes de 16-23 ans) avec les organisateurs de la Nuit de la Musique africaine pour le volet animation-sensibilisation du Marché africain ;
- un parcours de sensibilisation construit autour de l'ouvrage « Du Djebel à la Dyle », proposé aux jeunes à partir de 14 ans. 50 ouvrages ont été distribués à des enseignant(e)s, ainsi que 21 dossiers pédagogiques en vue des animations ;

- une collaboration dans la construction de l'événement « Fête de la solidarité » à Braine-le-Château et Ittre, c'est aussi le prêt de bandes dessinées pour l'animation d'un coin lecture destiné aux plus petits ;
- une collaboration avec deux ONG du Brabant wallon (Geomoun et Fondation ABEAO) dans le cadre de la mise en place d'une campagne de sensibilisation vers les enfants du primaire ;
- l'implication dans la finalisation du dernier dossier pédagogique ALC : *Coopér'action* ;
- l'achat de nombreux outils pédagogiques mis à disposition des acteurs de l'éducation.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	3,45
2008 :	3,46
2009 :	3,46

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	26.887,59	28.308,78	102,06
- Transferts	86.472,86	84.021,70	387.933,95
- Dette	10.614,43	454,87	0,00
TOTAL :	123.974,88	112.785,35	388.785,35
DEPENSES			
- Personnel	192.433,91	204.516,27	186.421,44
- Fonctionnement	50.319,34	43.216,36	9.504,28
- Transferts	54.789,35	55.000,00	55.000,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	297.542,60	302.732,63	250.925,72

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

Depuis la publication de l'étude des besoins sociaux, commanditée en 2007 par la Province, et dans laquelle la politique sanitaire a été identifiée comme faisant partie des enjeux majeurs en Brabant wallon, la Province développe des pistes, dans ce secteur, en vue notamment de renforcer la cohésion sociale sur son territoire. Parmi les actions dans le domaine de la santé, deux projets majeurs ont été identifiés comme prioritaires:

- le développement d'un cadastre des risques et création d'un observatoire de la santé en partenariat avec la Région ;
- la mise en place d'un SAMI.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. Le service de santé mentale (SSM)

Les principales missions sont :

- l'accueil, l'orientation et l'aide (via des examens, etc.) auprès de toute personne en faisant la demande ;
- à titre complémentaire, seul ou avec l'aide d'autres partenaires publics ou privés, organiser des activités d'information, de recherche et de prévention ayant pour objectif le dépistage précoce des problèmes de santé mentale.

Le service de santé mentale de la Province du Brabant wallon couvre l'ensemble du territoire grâce à ses 3 sièges d'activités qui se situent à Nivelles, Jodoigne et Tubize. De par leur situation géographique, ces trois centres présentent des spécificités très différentes :

- Nivelles : milieu urbain, avec présence d'une prison, de tribunaux de justice et d'un autre SSM sur le territoire ;
- Jodoigne : région rurale, un seul SSM régional, présence d'un grand centre pour réfugiés ;
- Tubize : ville présentant une population importante d'immigrés.

Par ailleurs, une activité ciblant les personnes âgées a été développée tout d'abord au centre et à l'est de la Province pour s'étendre ensuite à l'ouest. Il s'agit des « groupes de la mémoire ». Organisés depuis 2000, ils permettent à des personnes de 50 ans et plus de retrouver confiance en elles et en l'avenir.

Le service de la santé mentale de Tubize participe, lui, au projet intitulé « ateliers kangourous ». Il s'agit de groupes de paroles ayant pour thème le soutien à la parentalité dont l'objectif est de permettre les échanges et que des solutions aux difficultés rencontrées sont élaborées par les parents et les professionnels.

¹¹ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 5, appelé la qualité de vie, secteur 5.5.

2.2. Le service d'Analyse des Milieux Intérieurs (SAMI)

Les principales missions de ce service consistent à :

- analyser les milieux intérieurs à la demande d'un médecin généraliste qui suspecte que l'un de ses patients souffre d'une maladie liée aux polluants présents dans le domicile ;
- déterminer l'agent polluant responsable du trouble de santé et sa source ;
- rédiger un rapport de synthèse adressé au médecin généraliste.

2.3. Le soutien aux acteurs associatifs locaux

La santé a été épinglée comme un des quatre défis majeurs présents en Province du Brabant wallon:

- les coûts importants des soins de santé, les restrictions d'accès aux urgences ont pour conséquence un accès de plus en plus difficile aux soins de santé pour une partie croissante de la population du Brabant wallon ;
- les acteurs de terrain soulignent également que le taux de participation aux diverses actions de sensibilisation est de plus en plus faible et nécessite la création de lieux de rencontre en matière de promotion de la santé ;
- la santé mentale et le secteur santé-environnement sont également relevés comme terrains d'action prioritaire dans le secteur de la santé.

Grâce aux actions mises en œuvre dans le secteur de la santé, la Province du Brabant wallon vise à atteindre l'objectif global en matière socio-sanitaire relevé dans l'étude des besoins sociaux, à savoir : « l'amélioration qualitative du niveau de santé de la population du Brabant wallon par la prévention, le dépistage, la mise en œuvre des conditions d'autonomie ou la prise en charge et le suivi des patients ».

2.4. La lutte contre les assuétudes

En novembre 2009 a été lancée la campagne « *L'alcool c'est pas interdit d'en parler* » via la distribution d'affiches dans toutes les écoles du Brabant wallon et apposées sur les bus de la TEC. Un site internet www.bupabu.be a été créé afin de permettre aux jeunes de poser des questions à des professionnels de la santé. Enfin, un numéro vert provincial (0800/99.460) permet au jeune d'appeler gratuitement pour être conseillé, écouté et orienté à toutes heures. Un appel à projets a été lancé par la Province afin de prolonger et renforcer la politique provinciale de lutte contre les assuétudes et plus précisément la consommation abusive d'alcool chez les jeunes de 12-18 ans en Brabant wallon.

2.5. L'accueil et l'aide aux personnes handicapées

La Province organise :

- un service résidentiel pour jeunes à Mont-Saint-Guibert,
- un service résidentiel pour jeunes à Nivelles dont la capacité est de 15 unités,
- un internat adapté d'une capacité de 32 lits,
- un service d'aide à l'intégration (SAI) gérant plus de 20 dossiers,

- un service résidentiel pour adultes (SRA) d'une capacité de 20 lits,
- un service résidentiel de nuit et week-end pour adultes (SRNA), d'une capacité de 10 lits.

Le public cible de ces structures d'accueil est désormais :

- pour l'internat adapté : adolescents scolarisés présentant un handicap mental léger ou modéré et adolescents caractériels scolarisés et rentrant en famille le week-end et pendant les congés scolaires ;
- pour le SRJ : adolescents scolarisés présentant un handicap mental léger ou modéré et adolescents caractériels scolarisés ;
- pour le SRA-SRNA : catégories A et B. Dans ces services, le public cible peut évoluer mais cette évolution sera progressive, devra garantir la cohabitation des adultes accueillis et devra être consentie par le personnel des services.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 : 173,68

2008 : 174,18

2009 : 174,29

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	1.648.519,48	1.844.268,78	207.541,23
- Transferts	4.690.540,86	5.306.493,82	19.789.588,49
- Dette	537.798,01	23.046,65	0,00
TOTAL :	6.876.858,35	7.173.809,25	19.997.129,72
DEPENSES			
- Personnel	9.749.984,81	10.362.157,70	9.445.353,20
- Fonctionnement	4.335.533,54	3.710.212,29	2.210.286,27
- Transferts	3.099,00	3.100,00	3.100,00
- Dette	175.824,47	261.599,24	456.804,32
TOTAL :	14.264.441,82	14.337.069,23	12.115.543,79

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	3.000,00	2.000,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	10.912,78	0,00	0,00
TOTAL :	13.912,78	2.000,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	251.424,68	92.330,76	236.393,99
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	251.424,68	92.330,76	236.393,99

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

Les actions provinciales dans ce domaine se traduisent essentiellement au travers des actions et missions menées par la Régie provinciale autonome de Sécurité.

Par ailleurs, en matière de sécurité, la Province est particulièrement attentive à :

- promouvoir le code de la rue,
- organiser des campagnes d'information et de sensibilisation à la conduite défensive,
- organiser des campagnes de maîtrise de conduite d'engins motorisés,
- organiser des campagnes visant à promouvoir les déplacements en vélo,
- promouvoir et soutenir le covoiturage.

2. ACTIONS PROVINCIALES

La Régie provinciale autonome de Sécurité de la Province du Brabant wallon a été créée par une résolution du Conseil provincial du 30 mars 2000, approuvée par le Ministère des Affaires intérieures et de la fonction publique de la Région wallonne en date du 25 avril 2000.

La Province du Brabant wallon lui a donné pour objectifs de :

- fournir de biens mobiliers aux pouvoirs locaux du Brabant wallon se rapportant à la protection des biens et des personnes, notamment du matériel contre les incendies ;
- apporter une aide en matériel aux communes gestionnaires des corps de pompiers de la province pour lutter contre les incendies mais aussi assurer l'aide médicale urgente ;
- fournir du matériel aux corps de pompiers et aux 27 communes de la Province et coordonner des actions en vue de réagir rapidement lors d'inondations ;
- coordonner les actions menées par les communes et les corps de pompiers pour assurer une gestion optimale des moyens disponibles à l'échelle de la Province ;
- fournir des ambulances aux services agréés « 100 » ;
- aider les jeunes intéressés par le métier de sapeur pompier en collaborant à la création d'une école des cadets ;
- fournir des masses d'habillement aux services d'incendie ;
- collaborer à la mise en place de postes avancés.

Fort de moyens mis à sa disposition par la Province, la Régie provinciale autonome de Sécurité a élaboré des programmes d'investissements visant à renouveler le matériel des services de secours afin d'améliorer leur efficacité. L'idée maîtresse était de renouveler le matériel vétuste tout en limitant l'impact de ce renouvellement sur les finances des Communes du Brabant wallon. En parallèle, il a été permis aux différents services de se spécialiser en fonction des spécificités de leur territoire de compétence.

¹² Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 1, appelé le cadre de vie, secteur 1.3.

Outre ces actions, diverses opérations sont menées par la Province dans ce domaine, à savoir :

- des stages de maîtrise automobile pour les jeunes conducteurs car proportionnellement, ils sont plus impliqués dans les accidents que le reste de la population. Dans un premier temps, ces stages s'adressaient uniquement aux nouveaux possesseurs du permis mais depuis 2004, la Province a décidé de les rendre accessibles aux jeunes entre 18 et 25 ans;
- des stages cyclomoteur étant donné le nombre important d'accident les impliquant. Commencés en 2003, ils connaissent un réel succès ainsi qu'une évaluation positive de la part des participants, témoignages de leur pertinence ;
- des stages pour les personnes handicapées au travers d'ateliers spécifiques (maîtrise de l'automobile, etc.) ;
- des stages moto ;
- des stages pour les pompiers sous la forme d'apprentissage à la maîtrise d'un véhicule pour les interventions rapides ;
- des pistes d'éducation à la circulation routière ;
- des plans d'actions vélo, en partenariat avec Pro Vélo, afin d'encourager la mobilité douce, essentielle dans le cadre du développement durable soutenu par le Collège dans sa déclaration de politique générale ;
- des actions en collaboration avec divers organismes.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	0
2008 :	0
2009 :	0

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	0,00	0,00	1.029,00
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	1.029,00
DEPENSES			
- Personnel	0,00	0,00	0,00
- Fonctionnement	93.035,62	89.461,03	95.697,28
- Transferts	98.975,00	114.536,45	119.980,00
- Dette	65.169,85	66.675,22	59.709,67
TOTAL :	257.180,47	270.672,70	275.386,95

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	1.045.769,00	495.898,00	500.000,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	1.045.769,00	495.898,00	500.000,00

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

- mettre en place de nouveaux projets permettant d'augmenter l'offre d'accueil pour la petite enfance ;
- se positionner comme une « Province aînés admis » via le maintien des liens sociaux avec les seniors, le développement de structures d'accueil de jour, le développement d'un service de transport social, etc. ;
- réorganiser l'ISBW.

Enfin, grâce aux actions mises en œuvre dans les secteurs du soutien aux familles et de l'insertion socio-professionnelle, la Province du Brabant wallon vise à atteindre les objectifs globaux en matière sociale à savoir :

- favoriser l'intégration sociale et la vie familiale en développant des réponses sociales adaptées, de qualité et équitables pour l'ensemble des habitants de la Province ;
- assurer l'insertion sociale et professionnelle de tous en Brabant wallon par le renforcement des liens sociaux, la lutte contre les facteurs de précarité et le renforcement des politiques d'insertion sociale et professionnelle.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. La mise en réseau des besoins

A. COORDINATION DES PLANS DE COHÉSION SOCIALE

Quatorze communes de la Province du Brabant wallon ont déposé un Plan de Cohésion Sociale (PCS) lequel s'efforce de promouvoir l'exercice des six droits fondamentaux de compétence régionale :

- le droit à un revenu digne,
- le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale,
- le droit à un logement décent et à un environnement sain,
- le droit au travail,
- le droit à la formation,
- le droit à l'épanouissement culturel et social.

Le PCS doit répondre aux deux objectifs suivants :

- le développement social des quartiers,
- la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large.

¹³ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 2, appelé la cohésion sociale.

Ces plans sont constitués d'actions qui ont comme axes :

- l'insertion socioprofessionnelle,
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes,
- l'accès à un logement décent,
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Toujours dans un souci de cohérence et afin de permettre aux différentes communes de se rencontrer et d'échanger leurs expériences et activités, la Province du Brabant wallon organise régulièrement des réunions « Plate forme PCS » avec les chefs de projet de ces PCS.

B. SITE D'INFORMATION SOCIALE ET DE SANTÉ – SISS

La Province est à l'origine de la réalisation d'un portail Internet mettant l'accent :

- sur la centralisation d'une série de données,
- offrant un espace d'échange d'expériences aux acteurs de terrains.

Le site d'information sociale et de santé est :

- un outil informatique qui centralise les données de tous les acteurs qui existent dans les matières sociales et de santé au niveau du Brabant wallon ;
- un outil qui permet à chaque acteur de se faire connaître, de connaître les autres, de rassembler et tenir à jour des informations relatives à la cohésion sociale et à la santé, susceptibles d'orienter l'action des acteurs, tant privés que publics.

De manière concrète, le site a été ouvert au public alors qu'il comprenait 10 thèmes et près de 700 opérateurs :

- assuétudes,
- droit/justice,
- égalité des chances,
- enfance,
- immigration,
- jeunesse,
- logement,
- personne handicapée,
- santé,
- santé mentale.

Depuis son lancement le site continue à être complété. Ainsi, s'y sont ajoutés :

- aide et soins à domicile,
- aide sociale générale,
- économie sociale,
- personne âgée,
- santé environnementale.

Notons enfin que d'autres thème restent encore à traiter tels que :

- emploi,
- formation,
- enseignement.

2.2. Le soutien aux acteurs associatifs locaux

A. SOUTIEN FINANCIER AUX ASBL ŒUVRANT DANS LE SECTEUR SOCIAL-SANTÉ

B. PARTICIPATION ET SOUTIEN À L'INTERCOMMUNALE SOCIALE DU BRABANT WALLON – ISBW

Toujours dans un souci d'action concertée et homogène sur son territoire, la Province du Brabant wallon soutient activement l'intercommunale sociale du Brabant wallon – ISBW, son principal partenaire dans le domaine.

Suite à l'étude des besoins sociaux, les missions de l'ISBW ont été recadrées et sont désormais principalement centrées sur

- l'accueil de la petite enfance,
- l'accueil extrascolaire,
- le service de garde d'enfants malades,
- le soutien aux familles et aux personnes âgées et les formations.

Concernant l'accueil de la petite enfance, notons qu'en collaboration avec l'ONE, l'ISBW a mené une rétrospective 2005-2009 sur l'évolution du nombre de places d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans dans la Province du Brabant wallon. Par rapport aux 12.609 enfants âgés de 0 à 3 ans répertoriés en 2009, il n'y a que 4.396 places d'accueil, soit une place pour un enfant sur trois.

Le plan Cigogne de la Communauté française n'a fait que survoler le Brabant wallon : entre 2005 et 2009, 305 places (dont 194 déjà réalisées) ont été accordées à la Province du Brabant wallon sur un total de 3.571 places. Le Brabant wallon a un taux de couverture plus important que d'autres provinces mais le taux d'emploi y est plus important aussi et dès lors cela rend la demande plus forte et le manque de places d'accueil plus préoccupant.

En outre, le service des accueillantes d'enfants conventionnées est ouvert prioritairement à toute famille domiciliée dans une des douze communes conventionnées. Les données suivantes montrent le nombre de jours d'accueil :

Jours de garde	En demi jour d'accueil
Beauvechain	9636
Chastre	9057
Chaumont-Gistoux	6374
Grez-Doiceau	7997
Hélécine	3740
Incourt	445
Jodoigne	4676
Mont-St-Guibert	2806

Orp-Jauche	11994
Perwez	6597
Ramillies	7756
Walhain	1765
TOTAL	72.843

Par rapport à 2009, le nombre total de jours d'accueil entiers a augmenté de 806 jours.

L'évolution du nombre d'accueillantes par commune pour 2010 se traduit comme suit :

- Beauvechain : 7 accueillantes,
- Chastre : 5 accueillantes et 2 co-accueillantes,
- Chaumont-Gistoux : 2 accueillantes et 4 co-accueillantes,
- Grez-Doiceau : 7 accueillantes,
- Incourt : 1 accueillante,
- Hélécinne : 2 co-accueillantes,
- Jodoigne : 4 accueillantes,
- Mont-saint-Guibert : 3 accueillantes,
- Orp-Jauche : 9 accueillantes,
- Perwez : 6 accueillantes,
- Ramillies : 6 accueillantes,
- Walhain : 1 accueillante.

Soit un total de 51 accueillantes pour 2010 et 8 co-accueillantes (56 accueillantes pour 2009, 55 pour 2008, 58 pour 2007 ; 59 pour 2006 ; 59 en 2005).

En ce qui concerne les milieux d'accueil collectifs, le service a pour missions :

- d'accompagner les acteurs communaux dans la mise en place de nouvelles structures d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans ;
- d'offrir une expertise globale tenant compte des réglementations en vigueur, de la localité, du budget, ... ;
- relayer les besoins et difficultés vécues sur le terrain aux autorités compétentes ;
- accompagner les partenaires communaux dans le suivi de milieux d'accueil

Toutes les communes et institutions publiques du Brabant wallon sont concernées. Actuellement, des partenariats spécifiques sont établis avec les communes de Chastre, Rixensart, Jodoigne, Wavre et Ramillies.

L'accueil extrascolaire de qualité aux enfants scolarisés de 3 à 12 ans compte aussi parmi les missions assignées à l'ISBW.

Le service propose :

- un accueil possible 7 jours sur 7, entre 6 et 22 heures (avec un maximum de 11 heures continues) ;
- une souplesse dans les délais d'inscription,

- un accès financier pour tous : les tarifs sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants accueillis,
- pour les enfants de 2,5 ans à la fin de la scolarité fondamentale.

L'ISBW collabore avec 11 communes du Brabant wallon.

Communes conventionnés	Nbre de journées d'accueil en 2010
Beauvechain	10.830
Braine-L'Alleud	1.508
Braine-Le-Château	39.448
Genappe	5.771
Incourt	20.617
Jodoigne	1.030
La Hulpe	32.672
Nivelles	43.741
Ottignies - LLN	11.824
Tubize	86.679
Villers-La-Ville	22.139
Total	276.259

Le service d'aide aux familles et aux personnes âgées rentre dans les actions menées par l'ISBW. Concrètement, le service constate qu'il dépanne essentiellement des personnes âgées (65 % des bénéficiaires). Les situations à gérer évoluent (problèmes de démence, de dépression, d'alcoolisme, ...) et nécessitent une intervention plus lourde et plus régulière ainsi qu'une coordination obligatoire avec des intervenants médicaux, paramédicaux et sociaux. Dix communes sont conventionnées avec le Service :

Communes	Nombre d'heures prestées par commune en 2010
Braine-l'Alleud	1784
Braine-le-Château	1116,75
Chastre	3575,75
Chaumont-Gistoux	4203,75
Court-Saint-Etienne	2322,25
Genappe	370
Grez-Doiceau	2619
Mont-Saint-Guibert	238,25
Rebecq	734,75
Rixensart	1612
Tubize	2074,5

Enfin, les formations relèvent aussi des missions de l'ISBW. Le Service se décline en deux grands secteurs :

- formation continuée du personnel de l'ISBW,
- formation destinée aux acteurs psycho-médico-sociaux du Brabant wallon.

2.3. L'égalité des chances et la lutte contre la violence

Les principales missions sont :

- lutter contre les violences en identifiant les violences les besoins avec les partenaires locaux, favorisant leur coopération ainsi que leurs actions de sensibilisation et de prévention ;
- promouvoir l'égalité des femmes et des hommes sur le plan socio-économique et dans la vie sociale, notamment en mettant sur pied des projets en matière d'égalité avec les communes et les organismes d'intérêt public dépendant des communes, les entreprises locales, le monde associatif et les organismes d'insertion.

Dans le domaine de la lutte contre les violences, les actions se déploient autour de cinq axes que sont :

- la mise en réseau : assurer une bonne coordination des différents dispositifs d'accueil et d'accompagnement des acteurs de la violence entre partenaires actifs sur l'arrondissement. Concrètement, la mise en réseau passe par la coordination, par la section « égalité des chances » de l'administration provinciale, d'une plate-forme de concertation axée sur la violence conjugale ;
- l'accompagnement : prendre toute initiative visant à garantir l'accueil, l'hébergement et le suivi des victimes de violences, des auteurs et des enfants témoins ;
- la sensibilisation : faire connaître les services actifs en matière de lutte contre les violences entre partenaires, aux autres services présents sur l'arrondissement, ainsi qu'aux populations concernées. En 2010, cela s'est traduit par la présentation de l'exposition « Femmes en résistance » ;
- la formation : prendre toute initiative visant à l'adoption de bonnes pratiques : formations, échanges, supervisions, intervisions, etc. ;
- la prévention : encourager, susciter l'adoption et la mise en œuvre de plans locaux de lutte contre les violences conjugales. Dans cette optique, des ateliers d'auto-défense ont été mis en place.

En vue de promouvoir l'égalité entre les sexes, divers partenariats ont été conclus avec la Région notamment :

- A. La roue du changement ;*
- B. Table-ronde pauvreté ;*
- C. « Sortir de soi, sortir de chez soi » - formation à destination des femmes bénéficiaires du RIS, chômeuse ou inscrite en ALE ;*
- D. La ferme de Froidmont, économie sociale et réinsertion professionnelle.*

Dans le cadre du partenariat Région wallonne/Fédération Wallonie-Bruxelles :

- A. *Coordination de l'accueil extrascolaire,*
- B. *Femmes interface Nord-Sud.*

2.4. Le centre d'Études et de Documentation sociales (CEDS)

Il a pour missions :

- la mise jour d'une banque de données institutionnelles du secteur psycho-médico-social et consultable sur Internet ;
- la mise à disposition pour les travailleurs sociaux et étudiants d'une documentation sociale spécialisée ;
- la publication de répertoires thématiques.

Le CEDS propose également une bibliothèque spécialisée dans le domaine des sciences humaines avec plus de 1.300 livres et une centaine de revues sur les thèmes du 3^{ème} âge, de la personne handicapée, de la santé, du logement, des étrangers, de l'enfance et de l'adolescence, de la pauvreté et de l'exclusion sociale, de l'environnement.

2.5. L'accueil de la petite enfance

Depuis octobre 2007, suite à l'identification par une étude scientifique de l'accueil de la petite enfance comme problématique importante en Brabant wallon, la Province a pris en charge la mise en ligne du portail dédié à ce domaine et accessible à l'adresse www.accueildesenfants.be.

Ce portail permet à chacun une meilleure visibilité de l'offre d'accueil de la petite enfance et des activités extrascolaires:

- haltes-garderies,
- crèches,
- maisons d'enfants,
- écoles des devoirs,
- plaines de vacances,
- mouvements de jeunesse,
- stages,
- maisons des jeunes,
- centres culturels et sportifs.

Enfin, ce portail permet trois types de recherche:

- une recherche simplifiée par code postal, par l'âge de l'enfant ou par catégorie d'accueil ou activité;
- une recherche avancée avec une proposition de critères multiples: nom de l'institution, accueil accessible aux enfants porteurs d'un handicap, horaires, itinéraires,... ;
- une recherche géographique permettant de survoler différentes communes du territoire wallon.

2.6. Aides et services à destination des agents provinciaux

La Province participe à l'assurance soins de santé et hospitalisation pour les agents provinciaux. A titre indicatif, en 2010, 2051 dossiers ont été traités au sein de l'administration en charge de cette compétence.

Le 30 juin 2005, la Province a créé un fonds social ayant pour objet d'accorder des aides financières exceptionnelles et subsidiaires aux membres de son personnel confrontés à une situation particulièrement difficile. Ce fonds est alimenté par une dotation provinciale.

Ces aides se caractérisent par :

- Le fait d'être considérées comme subsidiaires : c'est-à-dire qu'elles ne peuvent être octroyées que lorsqu'il apparaît que l'agent concerné ne peut en obtenir aucune, auprès d'aucune institution publique ou privée, ni d'aucun autre organisme tel que, par exemple, une mutualité ou une compagnie d'assurance ;
- Elles ne peuvent être octroyées que dans des cas de difficultés sociales exceptionnelles et graves ;
- Elles sont accessibles à toute personne qui est agent, au moment de l'introduction de la demande, qu'il soit contractuel, temporaire ou statutaire, enseignant ou non enseignant, quel que soit le temps de travail effectivement presté.

Enfin, l'aide est octroyée par un comité de gestion composé paritairement de représentants de l'autorité et des organisations syndicales (6 députés provinciaux, 6 représentants des organisations syndicales non membres du personnel provincial). Ce comité de gestion est tenu au secret et doit respecter la confidentialité de toutes les demandes introduites.

2.7. Les bourses d'études

Dès 1996, la Province a décidé de promouvoir l'accessibilité à l'enseignement supérieur dans le cadre d'une politique d'égalité des chances. Dans cette optique, la Province octroie un complément aux titulaires d'une bourse de la Communauté française.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	14,34
2008 :	14,38
2009 :	14,39

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	900.848,83	326.444,01	216.447,58
- Transferts	124.775,86	162.014,55	1.389.278,42
- Dette	44.479,53	1.906,11	0,00
TOTAL :	1.070.104,22	490.364,67	1.605.726,00
DEPENSES			
- Personnel	806.389,72	857.020,56	781.194,63
- Fonctionnement	252.810,33	273.979,23	159.864,38
- Transferts	1.985.974,17	2.485.730,60	2.382.993,68
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	3.045.174,22	3.616.730,39	3.324.052,69

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	100.000,00	100.000,00
- Investissements	58.104,68	0,00	105,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	58.104,68	100.000,00	100.105,00

Soutien aux communes et supracommunalité

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

Dans le cadre de la supracommunalité et en complément des aides et actions régionales, la Province a mis en place un partenariat privilégié avec les communes du Brabant wallon en vue de soutenir le développement de projets améliorant et protégeant le cadre de vie. Le Collège provincial a, en effet, décidé de développer un partenariat technique et logistique à destination des communes afin de les aider à réaliser leurs projets.

A l'instar de ce qui se fait déjà en matière de marchés publics et de sanctions administratives, il est offert aux communes d'avoir recours aux compétences et à l'expertise du personnel provincial.

2. ACTIONS PROVINCIALES

2.1. L'aménagement du territoire- la préservation du patrimoine

Une aide provinciale est proposée aux communes, depuis 2009, afin de mettre en valeur le petit patrimoine populaire présent sur le sol brabançon wallon.

Les dix communes reprises dans le tableau ci-dessous ont rentré un projet en 2010 et des subventions pour un montant total de 22.136,60 € ont été engagées. En 2009, 10 communes avaient également rentré un projet et des subventions pour un montant total de 20.445,55 € ont été liquidées :

Communes	Dénomination du projet
Beauvechain	Grillage en fer forgé entourant le perron de l'église Saint-Martin à Tourinnes-la-Grosse
Chastre	Restauration de la Chapelle Saint-Géry
Court-St-Etienne	Monument aux morts de la guerre 1914-1918
Grez-Doiceau	Chapelle Saint-Bernard
Ittre	Chapelle Sainte-Rita de Virginal
La Hulpe	Stèle Solvay – Rénovation et mise en valeur
Ottignies	Chapelle de la Boissette
Orp-Jauche	Chapelle sépulcrale d'Eugène Malevé à Maret
Walhain	Monument aux morts – Guerre 1914-1918
Waterloo	Statues du Centre de Waterloo

2.2. L'environnement

Les actions provinciales se traduisent via des subventions accordées aux communes pour des projets d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement. Pour l'année 2010, citons :

- Ville d'Ottignies-LLN : 1.000,00 € pour l'acquisition de contenants pour des aménagements floraux;
- Ville de Wavre / Ecole communale Par-Delà l'Eau: 2.411,11 € pour frais liés à l'aménagement d'une mare à des fins didactiques;
- Ville de Nivelles : 6.972,64 € pour des plantations servant à l'aménagement des abords de la « Tour de Guet » ;
- Centre public d'action sociale de Braine-l'Alleud : 14.709.00 € pour l'aménagement d'un potager dans les jardins de la Maison de retraite « Le Vignoble » ;
- Action-Jeunes Braine-le-Château : 1.100,00 € pour animation d'un stage par un agent provincial et organisation d'une journée nature du 16 au 20 août 2010.

2.3. La mobilité

En vue d'améliorer la mobilité en Brabant wallon, un appel à projets a été lancé auprès des communes en mars 2010. Ces projets pouvaient être inscrits dans une des deux catégories suivantes :

- catégorie A : des travaux ou l'acquisition de matériel permettant une meilleure mobilité au sein de la commune (création ou amélioration de voies lentes pour le déplacement des piétons et des cyclistes, création de ronds-points, placement de feux de signalisation, placement de panneaux « Voitures à partager », etc.). Les critères d'attribution des subventions portaient particulièrement sur la qualité et la pertinence des investissements proposés en vue d'une meilleure mobilité. Les projets remis par les communes pouvaient être subventionnés à raison de 80% du montant total des travaux ou acquisitions avec un plafond de 2.500 € ;
- catégorie B : des projets originaux et pilotes en matière de mobilité qui pourraient dans l'avenir être appliqués dans d'autres communes. Les critères d'attribution des subventions portaient particulièrement sur l'originalité du projet, sa qualité et sa reproductibilité dans d'autres communes en vue d'une meilleure gestion de la mobilité. Les projets remis par les communes pouvaient être subventionnés à raison de 80% du montant total des travaux ou acquisitions avec un plafond de 50.000 €.

Pour l'année 2010, ont été financés :

Communes	Dénomination du projet
Chaumont-Gistoux	Acquisition de peinture pour marquage routier Acquisition d'un cinémomètre répressif numérique + poteau + boîtier de placement
Ittre	Première phase de réhabilitation du sentier des longs prés pour usagers doux
Jodoigne	Installation de matériel visant le développement de la mobilité douce à Jodoigne

La Hulpe	Création d'une piste et d'un site cyclable, avenue Adèle en liaison de pistes existantes ou en cours
Lasne	Prime à l'achat d'un vélo électrique ou d'un kit d'assistance électrique
Ottignies-LLN	Coulée Verte Aménagement cyclo-pédestre sur le tronçon longeant l'arrière du Centre du Douaire
Waterloo	Mise en place d'un PEDIBUS pour les écoles situées sur le territoire de la commune

Enfin, en mars 2010, un appel à projets en matière de sécurité, d'éclairage public et d'aménagement d'espaces publics a été lancé auprès des 27 communes du Brabant wallon. En fonction des principaux critères de sélection des projets à savoir :

- la qualité et la pertinence des investissements proposés et selon les cas, l'amélioration de la sécurité, l'amélioration de la convivialité des espaces publics ;
- l'amélioration de l'éclairage proposé et la diminution de l'insécurité grâce à ce dernier, la prise en compte des personnes à mobilité réduite ;

et en fonction des crédits budgétaires pour cet appel à projets, des subventions pour un montant total de 438.399 € ont été octroyés aux 17 communes retenues. Chaque subvention octroyée était limitée à 80 % du montant total des travaux ou acquisitions de matériel avec un montant maximum de 30.000 €.

2.4. La formation

Comme susmentionné, l'institut de formation agit comme ensemble de formations gérant les demandes émanant des administrations locales. Le personnel ouvrier issu des pouvoirs locaux a été inclus dans le public cible.

2.5. Le recours à l'expertise du personnel provincial

Dans le domaine des marchés publics tout comme dans celui des infractions administratives, la Province met à disposition des communes ses agents. En effet, comme précisé ci-avant, dans l'hypothèse où aucun fonctionnaire de niveau A n'est disponible au sein d'une commune, le Conseil communal demande au Conseil provincial de proposer un fonctionnaire provincial de niveau 1. Le Conseil communal désigne ce fonctionnaire en qualité de fonctionnaire chargé d'infliger les amendes administratives. La Province reçoit de la commune concernée une indemnité pour les prestations de ce fonctionnaire. Un accord préalable concernant le montant de cette indemnité et la manière de payer doit être conclu entre le Conseil communal et le Conseil provincial.

En 2010, ont fait appel au fonctionnaire sanctionnateur provincial et ont signé, à cet effet, une convention relative à la mise à disposition de la commune d'un fonctionnaire provincial en qualité de fonctionnaire sanctionnateur, les communes suivantes :

- Braine-le-Château,
- Beauvechain,
- Chaumont-Gistoux,
- Grez-Doiceau,
- Incourt,

- Ittre,
- Lasne,
- Orp-Jauche,
- Perwez,
- Ramillies,
- Rixensart,
- Waterloo.

Enfin, rappelons qu'en séance du 30 septembre 2010, le Conseil provincial a approuvé la résolution relative à la convention fixant les modalités de recours à un agent sanctionnateur provincial en application du décret du 5 juin 2008 en matière de police de l'environnement. Par cette résolution, le champ d'action de l'agent sanctionnateur se trouve étendu à d'autres infractions.

2.6. La jeunesse

Dans ce secteur, l'opération « place aux enfants » est coordonnée par la Province en étroite collaboration avec les communes étant donné que le but poursuivi est de permettre aux enfants de mieux connaître les activités de la vie économique, sociale et politique de leur commune.

2.7. Le logement

Dans le cadre de la supracommunalité, la Province incite les communes à établir un inventaire des logements inoccupés afin de permettre le travail de l'AIS, en constante recherche de nouveaux logements. Rappelons encore que dans ce secteur nombreuses sont les aides provinciales accordées aux communes, lesquelles sont énumérées ci-dessus.

2.8. Le sport

Une attention particulière est accordée par la Province à la prévention par le sport. Une aide financière est proposée aux administrations communales du Brabant wallon pour la construction ou la rénovation d'une infrastructure sportive ou d'une piscine. Les communes bénéficiaires sont : Waterloo, Nivelles, Genappe, Braine-l'Alleud et Rebecq.

2.9. La plate-forme « partage des connaissances »

Dans le cadre d'un management dynamique et dans la volonté exprimée de développer les services rendus aux communes, a été mis en place un projet de partage des connaissances au sein de l'Administration provinciale lequel est ouvert et étendu aux communes (www.partagedesconnaissancesbw.be)

Ce projet est né de plusieurs constats, notamment la nécessité de partager les bonnes pratiques et le résultat de recherches déjà acquis par les uns ou les autres entre administrations locales, la nécessité de favoriser les contacts et les échanges "transversaux" entre agents locaux travaillant dans des secteurs similaires, la nécessité de valoriser le potentiel existant au sein de l'Administration provinciale eu égard, par exemple, aux travaux de stage réalisés, mais aussi toute une série de notes et de documents-types travaillés par les agents, et de grande qualité.

3. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	0,00	0,00	0,00
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Personnel	0,00	0,00	0,00
- Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
- Transferts	600.000,00	600.000,00	850.000,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	600.000,00	600.000,00	850.000,00

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	370.999,89	390.000,00	382.275,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	370.999,89	390.000,00	382.275,00

1. AXES DIRECTEURS DE LA POLITIQUE PROVINCIALE

La Province a fait de la pratique du sport à l'école l'une des priorités en matière d'éducation car :

- les jeunes bougent de moins en moins ;
- dans le cadre de la supracommunalité, la Province a décidé de soutenir les communes (en complément des aides régionales déjà disponibles) qui mettent au point des projets visant à améliorer le cadre de vie des citoyens notamment via la pratique du sport ;
- l'activité sportive est non seulement bénéfique pour la santé mais participe aussi à la construction de la sociabilité (participation à des activités d'équipe, etc.) ;
- le sport est perçu comme un rempart au décrochage scolaire et permet de lutter contre les assuétudes.

2. ACTIONS PROVINCIALES

Depuis sa création, la Province du Brabant wallon s'est attachée à promouvoir la pratique du sport chez les jeunes :

- dans l'ensemble des écoles secondaires du réseau provincial sont organisés divers ateliers sportifs permettant aux jeunes de pratiquer un sport durant le temps de midi, le mercredi après-midi ou en semaine après les cours ;
- la Province a décidé, après quelques années de soutien direct aux clubs sportifs, de concentrer son effort sur les jeunes en développant divers programmes parascolaires qui touchent annuellement près de 4500 jeunes lors de 3000 heures de prestations sportives ;
- Depuis 2002, un tournoi provincial inter-réseaux permet aux jeunes de toutes les écoles du Brabant wallon de s'affronter dans plusieurs disciplines sportives. A l'issue de ce tournoi, l'école la plus sportive du Brabant wallon est désignée et les écoles participantes sont récompensées par la possibilité d'acquérir du matériel sportif.

Quelques aspects périphériques:

- stage multi-sports (Dinant et Parc Aventure),
- mérites sportifs en 2001 et 2003,
- accueil du Tour de France en 2004,
- accueil du Giro Italia en 2006.

¹⁴ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 5, appelé la qualité de vie, secteur 5.2.

3. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	6,43
2008 :	6,44
2009 :	6,45

4. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	117.381,51	57.380,84	0,00
- Transferts	177.811,05	200.743,38	757.205,06
- Dette	19.967,51	855,59	0,00
TOTAL :	315.160,07	258.979,81	757.205,06
DEPENSES			
- Personnel	361.959,02	384.685,37	350.649,86
- Fonctionnement	193.884,50	114.174,19	40.104,53
- Transferts	76.098,85	74.500,00	84.625,00
- Dette	156.452,40	190.321,29	215.694,52
TOTAL :	788.394,77	763.680,85	691.073,91

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	1.104.217,57	409.652,49	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	146.703,76	0,00	0,00
TOTAL :	1.250.921,33	409.652,49	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	368.095,28	6.701,58	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	368.095,28	6.701,58	0,00

1. ACTIONS PROVINCIALES

1.1. Le tourisme

La Fédération du Tourisme de la Province du Brabant wallon a déployé, depuis 2004, les moyens mis à sa disposition afin :

- d'assurer la promotion touristique globale du Brabant wallon,
- d'organiser des partenariats avec les organismes touristiques wallons et brabançons wallons.

L'action de la Province dans le domaine touristique se déploie via :

- l'exécution de lois et règlements ;
- l'application du document de concertation « destination 2015 » ;
- la réponse à des demandes d'informations, de documentation et d'aides ;
- la promotion des atouts touristiques brabançons wallons. Ainsi, plus particulièrement dans ce domaine, les activités provinciales correspondent à :
 - la participation aux foires et salons 2010 en collaboration avec le Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes (C.A.T.P.W.) ;
 - la campagne de promotion globale « *Le Brabant wallon, l'évasion verte... le temps des plaisirs* » slogan des diverses publications de la F.T.P.B.W ;
 - le marché du Nord de la France (salon Tourissima à Lille) ;
 - les balades - Tourisme GPS dans le cadre du positionnement du Brabant wallon comme destination de promenades ;
 - les produits par groupe (réalisation de fiches « excursions par groupes ») ;
 - les éditions 2010 des brochures « *Ma ferme : ses saveurs et son accueil* » et « *Le Brabant wallon, l'évasion verte... le temps des plaisirs* » ainsi que de l'agenda global des manifestations touristiques pour 2010 lequel a par ailleurs été traduit en néerlandais ;
 - le développement touristique du site des Grottes de Folx-les-Caves.

Par ailleurs, des collaborations avec les organismes de tourisme en Wallonie ont été menées notamment au travers de :

- la concertation avec le Commissariat général au tourisme de la Région wallonne (C.G.T.),
- la collaboration au sein du Centre d'action touristique des provinces wallonnes (C.A.T.P.W.),
- la collaboration avec l'Office de Promotion du Tourisme Wallonie-Bruxelles (O.P.T.),
- la collaboration avec les maisons du tourisme, syndicats d'initiative et offices de tourisme,
- l'octroi de subventions de fonctionnement aux acteurs touristiques.

¹⁵ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 6, appelé la stimulation de l'économie, secteur 6.1.

1.2. Les domaines provinciaux

A. DOMAINE PROVINCIAL DU BOIS DES RÊVES

Les missions principales sont :

- une fonction sociale et récréative au travers des zones dédiées aux barbecues, les sentiers balisés pour les promenades, etc. ;
- une fonction éducative et didactique via l'édition d'un livre-guide pédagogique afin de mettre en lumière les richesses du domaine ;
- une fonction d'accueil et de services.

En termes de fréquentation, en 2010, le domaine a enregistré une croissance de 12% par rapport à 2009. Parmi les activités qui sont organisées au sein du Bois des Rêves, citons :

- la pêche,
- la mise à disposition de la cafétéria et du pavillon pour diverses activités,
- les manifestations de plein air avec notamment location des zones de barbecues,
- l'ouverture des piscines au public.

La fréquentation du domaine se répartit comme suit, pour les années 2009 et 2010 :

MOIS	2009	2010	2010/2009
Janvier	3.545	6.140	73,2%
Février	6.250	5.110	-18,2%
Mars	14.610	11.100	-24,0%
Avril	22.530	25.810	14,6%
Mai	21.240	21.340	0,5%
Juin	36.500	39.930	9,4%
Juillet	50.500	50.940	0,9%
Août	58.810	21.900	-62,8%
Septembre	14.810	14.505	-2,1%
Octobre	21.040	22.110	5,1%
Novembre	5.810	5.935	2,2%
Décembre	3.555	2.950	-17,0%
TOTAL	259.200	227.770	-12,1%

Précisons que les mauvaises conditions climatiques d'août 2010 (par rapport à celles d'août 2009) ont entraîné une diminution conséquente de la fréquentation de la piscine du Domaine provincial.

B. MUSÉE PROVINCIAL DERNIER QUARTIER GÉNÉRAL DE NAPOLÉON

Depuis l'acquisition par la Région wallonne de l'ensemble des propriétés du hameau du Lion, le grand projet de développement du site est enfin sur les rails pour réaliser le nouveau complexe muséal qui attirera à nouveau 500.000 visiteurs par an. Il est évident que l'avenir de notre institution, tout comme celui de l'autre quartier-général, le Musée Wellington, est directement lié au devenir du projet précité.

En 2010, la fréquentation correspond à :

MOIS	2010	Individuels 2010	Groupes 2010
Janvier	182	162	20
Février	167	167	/
Mars	426	252	174
Avril	613	555	58
Mai	780	605	175
Juin	2030	1921	109
Juillet	903	726	177
Août	1024	997	27
Septembre	497	415	82
Octobre	600	515	85
Novembre	230	230	/
Décembre	138	138	/
Total*	7590	6683	907

C. DOMAINE PROVINCIAL D'HÉLÉCINE

Il comprend :

- douze salles modulables aménagées (matériel didactique à disposition),
- deux salles polyvalentes de 125 et 350 places assises,
- une salle de réception accueillant jusqu'à 500 personnes.

Y ont été organisées comme activités notamment :

- des séminaires et colloques,
- la chasse aux œufs,
- des brocantes,
- des concours ou journées de pêche,
- un weekend médiéval,

- l'évènement « Jardins en fête », co-organisé avec le Rotary de Jodoigne,
- le Marché gourmand et artisanal,
- le Concert de Noël.

Concernant l'activité au château en 2010, les chiffres sont précis :

- Nombre de personnes ayant fréquenté le château sous réservation : 36.819
- Nombre total de stages : 152
- Nombre de jours d'occupation (hors occupation simultanée) : 183
- Nombre de samedis occupés : 38
- Nombre de dimanches occupés : 31

Pour l'occupation du Domaine (parc) : comme l'entrée du parc est gratuite, il n'est pas possible de chiffrer précisément le nombre de visiteurs du parc. Toutefois, en rassemblant les données statistiques, une évaluation peut se faire de la manière suivante :

Fréquentation du château et du parc : 145.246 personnes.

2. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	100,44
2008 :	100,73
2009 :	100,79

3. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	1.660.534,66	1.705.712,06	1.119.975,90
- Transferts	484.208,22	533.673,62	9.263.467,25
- Dette	311.104,02	13.331,97	0,00
TOTAL :	2.455.846,90	2.252.717,65	10.383.443,15
DEPENSES			
- Personnel	5.640.146,29	5.994.274,50	5.463.923,78
- Fonctionnement	2.082.342,96	1.946.904,00	1.111.736,55
- Transferts	124.411,00	110.353,00	118.253,00
- Dette	249.815,07	292.064,71	242.040,58
TOTAL :	8.096.715,32	8.343.596,21	6.935.953,91

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	224.290,00	57.680,93	0,00
- Investissements	5.451,00	24.620,09	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	229.741,00	82.301,02	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	469.271,89	402.104,16	277.710,43
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	469.271,89	402.104,16	277.710,43

Voiries et cours d'eau ¹⁶

1. ACTIONS PROVINCIALES

1.1. Les voiries

Dans le domaine des *voiries provinciales*, la gestion de la Province s'effectue :

1. via un traitement administratif des demandes émanant de particuliers et des administrations (par exemple pour 2010 : 25 dossiers de demande pour raccordement (eau, gaz, électricité, télédistribution), 14 dossiers de demande d'autorisation pour effectuer des travaux de raccordement aux égouts et aqueducs, etc.) ;
- via des travaux ordinaires sous la forme d'entretien et service hivernaux, d'entretien de plantations, de travaux de marquage afin d'assurer la sécurité des voiries provinciales ;
- via des travaux extraordinaires, lesquels visent essentiellement à améliorer la sécurité des usagers et/ou à améliorer le réseau de voiries (asphaltage, etc.).

Parmi les travaux ordinaires menés en 2010, citons :

- Entretien et service d'hiver.
L'entretien et le service d'hiver des routes provinciales permettent à la Province du Brabant wallon d'assurer ses obligations en tant que gestionnaire de voiries (remise en état, réfection, déneigement, etc.). Ces travaux sont assurés par des entreprises privées ;
- Entretien des plantations (fauchage, élagage, abattage)
L'entretien des plantations des routes provinciales prévoit 2 coupes des accotements, un élagage des arbres situés le long des routes provinciales et l'abattage des spécimens dangereux. Ces travaux ont été adjugés, en date du 20 mai 2010, pour un montant de 31.484,00 € T.V.A.C. La première coupe a été réalisée fin juin / début juillet 2010 et la seconde au début octobre 2010 ;
- Travaux de marquage
Ces travaux sont réalisés une fois l'an et permettent d'assurer la sécurité des voiries provinciales. Les travaux adjugés le 16 décembre 2009 n'ont pu être réalisés que partiellement en 2010, en raison des conditions climatiques survenues à la fin de l'été ;
- Entretien des plantations (élagage)
Un marché d'élagage pour l'entretien des arbres le long de la RP Hal / Nivelles, entre Bois-Seigneur Isaac et Haut Ittre a été attribué par le Collège provincial, en date du 21 octobre 2010, pour un montant de 9.607,40 € T.V.A.C.

En 2010, les travaux extraordinaires ci-après ont été menés :

- Travaux d'entretien extraordinaires
Le marché de travaux d'entretien extraordinaire des voiries provinciales attribué en date du 17 décembre 2009 pour un montant de 249.955,52 € (T.V.A.C.) a été exécuté début de l'été 2010 ;

¹⁶ Pour la Province du Brabant wallon, cette compétence correspond à l'axe 1, appelé le cadre de vie, secteurs 1.1 et 1.2.

- Travaux de réparation du pont de Jandrain (RP Grez-Doiceau / Hannut)
Ce marché de travaux attribué par le Collège provincial, en date du 17 décembre 2009, pour un montant de 40.882,81 € (T.V.A.C.) a été réalisé au printemps 2010 ;
- Travaux d'entretien extraordinaires
Pour contrer la dégradation constante du réseau de la voirie provinciale, le Collège provincial a attribué, en date du 16 décembre 2010, le marché de travaux d'entretien extraordinaire des voiries pour un montant de 202.417,27 € (T.V.A.C.). Ce marché permettra de réfectionner un ensemble de tronçons de voiries (5.000m²) particulièrement dégradés.

Enfin, la gestion provinciale prend également en charge les *voiries vicinales* pour lesquelles :

- un traitement administratif est fourni (demande de renseignements concernant l'atlas vicinale, etc.).

1.2. Les cours d'eau

Pour les cours d'eau non navigables, les actions provinciales se traduisent sous la forme :

- de traitement administratif ;
- de travaux ordinaires (entretien et réparation) ;
- de travaux extraordinaires lesquels visent essentiellement à prévenir les inondations (bassin d'orage, etc.) ou à améliorer les tronçons de cours d'eau qui se sont dégradés à cause de l'érosion et qui donc pourraient poser être un frein à l'écoulement des eaux en période de crue.

Pour 2010, les travaux ordinaires ci-après ont été réalisés :

- Travaux d'entretien et de réparation
Ces travaux concernent l'entretien annuel (nettoyage du lit de la rivière et réfection des berges) des cours d'eau non navigables de la deuxième catégorie de manière à prévenir tout risque d'inondation.

Le service étudie les projets et veille à leur bonne exécution dans le cadre des travaux d'investissement décidés par la Province. Comme susmentionné, ces travaux visent essentiellement à prévenir les inondations (bassin d'orage, zone inondable) ou à améliorer des tronçons de cours d'eau qui se sont particulièrement dégradés avec le temps (érosion) et qui pourraient poser des problèmes aigus sur le libre écoulement de l'eau en période de crue.

Le Service de la voirie et des cours d'eau non navigables a été chargé d'étudier le plan de lutte contre les inondations dans la vallée du Piétrebais. En date du 29 novembre 2007, le Collège provincial a adjugé les travaux d'aménagement des bassins d'orages de "Cocrou" et "Grosses Pierres" pour un montant de 218.945,16 € T.V.A.C. En date du 13 décembre 2007, le Collège provincial a adjugé les travaux relatifs à l'automatisation des vannes de commandes du bassin d'orage de "Cocrou" pour un montant de 48.296,18 € T.V.A.C. Ce dossier n'a pas évolué au cours de l'année 2010 dans la mesure où les démarches en vue des acquisitions n'ont pas abouti.

Le travail de réflexion globale entamé au cours de l'année 2009 pour redéfinir l'ensemble des procédures nécessaires à accomplir pour pouvoir réaliser les bassins d'orages (diverses autorisations, acquisition, etc.) dans les meilleurs délais a été soumis au Collège provincial en novembre 2010. Par ailleurs, le travail de réflexion sur la problématique des inondations a fait également l'objet d'une présentation synthétique aux Autorités communales le 8 décembre 2010, à l'invitation du Collège provincial.

Des travaux extraordinaires ont fait l'objet d'un suivi spécifique :

- Suite aux inondations de mai 2009, les travaux de remise en état du « Coulant d'eau » et de « la Mazerine » sur les territoires de Lasne, Rixensart et La Hulpe attribués par le Collège provincial, en date du 10 décembre 2009 pour un montant de 41.584,55 € (T.V.A.C.) ont été exécutés au printemps 2010 ;
- Le cours d'eau non navigable de deuxième catégorie dénommé "l'Argentine" à La Hulpe (Gaillemarde) présente d'importants problèmes d'érosion de berge, entre le Chemin de la Forêt et la rue Semal. Les travaux d'entretien et de réparation nécessaires au cours d'eau non navigable de deuxième catégorie dénommé "l'Argentine" à La Hulpe (Gaillemarde), attribués par le Collège provincial, en date du 17 décembre 2009 pour un montant de 122.828,43 € (T.V.A.C.), ont été exécutés en février 2010.

Dans le cadre du programme d'action 2008/2010 du Contrat de rivière Senne, la Province du Brabant wallon s'est engagée à réaliser en 2009 :

- Les travaux de remise en état du cours d'eau non navigable dénommé « Ry Ternel » à Ittre, adjudés en date du 17 décembre 2009 par le Collège provincial pour un montant de 112.894,21 € (T.V.A.C.) ont été réalisés à la fin du printemps 2010 ;
- dans le cadre du programme d'actions 2008/2010 du Contrat de rivière Senne, la Province du Brabant wallon s'est engagée à réaliser en 2010 les travaux de remise en état du cours d'eau non navigable dénommé « le Hain » à Braine-l'Alleud (Ophain). Ces travaux ont été attribués par le Collège provincial, en date du 16 décembre 2010 pour un montant de 142.136,69 € (T.V.A.C.) ;
- le service a instruit le dossier de travaux relatifs à l'entretien et la réparation des berges du cours d'eau non navigable de 2^{ème} catégorie dénommé "le Gentilsart" à Villers-la-Ville. Ce marché de travaux a été attribué par le Collège provincial, en date du 16 décembre 2010 pour un montant de 79.957,77 € (T.V.A.C.).

1.3. Les autres interventions provinciales dans ce secteur

- contrats de rivière ;
- plan « pluies ». Le service de la voirie et des cours d'eau non navigables de l'administration provinciale participe à diverses réunions du groupe « GTI » (Groupe Transversal Inondation) mis en place par la Région wallonne, dans le cadre du plan PLUIES et participe plus particulièrement à l'élaboration de la cartographie des zones inondables ;
- groupe de travail « voiries-cours d'eau »-APW.

2. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	29,66
2008 :	29,75
2009 :	29,76

3. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	228.997,94	244.953,73	0,00
- Transferts	167.201,47	163.611,27	2.732.637,80
- Dette	91.739,04	3.931,36	0,00
TOTAL :	487.938,45	412.496,36	2.732.637,80
DEPENSES			
- Personnel	1.663.178,80	1.767.604,91	1.611.213,92
- Fonctionnement	1.059.648,63	1.079.911,69	809.432,06
- Transferts	124.368,06	137.110,22	134.368,06
- Dette	411.901,93	443.079,71	462.537,35
TOTAL :	3.259.097,42	3.427.706,53	3.017.551,39

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	205.263,04	0,00	0,00
TOTAL :	205.263,04	0,00	0,00
DEPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	475.000,00
- Investissements	391.093,54	0,00	538.993,05
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	391.093,54	0,00	1.013.993,05

Brabant unitaire

Les héritiers du Brabant unitaire, dont la Province du Brabant wallon, restent tenus par la charge des pensions du Brabant unitaire. Cette charge fait l'objet de diverses conventions conclues avant la scission ainsi que des accords de coopération.

A cet égard, les dépenses de dette sont constituées des amortissements et intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer le fonds de pension de la Province du Brabant.

Les pensions qui avaient pris cours au 1er janvier 1995 font l'objet de contrats de rente souscrits auprès de la compagnie ETHIAS et sont donc couvertes à 100 %. Les suppléments résultant des indexations, péréquations ou pensions nouvelles (pensions de survie) sont quant à eux gérés par la compagnie ETHIAS dans le cadre d'une convention qui a été actualisée lors du Conseil provincial du 1er septembre 2011 et en fonction des instructions données par un Comité de surveillance paritaire.

Jusqu'en 2010, la gestion était positive et les héritiers n'ont dû effectuer aucun versement. Actuellement, les réserves sont toutefois épuisées de sorte que les héritiers doivent intervenir pour couvrir le déficit. En 2011, la Province du Brabant wallon a dû verser 575.000 € et, pour 2012, la charge sera de 825.000 €. Afin de pouvoir faire face aisément à toutes ses obligations en matière de pensions, la Province du Brabant wallon a par ailleurs constitué un fonds de réserve ordinaire pensions.

1. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire) – Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
-Dette	0,00	0,00	0,00
-Transfert	22.091,97	16.705,79	0,00
TOTAL :	22.091,97	16.705,79	0,00
DEPENSES			
-Dette	5.542.686,88	5.469.984,31	4.858.372,09
TOTAL :	5.542.686,88	5.469.984,31	4.858.372,09

Activités générales

Ces données sont relatives aux dépenses non affectées dans une catégorie précitée.

1. DONNÉES RELATIVES AU PERSONNEL

Nombre d'équivalents temps plein (ETP)

2007 :	65,17
2008 :	65,36
2009 :	65,39

2. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	1.248.614,85	1.183.662,44	379.504,04
- Transferts	69.116.183,94	68.638.250,28	77.883.704,90
- Dette	1.467.103,01	1.396.592,59	572.537,91
TOTAL :	71.831.901,80	71.218.505,31	78.835.746,85
DEPENSES			
- Personnel	3.934.134,04	4.147.123,99	3.939.823,57
- Fonctionnement	4.112.339,27	3.677.009,42	16.355.238,67
- Transferts	942.648,84	770.881,80	733.113,71
- Dette	741.868,23	1.029.909,46	885.775,39
TOTAL :	9.730.990,38	9.624.924,67	21.913.951,34

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	5.231,60	0,00
- Investissements	0,00	956.186,80	0,00
- Dette	533.929,27	0,00	0,00
TOTAL :	533.929,27	961.418,40	0,00
DEPENSES			
- Transferts	260.000,00	0,00	0,00
- Investissements	795.654,95	701.763,18	4.583.750,05
- Dette	0,00	0,00	274.759,68
TOTAL :	1.055.654,95	701.763,18	4.858.509,73

3. CULTES ET LAÏCITÉ

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	0,00	0,00	0,00
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0
DÉPENSES			
- Personnel	0,00	0,00	0,00
- Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
- Transferts	346.337,03	451.680,96	444.637,53
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	346.337,03	451.680,96	444.637,53

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
- Transferts	103.084,07	409.470,31	240.000
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	103.084,07	409.470,31	240.000

Annexe fournie à titre de documentation complémentaire par la Province de Brabant wallon

1. SUPRACOMMUNALITÉ

1.1. Axes directeurs de la politique provinciale

Le travail de recentrage des compétences provinciales en un nombre limité d'axes correspondant à une plus-value indéniable pour le territoire et ses habitants s'est accompagné, en Brabant wallon, de l'établissement de valeurs transversales. En effet, les six axes prioritaires brabançons wallons que sont le cadre de vie, la cohésion sociale, l'enseignement et la formation, le logement, la qualité de vie et la stimulation économique, constituent un noyau d'actions que la Province considère comme touchant à l'identité de l'institution car fondé sur des valeurs pérennes attachées au territoire et sa population. Ces axes sont traversés par des valeurs transversales, lesquelles sont les guides des actions provinciales. Au nombre de sept, parmi lesquelles l'appui aux partenaires locaux, ces valeurs doivent se comprendre comme des fondamentaux incontournables pour la Province mais qui ne sont cependant pas propres à l'identité Brabançonne wallonne. En d'autres termes, l'appui aux partenaires locaux constitue une assise pour une action politique supracommunale pertinente et citoyenne, laquelle traverse et guide tous les axes prioritaires de la Province du Brabant wallon. En faisant ce choix, les autorités provinciales ont donc marqué leur volonté de continuer à inscrire les actions déployées par la Province dans une logique de soutien et d'aide aux communes, comme en atteste par ailleurs les actions décrites ci-après.

1.2. Actions provinciales

A.A. Les amendes administratives

Douze communes du Brabant wallon font appel au fonctionnaire sanctionnateur provincial.

A.B. Les jurys de recrutement

Les agents provinciaux mettent leur expertise au service de la collectivité locale en participant notamment à des jurys de recrutement.

A.C. La plate-forme « partage des connaissances »

Dans le cadre d'un management dynamique et dans la volonté exprimée de développer les services rendus aux communes, a été mis en place un projet de partage des connaissances au sein de l'Administration provinciale lequel est ouvert et étendu aux communes, CPAS, services de police et intercommunales (www.partagedesconnaissancesbw.be).

Ce projet est né de plusieurs constats, notamment la nécessité de partager les bonnes pratiques et le résultat de recherches déjà acquis par les uns ou les autres entre administrations locales, la nécessité de favoriser les contacts et les échanges "transversaux" entre agents locaux travaillant dans des secteurs similaires, la nécessité de valoriser le potentiel existant au sein de l'Administration provinciale eu égard, par exemple, aux travaux de stage réalisés, mais aussi toute une série de notes et de documents-types travaillés par les agents, et de grande qualité. Il vise aussi à favoriser la mise en réseaux des professionnels locaux de mêmes secteurs.

A.D. Le Centre de Ressources Pédagogiques et le Centre d'Excellence en Langues

Le Centre a pour mission d'offrir aux enseignants de tous les réseaux d'enseignement fondamental et secondaire, de plein exercice ou de promotion sociale, un espace de formation et un espace de documentation. Il est donc ouvert aux écoles des pouvoirs organisateurs communaux. Il assure une veille en matière d'utilisation de l'informatique dans l'enseignement et en matière de documentation éducative. Il vise à développer, au moyen des technologies les plus modernes en information et communication, toute sensibilisation, toute initiation et tout perfectionnement en apprentissage des langues modernes.

Le Centre propose plus de 7.059 ouvrages scolaires et autres supports distribués par des maisons d'édition. Il exerce une veille sur la recherche en éducation et met à la disposition des visiteurs une version imprimée des recherches en éducation financées par la Communauté française, les programmes scolaires, les outils d'évaluation relatifs aux socles de compétences.

A.E. Le Centre Provincial de Formation pour les Services d'Incendie et de Secours

Le centre provincial de formation pour les services d'incendie et d'aide médicale urgente prend en charge la gestion des formations de base et des formations permanentes des services d'Incendie et de Secours communaux. La centralisation de leur organisation a favorisé l'harmonisation de leur contenu et la participation des membres de ces services. Il vérifie et adapte lorsque nécessaire le contenu des formations. Il établit les directives méthodologiques au profit des formateurs, évalue les formations fournies et édite des fiches pédagogiques reprenant, sous par cours, leur contenu ainsi que le matériel et l'équipement nécessaires.

Diverses formations telles que la lutte contre les incidents de pipeline, brevets divers, le sauvetage en milieux périlleux, une formation de base en aide médicale urgente sont organisées régulièrement. Des colloques sont également mis au point à l'attention des secouristes ambulanciers du Brabant wallon et également d'autres provinces.

Pour organiser toute l'offre de formations spécialisées pour les services d'incendie, un projet est actuellement en cours afin de réaliser d'une part, un centre provincial à Court-Saint-Étienne et d'autre part, des formations décentralisées sur les casernes de la Province avec des équipements pris en charge par la Province et sa régie. Enfin, une école de police est également en cours d'implantation au sein de l'administration provinciale pour coordonner les besoins et l'offre de formations des polices locales de la Province.

A.F. L'Institut de Formation

L'Institut de formation agit en tant qu'ensemblier de formation qui collecte et structure les demandes émanant des différentes administrations locales et qui gère la procédure de marché public visant à désigner l'opérateur de formation répondant le mieux aux demandes formulées. Il coordonne l'action des opérateurs de formation que peuvent être l'enseignement de promotion sociale, le Forem, l'institut de formation des petites et moyennes entreprises (IfaPme) ou tout autre organisme ou association. L'Institut de formation a étendu ses activités aux formations du personnel ouvrier des pouvoirs locaux, conformément aux recommandations du Conseil régional de la Formation.

A.G. L'occupation des locaux provinciaux

La Province met les locaux de son infrastructure notamment scolaire à la disposition, entre autres, des communes et des asbl de l'entité où elle est implantée. Elle participe ainsi activement à la vie communale à travers tout son territoire.

A.H. Les voiries provinciales et vicinales

En ce qui concerne les voiries provinciales, la Province, dans son rôle de gestionnaire, est amenée à procéder à des travaux de maintenance en concertation avec les communes mais aussi à des travaux substantiels d'amélioration du réseau, notamment par des aménagements privilégiant la sécurité et la mobilité, en concertation avec le réseau communal. Dans ce même ordre d'idée, la Province peut développer des projets en partenariat avec les communes, que ce soit sous la forme de marché conjoint ou de financement partagé par subventionnement.

En ce qui concerne les voiries vicinales, il faut rappeler le rôle prépondérant des provinces dans la tenue de l'atlas des voiries et chemins vicinaux, son actualisation, le suivi des demandes de modification, sa numérisation afin de pérenniser les données et d'en faciliter la consultation.

A.I. Les cours d'eau non navigables

Dans le cadre de la gestion des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie et de la tutelle sur ceux de troisième catégorie, le service de la voirie et des cours d'eau non navigables traite les demandes d'autorisation pour effectuer des modifications aux cours d'eau non navigables de 2ème et 3ème catégories (avis, autorisation du Collège provincial, vérification de la conformité des travaux), les demandes de renseignement, les plaintes, les infractions à la réglementation en vigueur (loi du 28 décembre 1967 et règlement provincial sur les cours d'eau non navigables).

Un relevé des problèmes sur les cours d'eau de troisième catégorie, en concertation entre les communes et la Province, est établi chaque année afin de planifier les travaux de maintenance et d'en assurer la cohérence avec les travaux envisagés par la Province sur son propre réseau.

Des travaux ordinaires, qui concernent l'entretien annuel (nettoyage du lit de la rivière et réfection des berges) des cours d'eau non navigables de deuxième catégorie de manière à prévenir tout risque d'inondation, sont aussi menés par la Province. Des subsides extraordinaires sont également octroyés à diverses communes suite aux inondations en vue de procéder à des travaux de réparation au domaine public, ou d'autres subventions sont envisagées pour soutenir les communes dans la réalisation de travaux visant à la prévention des risques d'inondation.

Enfin, les services techniques provinciaux sont aussi amenés tout au long de l'année à participer activement avec les communes à des réunions qui portent sur la gestion des cours d'eau au sens large, mais aussi sur la prévention des inondations, dont on sait que l'efficacité des mesures nécessite impérativement une concertation à un niveau territorial correspondant à un sous-bassin hydrographique.

A.J. Les contrats de rivière

Les services provinciaux participent activement aux différentes réunions (comité de suivi, commission de coordination, Comités de rivière) des trois contrats de rivière auxquels la Province a décidé d'adhérer (Dyle et affluents, la Senne et la Gette). Des subventions provinciales sont octroyées à la cellule de coordination du contrat de rivière (CCBW/MU) pour les contrats de rivière relatifs à la Dyle et affluents, la Gette et la Senne. Les contrats de rivière auxquels participent les communes concernées sont un exemple de structures supracommunales largement financées par la Province.

A.K. L'aide au fonctionnement de la Maison de l'urbanisme du C.C.B.W.

Parmi les différentes associations présentes sur le terrain en Brabant wallon et appuyant les communes par un rôle supracommunal, le Centre Culturel du Brabant wallon (C.C.B.W.) occupe une place importante, et particulièrement la Maison de l'Urbanisme du C.C.B.W., dans le secteur de l'aménagement du territoire. Un contrat de gestion lie la Province du Brabant wallon au Centre culturel du Brabant wallon qui perçoit diverses subventions pour réaliser ses actions (Maison de l'Urbanisme, réseau des conseillers ne aménagement du territoire, impressions de la publication « Architectures »).

A.L. L'aide aux communes pour la sauvegarde du petit patrimoine populaire de la Province

Afin de mettre en valeur le petit patrimoine populaire des communes, la Province propose à ces dernières, depuis 2009, une aide financière. Diverses associations du Brabant wallon organisent des opérations afin de sensibiliser la population à l'amélioration de son cadre de vie et la Province intervient financièrement auprès de ces organismes.

A.M. Les opérations menées en matière de sécurité routière

La Province offre des stages de maîtrise automobile aux personnes amenées à conduire un véhicule d'intervention rapide (policiers, pompiers et personnel des services médicaux d'urgences) et qui doivent donc veiller à leur sécurité mais aussi à celle des autres utilisateurs de la voie publique. Fin 2010, une formation spécifique de deux jours a été proposée à 36 pompiers des cinq services d'incendie du Brabant wallon.

Inaugurée en avril 2003 sur le site de l'I.P.E.T. à Nivelles, une piste d'éducation à la circulation routière est fréquentée par les classes de l'enseignement primaire du Brabant wallon, notamment communal. Afin d'utiliser cette piste non pas comme une plaine de jeux mais comme un outil pédagogique en matière de sécurité routière, un plan de la piste avec une localisation précise des panneaux de signalisation est mis à disposition des enseignants afin qu'ils puissent préparer leur sortie sur cette piste qui ne dispose pas d'un animateur sur place.

Outre les actions initiées par la Province, celle-ci soutient également les projets d'associations et des communes (asbl RED - commune de Lasne, CES Animations de Louvain-la-Neuve).

A.N. Les opérations menées en matière de mobilité

En 2007, la Province a commandité une étude permettant d'avoir une vision globale de la mobilité sur l'ensemble du territoire du Brabant wallon. L'étude comporte les quatre phases suivantes : formulation des macro-objectifs, état des lieux et diagnostics, élaboration des objectifs opérationnels et plan d'actions. Elle a été pilotée par un conseil consultatif provincial de la mobilité largement composé de représentants des collèges communaux. Elle a permis d'inventorier et de coordonner les plans communaux et autres initiatives communales déjà existants.

Outre les actions initiées par la Province, celle-ci soutient également les projets tels que :

- l'a.s.b.l. VAP (Voitures à partager) organise un système de covoiturage sous forme d'autostop encadré pour de courtes distances en complémentarité avec les transports publics existants. Ce système apporte donc une réponse durable pour désengorger nos routes et occuper plus rationnellement les véhicules en circulation. Une subvention a été octroyée à cette association à titre d'intervention dans les frais relatifs à la promotion et au développement de la pratique du covoiturage dans les antennes VAP du Brabant wallon. Ces antennes sont financées par la Province à la demande des communes hôtes.

Un appel à projets en matière de mobilité a été lancé auprès des communes du Brabant wallon en mars 2010. Ces projets pouvaient être inscrits dans une des deux catégories suivantes :

- catégorie A : des travaux ou l'acquisition de matériel permettant une meilleure mobilité au sein de la commune (création ou amélioration de voies lentes pour le déplacement des piétons et des cyclistes, création de ronds-points, placement de feux de signalisation, placement de panneaux « Voitures à partager », etc.). Les critères d'attribution des subventions portaient particulièrement sur la qualité et la pertinence des investissements proposés en vue d'une meilleure mobilité ;
- catégorie B : des projets originaux et pilotes en matière de mobilité qui pourraient dans l'avenir être appliqués dans d'autres communes. Les critères d'attribution des subventions portaient particulièrement sur l'originalité du projet, sa qualité et sa reproductibilité dans d'autres communes en vue d'une meilleure gestion de la mobilité.

En mars 2010, un appel à projets en matière de sécurité, d'éclairage public et d'aménagement d'espaces publics a été lancé auprès des 27 communes du Brabant wallon. En fonction des principaux critères de sélection des projets, des subventions ont été octroyés à 17 communes.

A.O. L'environnement

Dans ce domaine, citons :

- Villes et Villages fleuris 2010. Opération de labellisation relative au fleurissement et à l'aménagement d'espaces verts qui a enregistré la participation de 11 communes du Brabant wallon ;
- Action Jeunes / C.P.A.S. de Braine-le-Château. Il s'agit de l'organisation d'animations pour des enfants issus de milieux socio-économiquement défavorisés ou éprouvants des difficultés ;

- La Sensibilisation à l'environnement dans les écoles primaires notamment communales. Ces animations sont dispensées par un agent du service provincial de l'environnement ;
- Appel à projets « Biodiversité ». Organisation d'une campagne de sensibilisation à la biodiversité par le biais d'un appel à projets aux associations et aux établissements scolaires notamment communaux. Les projets portent sur des actions visant soit de la sensibilisation à la biodiversité, soit des réalisations concrètes de sauvegarde de la biodiversité.

A.P. Le compostage et sylviculture

Des subventions sont accordées aux communes et aux citoyens en matière de sensibilisation au compostage. Des formations ont également été organisées directement pour le personnel communal des communes demanderesse.

A.Q. Le centre de prêt de matériel

Il met à disposition des demandeurs (communes, asbl, écoles, ...) du matériel tel que les chapiteaux, matériel de sonorisation, podium, bancs, chaises, Il offre ainsi un appui logistique incomparable pour les activités et les événements organisés par les communes.

A.R. Les domaines provinciaux

Des conventions de partenariat sont passées entre les domaines provinciaux et les communes pour une meilleure synergie.

A.S. La culture

La Province a toujours veillé à défendre les initiatives culturelles locales et des liens toujours plus forts ont été tissés entre les acteurs culturels de la Province quelles que soient leurs spécialités. Ainsi, dès le début de la Province du Brabant wallon, diverses négociations permettaient de reconnaître et de subventionner comme pôle culturel la ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ainsi que le Centre culturel du Brabant wallon comme centre culturel régional. En exécution des divers contrats de gestion liant la Province du Brabant wallon et des acteurs culturels locaux, des subventions sont attribuées de manière récurrente aux :

Centres culturels

Dans le cadre du contrat-programme qui lie la Province et les centres culturels du Brabant wallon, l'intervention provinciale porte sur des frais de fonctionnement, des actions culturelles artistiques et des cycles de formation.

Bibliothèques

La Province octroie des subventions aux bibliothèques reconnues par la Communauté française, sur le territoire du Brabant wallon, dont une large part de bibliothèques communales. Ces subventions, qui correspondent en partie à une obligation décrétole, couvrent des postes aussi divers que les dépenses relatives à l'équipement des ouvrages, les frais d'animation, de promotion, de catalogue, de formation continuée du personnel, les dépenses relatives à l'informatique, à l'électricité et au chauffage...

Des subventions facultatives répondent à des demandes ponctuelles de bibliothèques locales, ce qui a permis l'accroissement des collections ainsi que l'informatisation de certaines bibliothèques.

- Arts plastiques

Le patrimoine de la Province du Brabant wallon est riche de plusieurs centaines d'œuvres d'art : toiles, sculptures, tapisseries,... qui sont prêtées pour des expositions ou via des conventions avec les communes. Un Prix international de la Bande dessinée en Brabant wallon « Diagonale », créé à l'initiative de la commune d'Ottignies et en partenariat avec la MTAB, est soutenu depuis 2008 par la Province du Brabant wallon.

- Arts de la scène

Le Festival international du rire à Bierges reçoit une aide récurrente.

A.T. Le sport

En sport, après quelques années de soutien direct aux clubs sportifs locaux, la Province a décidé de concentrer son effort sur les jeunes en développant divers programmes parascolaires qui touchent annuellement près de 4500 jeunes lors de 3000 heures de prestations sportives. Une aide financière très importante est également proposée aux communes du Brabant wallon pour la construction ou la rénovation d'une infrastructure sportive ou d'une piscine.

A.U. La jeunesse

« Place aux Enfants » est une journée ludique et pédagogique qui sensibilise à la citoyenneté les enfants entre 8 et 12 ans. Cette opération est coordonnée par les provinces wallonnes avec comme partenaires privilégiés les communes. Cette opération, organisée tous les troisièmes samedis du mois d'octobre, permet aux enfants de découvrir les activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive de leur commune. Elle vise également à donner la parole aux enfants et à leur permettre de poser des questions.

L'opération « Vise ta forme » est destinée aux enfants des 2e et 3e cycles primaires notamment communaux, reliant le sport et la diététique. Un programme complet, élaboré par des médecins, vise à améliorer les performances des élèves dans plusieurs disciplines en parallèle avec leur alimentation.

A.V. L'économie et le commerce

La Province du Brabant wallon soutient, en leur octroyant des subventions de fonctionnement de même que des subsides spécifiques liés à des réalisations concrètes, l'activité des structures inter et supra communales suivantes :

- La s.c.r.l Association intercommunale pour l'aménagement et l'expansion économique du Brabant wallon (I.B.W.) ;
- La s.c.r.l. Intercommunale des Eaux du Centre du Brabant wallon (I.E.C.B.W.) ;
- L'a.s.b.l. Gal Culturalité ;
- La s.c.r.l. Intercommunale Provinciale Brabançonne d'Energie (P.B.E.).

A.W. Le tourisme

Un contrat de gestion existe avec les Maisons du tourisme des Ardennes brabançonne, Hesbaye Brabançonne, du Roman País, du Pays de Villers en Brabant wallon et de Waterloo ainsi qu'avec la s.c.r.l. Intercommunale Bataille de Waterloo 1815. La collaboration avec les syndicats d'initiative et offices de tourisme relève également des missions provinciales.

A.X. Le folklore

Des subventions récurrentes sont octroyées à des associations folkloriques et des cercles d'histoire locale, dont la moitié à titre d'encouragement des carnivals des entités communales.

A.Y. Le Centre provincial de l'Agriculture et de la ruralité

Au sein de la cellule d'encadrement technique, les techniciens provinciaux procèdent notamment aux prélèvements d'échantillons d'eaux ou à des analyses de terres pour des associations supra communales (contrats de rivière, IECBW, IBW).

A.Z. Les SPPSE et les CPMS

La promotion de la santé à l'école est à compter parmi les missions de la Communauté française ayant été déléguées aux Provinces.

Précisées dans deux décrets (20/12/01 et 16/05/202), les missions et obligations sont :

- la mise en place de programmes de promotion de la santé et d'un environnement favorable à la santé ;
- le suivi médical des élèves ;
- la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ;
- l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

Cinq centres de Promotion de la Santé à l'Ecole sont présents sur le territoire : Nivelles, Tubize, Ottignies, Jodoigne et Wavre.

Le service provincial de promotion de santé à l'école :

- exerce sa tutelle sur 107 établissements scolaires comprenant 132 implantations à savoir les écoles communales de 25 communes du Brabant wallon et les écoles communales de l'entité de Pont-à-Celles ;
- gère une population de 23.249 élèves.

Concrètement, ce service provincial remplit comme activités :

- de dresser un bilan individuel de santé obligatoire de la population scolarisée,
- d'administrer aux élèves des vaccins,
- de gérer les urgences sanitaires notamment en matière de maladies transmissibles,
- de mener des visites d'inspection relative à l'hygiène et la salubrité des bâtiments scolaires.

Outre ces aspects, le SPPSE mène différents projets parmi lesquels :

- la gestion des données médicales récoltées;
- l'animation, à la demande des écoles, sur de multiples thématiques (vie affective, ateliers sur le sommeil, etc.) ;
- l'encadrement de projets comme par exemple « vise ta forme ».

En ce qui concerne plus spécifiquement les centres PMS, ces derniers contribuent à rendre optimales les conditions psychologique, psycho-pédagogique, médicale, paramédicale et sociale de l'élève lui-même et de son entourage éducatif immédiat afin de lui offrir les meilleures chances de développement harmonieux de sa personnalité et de son bien-être individuel et social.

Sont mis à disposition des écoles notamment communales dans la Province:

- Centre psycho-médico-social de Nivelles,
- Centre psycho-médico-social de Jodoigne,
- Centre psycho-médico-social de Wavre.

A. La cohésion sociale

La Province participe et soutient activement l'Intercommunale Sociale du Brabant wallon (ISBW). Suite à l'étude des besoins sociaux, les missions de l'ISBW ont été recadrées et sont désormais principalement centrées sur l'accueil de la petite enfance, l'accueil extrascolaire, le service de garde d'enfants malades et le soutien aux familles et aux personnes âgées et les formations.

Un site d'informations sociales et santé -SISS.be- est accessible afin de présenter les opérateurs de terrain de l'ensemble du territoire du Brabant wallon. Ce site développe également un volet de données chiffrées mettant à la disposition des utilisateurs des données chiffrées téléchargeables présentées sous forme de tableaux chiffrés, de textes et de cartes.

Un portail d'accueil des enfants est accessible à l'adresse www.accueildesenfants.be. L'objectif de celui-ci est de permettre à chacun d'aménager plus harmonieusement vie personnelle, professionnelle et familiale. Ce portail permet à chacun une meilleure visibilité de l'offre d'accueil de la petite enfance et des activités extrascolaires (haltes-garderies, crèches, maisons d'enfants, écoles des devoirs, plaines de vacances, mouvements de jeunesse, maisons des jeunes et centres culturels et sportifs).

Le portail permet divers types de recherches (code postal, âge de l'enfant ou catégorie d'accueil ou activité; ou encore, nom de l'institution, accueil accessible aux enfants porteurs d'un handicap, horaires, itinéraires,...) ou encore recherche géographique permettant de survoler différentes communes du territoire wallon.

Quatorze communes de la Province du Brabant wallon ont déposé un Plan de Cohésion Sociale. Le Plan de cohésion sociale (PCS) s'efforce de promouvoir l'exercice de six droits fondamentaux de compétence régionale : le droit à un revenu digne, le droit à la protection de la santé et à l'aide sociale et médicale, le droit à un logement décent et à un environnement sain, le droit au travail, le droit à la formation et le droit à l'épanouissement culturel et social. Le PCS doit répondre aux deux objectifs suivants : le développement social des quartiers et la lutte contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité au sens large. Ces plans sont constitués d'actions qui ont comme axes :

- l'insertion socioprofessionnelle,
- l'accès à la santé et le traitement des addictions,
- l'accès à un logement décent,
- le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

La Province du Brabant wallon organise régulièrement des réunions « Plateforme PCS » avec les chefs de projet de ces PCS.

B. Le SAMI

Les principales missions de ce service consistent à analyser les milieux intérieurs sur demande d'un médecin généraliste qui suspecte que l'un de ses patients souffre d'une maladie liée aux polluants présents dans le domicile, à déterminer l'agent polluant responsable du trouble de santé et sa source et enfin à rédiger un rapport de synthèse adressé au médecin généraliste. Ses services ont été rendus accessibles aux structures d'accueil notamment communales de la petite enfance. Il effectue également des campagnes de mesure du radon et de sensibilisation dans diverses communes.

C. Les subsides octroyés par la Province dans le domaine de la santé

A titre d'exemple, un appel à projets a été lancé notamment auprès des communes par la Province afin de prolonger et renforcer la politique provinciale de lutte contre les addictions et plus précisément la consommation abusive d'alcool chez les jeunes de 12-18 ans en Brabant wallon. Les outils suivants ont été créés : campagne « L'alcool, c'est pas interdit d'en parler ! » et la mise en ligne du site www.bupabu.be.

D. Le logement

Les principales missions du service de la cohésion sociale et du logement en matière de logement, dans la perspective de la supracommunalité, sont :

- le règlement provincial relatif au subventionnement des initiatives prises en matière de logements publics ou subventionnés dans les communes de la Province du Brabant wallon ;
- les subventions pour les projets de création de logements publics non subventionnés par la Région Wallonne ;
- la supervision de l'Agence Immobilière Sociale du Brabant wallon.

Le Conseil provincial a adopté une nouvelle forme d'aide en vertu de laquelle le Collège provincial peut accorder une subvention à une commune ou un CPAS de la Province du Brabant wallon qui crée un ou plusieurs logements publics ou subventionnés à condition que ce dernier bénéficie d'une subvention régionale pour la création d'un ou plusieurs logements publics ou subventionnés dans le cadre de leur plan bisannuel du logement et dont le patrimoine immobilier, situé sur son territoire ne compte pas 10 % de logements publics ou subventionnés.

Les 27 communes du Brabant wallon sont affiliées à l'agence immobilière sociale (AIS) du Brabant wallon qui dispose de logements en gestion dans vingt-quatre. Elle gère un parc immobilier en constante augmentation lui permettant de confirmer sa position sur le marché du logement en Brabant wallon notamment via la réduction de la plupart des mandats de gestion. Son objet est d'offrir à des personnes à faibles revenus de nouvelles possibilités en matière de logement tout en favorisant le réinvestissement des immeubles inoccupés. Enfin, deux types de public s'adressent à l'AIS :

- des personnes issues du « circuit social traditionnel »,
- des personnes en rupture sociale temporaire se trouvant dans une situation de précarité.

Son financement est très largement assumé par les subsides provinciaux.

En outre, la Régie foncière provinciale autonome a pour objet :

- la gestion immobilière du patrimoine privé provincial ;
- la constitution de réserves foncières en vue de diminuer la pression immobilière et favoriser le développement du logement. Pour ce faire, la régie peut notamment acheter, vendre, exproprier des biens immobiliers, acquérir ou concéder des droits de superficie ;
- l'acquisition, la location, la location-financement, la construction et rénovation de bâtiments en vue de la vente et de la location ;
- le cas échéant, la gestion de logements.

E. L'égalité des chances

Dans le cadre du partenariat avec la Région wallonne, des activités sont menées notamment avec des CPAS et des maisons de l'emploi.

F. La coordination de l'accueil extrascolaire

Des subventions provinciales sont accordées notamment au C.C.B.W. dans le cadre du contrat-programme 2008-2010.

D'autres actions sont également menées telles que la diffusion d'informations, d'échanges de pratique, des formations, supervisions rassemblant les coordinateurs communaux, organisation de journées thématiques et mise en place de sous groupes de travail sur des thèmes précis.

Un appel à projet a été lancé, notamment auprès des communes du Brabant wallon, en matière d'accueil extrascolaire afin de soutenir des projets d'aménagement de milieu d'accueil au sens large (intérieur et extérieur, mobilier, accessoires, jeux, ...).

G. Les finances

Le service provincial de l'économat gère notamment, dans le cadre de la supracommunalité, des marchés pluriannuels comme :

- le transport scolaire pour les Centre de promotion de santé à l'école,
- le renouvellement du marché Sédifin (intercommunale) : achat groupé province/communes de l'électricité verte.

H. Les aides patrimoniales

La Province attribue de très importantes subventions pour les projets divers tels que l'installation de la télévision communautaire dans de nouveaux bâtiments communaux aménagés, les travaux de restauration de bâtiments ou monuments divers, la construction et l'aménagement de biens immobiliers pour les besoins de services d'incendie communaux ou de postes avancés d'incendie ou encore de réaménagement ou construction d'infrastructures culturelles locales.

I. La Régie de Sécurité

La Régie provinciale autonome de Sécurité de la Province du Brabant wallon a été créée pour :

- fournir de biens mobiliers aux pouvoirs locaux du Brabant wallon se rapportant à la protection des biens et des personnes, notamment du matériel contre les incendies ;
- apporter une aide en matériel aux communes gestionnaires des corps de pompiers de la province pour lutter contre les incendies mais aussi assurer l'aide médicale urgente ;
- fournir du matériel aux corps de pompiers et aux 27 communes de la Province et coordonner des actions en vue de réagir rapidement lors d'inondations ;
- coordonner les actions menées par les communes et les corps de pompiers pour assurer une gestion optimale des moyens disponibles à l'échelle de la Province ;
- fournir des ambulances aux services agréés « 100 » ;
- aider les jeunes intéressés par le métier de sapeur pompier en collaborant à la création d'une école des cadets ;
- fournir des masses d'habillement aux services d'incendie ;
- collaborer à la mise en place de postes avancés.

Fortes des moyens mis à sa disposition par la Province, la Régie provinciale autonome de Sécurité a élaboré des programmes d'investissements visant à renouveler le matériel des services de secours afin d'améliorer leur efficacité.

1. DONNÉES RELATIVES AUX COMPTES

	2007	2008	2009
ACTIONS			
2.1. Les amendes administratives	82.542,63	71.379,91	80.882,68
2.2. Les jurys de recrutement	0,00	0,00	0,00
2.3. La plate-forme "partage des connaissances"	0,00	0,00	0,00
2.4. Le centre de ressources Pédagogiques et le centre d'excellence en langues	442.503,32	454.909,70	462.351,84
2.5. Le centre provincial de formation pour les services d'incendie et de secours	155.307,80	174.239,57	167.580,04
2.6. L'institut de Formation	1.752,66	1.171,23	874,70
2.7. L'occupation des locaux provinciaux	0,00	0,00	0,00
2.8. Les voiries provinciales et vicinales	0,00	0,00	0,00
2.9. Les cours d'eau non navigables	0,00	0,00	0,00
2.10. Les contrats rivière	124.368,06	134.368,06	134.368,06
2.11. L'aide au fonctionnement de la Maison de l'urbanisme du C.C.B.W.	20.394,47	40.000,00	67.000,00
2.12. L'aide aux communes pour la sauvegarde du petit patrimoine populaire de la Province	0,00	0,00	20.000,00
2.13. Les opérations menées en matière de sécurité routière	5.000,00	5.000,00	5.000,00
2.14. Les opérations menées en matière de mobilité	0,00	125.000,00	182.646,45
2.15. L'environnement	85.909,10	100.000,00	39.938,10
2.16. Le compostage et la sylviculture	86,14	116.876,93	110.734,69
2.17. Le centre de prêt de matériel	68.493,60	71.815,69	55.565,87
2.18. Les domaines provinciaux	0,00	0,00	0,00
2.19. La culture	429.772,00	539.913,00	772.604,00
2.20. Le sport	283.835,28	6.701,58	0,00
2.21. La jeunesse	13.406,92	20.170,42	37.648,04
2.22. L'économie et le commerce	167.950,00	169.819,04	169.819,04
2.23. Le tourisme	88.263,00	88.263,00	92.263,00
2.24. Le folklore	32.908,00	18.850,00	22.750,00
2.25. Le Centre provincial de l'agriculture et de la ruralité	0,00	0,00	0,00
2.26. Les SPPSE et les CPMS	1.426.678,38	1.505.249,57	1.487.928,20
2.27. La cohésion sociale	1.200.000,00	1.500.000,00	1.501.205,16
2.28. Le SAMI	0,00	0,00	0,00
2.29. Les subsides octroyés par la Province dans le domaine de la santé	70.000,00	70.000,00	70.000,00
2.30. Le logement	667.360,61	665.095,78	1.212.236,17
2.31. L'égalité des chances	17.200,00	13.200,00	5.000,00
2.32. La coordination de l'accueil extrascolaire	0,00	0,00	0,00
2.33. Les finances	0,00	0,00	0,00
2.34. Les aides patrimoniales	644.826,44	580.746,73	484.430,00
2.35. La régie de sécurité	1.103.840,51	554.052,09	563.071,50
TOTAL :	7.132.398,92	7.026.822,30	7.745.897,54

Chapitre 2

Rapport de la province de Hainaut



Méthodologie

La Province de Hainaut procède au regroupement des cadres, ou à tout le moins à la juxtaposition de ceux-ci, sur base de pôles de compétences. Ces derniers sont créés afin d'assurer plus de synergie entre services et une efficacité plus grande. La création de ces pôles vise aussi à mettre en avant la plus value provinciale qui consiste à articuler harmonieusement sous l'égide d'un seul niveau de pouvoir des compétences relevant du fédéral, du régional, du communautaire et ceci, notamment au bénéfice des pouvoirs locaux. Cette dynamique est en cours de finalisation et est déjà déployée pour plusieurs pôles.

La demande de l'A.P.W. consiste à ventiler les activités provinciales sur base de la partition émanant de la Loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, ceci à la demande du Prof. Behrendt qui a été chargé de l'étude par l'APW. Aussi, à fin d'analyse et surtout de permettre la comparabilité avec les autres provinces sur base d'une présentation uniforme, il a été fait abstraction de la ventilation en pôles de compétences pour revenir à la classification demandée, à savoir :

- Agriculture,
- Centres PMS et PSE,
- Culture,
- Économie,
- Enseignement,
- Environnement,
- Formation,
- Jeunesse,
- Logement,
- Patrimoine classé,
- Relations extérieures,
- Santé,
- Sécurité,
- Social,
- Soutien aux communes et supracommunalité,
- Sports,
- Tourisme,
- Voiries et cours d'eau.

Le travail consiste à donner pour chacun de ces axes un relevé des missions avec exemples (sans viser à l'exhaustivité, mais afin de montrer l'ampleur des initiatives) et, si possible, une objectivation du volume des activités.

De plus, il s'agit de donner pour chaque axe le nombre d'ETP qui lui est dédié ainsi que les données financières s'y rapportant. Les données financières relevaient exclusivement dans un premier temps de l'ordinaire.

Suite à la demande du Brabant wallon, qui finance certaines activités (logement, piscines, services de secours...) sur base de son extraordinaire sans recourir à l'emprunt, l'extraordinaire a ensuite été introduit afin d'assurer la visibilité des actions qu'il permet de financer. En Hainaut, ceci n'a que peu de sens, car notre extraordinaire se traduit par des charges de dettes à l'ordinaire.

1. MISSIONS ET ACTIVITÉS

Celles-ci se basent sur le plan stratégique et opérationnel ainsi que sur les règlements organiques des diverses institutions tout comme sur la note de politique générale. Les missions présentées sont exhaustives; ce qui n'est pas le cas des activités pour lesquelles ont été retenues, à titre d'exemples, les plus représentatives. En cas de doute ou de manque d'information les institutions ont été impliquées.

La partition selon la loi spéciale de 1980 pose problème pour répartir des activités reposant sur la synergie comme, par exemple, l'opération "Mieux vivre ensemble" qui articule les sports, la santé et la culture. Toutefois, celles-ci n'ont pas été occultées.

2. LE NOMBRE D'ETP

Celui-ci a été déterminé sur base du nombre d'ETP présent dans chaque institution. Les institutions ont ensuite été réparties parmi les axes. Dans le cas où une institution pouvait relever de plusieurs axes, son responsable a été contacté afin d'estimer le pourcentage de son activité pour les axes concernés. Ce pourcentage, validé par M. le Greffier, a aussi servi de base à la ventilation financière.

Le nombre d'ETP relevant des services transversaux (Service technique des Bâtiments, Inspection générale des Finances, Inspection générale des Ressources humaines...) a été estimé et a été ventilé dans les 19 axes prévus par l'APW selon le poids relatif de chacun de ces axes dans le volume d'ETP.

Le nombre d'ETP présents dans les ASBL de 1^{re} catégorie a aussi, suite à la demande du Prof. Behrendt, été signalé dans chacun des axes en fonction des activités de ces ASBL.

3. DONNÉES FINANCIÈRES

Ordinaire

Le travail repose sur les comptes budgétaires 2007, 2008 et 2009. En dépenses, ont été pris en compte les engagements et en recettes les droits constatés. Une première partition a été accomplie :

- ventilation des données relevant des axes retenus sur base des fonctions budgétaires et, quand une institution peut relever de plusieurs axes, du pourcentage déclaré par le responsable de l'institution des activités relevant de cet axe ;
- identification des éléments ne relevant pas d'un choix (l'obligation d'assumer le coût des Autorités provinciales, du Greffe et des services du Receveur ; le résiduel fédéral (Cathédrale de Tournai, Séminaire épiscopal), les obligations liées au CWATUPE imposant l'intervention de 1% sur les travaux des immeubles classés appartenant à des privés et administrations autres que fédérales ;
- identification de ce qui ne relève d'aucun axe en particulier (le transversal, à savoir le Service technique des Bâtiments, l'Inspection générale des Finances, l'Inspection générale des Ressources humaines...).

En ce qui concerne les recettes, selon la demande du Prof. Behrendt, le fonds des provinces et la fiscalité n'ont pas été repris. S'y retrouvent donc les recettes propres.

Pour ce qui est des charges, le coût du personnel enseignant subventionné n'est pas pris en compte, mais est simplement mentionné. Celle-ci n'apparaît pas au budget, mais bien au niveau du compte suite à une demande de la Cour des Comptes. Afin de montrer que l'opération est blanche, les mêmes montants sont repris en recettes.

La logique générale qui a prévalu a été d'identifier les dépenses et recettes relatives à chaque axe et d'y adjoindre les dépenses et recettes du transversal sur base du poids relatif des différents axes, à l'exception du déficit de la caisse des pensions qui a été réparti selon le nombre d'ETP par axe.

Le poids de la masse salariale de chaque axe représente donc le coût identifié réel par axe (y inclus les vacataires, avec mention de l'existence de ceux-ci le cas échéant pour expliquer les différences de moyenne de coût d'un ETP selon les axes) auquel s'ajoutent la répartition des frais de personnel transversaux selon le poids relatif de chaque axe et le déficit de la caisse des pensions réparti selon le nombre d'ETP par axe.

Extraordinaire

Les dépenses et recettes ont été réparties selon le même principe que pour l'ordinaire.

Les « transversales »¹⁷ l'ont été sur base du nombre d'ETP retenu pour chaque axe, ceci afin de garder un certain équilibre.

¹⁷ Par transversal, il faut entendre ce qui ne peut être affecté à l'un des 19 axes en particulier

Introduction

Le Conseil provincial de la Province de Hainaut a adopté à l'unanimité un plan stratégique et opérationnel, feuille de route pour 2011 et 2012. Ce plan stratégique se compose de plusieurs axes (positionnement, maîtrise budgétaire, gouvernance, apprentissage organisationnel) étroitement liés dans la plupart des actions provinciales. S'en dégage une vision provinciale (la Province de demain), au sein de laquelle se développe un ensemble de valeurs (la citoyenneté dans le respect de l'humanisme et du pluralisme, le sens de l'intérêt général en cultivant la solidarité et le partage, l'excellence en garantissant l'efficacité des services, leur efficacité par un processus d'amélioration continue et la bonne gouvernance, c'est-à-dire, dans le cadre du développement durable, une gestion objective et transparente), l'ensemble renforçant le sens de l'action provinciale.

Il s'est agi aussi de mettre en valeur la plus-value provinciale que de pouvoir articuler de manière cohérente des matières relevant d'entités fédérales ou fédérées différentes. En toute logique, se mettent en place des synergies entre services pour développer cette vision stratégique de manière concrète. Dans le même mouvement s'opèrent des regroupements ou encore des juxtapositions de cadres. La volonté est de tendre à l'efficacité la plus grande possible en assurant des services de qualité tout en utilisant le plus judicieusement les moyens disponibles.

Sous-tendus par le plan stratégique et opérationnel, trois principes guident la démarche générale :

- la complémentarité à travers les axes « positionnement » et « gouvernance » pour développer les activités provinciales qui relayent ou complètent les initiatives relevant d'autres niveaux de pouvoir ;
- la recherche d'efficacité (axe « maîtrise budgétaire ») qui consiste à déployer les activités dans un rapport coût/efficacité le plus optimal possible ;
- la volonté de qualité (axe « apprentissage organisationnel ») dont l'objet est de répondre non seulement quantitativement aux besoins, mais de s'y atteler en identifiant les processus les plus adaptés.

La Province a ainsi défini des pôles d'activités qui serviront de base au travail demandé par l'APW.

Néanmoins, afin d'assurer la comparabilité des missions entre Provinces, nous isolons les missions du Hainaut selon une partition reposant sur la loi spéciale de réformes institutionnelles de 1980 et ventilons de manière proportionnelle les coûts (fonctionnement et salaires) et les ETP des services transversaux au sein de chaque domaine d'activités. A noter que ces services transversaux ne représentent que 12% des ETP.

Toutefois, le fédéral résiduel, le coût des Autorités politiques ainsi que celui relatif aux grades légaux (Greffier et Receveur) font l'objet d'une présentation distincte et ne sont pas ventilés dans les différents domaines d'activités, considérant qu'il s'agit d'obligations légales.

Sont joints aussi les données financières relevant de l'extraordinaire.

Agriculture

La Province de Hainaut s'est toujours montrée soucieuse de son agriculture. Ces trente dernières années, l'évolution rapide des techniques agricoles a conduit à un redéploiement profond de l'économie rurale. A l'ouverture des marchés, l'abondance des denrées alimentaires et l'exode rural qui ont modifié profondément le contexte de la production agricole, il faut ajouter depuis quelques années une contrainte supplémentaire: le respect de l'environnement et du bien-être animal, l'importance de la gestion administrative et de la sécurité de la chaîne alimentaire. De nos jours, les métiers d'agriculteur, d'éleveur, de sylviculteur, de pisciculteur, d'horticulteur... ne se conçoivent plus sans une gestion économique rigoureuse de l'exploitation et sans un accès permanent à des données fiables relatives au milieu (climat, eau, sol), aux matières premières (engrais, pesticides, aliments, fourrages...), à la qualité de la production, aux réglementations en vigueur ou en préparation.

De même, la nécessité de favoriser l'implantation d'un plus grand nombre de PME et de PMI en zones rurales a amené la Province à élargir son action aux filières de productions agroalimentaires.

Il s'agit aussi d'aider le monde agricole à trouver des débouchés en phase avec le développement écologique (filières courtes, économie sociale...)

Les missions provinciales en agriculture consistent à :

1. accompagner le monde agricole dans ses démarches vers une agriculture raisonnée et diversifiée ;
2. promouvoir la production de produits agroalimentaires de qualité ;
3. soutenir le secteur non marchand hainuyer et en apportant contribution à faire du secteur de l'économie sociale un élément moteur du développement durable du Hainaut ;
4. assurer des interventions en matière de recherche, d'économie, d'expérimentation et de promotion agricoles ;
5. prévenir et maîtriser les risques au bénéfice de tout partenaire issu des filières agroalimentaires (mise en place de système, audits, consultance, formations).

Dans les faits...

- Quelque 1300 tenues de comptabilité agricole, soutien à l'élaboration de dossiers d'investissement, audits qualité dans la production végétale et animale ;
- Audits dans la certification des entrepreneurs de travaux agricoles et horticoles ;
- Expérimentation et vulgarisation des résultats portant sur diverses cultures (pomme de terre, escourgeon, froment, colza, chicorée, betterave...) portant sur les fumures et les fongicides par ex. (en tout plus de 2000 surfaces d'essais) ;
- Travaux dans le domaine de la forêt et de la nature (inventaire biologique des terrils, populiculture...) ;
- Laboratoires certifiés ISO de bactériologie (nématodes, ESB, EST...), de pédologie, de technologies alimentaires (plusieurs dizaines de milliers d'analyses) ;
- Ferme expérimentale ;
- Promotion de filières courtes...

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

78

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

47

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	145.119,66	16.902,44	48.413,76
- Transferts	86.571,32	25.843,67	162.044,56
- Dette	3.062,26	621,49	237,32
TOTAL :	234.753,24	43.367,60	210.695,64
DÉPENSES			
- Personnel	4.054.050,08	4.040.829,55	4.252.072,55
- Fonctionnement	435.004,79	496.858,01	494.695,09
- Transferts	571.889,41	563.981,48	747.351,20
- Dette	113.491,34	125.627,42	114.498,01
TOTAL :	5.174.435,63	5.227.296,46	5.608.616,85

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	453,93	0,00	354,69
- Investissements	167,39	0,00	8.694,89
- Dette	20.354,10	3.258,65	9.819,06
TOTAL :	20.975,42	3.258,65	18.868,63
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	372.185,25	76.489,85	135.861,34
- Dette	0,00	0,00	97.172,47
TOTAL :	372.185,25	76.489,85	233.033,81

C.P.M.S.

Considérant l'importance place relative de la Province dans l'organisation de l'enseignement sur son territoire, celle-ci a développé un réseau important de 16 CPMS. Les locaux pour les héberger et l'expertise des équipes PMS sont utilisés à destination d'autres pouvoirs organisateurs. Ainsi, les CPMS provinciaux travaillent à raison de 18% pour les écoles provinciales et donc à 82% pour d'autres pouvoirs organisateurs (essentiellement communaux, lesquels sont **liés par convention avec la Province**). Le public concerné représente un total de 90.674 élèves. La mission essentielle des CPMS provinciaux consiste à organiser les CPMS provinciaux dans le respect des dispositions légales et réglementaires assurant leur subventionnement tout en ouvrant le service rendu à d'autres pouvoirs organisateurs. Les activités sont l'offre de service aux consultants, la réponse aux demandes des consultants, les actions de prévention, le repérage des difficultés, le diagnostic et la guidance, l'orientation scolaire et professionnelle, le soutien à la parentalité et, dans une certaine mesure, l'éducation à la santé.

La promotion de la santé à l'école est prise en charge par la Communauté française et non par la Province de Hainaut.

1. NOMBRE D'ÉLÈVES CONCERNÉS

Pouvoirs organisateurs	Enseignement fondamental	Enseignement secondaire	CEFA - Alternance	Enseignement spécialisé
Province de Hainaut	636	13.398	417	1.701
PO communaux	69.996	1.913	246	1.124
Autres	635	0	0	608
	71.267	15.311	663	3.433

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009

6,195 ETP

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	63.322,67	85.206,66	51.404,60
- Transferts	526.806,09	554.732,37	582.121,55
- Dette	7.799,74	9.304,15	714,40
TOTAL :	597.928,51	649.243,18	634.240,55
DÉPENSES			
- Personnel	1.438.849,09	1.409.452,28	1.462.115,99
- Fonctionnement	652.684,75	677.016,54	665.429,68
- Transferts	159.743,03	6.816,39	6.733,09
- Dette	45.132,08	222.098,24	223.923,42
TOTAL :	2.296.408,94	2.315.383,45	2.358.202,17

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	36,05	0,00	28,17
- Investissements	13,29	0,00	690,57
- Dette	1.616,58	10.763,80	67.162,43
TOTAL :	1.665,93	10.763,80	67.881,17
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	121.596,22	184.809,05	592.628,56
- Dette	0,00	0,00	7.717,74
TOTAL :	121.596,22	184.809,05	600.346,30

Culture

En interaction avec le monde associatif et les institutions tant internes qu'externes, la Province soutient et encourage l'accès à la culture et à la citoyenneté.

Depuis l'instauration de la Commission provinciale des Loisirs de l'Ouvrier en 1919, le Hainaut a fait du développement culturel une de ses priorités. Son leitmotiv : encourager la culture de, par et pour tous.

Du livre au grand écran, du théâtre aux arts plastiques, en passant par la musique, la Direction générale des Affaires culturelles est présente sur bien des fronts.

Elle promeut le patrimoine culturel hainuyer et soutient la vie créative indépendante. Elle relaie les initiatives locales, aide les projets pilotes, forme les acteurs socioculturels locaux, équipe les lieux dépourvus d'infrastructures de spectacle, démocratise et coordonne la lecture publique. Elle favorise la vie associative et les groupes bénévoles non reconnus, apporte des animations dans les musées et écoles, encourage les compagnies de théâtre amateur, le cinéma d'art et d'essai, les fanfares et les chorales...

Les missions consistent à :

- soutenir en Hainaut le milieu associatif et les institutions en contribuant à faire des citoyens des acteurs responsables, des instigateurs de projets capables d'analyse et de porter une réflexion critique sur les mécanismes de fonctionnement des êtres humains et de la société ;
- soutenir et promouvoir, pour les artistes hainuyers, la création et les pratiques émergentes, sans négliger les pratiques artistiques en amateur, en matière d'art de la scène, d'arts plastiques et de cinéma, et en permettre l'accès à un public le plus large possible par une médiation appropriée ;
- poursuivre un travail de diffusion culturelle et de soutien technique au bénéfice du citoyen hainuyer et du milieu associatif du Hainaut en lecture publique, arts de la scène, arts plastiques, audiovisuel, cinéma et projets ponctuels pluridisciplinaires ;
- poursuivre la mise en valeur des lieux culturels provinciaux devenus emblématiques (ex. Grand-Hornu, BPS22 à Charleroi, Fabrique de Théâtre à Frameries ...) ;
- mettre en valeur, culturelle et patrimoniale, le Grand-Hornu par l'organisation ou la co-production d'expositions de niveau international dans les domaines du design et des arts appliqués, avec en perspective le classement du site au Patrimoine mondial de l'UNESCO ;
- favoriser la promotion artistique de l'artisanat.

Concrètement, sur le terrain, composée de divers secteurs dotés de leurs spécificités, la Direction générale des Affaires culturelles compte 150 permanents et 450 experts - praticiens, animateurs et formateurs - qui travaillent en partenariat avec plus de 1.000 organismes.

Véritable opérateur culturel, son rôle ne se limite pas seulement à être un pouvoir subsidiant.

Elle prend des initiatives d'action, là où elle constate des lacunes tout en se mobilisant pour donner corps à des projets de développement culturels locaux.

En matière de lecture publique, la bibliothèque centrale de la Province de Hainaut a notamment pour mission d'assister les bibliothèques locales implantées sur son territoire (64). Son action prend des formes diverses :

- Création et maintenance du catalogue collectif hainuyer Bookle reprenant, dans une base de données unique, l'ensemble des collections de toutes les bibliothèques ;
- Mise en circulation du « passeport lecture », pionnier en Communauté française ;
- Organisation d'actions de promotion globale de la lecture, du livre et des bibliothèques comme, par exemple, le Printemps des bibliothèques ;
- Prêt de matériel et d'expositions ;
- Aides techniques ;
- Formation continuée des bibliothécaires ;

Complémentairement, quatre bibliobus et deux camionnettes permettent l'accès à une collection de plus de 300.000 ouvrages, ainsi qu'aux collections hainuyères via le prêt inter-bibliothèques pour assurer le prêt direct dans les écoles en zones rurales et urbaines, apporter au cœur des villages une lecture variée d'éducation et de loisir, soutenir l'ensemble des bibliothèques de la Province de Hainaut et offrir aux écoles où le bibliobus ne passe pas, un dépôt de 300 livres renouvelé chaque année.

En outre, Charleroi (Université du Travail), La Louvière et Tournai (CERIST) comptent des bibliothèques provinciales, sans compter plusieurs centres de documentation.

La Fabrique de Théâtre, laboratoire des arts de la scène, assume des animations dans les écoles et centres culturels, organise une saison théâtrale, ainsi qu'une formation diplômante pour les régisseurs, outre la diffusion de spectacles à travers la Province et les participations aux tournées « Art et Vie ».

Par ailleurs, en ce qui concerne le cinéma, la Province participe à la dynamique du BATCH (Bureau d'accueil de tournages cinéma en Hainaut), au Festival du Film d'amour de Mons en Hainaut ; elle soutient le court-métrage et assure divers ciné-clubs.

Enfin, elle assume l'organisation de deux lieux artistiques renommés, le Grand-Hornu et le BPS22 à Charleroi.

Au Grand Hornu, site qu'elle gère, la Province s'est spécialisée en design. Le BPS 22, implanté sur le site de l'Université du Travail, accueillera l'espace muséal où sera présentée la riche collection provinciale, et a pris en très peu de temps ses galons comme espace de création contemporaine pluridisciplinaire.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

119

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

11,1

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	121.512,27	114.429,91	113.432,22
- Transferts	208.925,64	212.333,21	224.855,96
- Dette	4.367,40	4.750,85	381,47
TOTAL :	334.805,31	331.513,97	338.669,66
DÉPENSES			
- Personnel ¹⁸	5.382.292,62	5.096.378,61	5.268.684,01
- Fonctionnement	1.592.319,63	1.602.956,99	1.469.316,46
- Transferts	478.786,61	472.814,08	459.798,58
- Dette	826.355,25	855.728,57	813.687,67
TOTAL :	8.279.754,11	8.027.878,26	8.011.486,72

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	692,54	405.839,45	110.255,28
- Investissements	255,38	0,00	13.265,27
- Dette	161.675,36	242.703,40	165.133,71
TOTAL :	162.623,27	648.542,85	288.654,27
DÉPENSES			
- Transferts	245.298,00	200.298,00	301.785,45
- Investissements	341.673,03	554.060,64	277.517,69
- Dette	0,00	0,00	148.250,31
TOTAL :	586.971,03	754.358,64	727.553,45

¹⁸ Y compris le coût du recours à des collaborateurs occasionnels contractualisés

Économie

Hainaut Développement est l'Agence de Développement de l'Économie et de l'Environnement de la Province de Hainaut. Son objectif est d'œuvrer à améliorer l'environnement socio-économique et le cadre de vie dans lequel évoluent les citoyens et les entreprises du Hainaut.

Cela se traduit notamment par le développement, la promotion et la valorisation d'activités liées au développement territorial de la Province de Hainaut, à l'économie, à l'environnement et à l'agriculture dans la perspective de son expansion et de sa diversification.

Ses services, très spécifiques et variés, répondent à des besoins concrets, à savoir:

- pour les entreprises: développement de leurs activités au niveau transfrontalier, européen et international, stimulation du partenariat interentreprises, accompagnement dans les marchés publics, aide à l'obtention du permis unique, soutien de réseaux d'entreprises... ;
- pour les citoyens: documentation sur les matières européennes, statistiques socio-économiques, documentation sur l'environnement... ;
- pour les agriculteurs: développement de l'image de marque de l'agriculture, valorisation de ses productions, contribution au maintien des productions artisanales, ... ;
- pour les écoles: animations sur l'environnement et sur l'Europe, expositions environnementales, statistiques socio-économiques, documentations... ;
- pour les pouvoirs locaux: informations européennes, expertise environnementale, accompagnement dans les marchés publics, statistiques

Les missions sont au nombre de 5, à savoir :

- inscrire, au cœur de l'Europe, le Hainaut en tant que territoire durable ;
- sensibiliser la population hainuyère au respect de l'environnement ;
- développer des activités d'« ingénierie » en développement territorial durable, notamment par le développement et le perfectionnement des outils statistiques, informatiques et cartographiques nécessaires à l'observation et à la compréhension de la transition territoriale durable du Hainaut ;
- intervenir en soutien des actions des pouvoirs locaux en matière de montage et gestion de projets, de marchés publics, et de gestion du patrimoine arboré;
- favoriser les activités liées aux énergies renouvelables et à l'utilisation rationnelle de l'énergie
- La Province n'accorde aucun subside aux intercommunales. Elle est uniquement membre des intercommunales d'expansion économique : IDETA (Tournai), IEG (Tournai), IGRETEC (Charleroi) et IDEA (Mons) ; et leur paie à ce titre une cotisation de sorte qu'elle soit présente à leur Assemblée générale.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

22

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

10,6

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)**Service ordinaire**

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	5.449,43	12.293,67	14.010,89
- Transferts	151.236,48	581.839,25	433.350,65
- Dette	3.367,42	9.671,28	2.557,24
TOTAL :	160.053,33	603.804,19	449.918,79
DÉPENSES			
- Personnel	1.237.189,70	1.185.780,93	1.218.348,54
- Fonctionnement	182.825,34	206.482,88	170.011,20
- Transferts	654.527,81	420.622,91	336.594,54
- Dette	82.048,65	80.381,92	68.328,12
TOTAL :	2.156.591,50	1.893.268,64	1.793.282,39

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	128,03	0,00	100,04
- Investissements	47,21	0,00	2.452,40
- Dette	5.740,90	919,11	2.769,48
TOTAL :	5.916,14	919,11	5.321,92
DÉPENSES			
- Transferts	7.502,00	0,00	0,00
- Investissements	50.643,44	26.176,34	41.260,46
- Dette	0,00	0,00	27.407,62
TOTAL :	58.145,44	26.176,34	68.668,08

Enseignement

Le réseau d'enseignement de la Province de Hainaut compte une école maternelle et primaire (accueillant plus de 600 enfants), 21 établissements secondaires et une haute école (la HEPH - Condorcet) ouverte à plus de 8.000 étudiants. Ce réseau gère aussi quatre Centres d'Éducation et de Formation en Alternance (CEFA) d'une population totale de 900 élèves et propose un enseignement de Promotion sociale à quelque 10.000 étudiants. Sur le territoire hainuyer, la Province organise, donc, 15 % de l'enseignement secondaire, 32% de l'enseignement secondaire en alternance et 38% de l'enseignement supérieur hors université!

L'enseignement spécialisé est organisé pour rencontrer les besoins éducatifs spécifiques des élèves et vise à les amener à leur meilleur niveau de développement.

Les dix-huit écoles d'enseignement spécialisé de la Province intégrées dans six IMP prennent en charge l'éducation et la formation des jeunes handicapés depuis la maternelle jusqu'au degré secondaire technique et professionnel. L'admission au sein des écoles s'effectue en fonction du type de handicap. Environ 900 enfants et adolescents relevant des 8 types d'enseignement spécial sont accueillis dans le réseau provincial de l'enseignement spécialisé.

Les écoles sont subventionnées par la Communauté française de Belgique et affiliée au réseau officiel subventionné du Conseil de l'Enseignement des Communes et Provinces.

Il s'agit de favoriser l'apprentissage tout au long de la vie des citoyens hainuyers en complémentarité avec les structures existantes:

- enseignement primaire (une seule école proche du département pédagogique de la Haute École, type école d'application) ;
- enseignement secondaire ;
- enseignement supérieur ;
- enseignement de promotion sociale ;
- enseignement spécialisé.

Concrètement, cela consiste à :

- organiser l'offre de formation du secondaire au supérieur et les établissements d'enseignement provinciaux dans le respect du projet pédagogique de la Province de Hainaut et des dispositions légales de manière à assurer leur subventionnement ;
- organiser un enseignement centré sur le développement et l'épanouissement des enfants et des adolescents handicapés et viser la meilleure intégration possible au sein de la société ;
- organiser l'enseignement supérieur de la Province de Hainaut en maintenant et développant sa spécificité de proximité ;
- faciliter le rapprochement de l'enseignement supérieur provincial avec les universités tant pour les étudiants que pour les institutions;

- organiser les internats provinciaux dans le respect des dispositions légales et réglementaires assurant leur subventionnement (en fonctionnement) ;
- assurer des profils de compétences tels que d'employabilité future ou encore la poursuite des études soient optimisés.

Par exemple, pour le qualifiant, la certification repose massivement sur le concept de validation de compétences en actes telles qu'attendu par les représentants des employeurs. Cette manière d'évaluer les élèves, en très large cohérence avec les volontés du Ministère de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est d'ailleurs en cours de partage d'expérience avec d'autres pouvoirs organisateurs. Quelques chiffres pour illustrer le propos.

Enseignement secondaire

	1er degré	Prof et Qual	Gén. et Trans.	Total PI ex	Alternance	Total
LETH St Ghislain	143	549		692		692
EF Mons	191		257	448		448
IESPP Mons		1.200	78	1.278	28	1.306
LP Hornu Colfontaine	242	594	8	844	15	859
APM Mons		449		449	55	504
APJA Mons	229	216	200	645	33	678
IPCD Binche	143	372		515	36	551
LPST Soignies	141	290	28	459		459
AP La Louvière	530	228	669	1.427	18	1.445
AP Morlanwelz	695	292	693	1.680		1.680
IPNC La Louvière	107	557	51	715		715
IPES LH La Louvière	187	935	36	1.158	37	1.195
UT-IETS Charleroi	67	405	29	501	33	534
UT-IJJ Charleroi	112	289	121	522	13	535
SAMA Montignies-s-Sbre	139	735	62	936	56	992
IPES Tournai	130	491	43	664		664
IESPP Tournai	108	891	42	1.041		1.041
IPES Ath	194	499	100	793	158	951
AP Leuze-en-Hainaut	99	199	74	372	20	392
	3.457	9.191	2.491	15.139	502	15.641 élèves

Enseignement supérieur (Haute École Condorcet) avec ventilation par catégorie

Agronomie	406
Arts appliqués	131
Économique	2.108
Paramédicale	2.995
Pédagogique	1.390
Sociale	529
Technique	563
	8.122 étudiants

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

1874

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

24,4

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	5.053.984,25	5.256.790,02	5.495.636,80
- Transferts	33.683.194,08	27.343.361,52	34.213.351,32
- Dette	2.587.106,37	2.915.550,04	256.760,64
TOTAL :	41.324.284,70	35.515.701,58	39.965.748,76
DÉPENSES			
- Personnel	102.426.885,75	99.323.888,19	105.242.008,59
- Fonctionnement	29.201.031,70	30.448.727,16	29.497.149,21
- Transferts	2.016.817,84	2.004.843,88	2.065.723,58
- Dette	15.187.692,42	15.770.294,42	14.834.395,85
TOTAL :	148.832.427,71	147.547.753,64	151.639.277,23

A ces montants s'ajoute le coût du personnel enseignant subventionné (payé par la Fédération Wallonie-Bruxelles) dont le montant et les effectifs sont repris ci-après.

Année	Montants
2007	157.003.320,00
2008	167.914.096,00
2009	187.944.625,00
Total	512.862.041,00

	AS	AS	AS	AS
Nombre d'ETP par année scolaire	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Enseignants subventionnés				
Primaire	54,04	52,33	53,92	37,25
Secondaire	1.972,37	2.104,77	2.059,86	2.034,23
Enseignement de promotion sociale	413,46	402,79	398,81	397,82
Enseignement supérieur	539,30	546,34	579,89	611,91
Total	2.979,17	3.106,23	3.092,48	3.081,21

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	1.996.427,96	2.061.870,61	2.175.207,55
- Investissements	4.021,62	0,00	208.900,19
- Dette	823.655,16	654.533,19	982.911,15
TOTAL :	2.824.104,74	2.716.403,80	3.367.018,89
DÉPENSES			
- Transferts	35.520,16	134.582,18	185.077,29
- Investissements	10.613.257,82	11.840.169,51	11.029.719,31
- Dette	0,00	0,00	2.334.630,88
TOTAL :	10.648.777,98	11.974.751,69	13.549.427,47

Environnement

La cellule technique de l'environnement met à disposition des Hainuyers les compétences techniques et scientifiques de ses experts et diffuse les connaissances des milieux environnementaux de la province, édite des dépliants (arbres remarquables par entité, mycologie, tourisme environnemental) fascicules et affiches pédagogiques, organise des expositions, mène diverses actions pour les communes et autres pouvoirs publics (guidance, conseils, gestion de données, cartographie, études phytosanitaires des végétaux et évaluation de la sécurité des arbres,...). De plus, la Province tient à jour le Répertoire des Arbres remarquables présents sur son territoire.

Dans le cadre de projets Interreg différentes actions concrètes ont été réalisées. A savoir :

- Projet Interreg III "Aménagements verts participatifs en zone transfrontalière" (juillet 2002-septembre 2007): réalisation d'un sentier de promenade transfrontalier entre Eppe-Sauvage et Sivry-Rance longeant le Parc du Val Joly ; aménagements doux des berges de cours d'eau sur la Thure à Sivry et sur la Hantes à Renlies ; aménagement d'une friche à Renlies avec installation d'un panneau didactique ; mise en place de prairie fleurie (fleurs sauvages) sur le parc d'activités de l'aéroport à Gosselies....
- Projet Interreg III "Gestion intégrée de la Haine méridionale" (janvier 2003-octobre 2007): un des objectifs du projet étant l'accroissement de la biodiversité, des aménagements le long des cours d'eau en liaison avec les problématiques agricoles ont été réalisés (accès du bétail, tournières, création d'une mare,...). Le territoire concerné est plus ou moins celui du Parc Naturel des Hauts-Pays et l'agglomération de VALENCIENNES;
- Projet Interreg IV " BiPS (Biodiversité/Biodiversiteit Périurbaine in de Stadsrand) (septembre 2009 fin prévue 31 août 2013 mais il y aura probablement une prolongation): installation de nichoirs à lérot ; plantation de bords boisés et d'arbres fruitiers ; mise en place d'éco-pâturage ; creusement de mares...
- Ces diverses réalisations sont localisées sur le territoire du projet, à savoir la Province de Flandre occidentale, les communes de Mouscron, Comines et Estaimpuis et pour la France la région lilloise.

En dehors de ces actions réalisées dans le cadre de projets Interreg, tous axés sur l'amélioration de la qualité de l'environnement et la biodiversité, on peut aussi citer:

- l'aménagement de bandes de fleurs sauvage en bordure du parking de HD,
- création d'une éco-team au sein de HD,
- installation de nichoirs à insectes et à oiseaux à la rue de Nimy,
- l'aménagement en cours de réalisation du jardin pédagogique avec une mare.

Outre les réalisations concrètes sur le terrain, il faut aussi mentionner un important volet de sensibilisation du grand public (brochures, expositions,...) mais surtout des plus jeunes avec des animations qui sont proposées aux écoles, tous réseaux confondus, de la 3e maternelle à la 2e secondaire. En 2010, il y a eu 428 animations qui ont été réalisées et qui ont touché plus de 6 900 enfants.

Hainaut Vigilance Sanitaire propose aux entreprises, aux services publics et aux particuliers une large gamme de prestations spécialement adaptées aux études et problèmes environnementaux. Agréé par la Région wallonne et doté d'équipements performants, son laboratoire peut répondre rapidement aux besoins les plus variés et les plus pointus, tant dans le domaine de l'eau, de l'air, des sols et des déchets. La préoccupation principale étant de satisfaire aux exigences et attentes de la clientèle, le laboratoire s'est engagé dans un système de Management de la Qualité suivant le référentiel qualité ISO 17025.

Que ce soit pour répondre aux obligations légales, pour effectuer un contrôle d'installations ou tout simplement pour doser un constituant, Hainaut Vigilance Sanitaire prend en charge la demande en garantissant toute une gamme de services tels que :

- le prélèvement,
- l'analyse des échantillons,
- l'interprétation des résultats,
- la mise en place de systèmes de management environnemental ISO 14001,
- la cartographie, l'évaluation des risques et des impacts sanitaires.

Hainaut Vigilance Sanitaire peut aussi apporter une aide à la mise en place d'une procédure de contrôle des effluents industriels et assurer un suivi régulier de l'échantillonnage et des analyses. Le demandeur dispose ainsi d'une situation évolutive lui permettant de prendre les mesures nécessaires en cas de dépassement des limites autorisées.

Hainaut Vigilance Sanitaire procède de même à des analyses chimiques ou bactériologiques sur tout type d'eaux : résiduaires, de rivières et d'étangs, souterraines, usées industrielles, destinées à la consommation humaine, de piscine ou de baignade.

Dans le cadre de la valorisation des boues et des déchets, le laboratoire est en mesure d'effectuer la recherche et le dosage des composés organiques, des métaux, des halogènes... mais aussi de mener des tests de lixiviation ou de percolation.

Hainaut Vigilance Sanitaire s'intègre dans des projets de réhabilitation de sites pollués par la caractérisation d'échantillons conformément à la législation en vigueur.

Côté pollution atmosphérique, des prélèvements et des analyses de l'air sont effectués dans les lieux de travail à proximité des usines ou à l'émission des fours et des incinérateurs. Les analyses suivantes sont réalisées :

- composés organiques volatils,
- polluants organiques persistants (PCB, HAP, ...),
- particules fines,
- métaux lourds,
- composés inorganiques responsables de mauvaises odeurs.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

62

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

16

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	421.443,57	474.267,00	314.236,85
- Transferts	13.386,51	9.548,95	13.997,07
- Dette	5.747,16	7.034,26	370,13
TOTAL :	440.577,25	490.850,21	328.604,05
DÉPENSES			
- Personnel	3.793.578,98	3.597.230,63	3.670.672,61
- Fonctionnement	1.155.646,89	1.168.105,94	1.159.469,29
- Transferts	225.224,72	228.072,26	193.904,85
- Dette	198.846,59	202.890,97	178.861,46
TOTAL :	5.373.297,18	5.196.299,80	5.202.908,22

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	360,82	0,00	281,93
- Investissements	133,05	0,00	6.911,32
- Dette	31.898,03	6.350,64	7.804,89
TOTAL :	32.391,90	6.350,64	14.998,14
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	218.218,50	107.424,30	119.425,35
- Dette	0,00	0,00	77.239,66
TOTAL :	218.218,50	107.424,30	196.665,01

Formation

Un portail accessible via l'internet a été construit de sorte que les demandeurs puissent mettre en relation les besoins des pouvoirs locaux (préalablement à la rencontre avec l'ensemblier) et les offres provinciales disponibles.

Une institution dédiée à la formation a été créée : l'Institut provincial de formation. Au sein de celui-ci, l'École d'administration forme le personnel provincial ainsi que des personnes issues du monde associatif ou encore des hôpitaux, mais aussi des zones de police (personnel CALOG). Cette École travaille à raison de 50% pour la formation du personnel des pouvoirs locaux (cette activité est reprise en supracommunalité). 1136 personnes sont formées annuellement en RGB (formations utiles à l'évolution des carrières) pour un total de 2066 heures de formation et 4481 en formations continuées pour un total de 5540 heures de formation. 455 heures sont organisées à destination du personnel Calog des zones de police.

L'Institut provincial de Formation, dans le cadre de conventions avec le Fédéral, développe aussi un pôle important pour la formation des métiers de la Sécurité. S'y retrouvent :

- Le Centre de formation des membres des services d'incendie (perfectionnement et recyclage ; brevets de sapeur, de caporal, de sergent et d'adjudants ; formation des officiers par promotion ; formation call taker ; brevet de gestion de situation de crise ; formation flashover ...) qui forme 1.904 personnes pour un volume de 6.000 heures de formation ;
- Le Centre de formation et de perfectionnement des secouristes ambulanciers (formation permanente pour ambulanciers badgés, formation de base et call taker, formation transport médico-sanitaire, brevet européen de premiers secours) qui concerne 1.189 personnes pour 4.150 heures de formation ;
- L'Académie de police forme les aspirants policiers, les inspecteurs, les mentors et assure la formation continuée des policiers. Son public est de l'ordre de 6.357 agents pour 19.800 heures de formation.

A noter que bien que ces formations en sécurité soient organisées par convention avec le Fédéral, la très grande majorité des formés travaillent in fine pour les pouvoirs locaux ou les zones de police et que le lien avec la supracommunalité apparaît assez évident tout comme avec celui des économies d'échelle.

L'Observatoire provincial de la communication organise des formations tout public en langues et en informatique (pour annuellement quelque 700 personnes).

La Direction générale des Affaires culturelles, à travers son secteur des animations culturelles, inscrit son action dans la tradition et le modèle de l'Éducation permanente qui fait de l'individu un acteur responsable porteur de toutes les potentialités de développement démocratique. Au-delà de l'acquisition d'un savoir, les formations dispensées et les activités soutenues tendent à l'apprentissage d'un savoir-faire et d'un savoir-être en conformité avec cette logique.

Les objectifs de ce secteur sont :

- l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de formation pour adultes (plusieurs dizaines de formations) ;
- la réponse aux demandes d'associations ou d'institutions par la mise à leur disposition de la compétence de formateurs, de praticiens de terrain et d'experts (près de 30.000 heures annuelles) ;
- la participation, par ses réalisations, à un réel progrès social et lutter contre toute forme d'exclusion.

Le Bureau pédagogique de la Direction générale des enseignements assure la gestion des formations du personnel enseignant (800 personnes/an).

La Direction générale des Affaires sociales, par son service de formation continue, tient des formations pour le personnel psychologique, social, éducatif, paramédical et administratif des institutions sociales provinciales et des services publics, afin de :

- permettre au personnel d'actualiser ses connaissances afin de mieux adapter les méthodes de travail aux problèmes sociaux rencontrés compte tenu de l'évolution des techniques ;
- améliorer les compétences professionnelles du personnel selon ses spécificités et favoriser des complémentarités au sein des équipes ;
- permettre aux institutions à caractère social de disposer des ressources humaines suffisantes en qualité et d'être ainsi mieux armées pour remplir leurs missions ;
- favoriser l'intégration sociale, scolaire, professionnelle, culturelle des publics concernés.

D'une manière générale, les missions de base en formation sont claires :

- assurer les formations (de base, continuées ou permanentes, fonctionnelles ou encore spécifiques) pour les policiers, pompiers, ambulanciers, secouristes industriels et fonctionnaires du territoire de la Province de Hainaut ;
- participer à la sélection des policiers et évaluer tous les 5 ans les secouristes-ambulanciers ;
- assembler les besoins en formation, les structurer et proposer des formations y répondant ;
- organiser des débriefings psychologiques collectifs ou individuels et développer des initiatives permettant une vision préventive ;
- répondre aux besoins de formation des agents provinciaux et du monde associatif ou encore des citoyens.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

74

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	707.135,68	1.014.659,98	970.520,54
- Transferts	1.972.475,23	1.627.444,08	2.112.676,76
- Dette	35.416,48	38.413,87	3.476,77
TOTAL :	2.715.027,39	2.680.517,93	3.086.674,08
DÉPENSES			
- Personnel ¹⁹	3.678.357,31	3.870.491,94	4.035.939,10
- Fonctionnement	1.739.362,56	1.902.664,25	1.751.296,45
- Transferts	26.806,79	25.925,08	24.948,53
- Dette	345.768,60	364.080,38	337.223,84
TOTAL :	5.790.295,25	6.163.161,65	6.149.407,92

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	430,65	0,00	336,50
- Investissements	158,80	0,00	8.248,99
- Dette	24.873,07	7.788,01	13.516,87
TOTAL :	25.462,53	7.788,01	22.102,36
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	446.387,57	162.626,02	144.008,89
- Dette	0,00	0,00	92.189,27
TOTAL :	446.387,57	162.626,02	236.198,15

¹⁹ Y compris le coût du recours à des collaborateurs occasionnels contractualisés

Jeunesse

La mission sociale consiste à développer dès le plus jeune âge et le plus longtemps possible le corps et l'esprit de la jeunesse hainuyère.

Est proposé un panel d'animations culturelles et/ou sportives, d'initiations et de brevets sportifs en milieu scolaire et associatif qui permet aux jeunes de découvrir, d'apprécier et de choisir un sport et d'entrer dans le monde de la culture. Les activités touchent chaque année près de 200.000 enfants et adolescents.

De plus, l'Observatoire de la Santé en Hainaut organise plusieurs centaines d'heures de formation et de sensibilisation à la santé auprès des jeunes en âge scolaire.

En matière de jeunesse, le secteur de l'Education permanente poursuit son objectif : faire de la culture un moteur de développement dès le plus jeune âge. Par la mise en place de démarches visant à aider le jeune public à devenir des futurs citoyens responsables, il s'agit de favoriser la participation, l'intégration de l'enfant par la créativité et l'expression.

1.1. Par l'animation (12.000 heures) :

- proposer des loisirs actifs qui permettent à l'enfant de s'exprimer par le jeu, la découverte de techniques créatives ou artistiques pour donner des envies de découvertes, des habitudes de participation ;
- Établir un véritable partenariat provincial avec le monde associatif ou par la mise à disposition d'animateurs spécifiques. L'aide est négociée sur base d'un projet : près de 5.000 heures pour 224 associations ;
- Favoriser la vie en communauté au sein des centres d'hébergement et développer des programmes de sensibilisation à la citoyenneté (nature environnement, énergies renouvelables, tolérance, sensibilisation à la différence, aux droits de l'enfant... : 2.000 heures d'animation pour les deux centres d'hébergement ;
- Organiser des stages culturels : théâtre, musique, stages linguistiques, stage découverte et aventure... : 800 jeunes participants ;
- Rendre l'enfant acteur, renforcer son droit à la participation active par la mise en place de projets citoyens (programmes d'animation en milieu scolaire : 340 projets – 1.200 séances – 3.600 heures d'animation, proposée aux écoles de tous les réseaux) ;
- Proposer des initiatives provinciales plus événementielles : les journées de l'arbre, les rencontres du film pour enfants, la coordination de l'organisation place aux enfants et l'exposition "pour la mémoire" (sur les camps de concentration).

1.2. Par la formation

- Préparer le jeune dès 15 ans à l'encadrement d'enfants en centre de vacances, par le suivi d'une formation agréée par la Fédération Wallonie- Bruxelles. Lui permettre de travailler pendant les vacances, de découvrir un métier, sans oublier qu'il vivra une expérience de vie en communauté (4 écoles de cadres, 752 jeunes formés) ;
- Mettre en place des journées de sensibilisation à l'animation pour les futurs praticiens de l'enfance (enseignement secondaire) : un programme établi avec les enseignants qui aborde savoir faire et savoir être, techniques d'animation et approche de développement personnel : 54 journées dans nos centres d'hébergement.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

34,5

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

9,5

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	29.104,47	43.801,76	18.128,67
- Transferts	57.798,88	26.847,52	9.151,36
- Dette	1.148,60	1.027,18	30,76
TOTAL :	88.051,95	71.676,46	27.310,79
DÉPENSES			
- Personnel ²⁰	2.315.477,68	2.223.124,82	2.381.242,23
- Fonctionnement	438.468,26	461.366,60	463.131,49
- Transferts	110.575,83	96.371,15	104.823,78
- Dette	162.036,24	165.803,01	158.442,45
TOTAL :	3.026.558,01	2.946.665,58	3.107.639,95

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	200,78	0,00	156,88
- Investissements	74,04	0,00	3.845,81
- Dette	9.002,77	49.234,82	4.343,05
TOTAL :	9.277,59	49.234,82	8.345,74
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	93.779,61	111.102,57	87.916,09
- Dette	0,00	0,00	42.980,13
TOTAL :	93.779,61	111.102,57	130.896,22

²⁰ Y compris le coût du recours à des collaborateurs occasionnels contractualisés

Logement

La situation socio-économique de la population hennuyère est telle que l'accès à un logement décent n'est pas aisé pour bon nombre de citoyens. Afin de participer à l'exercice de ce droit élémentaire, diverses aides publiques sont octroyées. La Province de Hainaut, proche du citoyen et très active sur le terrain social, développe une politique de soutien à l'accès à la propriété et à l'amélioration de la qualité de l'habitat par des avances sur les primes à la réhabilitation ou à la restructuration. Ces aides au logement se traduisent comme suit :

1. prêts sociaux au logement pour l'achat, l'aménagement ou la construction (max. 14.880 € + 1.480 € par enfant à charge) ;
2. prêts Énergie visant à augmenter l'efficacité énergétique des logements (max. 14.880 € + 1.480 € par enfant à charge) ;
3. avances sans intérêt sur 80% de la prime régionale à la réhabilitation ou à la restructuration.

En moyenne sur les trois années (de 2008 à 2010), ce sont 109 prêts qui sont accordés par an dont la grande majorité concerne les prêts sociaux au logement et 24 l'avance sur prime à la réhabilitation. Les prêts Énergie ont eux démarré fin 2009 ; en 2010, 29 prêts ont été accordés.

La politique de « prêts » au logement octroyés par la Province affecte les budgets ordinaire et extraordinaire.

A l'ordinaire, il s'agit d'avances sans intérêts et récupérables (primes à la réhabilitation). Budgétairement, l'opération est neutre : on inscrit l'avance en dépenses et la récupération en recettes.

A l'extraordinaire, en dépenses, on retrouve les véritables prêts remboursables sur plusieurs exercices (tableau d'amortissement et application d'un intérêt). Il s'agit, financièrement, des composantes les plus importantes de la politique.

Ces prêts consentis ont aussi annuellement une influence directe sur le budget ordinaire :

- remboursements des emprunteurs (capital et intérêts) = recettes de transferts ;
- remboursement par la Province des charges d'emprunts contractés pour financer ces dépenses = dépenses de dette.

Si la Province empruntait la totalité de ce qu'elle octroie comme prêts, il devrait pratiquement y avoir équilibre entre ces recettes et ces dépenses (sauf si elle emprunte à un taux différent de celui offert aux emprunteurs).

Ce n'est ici pas le cas et le fait est lié au mode de financement des dépenses extraordinaires en matière de prêts.

Budgétairement, à l'extraordinaire, la Province dispose de 3 modes de financement pour ces dépenses :

- Le recours à l'emprunt ;
- Un prélèvement sur des réserves constituées à cette fin;
- Un transfert à l'extraordinaire des recettes de remboursement (les prêts remboursés permettent d'en octroyer de nouveaux).

Le premier a donc une incidence durable sur le budget ordinaire (en dépenses de dette), au contraire des deux autres (pas de trace sur les exercices ultérieurs).

La Province ayant décidé, quand cela lui était possible, de ne pas recourir systématiquement à l'emprunt en utilisant ses fonds propres, elle se trouve actuellement dans la situation où les remboursements sont supérieurs aux charges de dette.

Même en incluant des frais de fonctionnement et de personnel modestes, cette activité paraît donc « bénéficiaire » à l'ordinaire *uniquement*.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

3

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	11.507,80	13.267,37	11.009,48
- Transferts	2.203.956,46	2.126.700,34	2.120.295,63
- Dette	29.281,84	31.113,25	2.403,37
TOTAL :	2.244.746,10	2.171.080,95	2.133.708,47
DÉPENSES			
- Personnel	270.747,21	250.965,18	252.506,99
- Fonctionnement	51.716,84	46.053,38	43.222,82
- Transferts	372.235,27	197.903,38	183.094,68
- Dette	807.461,57	814.272,75	866.618,30
TOTAL :	1.502.160,89	1.309.194,69	1.345.442,79

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	17,46	0,00	13,64
- Investissements	6,44	0,00	334,42
- Dette	782,85	657.370,33	377,66
TOTAL :	806,75	657.370,33	725,72
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	6.537,94	2.754,65	5.105,78
- Dette	1.203.610,00	976.127,97	1.367.351,40
TOTAL :	1.210.147,94	978.882,62	1.372.457,18

Patrimoine classé

Divers bâtiments provinciaux (en propriété ou location) sont concernés.

Hornu	Le Grand Hornu : anciens bâtiments industriels (M) et alentours (S), rue Sainte-Louise, n° 82 (PE) > EN COURS DE CLASSEMENT UNESCO
Monceau-sur-Sambre	Château, pavillon d'entrée et anciennes écuries (façades et toitures) (M), Place Albert Ier
Mons	Ancien Hôtel de Peissant, actuellement siège de la Fédération du Tourisme du Hainaut, rue des Clercs, n° 31 (M)
Mons	Maison Losseau (façades et toitures, rez-de-chaussée, montée d'escalier, palier du premier étage et salons s'y ouvrant), rue de Nimy, n° 37 (M)
Tournai	Académie des Beaux-Arts, anciennement Hôpital Notre-Dame, rue de l'Hôpital Notre-Dame, n°s 12 - 14 (M)
Tournai	École, anciennement hospice de la Vieillesse (façades et toitures), rue Sainte-Catherine, n° 32 (M)
Morlanwelz	Plateau Warocqué : Façades et toitures de la maternité, la crèche et la tour de l'orphelinat (M+EA)
Charleroi	Parties Bâtiment Gramme et Parties Bâtiment Solvay (M + ZP) - Zone de Protection Bâtiment administratif U.T.
Charleroi	Rue Fagnart, 29-31(M + ZP) - Zone de Protection Bâtiments U.T.
Havré	Château (ruines et douves) (M+S), rue du Château
Mariemont	Drève - Parc - Jardins (S)
Angre - Roisin	Vallée de la Honnelle et le "Caillou qui bique" (S)
Thuin	Jardins suspendus (S)

Les activités de patrimoine classé sont exercées par le Service technique des Bâtiments, lesquelles sont illustrées ci-dessous.

1. EN MATIÈRE DE PATRIMOINE PROVINCIAL

1.1. Obligation légale

- Tournai : Cathédrale Notre-Dame (M) (PE) > CLASSEMENT UNESCO.

Propriété provinciale :

- Sauvegarde et gestion du patrimoine selon les exigences de classement (Site UNESCO) et selon les normes et exigences en vigueur (réglementation urbanistique, communale, normes incendie,...) ;

- Maître de l'ouvrage des travaux (à long et à court termes) de la restauration et de la sauvegarde du bâtiment (suivis entreprise, Certificat Patrimoine, plan gestion selon exigences de l'UNESCO et SPW, coordination entre les activités Commune, Échevinat, Tourisme, IDETA, ...);
- Gestion des investissements de restauration et coordination des dossiers subsides.

Moyenne des investissements :

Budget ordinaire (non subsidié): +/- 40.000 € (entretiens).

Budget extraordinaire (subsidé par le SPW) : +/- 5.000.000 €/an mais exceptionnellement 15.000.000 engagés en 2011 et 10.000.000 € prévus en 2012.

- Tournai : Séminaire épiscopal, anciennement Couvent des Jésuites (façades et toitures), rue des Jésuites, n° 28 et les jardins.

Propriété provinciale :

- Sauvegarde et gestion du patrimoine selon les exigences de classement et selon les normes dans le respect des réglementations en vigueur.
- Bâtiment mis à disposition à des séminaristes.

1.2. Propriétés de la Province ou prises en location par la Province

- Hornu : Le Grand Hornu : anciens bâtiments industriels et alentours , rue Sainte-Louise, n° 82 > EN COURS DE CLASSEMENT UNESCO.

Propriété provinciale :

- Occupation provinciale (Grand Hornu Images).
 - Sauvegarde et gestion du patrimoine.
 - Maître de l'ouvrage, coordination et/ou auteur de projet des dossiers de restauration, mise en conformité propre aux bâtiments provinciaux sur site (suivis travaux de restauration, coordination des activités provinciales culturelles – Grand Hornu Images – et Communauté Française – Mac's -, certificat de Patrimoine, membre actif dans le plan de gestion et démarches auprès de l'UNESCO, ...).
 - Planification et gestion des budgets ordinaire et extraordinaire dans le cadre des activités et gestion patrimoniale.
- Monceau-sur-Sambre - 13/01/1989 : Château, pavillon d'entrée et anciennes écuries (façades et toitures) (M), Place Albert 1er > LOCATION.

Location prise par la Province :

- Occupation de quelques locaux par le SERETOS (Tourisme).
- Entretien des locaux et contrôles légaux des installations.

- Mons : Ancien Hôtel de Peissant, actuellement siège de la Fédération du Tourisme du Hainaut, rue des Clercs, n° 31 (M).

Propriété provinciale:

- Activité provinciale Fédération du Tourisme du Hainaut.
 - Sauvegarde et gestion patrimoniale du site provincial dont le bâtiment dit « L'Ancien Hôtel Peissant » classé.
 - Maître de l'ouvrage et auteur de projet.
 - Occupation du site par les activités liées au service provincial du Tourisme du Hainaut.
- Mons : Maison Losseau (façades et toitures, rez-de-chaussée, montée d'escaliers, palier du premier étage et salons s'y ouvrant), rue de Nimy, n° 37 (M).

Site Losseau dont la « Maison Losseau » est classée (emphytéose).

- Occupation partielle provinciale.
 - Gestion de la sauvegarde et de la restauration du site en tant que Maître de l'ouvrage et auteur de projet.
 - Suivis dossiers travaux, démarches pouvoirs subsidiants, Certificat Patrimoine.
 - Mise en application d'activités culturelles (bibliothèque, centre de lecture, ...).
 - Investissements prévus jusque 2015 : +/- 2.500.000 € (travaux subsidiés SPW).
- Tournai : Académie des Beaux-arts, anciennement Hôpital Notre-Dame, rue de l'Hôpital Notre-Dame, n° 12 - 14.

Propriété Ville de Tournai :

- Bâtiment pris en location.
 - Occupation par l'enseignement provincial IPES (Beaux-arts).
 - Gestion du Patrimoine en tant que locataire.
- Tournai : École, anciennement hospice de la Vieillesse (façades et toitures), rue Sainte-Catherine, n° 32.

Propriété provinciale :

- Gestion et sauvegarde du patrimoine.
 - Maître de l'ouvrage et auteur de projet des travaux de restauration et d'entretien.
 - Suivis, Certificat Patrimoine, dossiers subsidiables.
 - Occupation scolaire provinciale IPES.
- Morlanwelz : Plateau Warocqué, façades et toitures de la maternité, la crèche et la tour de l'orphelinat.

Crèche – Propriété provinciale :

- Occupation de la totalité du bâtiment par l'Observatoire de la Communication.
- Bâtiment rénové en 2000.
- Actuellement, problèmes de fissuration dus à la mouvance du talus SNCB, études de stabilité en cours.

Maternité – propriété provinciale :

- Occupation de la totalité du bâtiment par l’IPE Promotion Sociale.
- Travaux de rénovation de la toiture et traitement contre l’humidité (façades), Certificat de Patrimoine en cours.
- Coût des travaux à prévoir : toiture 238.000 €, maçonneries 45.000€.
- Actuellement, problèmes de fissurations dus à la mouvance du talus SNCB, études de stabilité en cours.

Orphelinat – Propriété provinciale :

- Bâtiment détruit par un incendie, seule la tour subsiste.
- Charleroi : Parties Bâtiment Gramme et parties Bâtiment Solvay - Zone de Protection Bâtiment administratif U.T.

Bâtiment Gramme - Propriété provinciale :

- Occupation de la totalité par la Haute École Condorcet.

Bâtiment Solvay – Propriété provinciale :

- Occupation de la totalité par le BPS22 et l’IETS (enseignement provincial).
 - Stabilisation des façades classées : 221.000 €
 - Espace de création contemporaine : 3.625.000 €.
 - Certificat Patrimoine obtenu.
 - Permis d’urbanisme en cours.
- Charleroi : Rue Fagnart, 29-31) - Zone de Protection Bâtiments U.T.

Propriété provinciale :

- Occupation de la totalité par la Province.
 - Travaux effectués en conformité avec le classement.
- Havré : Château (ruines et douves), rue du Château.

Location

- Cette propriété provinciale est donnée par bail emphytéotique à l’ASBL (les Amis du Château des Ducs d’Havré).
 - La Province n’intervient plus pendant la durée du bail dans ce dossier.
- Mariemont : Drève - Parc - Jardins.
- Occupation des bâtiments et des jardins par l’Athénée Warocqué sections horticoles.
 - Entretien des locaux (peinture, ...), contrôles légaux des installations.
 - Cultures par élèves du jardin et des serres.

- Angre – Roisin - 30/11/1960 : Vallée de la Honnelle et le "Caillou qui bique" (S).
 - Entretien des abords du CPMS (jardins suspendus) par le Département Espaces Verts du STBC en conformité avec les contraintes urbanistiques.
- Thuin - 29/03/1976 : Jardins suspendus.

Propriété Provinciale – Bâtiments et jardins :

- Occupation par le CPMS de Thuin.
- Entretien des abords du CPMS (jardins suspendus) par le Département Espaces Verts du STBC en conformité avec les contraintes urbanistiques.

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

3

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	10.040,42	9.203,49	1.703,99
- Transferts	318,92	185,30	75,90
- Dette	136,92	136,50	2,01
TOTAL :	10.496,26	9.525,30	1.781,90
DÉPENSES			
- Personnel	142.102,52	132.817,62	135.797,53
- Fonctionnement	7.615,49	16.032,24	15.010,85
- Transferts	90.989,29	51.643,86	52.280,86
- Dette	16.033,39	16.140,74	14.536,11
TOTAL :	256.740,69	216.634,46	217.625,35

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	17,46	0,00	33.842,74
- Investissements	6,44	0,00	334,42
- Dette	782,85	125,33	377,66
TOTAL :	806,75	125,33	34.554,82
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	33.829,15
- Investissements	6.537,94	3.575,43	5.590,68
- Dette	0,00	0,00	3.737,40
TOTAL :	6.537,94	3.575,43	43.157,23

Relations extérieures

Les relations extérieures relèvent du SERETOS (Service des Relations extérieures et du Tourisme social) avec pour missions de développer des actions permettant de positionner la Province de Hainaut au sein de l'Union européenne et de l'ouvrir au monde, par la mise en place et la coordination de projets de coopération internationale, humanitaires, d'actions communautaires et d'échanges internationaux.

La Province de Hainaut développe nombre d'actions tournées vers l'enseignement, la formation, les affaires sociales et la culture. De tels domaines sont en constante évolution et ne peuvent faire abstraction de ce qui se crée et se développe au-delà de ses limites géographiques. Par ailleurs, existent en interne des compétences reconnues, par WBI notamment, qu'il serait regrettable de ne pas partager avec d'autres. De plus, le tissu associatif très dense présent en Hainaut constitue un terreau fertile où se développe là aussi un réseau de compétences et de ressources mobilisables dans une mondialisation plus humaine, plus sociale, plus constructive et surtout plus respectueuse de l'Humanité et de la citoyenneté.

La Province peut en ce sens jouer un rôle catalyseur pour mobiliser ses compétences au bénéfice d'autres mais aussi pour développer par retour d'expérience son savoir-faire en matière de relations internationales, savoir-faire d'autant plus utile qu'il s'installe de plain-pied dans la complémentarité avec les instances fédérales, communautaires et régionales dédiés aux relations internationales.

Dès lors, elle substitue à une vision protocolaire et à une dissémination des initiatives une politique de collaborations et de coopération internationale plus pragmatique, orientée vers le résultat et l'efficacité.

A cet effet, les actions internationales s'inscrivent dans un nouveau cadre de référence :

- logique de cofinancement avec la DGD, l'APEFE et WBI afin de développer des synergies plus efficaces sur base de dispositifs de cofinancement dédiés aux pouvoirs locaux ;
- collaboration avec les acteurs de terrain hainuyers (associations, villes, communes...). C'est une politique qui repose que la réalité et la demande locale ;
- objet de collaboration touchant un pays et/ou une thématique définis comme prioritaires par Wallonie-Bruxelles International.

Diverses actions sont en cours, qui procèdent de cette nouvelle conception.

1. LA PALESTINE : 1.5 MILLION D'EUROS / 3 ANS DE L'APEFE

Programme d'amélioration des soins infirmiers et d'assistance aux groupes plus vulnérables dans la région de Bethléem et d'Hébron. Ce projet, porté par la Province de Hainaut et financé à 100% par l'APEFE (Association pour la Promotion de l'Éducation et la Formation à l'Étranger), vise à renforcer les capacités du personnel infirmier, du personnel des centres communautaires pour personnes handicapées ainsi que soutenir le développement de deux nouveaux centres communautaires. Ce projet débute en 2011 et se termine en 2013. Le budget total s'élève à 1.500.000€ (500.000,00€/an) et est totalement financé par l'APEFE.

Depuis janvier 2007, chaque semestre des étudiants hainuyers partent pour effectuer un stage de 3 à 6 semaines à l'hôpital BASR (Bethléem Arab Society of Rehabilitation) de Beit Jala en tant que kinésithérapeutes, infirmiers, ergothérapeutes, diététiciens, ...

Toutes les sections paramédicales de la Haute École Hainaut Condorcet se sont investies dans ce vaste projet d'échange. A ce jour, plus de 150 étudiants se sont rendus en Palestine.

Dans ce contexte des contacts sont entretenus afin de :

- pérenniser le projet mis en œuvre par la Haute École Hainaut Condorcet/BASR/APEFE ;
- mettre en évidence le travail de solidarité mené sur place par la Province de Hainaut via un reportage réalisé par le Service des Relations Publiques de la Province de Hainaut et diffusé simultanément sur les 4 télévisions communautaires les 22 et 23 octobre 2011 ;
- conclure une charte d'amitié et de collaboration entre la Province de Hainaut et la municipalité de Bethléem permettant de jeter des bases de partenariat et de collaboration durables ;
- rencontrer des mouvements israéliens pour la paix afin de mieux appréhender la situation actuelle dans la région.

2. SOLIDARITÉ SANTÉ AU SUD-KIVU (R.D.C) : 1.5 MILLION D'EUROS / 3 ANS DE LA D.G.D. | COLLABORATION AVEC LA MUTUALITÉ CHRÉTIENNE DE WALLONIE PICARDE

2011 a connu le démarrage effectif du programme « Solidarité Santé au Sud Kivu » après une mission politique organisée en mars. Les partenaires congolais, tant publics que privés, s'approprient totalement le projet qui vise à mettre en œuvre les prémisses d'une assurance santé solidaire généralisée.

Le programme d'un budget annuel de 500.000,00€/an est financé à 100% par l'état fédéral belge via la Direction générale au Développement. Il s'agit d'un programme pluriannuel 2011-2013, reconductible une fois pour une durée de 3 ans. Les frais administratifs sont financés par la Direction Générale au Développement à hauteur de 20.000€/an. La rémunération du coordinateur général, environ 50.000€/an, est entièrement financée par le projet. Du matériel informatique mis à disposition des agents mettant en œuvre le projet a également été financé par le budget du projet.

3. LE BURKINA FASO

Les projets de coopération au développement de la Province de Hainaut sont portés, au Burkina Faso, par l'ONG Association pour l'Action de Développement Communautaire. Trois villes hainuyères (Leuze-en-Hainaut, Saint-Ghislain, Braine-le-Comte) sont également présentes via des projets de coopération au Burkina Faso. Enfin, la Province de Hainaut soutient l'association de solidarité internationale « Afrique au Cœur », qui œuvre essentiellement au Burkina Faso.

4. CANADA – QUÉBEC

La Province de Québec s'inscrit dans l'espace de la francophonie. Les différents accords de collaboration existant entre la Province de Hainaut et des institutions québécoises, en matière d'enseignement et de formation, en font un partenaire prioritaire. L'Agence Wallonie-Québec s'associe également à la coopération, notamment par le subventionnement de certaines actions.

5. L'UKRAINE

Depuis 2004, la Province de Hainaut a conclu un accord de coopération avec la Province de Poltava. Cet accord repose plus particulièrement sur les échanges économiques entre les deux régions. L'AWEX subventionne partiellement le Bureau de représentation économique hainuyer, installé à Poltava. Plusieurs doctorants ukrainiens sont accueillis annuellement à la Faculté polytechnique de Mons et au CARAH de Ath.

6. ESPACE EUROPÉEN ET PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE

L'espace méditerranéen doit être inscrit dans le cadre de référence. Les importantes diasporas présentes en Hainaut justifient ce choix.

Les 27 pays de l'Union européenne sont des partenaires naturels dans le cadre du développement de l'Europe des régions. La coopération transfrontalière est particulièrement mise à l'honneur, à travers le programme Interreg notamment.

En bref :

- Eurométropole Lille Kortrijk Tournai : représentation provinciale à l'Assemblée Générale qui s'est tenue à Tournai le 25 mars 2011 lors de la mise en place de la Présidence de la Wallonie Picarde.
- Dans le cadre de la coopération transfrontalière avec le Conseil Général du Nord, des actions, rencontres, échanges se sont déroulés entre les services de la jeunesse, la culture, le tourisme, la formation et la santé. Plus particulièrement dans le domaine de la santé publique, un outil d'éducation pour la santé du grand public sera créé par l'Observatoire de la Santé du Hainaut et le Pôle de Prévention des Addictions du Département du Nord.
- Partenalia – Réseau d'autorités locales de niveau intermédiaire européennes : Participation active de la Province de Hainaut au Conseil d'Administration.
- Le Festival International du Film d'Amour de Mons porté par la Direction Générale des Affaires Culturelles a une renommée internationale. A l'occasion de cet événement, un colloque européen s'est tenu à Mons sur le thème « Tourisme et Cinéma en régions d'Europe ».
- Coopération transfrontalière Province de Hainaut – Province de Flandre Occidentale – Conseil Général du Nord : Organisation d'une conférence débat tripartite le 11 mars 2011 à Lille sur le thème « La réforme des collectivités en Belgique et en France : Quel avenir pour la coopération transfrontalière ? ».
- Projet européen Minerve dans le cadre du programme européen « L'Europe pour les citoyens » : Accueil d'une délégation d'étudiants, de professeurs et d'élus provenant de la province italienne de Pesaro E Urbino. Rencontre sur le thème de l'immigration, de la citoyenneté et de l'intégration sociale du 6 au 10 août 2011. Les frais relatifs à l'accueil et à l'organisation des rencontres se sont élevés à 19.500€ et ont été financés à 100% par le programme européen.
- Accord de Coopération Département des Hautes-Alpes/Province de Hainaut : mise en place d'un important projet culturel par l'échange de deux expositions d'œuvres d'artistes régionaux.

7. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

21,5

8. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	1.696,26	1.491,13	849,43
- Transferts	7.637,13	19.375,59	37,84
- Dette	123,36	303,38	1,00
TOTAL :	9.456,75	21.170,11	888,27
DÉPENSES			
- Personnel ²¹	239.867,02	181.375,33	188.980,39
- Fonctionnement	113.287,70	78.326,18	87.325,03
- Transferts	89.584,37	104.925,10	84.692,55
- Dette	7.076,52	6.479,00	5.320,51
TOTAL :	449.815,61	371.105,61	366.318,48

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	125,12	0,00	97,77
- Investissements	46,14	0,00	2.396,67
- Dette	5.610,42	898,22	2.706,54
TOTAL :	5.781,69	898,22	5.200,97
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	46.855,24	20.711,39	36.591,44
- Dette	0,00	0,00	26.784,72
TOTAL :	46.855,24	20.711,39	63.376,16

²¹ Y compris le coût du recours à des collaborateurs occasionnels contractualisés pour les animations dans les domaines en France et à destination des publics handicapés

Santé

Améliorer la santé de la population du Hainaut et surtout réduire les inégalités sociales et territoriales de santé sont les ambitions du plan de promotion de la santé.

De ce point de vue, il s'agit en ce qui concerne la promotion de la santé, principalement l'Observatoire de la Santé du Hainaut, de s'appuyer des études épidémiologiques pour :

- implanter la promotion de la santé dans les politiques des 69 communes du Hainaut ;
- maintenir un système d'information sanitaire à l'échelle du Hainaut et mettre ces données à disposition des professionnels et du public pour contribuer à une large sensibilisation ;
- favoriser et soutenir la mise en place de programmes/actions en faveur de la santé des enfants et des jeunes ;
- contribuer à développer les actions et les services de promotion de la santé des seniors ;
- améliorer les connaissances en matière de santé du grand public par des actions de communication ;
- favoriser et soutenir la mise en place de programmes/actions en faveur de la santé des personnes en situation de précarité ou de handicap ;
- améliorer l'accès à la prévention des maladies chroniques pour les populations en situation de précarité.
- En matière de santé, les missions sont les suivantes :
- contrôler la conformité et la qualité bactériologique des produits destinés à la consommation alimentaire ;
- apporter une aide au diagnostic de pathologies humaines causées par des problèmes de pollution, d'hygiène ou d'insalubrité constatés dans l'habitat. Réaliser des expertises mycologiques ;
- effectuer, pour le compte de pouvoirs publics ou d'organisations parastatales et privées de santé publique, des enquêtes sur l'impact de pollutions environnementales sur la santé (étude du milieu, enquêtes sanitaires, biomonitoring).

La santé mentale est, elle, l'objet des 9 centres de guidance psychologique (centres de santé mentale) dont les publics sont les enfants, adolescents et adultes présentant des troubles intellectuels, névrotiques, psychotiques, caractériels ou du langage ou des anomalies du développement psychomoteur ou souffrant de difficultés relationnelles, avec pour missions :

- Offrir à toute personne qui en fait la demande, un accueil et des conseils d'ordre psychologique et social ;
- Sur base de diagnostics posés, proposer des traitements et des accompagnements d'ordre psychiatrique, psychologique, psychosocial ou logopédique ;
- Contribuer à la formation des personnes exerçant une activité dans le domaine de la santé mentale et de l'éducation socio-sanitaire ;

- Participer aux plates-formes de concertation pour la santé mentale ;
- Être partenaire des habitations protégées régionales pour les malades mentaux stabilisés ;
- Développer seul ou en partenariat des activités spécifiques ;
- Développer des missions spécifiques sur base d'accord de coopération.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

164,47

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

9,2

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	578.206,13	589.931,68	701.651,51
- Transferts	3.063.062,74	2.821.695,79	2.076.091,58
- Dette	48.126,73	49.626,97	3.132,33
TOTAL :	3.689.395,59	3.461.254,44	2.780.875,41
DÉPENSES			
- Personnel	8.742.394,55	8.540.987,44	9.034.742,06
- Fonctionnement	1.209.437,12	1.224.594,38	1.241.365,45
- Transferts	135.894,60	129.269,21	127.099,13
- Dette	511.521,31	528.072,15	443.619,65
TOTAL :	10.599.247,58	10.422.923,18	10.846.826,29

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	957,16	0,00	747,89
- Investissements	352,95	0,00	18.333,95
- Dette	85.997,78	10.517,63	320.704,37
TOTAL :	87.307,89	10.517,63	339.786,20
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	539.024,99	748.738,84	659.246,60
- Dette	0,00	0,00	204.896,87
TOTAL :	539.024,99	748.738,84	864.143,48

Sécurité

Quant à la sécurité, la Province rembourse traitement et frais de fonctionnement pour brigadier champêtre. Son activité essentielle en la matière concerne la formation aux métiers de la sécurité assumée par l'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION, et notamment le Centre d'entraînement de Lens (repris sous la formation mais dont le lien avec la supracommunalité est évident). À noter aussi, l'investissement en SIPPT (Service interne de prévention et de protection au travail) pour la sécurité en interne mais considéré en services transversaux.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

0

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	0	0	0
- Transferts	0	0	0
- Dette	0	0	0
TOTAL :	0	0	0
Dépenses			
- Personnel	9.325,69	10.076,00	9.576,22
- Fonctionnement	4.441,01	4.869,51	4.489,82
- Transferts	120.071,96	133.999,19	133.433,91
- Dette	2.739,74	3.155,36	2.524,72
TOTAL :	136.578,39	152.100,06	150.024,67

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
Dépenses			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00

Social

De manière solidaire, l'intention est de faire œuvre utile en faveur de la personne handicapée, de développer une citoyenneté active, de répondre aux besoins psychiques et psychologiques de la population, de veiller à l'épanouissement des seniors et de faciliter le logement.

À cet égard, la Province entend :

- organiser, dans le respect de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 9 octobre 1997, des services d'accueil de jour et résidentiels pour personnes handicapées afin de leur assurer, selon les spécificités, un accompagnement ou une prise en charge individuelle éducative, médicale, thérapeutique, psychologique et sociale adaptée à leurs besoins (intégration scolaire, sociale, culturelle ou professionnelle de la personne handicapée tout au long de sa vie) ;
- mettre sur pied des services d'aide en milieu de vie ordinaire pour permettre à tout enfant ou personne en situation de handicap d'occuper une place de citoyen à part entière ;
- soutenir les entreprises de travail adapté ;
- informer et former de manière continue les travailleurs sociaux et œuvrer à l'intégration des dites personnes au sein des institutions publiques ;
- développer une citoyenneté active et responsable, élever le niveau de santé mentale, sociale et physique de la population ;
- valoriser les missions et activités de la Province en ce domaine ;
- répondre aux difficultés psychiques et psychologiques de la population par une approche disciplinaire ;
- favoriser les activités et les informations qui contribuent à des seniors ;
- apporter une aide en matière de prêt au logement.

Depuis de nombreuses années, la Province de Hainaut joue un rôle important dans la politique sociale menée sur son territoire.

Elle met à disposition des bénéficiaires un vaste réseau d'institutions spécialisées :

- orientées vers les différentes étapes de la vie, œuvrant dans le domaine de l'accueil, l'accompagnement, l'enseignement, l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées ;
- actives dans les secteurs de la santé mentale et psycho-médico-social, de l'action en faveur des plus de 50 ans, ainsi que dans l'action sociale en général orientée vers la formation des intervenants, la documentation, la prévention.

Depuis plus d'un siècle, la Province reste en permanence à l'écoute des nouveaux besoins auxquels elle s'efforce d'adapter ses méthodes et ses structures.

1. NOMBREUSES SONT LES INSTITUTIONS PROVINCIALES INVESTISSANT LE SOCIAL.

1.1 Les Instituts Médico-Pédagogiques

Le secteur des IMP compte 7 institutions organisant 29 structures d'accueil ou d'hébergement et 18 structures scolaires. Ce secteur emploie 1600 membres du personnel non-enseignant et 450 enseignants (voir enseignement). 1200 enfants et adultes y sont accueillis et 1500 élèves bénéficient d'un enseignement adapté.

1.2 L'accueil et l'hébergement

- A destination des jeunes (788 bénéficiaires/an)

Les Instituts médico-socio-pédagogiques provinciaux assurent l'accueil des personnes handicapées en régime de jour ou d'hébergement en fournissant une prise en charge médicale, thérapeutique, psychologique, éducative et sociale adaptée à leurs besoins spécifiques. Pour remplir leurs missions, ils sont organisés en différentes structures subventionnées par l'AWIPH. Les bénéficiaires sont en moyenne de l'ordre de 800.

A. LE SERVICE RÉSIDENTIEL POUR JEUNES S.R.J.

(accueille et héberge des jeunes qui fréquentent ou non un établissement d'enseignement).

B. LE SERVICE RÉSIDENTIEL SPÉCIALISÉ POUR JEUNES POLYHANDICAPÉS S.R.J.S.

(accueille et héberge des bénéficiaires qui, en raison de leur handicap, sont incapables de fréquenter un établissement d'enseignement).

C. LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOURS POUR JEUNES S.A.J.J.

(accueille en journée les bénéficiaires fréquentant un établissement scolaire ainsi que les bénéficiaires qui, en raison d'un handicap, sont incapables de fréquenter un établissement d'enseignement.

D. LE SERVICE D'AIDE À L'INTÉGRATION S.A.I.

(s'adresse à des bénéficiaires jeunes âgés de 6 à 20 ans et assure une collaboration avec la famille et les autres intervenants)

- A destination des adultes (382 bénéficiaires/an)

A. LE SERVICE RÉSIDENTIEL DE TRANSITION S.R.T.

(prépare la mise en autonomie des bénéficiaires adultes dans le cadre de logements individuels ou communautaires adaptés, tout en assurant un suivi éducatif et social)

B. LE SERVICE RÉSIDENTIEL POUR ADULTES S.R.A

(héberge des bénéficiaires adultes, assure un accompagnement éducatif via des activités variées et adaptées, un accompagnement psychologique et social adapté à leurs besoins. Il vise à l'intégration sociale, culturelle ou professionnelle de la personne handicapée

C. LE SERVICE RÉSIDENTIEL DE NUIT POUR ADULTES S.R.N.A.

qui héberge des bénéficiaires adultes et assure un accompagnement optimal adapté à leurs besoins, et vise à l'intégration sociale, culturelle ou professionnelle de la personne handicapée.

D. LE SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR POUR ADULTES S.A.J.A.

qui accueille en journée des bénéficiaires adultes, assure un accompagnement éducatif via des activités variées et adaptées, un accompagnement psychologique, social et thérapeutique optimal adapté aux besoins individuels des personnes handicapées. Il vise à l'intégration sociale, culturelle ou professionnelle de la personne handicapée.

1.3 L'accompagnement (710 bénéficiaires)

Des services provinciaux spécialisés sont également présents dès l'annonce du handicap et accompagnent l'adulte porteur d'un handicap vers une plus grande autonomie.

Le service d'aide précoce

Depuis la détection du handicap jusqu'à 7 ans, il :

- intervient auprès des jeunes enfants présentant un handicap dès les premières semaines ou années de la vie afin de favoriser leur épanouissement maximal en tenant compte du handicap, au domicile ou au service ;
- recherche avec les parents et la famille, les moyens éducatifs spécifiques et les accompagner dans leur application.

Le service d'accompagnement pour personnes handicapées qui permet à des personnes présentant un handicap de s'insérer dans la société, dans le milieu du travail, grâce à une aide dans la gestion de leur vie quotidienne.

Le service d'insertion socioprofessionnelle spécialisé SISPS

- favorise l'intégration socioprofessionnelle de personnes handicapées dans un milieu de travail ordinaire ou en entreprise de travail adapté ;
- favorise l'insertion par le travail bénévole de personnes handicapées ne pouvant bénéficier d'un travail rémunéré sur le marché du travail.

Le service d'accueil familial qui recherche et recrute des familles d'accueil pour tout enfant, adolescent et adulte présentant un handicap mental léger et/ou modéré reconnu par l'Agence wallonne pour l'Intégration des Personnes handicapées (A.W.I.P.H.), analyse les demandes des personnes présentant un handicap et/ou de leurs parents et/ou de leur entourage, organise les rencontres préalables, suit et évalue régulièrement l'accueil.

1.4 Secteur de l'Aide à la jeunesse

Service d'accueil et d'aide éducative Institut provincial "les Tourelles" qui accueille et héberge une quinzaine d'enfants en danger de 0 à 14 ans, placés par le juge de la Jeunesse ou le conseiller de l'Aide à la Jeunesse.

1.5 Département des entreprises de travail adapté – E.T.A.

Les cinq entreprises provinciales de travail adapté occupent près de 400 personnes handicapées.

1.6 L'action citoyenne

HAINAUT Seniors, couple qui regroupe les 6 Universités du Temps Disponible et l'association Couleurs Santé, propose aux plus de 50 ans, par l'organisation de conférences, séminaires, excursions et voyages de s'immerger dans un monde en constante évolution. Elle propose également des formations certifiées pour les professionnels du secteur (médecins, directeurs de Maisons de repos...).

La Maison du Hainaut est un lieu d'accueil des citoyens et associations. Elle organise tous les mois, en soirée, des rencontres citoyennes en vue de sensibiliser les Hennuyers aux grands problèmes de société. Elle met à disposition des bureaux à l'intention d'associations s'occupant de personnes extraordinaires telles que Handisport, Horizon 2000... Ouverte sur la ville et les problèmes des citoyens, elle permet également à des associations comme les Sourds et Malentendants, l'association du Don d'organes et la Ligue d'épilepsie d'assurer des permanences.

Le Centre de Documentation et de recherche sociales, outil d'analyse à la disposition des travailleurs sociaux vulgarise les nouvelles idées provenant du monde scientifique en organisant des conférences appelées « Tables du social » ou des journées de réflexion. Il dispose d'une bibliothèque spécialisée en sciences humaines et sociales, riche de plus de 25.000 ouvrages et maintient à jour une banque spécialisée de données regroupant les informations relatives à plus de 6.000 institutions actives en Wallonie.

1.7 Département psychosocial

Le Centre d'Orientation Professionnelle Spécialisée COPS s'occupe de l'orientation scolaire ou professionnelle des personnes handicapées. Il est agréé par l'AWIPH pour les handicaps mental, psychique et physique. Il ne se limite toutefois pas strictement à l'examen des personnes handicapées.

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

1477,175

3. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

426 (y compris le personnel handicapé recruté dans les ETA et le personnel des centres de délasserment pour personnes handicapées, en France)

4. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	5.934.430,30	5.717.265,59	4.752.198,00
- Transferts	32.916.682,91	31.990.542,48	38.235.199,87
- Dette	513.496,00	548.238,36	48.474,79
TOTAL :	39.364.609,20	38.256.046,43	43.035.872,65
DÉPENSES			
- Personnel ²²	65.340.706,07	63.377.614,10	66.244.966,50
- Fonctionnement	7.556.755,45	7.886.217,65	7.787.874,70
- Transferts	4.556.833,80	4.558.946,65	4.325.974,01
- Dette	3.588.635,02	3.939.317,21	3.782.269,15
TOTAL :	81.042.930,34	79.762.095,61	82.141.084,36

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	1.067.177,33	35.152,77	6.717,13
- Investissements	3.170,03	0,00	164.664,96
- Dette	519.566,17	1.529.911,26	419.032,85
TOTAL :	1.589.913,54	1.565.064,03	590.414,94
DÉPENSES			
- Transferts	166.115,00	91.310,00	91.310,00
- Investissements	7.508.804,54	6.176.336,35	4.499.953,47
- Dette	0,00	0,00	1.840.265,94
TOTAL :	7.674.919,54	6.267.646,35	6.431.529,41

²² Y compris le coût du recours à des collaborateurs occasionnels contractualisés

Soutien aux communes et supracommunalité

L'activité provinciale en matière de supracommunalité est importante en quantité et en diversité. Afin de la rendre plus perceptible, nous la ventilons selon les différents axes thématiques retenus pour la présente.

1.1. Agriculture (7ETP)

Dépenses en 2007 :	471.199 €
Dépenses en 2008 :	469.204,19 €
Dépenses en 2009 :	455.823,75 €

L'action provinciale consiste en interventions directes ou en conseils en matière d'hygiène et de sécurité des denrées alimentaires auprès des communes (consultance, audit, inspections communales d'établissements alimentaires, relevés et analyse biologiques de denrées alimentaires et d'eau destinée à la consommation humaine).

1.2. Centres PMS (24,8 ETP)

Dépenses en 2007 :	2.580.917, 13 €
Dépenses en 2008 :	2.790.361,24 €
Dépenses en 2009 :	2.869.746,67 €

Les centres PMS provinciaux assurent le suivi PMS de 73279 élèves émanant des pouvoirs organisateurs communaux, ceci sur base de conventions. Les activités sont l'offre de service aux consultants, la réponse aux demandes des consultants, les actions de prévention, le repérage des difficultés, le diagnostic et la guidance, l'orientation scolaire et professionnelle, le soutien à la parentalité et, dans une certaine mesure, l'éducation à la santé.

1.3. Culture (136,5 ETP)

Dépenses en 2007 :	9.853.196,57 €
Dépenses en 2008 :	9.585.439,40 €
Dépenses en 2009 :	9.604.095,10 €

Les actions supracommunales sont les suivantes :

- lecture publique : le rôle de bibliothèque centrale (ainsi que les bibliobus); le rôle de bibliothèque principale (La Louvière et Université du Travail); le rôle de bibliothèque locale, puisque nos bibliothèques sont insérées dans les réseaux communaux de Charleroi, La Louvière et Tournai;
- animations : les +/- 30.000 heures d'animation sont attribuées à des communes ou des associations proches des communes à travers toute la Province;
- audiovisuel : le prêt de matériel est également assuré au bénéfice de communes ou associations à travers toute la Province;

- arts de la Scène : la diffusion effectuée à travers la Province et la participation aux tournées "Art et Vie" à travers la Province en décentralisation vers les communes ;
- cinéma : l'organisation de séances de ciné-clubs au sein de plusieurs communes;
- arts plastiques : le prêt de matériel et d'œuvres de la collection ;
- soutien aux centres culturels locaux et régionaux.

1.4. Économie (9 ETP)

Dépenses en 2007 :	486.519,74 €
Dépenses en 2008 :	476.755,93 €
Dépenses en 2009 :	460.210,33 €

- La Province tient à disposition des communes des données statistiques socio-économiques et cartographiques concernant le territoire de la Province. Elle publie régulièrement un feuillet informatif concernant ces données (Flash-stats-Hainaut). Elle collabore à la demande des communes à tout dossier d'ordre économique ;
- Des centrales de marchés publics se développent pour les marchés de fournitures et de services pour le compte des pouvoirs locaux en ayant recours aux marchés mis en place par la Province ;
- Un accompagnement complet des pouvoirs locaux est disponible à la demande de ceux-ci, des conseils sont prodigués pour les rédactions des cahiers de charge et des séminaires d'information mis en place ;
- Un système de veille sur les opportunités de financement direct par les programmes européens, un accompagnement dans le montage des dossiers et dans la recherche de partenaires tout comme un soutien aux démarches administratives sont mis en place à destination des pouvoirs locaux.

1.5. Enseignement (6 ETP)

Dépenses en 2007 :	463.668,47 €
Dépenses en 2008 :	465.492,31 €
Dépenses en 2009 :	453.667,63 €

Des conseillers en information scolaire sont à disposition des écoles primaires des communes pour promouvoir l'information relative aux métiers techniques et professionnels.

1.6. Environnement (19 ETP)

Dépenses en 2007 :	2.110.494,66 €
Dépenses en 2008 :	2.004.401,59 €
Dépenses en 2009 :	1.965.905,54 €

- La Province réalise des projets d'aménagement arborés à la demande des communes en vue de l'obtention des autorisations et subsides potentiels et peut se charger du suivi des prescriptions et recommandations du cahier des charges sur chantier ;

- Est mise à disposition des communes une expertise concernant les arbres répertoriés comme remarquables, laquelle débouche sur un avis concernant les suites à donner ;
- Divers services sont rendus aux communes (guidance, conseils, gestion de données, cartographie, études phytosanitaires des végétaux et évaluation de la sécurité des arbres...).

1.7. Formation (24 ETP)

Dépenses en 2007 :	2.574.944,64 €
Dépenses en 2008 :	2.787.417,33 €
Dépenses en 2009 :	2.868.036,65 €

PORTAIL (0,5 ETP)

Un portail accessible via l'internet a été construit de sorte que les demandeurs puissent mettre en relation les besoins des pouvoirs locaux (préalablement à la rencontre avec l'ensemblier) et les offres provinciales disponibles.

ENSEMBLIER DE FORMATION (3,5 ETP)

Confirmé depuis 2007, le rôle d'ensemblier de formation vise, auprès des pouvoirs locaux présents sur le territoire – et aussi des zones de police et du monde associatif- à aider à l'identification de leurs besoins de formation, à la structuration de ceux-ci, à l'établissement de plan de formation et à l'orientation vers l'opérateur adéquat.

UN APPUI PSYCHOLOGIQUE (4 ETP) est organisé en faveur des acteurs de la sécurité publique (police, services de secours et protection civile). Les responsables de cet appui organisent aussi des formations (250 inscrits - 135 heures de formations).

AU SEIN DE L'INSTITUT PROVINCIAL DE FORMATION, l'École d'administration forme les agents des pouvoirs locaux et le personnel Calog des zones de police. Elle assure aussi la Formation au plan d'urgence des communes. 16 ETP de l'École d'Administration sont dédiés à cet aspect.

Les formations aux métiers de la sécurité aboutissent à fournir aux zones de police et aux pouvoirs locaux du personnel formé au bénéfice de leur institution.

A noter aussi qu'une moyenne annuelle de dépense de 1.600.000 € (reprise dans ce rapport sous l'onglet Formation) est affectée à la formation des policiers, des pompiers et des ambulanciers qui pour la très grande majorité travaillent au bénéfice des pouvoirs locaux ou des zones locales de police sans que leurs employeurs doivent supporter de lourds coûts de formation. Ceci constituant un aspect supracommunal de la formation.

1.8. Jeunesse (29,5 ETP)

Dépenses en 2007 :	505.892,14 €
Dépenses en 2008 :	397.644,98 €
Dépenses en 2009 :	368.646,65 €

L'Observatoire provincial de la Santé tient des informations pour la promotion de la santé des publics des écoles communales. De plus, nombreux sont les animateurs formés à la Direction générale de la Culture ou à Hainaut Sports Jeunesse qui travaillent au sein de structures mises en place par les pouvoirs locaux.

1.9. Patrimoine classé (1, 5 ETP au STB et compté en son sein)

Dépenses en 2007 : 81.086,62 €

Dépenses en 2008 : 79.459,32 €

Dépenses en 2009 : 76.701,72 €

Pour mémoire, intervention de 1% sur les travaux des immeubles classés appartenant à des administrations autres que fédérales (obligation légale)

En 2007 :

Pour les édifices classés (publics) : 10 dossiers ont été traités pour un montant de 34.740,99 €.

Pour les édifices classés (privés) : 5 dossiers ont été traités pour un montant de 8.248,48 €.

TOTAL pour 2007 : 42.989,47 €.

En 2008 :

Pour les édifices classés (publics) : 8 dossiers ont été traités pour un montant de 6.933,64 €.

Pour les édifices classés (privés) : 6 dossiers ont été traités pour un montant de 9.227,93 €.

TOTAL pour 2008 : 16.161,57 €.

En 2009 :

Pour les édifices classés (publics) : 7 dossiers ont été traités pour un montant de 15.256,13 €.

Pour les édifices classés (privés) : 4 dossiers ont été traités pour un montant de 3.982,44 €.

1.10. Relations extérieures (0 ETP)

La Province met à la disposition des pouvoirs locaux et du monde associatif sa structure pour aider ceux-ci dans le domaine.

1.11. Santé (19,7 ETP)

Dépenses en 2007 : 496.231,19 €

Dépenses en 2008 : 420.427,85 €

Dépenses en 2009 : 418.575,33 €

Un plan d'action santé en partenariat avec les communes vise à implanter durablement la promotion de la santé dans les 69 communes du Hainaut.

Un laboratoire des pollutions intérieures aide au diagnostic médical pour les pathologies liées à l'habitat.

Des conférences sensibilisent aux pollutions intérieures. Un système de renouvellement de l'air dans les classes a été mis au point.

Sont mis en place un accompagnement, des études de cas, des formations et un soutien des travailleurs de première ligne (assistants sociaux, aides familiales, infirmiers, éducateurs de rue...)

1.12. Sécurité (6 ETP)

Dépenses en 2007 : 3.718.718,16 €

Dépenses en 2008 : 3.128.229,33 €

Dépenses en 2009 : 717.009,16 €

SANCTIONNATEUR PROVINCIAL (6 ETP)

La Province affecte au service de 46 Communes un fonctionnaire d'un niveau pour lequel un diplôme universitaire de deuxième cycle ou un diplôme équivalent est requis. Ce dernier intervient dans le cadre de l'article 1er de l'A.R. du 7 janvier 2001 fixant la procédure de désignation du fonctionnaire et de perception des amendes en exécution de la loi du 13 mai 1999 relative aux sanctions administratives dans les communes. Ce fonctionnaire qualifié de « sanctionnateur » est chargé d'infliger, conformément à ladite loi, les amendes administratives prévues dans les règlements ou ordonnances de police adoptés par le Conseil communal. De la même manière, la Province affecte également au service de la commune un fonctionnaire réunissant les conditions fixées de manière à ce que le Conseil communal puisse expressément le désigner pour suppléer, en cas d'absence ou d'empêchement, le Fonctionnaire sanctionnateur. La mission du Fonctionnaire sanctionnateur ne comprend pas le recouvrement des amendes à savoir l'envoi de rappels et le recours à l'exécution forcée. Dans l'exercice de sa mission, le Fonctionnaire sanctionnateur bénéficie d'une totale indépendance, tant vis-à-vis de la Commune que de la Province.

API

Un appui psychologique est organisé en faveur des acteurs de la sécurité publique (police, services de secours et protection civile).

1.13. Social (5 ETP)

Dépenses en 2007 : 456.137,94 €

Dépenses en 2008 : 461.780,44 €

Dépenses en 2009 : 451.511,52 €

- Hainaut Seniors est une structure reprenant l'ensemble des activités culturelles et sportives organisées pour les plus de 55 ans et ceci à l'écoute des besoins venant des communes ;
- Le Conseil consultatif des Aînés coopère avec les communes pour mettre en place des activités visant le public concerné ;
- Un service d'aide précoce est mis en place pour les familles (autisme et troubles du comportement des enfants) comme service de relais pour les CPAS ;
- Des formations et des journées d'étude en matière d'action sociale sont organisées à destination des pouvoirs locaux et des institutions sociales du Hainaut ;
- Des formations à destination des parents et des acteurs sociaux dans les milieux de vie des enfants sont tenues tout comme des sensibilisations des enfants aux questions de handicap et de différence.

1.14. Sports (9 ETP)

Dépenses en 2007 : 349.828,36 €

Dépenses en 2008 : 320.719,56 €

Dépenses en 2009 : 323.962,99 €

- Les publics scolaires des pouvoirs communaux sont accueillis sur le site d'Havré – Maison des Sports- (plusieurs milliers d'élèves sont concernés) ;
- Les infrastructures sportives sont mises à disposition des clubs, associations et fédérations et organisations sportives pour qu'ils y développent leurs activités (le taux d'occupation est presque saturé) ;
- Des animateurs de centres de vacances et de plaines de jeux sont formés par l'École des cadres afin que les pouvoirs locaux puissent disposer d'un réservoir d'animateurs compétents pour participer à leurs initiatives locales (600 personnes/ an) ;
- Les sites d'hébergement sont accessibles aux pouvoirs locaux pour l'organisation de classes extra-muros (15.000 nuitées par an).

1.15. Tourisme (13 ETP)

Dépenses en 2007 : 909.467,07 €

Dépenses en 2008 : 850.961,72 €

Dépenses en 2009 : 829.236,03 €

- La Province accorde un subside provincial pour l'impression des divers documents (brochures, agendas ...) des 7 Maisons du Tourisme ;
- Elle accorde de même des subsides afin de mener des actions communes de promotion aux 7 Maisons du Tourisme ;
- Elle promeut le tourisme en Hainaut au bénéfice des communes (site Internet, brochures, séquences télévisées, échanges/partenariats avec la presse, conférences et voyages de presse, participation aux foires et salons, création et promotion de randonnées par le biais du tourisme GPS, mise en place de panneaux touristiques, promotion du tourisme d'affaires, organisation d'expositions participation à des manifestations du type Vélo de Ravel, Mons Hainauts 2015, La Louvière Métropole culturelle...) ;
- Elle coordonne les Maisons du Tourisme et les opérateurs locaux ;
- Elle participe indirectement à la promotion et à la gestion de sites touristiques appartenant à la région wallonne.

1.16. Voiries et cours d'eau (31,1 ETP)

Dépenses en 2007 : 1.950.292,09 €

Dépenses en 2008 : 1.829.320,31 €

Dépenses en 2009 : 1.876.292,03 €

- L'Atlas des cours d'eau non navigables est tenu à jour dans le cadre du Plan Pluies ;
- De même, un atlas des chemins vicinaux est sauvegardé et numérisé ;
- Une aide technique ainsi que des conseils techniques et administratifs sont apportés aux communes pour des études de projets de travaux, de suivi d'exécution, de gestion technique et administrative des études, de soutien à l'auteur de projet (à ce jour plusieurs dizaines de demandes sont effectives) ;
- La Province aide à la gestion des cours d'eau de 3e catégorie (916 km).

1. NOMBRE D'ETP TOTAL POUR LA SUPRACOMMUNALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

339,6

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	830.171,70	852.304,76	810.478,16
- Transferts	982.360,53	1.004.834,40	920.338,92
- Dette	23.956,28	27.001,17	1.951,76
TOTAL :	1.836.488,51	1.884.140,34	1.732.768,83
DÉPENSES			
- Personnel ²³	17.963.461,07	17.560.267,94	17.917.445,76
- Fonctionnement	3.458.720,11	3.496.672,92	3.508.209,33
- Transferts	4.597.107,50	4.003.004,76	1.488.318,13
- Dette	989.305,09	1.007.669,88	826.147,89
TOTAL :	27.008.593,77	26.067.615,50	23.740.121,10

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	1.976,35	0,00	203.597,18
- Investissements	728,78	0,00	37.856,19
- Dette	147.863,88	35.852,13	47.817,41
TOTAL :	150.569,02	35.852,13	289.270,78
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	169.145,75
- Investissements	1.115.551,96	536.365,62	678.374,95
- Dette	0,00	0,00	423.073,98
TOTAL :	1.115.551,96	536.365,62	1.270.594,68

²³ Y compris le coût du recours à des collaborateurs occasionnels contractualisés

3. RÉCAPITULATIF DE LA VENTILATION DES DÉPENSES EN SUPRACOMMUNALITÉ

		TOTAL 2007	TOTAL 2008	TOTAL 2009
SUPRACOMMUNALITE				
1	Agriculture	471.199,00	469.204,19	455.823,75
2	CPMS	2.580.917,13	2.790.361,24	2.869.746,67
3	Culture	9.853.196,57	9.585.439,40	9.604.095,10
4	Economie	486.519,74	476.755,93	460.210,33
5	Enseignement	463.668,47	465.492,31	453.667,63
6	Environnement	2.110.494,66	2.004.401,59	1.965.905,54
7	Formation	2.574.944,64	2.787.417,33	2.868.036,65
8	Jeunesse	505.892,14	397.644,98	368.646,65
9	Patrimoine classé	81.086,62	79.459,32	76.701,72
10	Relations extérieures	0,00	0,00	0,00
11	Santé	496.231,19	420.427,85	418.575,33
12	Sécurité	3.718.718,16	3.128.229,33	717.009,16
13	Social	456.137,94	461.780,44	451.511,52
14	Sports	349.828,36	320.719,56	323.962,99
15	Tourisme	909.467,07	850.961,72	829.936,03
16	Voiries et cours d'eau	1.950.292,09	1.829.320,31	1.876.292,03
TOTAL :		27.008.593,78	26.067.615,50	23.740.121,10

Sports

Par la promotion du sport et l'optimisation de l'offre sportive et par l'organisation d'actions sportives orientées vers la jeunesse, la volonté est de faciliter l'accès au sport (amateur ou d'élite) et à l'activité physique. Le public concerné est de l'ordre de plusieurs milliers d'usagers.

La promotion du sport auprès des publics scolaires d'enseignement provincial touche 6.000 élèves. La Maison provinciale des sports accueille 95.000 visiteurs.

Les initiatives de promotion du sport pour tous touchent 5.000 personnes.

Les missions :

- optimiser l'offre sportive pour tous afin de favoriser l'éveil à la pratique sportive tout comme l'offre culturelle pour la jeunesse en Province de Hainaut ;
- renforcer l'efficacité et la visibilité de l'action provinciale en matière de sport et jeunesse ;
- apporter un soutien aux communes dans leur action en matière de sport et jeunesse ;
- développer et renforcer la relation de proximité par la mise en place de projets en partenariat avec le monde sportif et associatif ;
- favoriser un environnement qui encourage les jeunes à devenir des citoyens responsables, socialement émancipés ;

Concrètement, l'objectif essentiel est d'amener un maximum de Hainuyers vers une activité physique afin de :

- Lutter contre la sédentarité et l'obésité ;
- Sensibiliser aux valeurs véhiculées par le sport : convivialité, fair-play, dépassement de soi ;
- Instaurer une culture sportive ;
- Rendre le sport accessible à tous ;
- Diverses initiatives sont à cet égard développées, comme ;
- Organisation de marche, randonnée cycliste, jogging, etc. ;
- Collaboration avec les écoles de cyclisme hainuyères ;
- Création de stages cyclotouristes pour adultes à Saint-Donat ;
- Baratier et Morzine ainsi que de séjours mixtes vélo/ marche ;
- Cycles d'initiation dans différentes disciplines (marche nordique, yoga, cyclotourisme, VTT parents/enfants, gymnastique d'entretien pour seniors, etc.) en collaboration avec les communes ;
- Journées d'information concernant l'entraînement et l'utilisation de moyens permettant l'amélioration de la condition et du bien-être physique.

De même est organisée la formation continuée des professeurs de gymnastique et des moniteurs de centres de vacances.

Enfin, les autorités provinciales, par le biais du secteur "Grands Évènements" de Province de Hainaut Sports et Jeunesse, apportent leur soutien à l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale (11 manifestations annuelles). En voici quelques exemples :

- Dexia Mons Hainaut pour ses matchs en Coupe d'Europe,
- Le Grand Prix "Samyn",
- Le Grand Prix "Pino Cerami",
- Le Triptyque des Monts et Châteaux,
- Le Challenge du Hainaut en jogging,
- Le Grinta Challenge "La Tournay",
- Le Franco-Belge,
- La Cross Cup de Dour,
- Binche-Tournai-Binche...

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

27,5

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

1,5

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	16.382,55	33.298,72	16.528,45
- Transferts	520,37	670,44	9.080,08
- Dette	223,41	493,88	28,88
TOTAL :	17.126,33	34.463,04	25.637,41
DÉPENSES			
- Personnel ²⁴	1.791.143,66	1.716.774,66	1.833.179,24
- Fonctionnement	367.983,74	392.023,34	388.995,35
- Transferts	208.590,23	221.773,09	241.584,02
- Dette	143.047,52	149.712,86	143.301,01
TOTAL :	2.510.765,14	2.480.283,96	2.607.059,63

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	160,04	0,00	125,05
- Investissements	59,02	0,00	3.065,50
- Dette	7.176,12	48.942,38	3.461,85
TOTAL :	7.395,18	48.942,38	6.652,40
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	78.524,41	97.402,00	76.002,60
- Dette	0,00	0,00	34.259,52
TOTAL :	78.524,41	97.402,00	110.262,13

Dans les données financières en dépenses à l'ordinaire, les prestations et les transferts concernent des services qui sont plus proches de la compétence communautaire, à l'exception du personnel pour l'entretien. Ce qui relève plus de la RW se trouve dans les dépenses de fonctionnement et de dettes, à savoir ce qui est plus infrastructurel (bâtiment, frais énergétiques, gardiennage, alarme, fournitures sanitaires...).

²⁴ Y compris le coût du recours à des collaborateurs occasionnels contractualisés

La Province dispose ainsi de 19 salles de sports situées pour 18 d'entre elles dans des écoles, pour l'une à l'IPF - site de Jurbise .Ces salles ont une utilisation mixte : enseignement (cours de gym) et sports dans la mesure où, en dehors des périodes scolaires et le soir pendant la période scolaire, ces salles sont mises à disposition de clubs sportifs. Seule une salle est spécifiquement dédié à la fonction Sports, celle qui se situe à la Maison des Sports.

Sur base de ces prémisses, une répartition en pourcentage serait la suivante : 72% pour ce qui relève plus de la Fédération Wallonie-Bruxelles et 28 % pour les missions plus en relation avec la R.W.

Tourisme

La part du tourisme dans l'économie wallonne ne cesse de croître et le Hainaut participe à cet élan. Une dynamique nouvelle est désormais enclenchée : la Région aménage des itinéraires de loisirs dans le cadre du réseau Ravel, les Communes s'associent entre elles pour créer des parcs naturels, les agriculteurs ouvrent des gîtes à la ferme, les particuliers proposent des produits du terroir,... La Province y apporte sa contribution au travers du Service provincial du Tourisme.

A cet égard, le Service provincial du Tourisme en ou avec l'appui de la Fédération du Tourisme de la Province de Hainaut organise ses actions en diverses directions, à savoir :

- **PROMOUVOIR** (Création d'un nouveau site internet et coordination des sites des Maisons du Tourisme ; édition de brochures promotionnelles ; organisation et participation en salons grands publics en Belgique et à l'étranger - le plus souvent en collaboration avec Wallonie-Bruxelles Tourisme, le Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes et les Maisons du Tourisme - ; actions dans les médias ; insertions dans la presse écrite ; séquences télévisées sur les chaînes communautaires ; organisation de conférences et voyages de presse...)
- **FEDERER** (Coordination des opérateurs touristiques autour d'actions communes de communication dans un souci de culture d'entreprise et d'économies d'échelle (exemples : sites Internet, éditions, participation en foires et salons, médias,...) ; rôle de relais-pivot entre la Région wallonne (Commissariat général au Tourisme et Wallonie-Bruxelles Tourisme) et les opérateurs locaux ; organisation d'expositions ; mise à disposition de la main d'œuvre et de matériel ; organisation d'événements comme le Beau Vélo de RAVel, les activités liées aux Journées du Patrimoine, aux Années à Thèmes de Wallonie-Bruxelles Tourisme ; participation à l'organisation des Fêtes de Wallonie ...)
- **INNOVER** (Mise en place, en collaboration avec le Centre d'Action Touristique des Provinces Wallonnes, du tourisme GPS ; développement du tourisme d'affaires via la création d'une cellule MICE ; implantation de nouveaux panneaux de signalisation touristique ; participation aux grands projets touristiques tels qu'Interreg et Feder) ;
- **GERER** (gestion du patrimoine par exemple de l'espace Verhaeren à Roisin).

A travers l'asbl Voies d'Eau du Hainaut, la Province complète les activités des services provinciaux du tourisme pour :

- **GERER ET PROMOUVOIR** les sites touristiques comme le Canal du Centre historique et ses ascenseurs hydrauliques classés patrimoine mondial de l'UNESCO, l'Ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu, le Plan incliné de Ronquières ainsi que le camping et le centre de délasserment de Claire-Fontaine ;
- **ORGANISER** des visites thématiques pour groupes et familles sur ses sites touristiques ainsi que des ateliers pédagogiques en rapport avec le domaine fluvial via son Observatoire des Canaux (Ronquières) ou encore des croisières sur le Canal du Centre et le Canal Charleroi-Bruxelles ;
- **CONSEILLER** les enseignants et responsables de groupes dans l'élaboration de leurs sorties pédagogiques et ludiques ;
- **METTRE EN LOCATION** des bateaux et petits trains touristiques ou encore des salles et espaces au sein de ses infrastructures touristiques (pour entreprises et associations).

L'ensemble permet de décliner les missions suivantes :

- promouvoir l'affluence de touristes en Hainaut et diffuser une bonne image de marque de la Province ;
- organiser et développer le tourisme réceptif en Hainaut et en Wallonie, en proposant à l'étranger des programmes de voyages attractifs, notamment culturels ;
- coordonner l'action des structures (maisons du Tourisme, syndicats d'initiatives, offices du tourisme en synergie avec le Commissariat Général au Tourisme (CGT) et l'Office de Promotion du Tourisme (OPT) ;
- gérer les installations mises à disposition par la Région Wallonne, la Province de Hainaut, les Intercommunales pour le développement économique et touristique ou tout autre organisme public ou privé en Hainaut et en assurer la promotion par l'intermédiaire de divers médias, créer et exploiter, dans ces installations, des activités touristiques et/ou touristico-culturelles.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

45,25

2. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 (RECRUTÉS SUR PAYROL D'ASBL) :

53,8

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	127.835,25	117.037,33	32.535,42
- Transferts	4.060,49	2.356,44	1.449,23
- Dette	1.743,27	1.735,88	38,32
TOTAL :	133.639,01	121.129,66	34.022,98
DÉPENSES			
- Personnel	2.237.671,64	2.116.861,58	2.169.258,95
- Fonctionnement	469.874,45	482.945,60	476.625,30
- Transferts	842.627,70	754.180,61	717.446,80
- Dette	336.098,22	348.063,24	317.538,20
TOTAL :	3.886.272,00	3.702.051,03	3.680.869,25

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	263,34	173.931,19	372.325,89
- Investissements	97,11	0,00	5.044,15
- Dette	11.807,98	4.439,60	6.872,31
TOTAL :	12.168,43	178.370,79	384.242,35
DÉPENSES			
- Transferts	105.000,00	0,00	372.120,65
- Investissements	98.613,93	206.258,06	99.214,53
- Dette	0,00	0,00	56.372,49
TOTAL :	203.613,93	206.258,06	527.707,67

Voiries et cours d'eau

La Province gère 277 km de voiries provinciales et 1342 km de cours d'eau de 2e catégorie.

Les missions :

- gérer et administrer des cours d'eau non navigables de 2e catégorie et contrôler la gestion des cours d'eau non navigables de 3e catégorie ;
- gérer et entretenir les voiries provinciales ;
- en voirie vicinale, traiter les dossiers de modification aux chemins et sentiers vicinaux, assurer la tenue à jour de l'atlas des chemins vicinaux et participer à la gestion patrimoniale du domaine ;
- prélever des échantillons de tous types d'eaux, de sols ou de sédiments, de déchets industriels, d'air et les analyser ;
- travailler en collaboration avec les services externes pour la prévention et la protection au travail ;
- contribuer ainsi à l'image de marque de la province de Hainaut par le biais de bâtiments de qualité et de structures végétales, dans le cadre de partenariats et/ou le développement d'une politique commerciale.

Hainaut Ingénierie Technique est le gestionnaire d'un réseau de voiries provinciales de 278 km. L'objectif de ce réseau est de faciliter les liaisons intra-régionales. Chaque année, Hainaut Ingénierie Technique engage des travaux importants pour concrétiser cet objectif, l'entretien des revêtements, fossés et aqueducs, le fauchage des accotements, la signalisation et le marquage routier, l'établissement d'aménagements de sécurité, des travaux structurels de réfection de voiries ainsi que le déneigement des voiries.

En ce qui concerne les cours d'eau, tout en ne négligeant pas les aspects « hydraulique et génie civil » des cours d'eau, Hainaut Ingénierie Technique a accentué sa gestion dans le sens de la « Reconquête de la qualité de l'eau et des rivières ». En plaçant l'Environnement et le respect du Vivant au centre de ses préoccupations et projets, Hainaut Ingénierie Technique se fixe des objectifs qui aboutissent à la préservation de la qualité des eaux, le développement de la biodiversité, la valorisation des sédiments et boues de dragages, la lutte contre la végétation parasite, l'amélioration de la valeur paysagère et touristiques des cours d'eau.

La Province du Hainaut finance et gère un système performant d'alerte par SMS en cas d'inondation. Les SMS sont envoyés aux citoyens concernés via la plateforme Deficall qui agit en qualité de sous-traitant de Siemens. L'outil est opérationnel. Trois ruisseaux sont déjà équipés : un à Tournai, un à Mons et un à Gerpinnes.

1. NOMBRE D'ETP AU 31 DÉCEMBRE 2009 :

75,63

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	162.635,82	155.732,83	116.966,90
- Transferts	5.165,88	3.135,54	5.210,07
- Dette	2.217,84	2.309,81	137,77
TOTAL :	170.019,54	161.178,18	122.314,74
DÉPENSES			
- Personnel	4.490.541,70	4.295.544,62	4.536.863,92
- Fonctionnement	3.110.216,98	2.928.933,50	3.844.066,38
- Transferts	644.252,62	578.865,51	555.260,57
- Dette	4.294.544,22	4.658.101,40	5.132.986,00
TOTAL :	12.539.555,52	12.461.445,05	14.069.176,87

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	30.326,37	0,00	343,91
- Investissements	162,30	0,00	8.430,69
- Dette	286.051,14	418.499,39	303.064,40
TOTAL :	316.539,82	418.499,39	311.839,01
DÉPENSES			
- Transferts	111.552,00	0,00	111.552,00
- Investissements	10.145.826,92	9.610.267,77	6.716.590,37
- Dette	0,00	0,00	94.219,92
TOTAL :	10.257.378,92	9.610.267,77	6.922.362,29

Activités générales

1. OBLIGATIONS RELATIVES AU PATRIMOINE CLASSÉ

- Résiduel fédéral

Par obligation constitutionnelle, la Province rénove la Cathédrale Notre-Dame de Tournai (en cours de classement UNESCO) ainsi que du Séminaire épiscopal, anciennement Couvent des Jésuites sur son budget extraordinaire.

- Obligation liée au CWATUPE

Celle-ci impose à la Province une intervention de 1% sur les travaux des immeubles classés appartenant à des privés et administration autre que fédérale (les montants et ETP sont repris au patrimoine classé).

2. AUTORITÉS POLITIQUES ET GREFFIER

Afin d'assurer les missions qui lui dévolues et d'assurer les besoins des Autorités politiques, le Greffier provincial dispose de 10 ETP dont certains en appui du fonctionnement des Autorités politiques

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	6.938,45	3.717,01	3561,24
- Transferts	0	0	0
- Dette	0	0	0
TOTAL :	6.938,45	3.717,01	3561,24
DÉPENSES			
- Personnel	2.424.923,50	2.444.667,62	2.384.295,18
- Fonctionnement	1.976.385,80	2.149.802,90	1.986.952,36
- Transferts	169.809,48	215.250,00	258.688,00
- Dette	64.917,63	65.278,60	58.099,54
TOTAL :	4.636.036,41	4.874.999,13	4.688.035,08

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	0,00	3.503,98	26.806,95
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	0,00	3.503,98	26.806,95

3. RECEVEUR

L'exercice de ses missions légales nécessite 45 collaborateurs.

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
<u>RECETTES</u>			
- Prestations	31.223,03	16.726,53	16.025,56
- Transferts	0	0	0
- Dette	0	0	0
TOTAL :	31.223,03	16.726,53	16.025,56
<u>DÉPENSES</u>			
- Personnel	2.207.738,69	2.259.192,84	2.287.628,33
- Fonctionnement	54.076,01	69.095,42	51.131,51
- Transferts			
- Dette	15.280,51	18.142,17	9.094,06
TOTAL :	2.277.095,20	2.346.430,43	2.347.853,90

4. CULTES ET LAÏCITÉ

La Province prend en charge les coûts relatifs à la laïcité, le déficit de la Fabrique d'Église de la Cathédrale de Tournai et le logement des agents du culte (islamique, orthodoxe...)

Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	0	0	0
- Transferts	0	0	0
- Dette	0	0	0
TOTAL :	0	0	0
DÉPENSES			
- Personnel	0	0	0
- Fonctionnement	193.009,64	201.193,78	179.226,79
- Transferts	913.340,03	1.047.157,00	1.150.050,42
- Dette	277.873,47	276.596,47	289.667,89
TOTAL :	1.384.223,14	1.524.947,25	1.618.945,10

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Transferts	162.366,40	3.246.896,77	2.891.163,33
- Investissements	0,00	0,00	0,00
- Dette	0,00	224.156,76	226.842,62
TOTAL :	162.366,40	3.471.053,53	3.118.005,95
DÉPENSES			
- Transferts	0,00	0,00	0,00
- Investissements	3.369.250,42	235.156,76	3.601.647,03
- Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	3.369.250,42	235.156,76	3.601.647,03

Chapitre 3

Rapport de la province de Liège



Introduction

Le présent travail est composé de vingt-et-une fiches. Les vingt premières synthétisent les missions essentielles de la Province de Liège identifiées et développées dans le point six du document « La Province de Liège, pour quoi faire ? », au sein duquel sont définis les axes prioritaires de la Province de Liège.

Ces fiches sont construites d'une première partie présentant les moyens humains et financiers consacrés à la réalisation des activités se rapportant à la mission concernée, ces activités étant définies dans la seconde partie. La dernière fiche renseigne quant à elle les activités dont la réalisation entraîne, sous certaines formes, un avantage direct pour les communes. Une majeure partie des ces activités sont, de par leur nature, attachées à une mission particulière. A celles-ci s'ajoutent d'autres actions dédiées exclusivement au soutien des pouvoirs locaux.

En vue d'éviter toute comptabilisation double lorsqu'une activité, déjà renseignée, figure au sein de cette dernière fiche, intitulée « Supracommunalité », les données chiffrées sont exposées par distinction des valeurs correspondantes au sein de la fiche « Mission ».

Exemple : pour une mission X, les trois activités identifiées engendrent des dépenses de fonctionnement de 500 € pour chacune, sur une année. Deux de ces activités sont considérées comme supracommunales. Les dépenses de fonctionnement de l'année concernée seront présentées comme suit :

Dépenses	200...
Fonctionnement	500,00 (1.000,00)

Enfin, si, sur un total de 10 ETP, 7 ETP sont dans le cadre des deux activités dites « supracommunales » et 3 ETP dans le cadre de la 3e, les moyens humains seront, eux, renseignés comme suit :

ETP 3,00 (+7,00)

Il est à noter que toutes les données supracommunales sont globalisées au sein de la dernière fiche.

Agriculture

1. DESCRIPTIF

Fort de 60 % d'occupation de son territoire (forêts comprises), le secteur agricole de la Province de Liège reste un vecteur de développement non négligeable au travers d'emplois (environ 20.000 personnes utilisées dans l'agro-industrie sous forme d'emplois stables et de proximité), d'une production de richesse (PIB supérieur à la moyenne européenne) et d'un cadre de vie agréable (environnement, paysages et produits alimentaires de qualité). Dès lors, les autorités provinciales ont développé des services en faveur de ce secteur dynamique : les Services agricoles. Ceux-ci sont structurés en :

Direction générale des Services agricoles : elle coordonne et impulse les changements de missions aux différents acteurs provinciaux qui sont réunis en quatre piliers :

1. Station Provinciale d'Analyses Agricoles : ce laboratoire est spécialisé en matière d'analyses agricoles et de conseils de fumure qui en découlent. Membre fondateur du réseau régional wallon Réquasud, il participe à l'harmonisation des méthodes analytiques reconnues et à l'harmonisation des conseils de fumure ;
2. Centre Provincial Liégeois de Promotion et de Gestion en Agriculture (CPL Promogest) : est une cellule d'encadrement technico-économique des exploitations (y compris les dossiers PAC) et un partenaire expérimenté pour les entreprises agroalimentaires. Celle-ci développe un volet important de promotion de l'agriculture au sens large du terme (Agricharme, promotion des circuits courts) ;
3. Centre Provincial Liégeois des Productions Végétales et Maraîchères (CPL Végémar) : ce centre couvre toutes les activités liées au secteur végétal (expérimentation et vulgarisation). Celui-ci travaille en étroite collaboration avec les autres centres pilotes de la Région wallonne et est un partenaire de programmes d'expérimentation coordonnés à l'échelle de la Région wallonne ;
4. Centre Provincial Liégeois de Productions Animales (CPL Animal) : ce centre couvre les activités liées à l'amélioration des élevages porcins et laitiers et participe à la recherche scientifique en collaboration avec les centres de recherche, les universités ou encore avec le privé.

Les objectifs qui leur sont assignés, sont de soutenir de manière créative le développement d'une agriculture durable. Celle-ci doit pouvoir offrir aux consommateurs et utilisateurs de l'espace rural, un mode de vie agréable, sans aucun souci d'approvisionnement pour leur alimentation, et des espaces de vie et de loisirs en qualité et quantité.

La politique agricole (PAC) est une des seules politiques coordonnée par l'Union Européenne; celle-ci est en constante évolution suite aux progrès des sciences agronomiques, aux élargissements à plusieurs états de l'Europe de l'Est et aux négociations internationales sur les produits agro-alimentaires (OMC, accords de Lomé,...).

Mise en œuvre et contrôlée essentiellement par les régions en Belgique (à l'exception de l'AFSCA), cette politique est bien évidemment mise en œuvre par les Services agricoles avec comme ligne de conduite le maintien d'une agriculture provinciale performante.

De nombreuses initiatives réussies par les Services agricoles ont démontré tout leur professionnalisme et cette réactivité face à ces défis nouveaux, défis souvent imposés par les consommateurs eux-mêmes.

C'est une des principales qualités que l'on reconnaît aux Services agricoles : un savoir-faire acquis grâce à une proximité d'actions en faveur de tous les secteurs (culture, élevage, diversification).

Nos atouts en tant que service de proximité, notre expérience et notre parfaite connaissance du terrain ainsi que la compétence des équipes de techniciens stables dans le temps, nous permettent d'obtenir la confiance des agriculteurs.

Cette reconnaissance permet de travailler en parfaite synergie et harmonie avec les outils de la Région Wallonne (administration et centres pilotes) ainsi qu'avec d'autres acteurs de terrain (Université, Centres de recherche...).

Néanmoins, la sensibilisation aux problèmes d'environnement impose une remise en question permanente de nos actions qui sont actuellement essentiellement orientées techniques et de vulgarisation.

L'implication de plus en plus forte du citoyen sur son milieu de vie interfère de manière nouvelle sur les activités agricoles en y imposant des critères de qualité de l'air, des sols et des aliments ; de plus en plus de demandes citoyennes concernent le cadre de vie et la préservation des biotopes naturels.

Plus que jamais, ces nouveaux défis doivent pouvoir être relevés par le monde rural et leurs services d'encadrement (de type « services publics »), comme les Services agricoles, dont l'expérience est bien nécessaire pour réussir ces mutations permanentes.

Conscients que la compétence en matière d'orientation agricole ne peut relever que de l'Union Européenne et que la mise en œuvre de celle-ci est de compétence fédérale ou régionale, les Provinces ne peuvent qu'offrir que des services technico-économiques adaptés à ces politiques imposées par d'autres pouvoirs. Néanmoins, l'espace rural de notre Province exige des solutions spécifiques pour répondre à la diversité des régions agricoles naturelles que notre Province héberge sur son territoire. Il est donc indispensable de conserver ces services de proximité pour le maintien d'un certain dynamisme du monde rural.

Par la nature de nos équipes de techniciens, notre connaissance des conditions de sols et des structures agricoles, nos outils spécialisés (laboratoires, centres d'expérimentation, ...) et notre approche en filière, nous pouvons être un relais immédiatement opérationnel pour la Région Wallonne. Et ce, dans le cadre d'orientation nouvelle de la PAC comme, par exemple, les contraintes environnementales, les contrôles de qualité, la recherche de voies de diversification ou encore pour initier des politiques plus locales.

Si le laboratoire d'analyses agricoles (SPAA) s'est déjà positionné dans un pôle régional (Réquasud), le Centre d'insémination et la Ferme provinciale doivent absolument « trouver » leur place dans le paysage de l'encadrement des productions animales de la Région Wallonne.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1 Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	56,94
ETP (presté)	56,68

2.2 Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	146.011,77	132.375,03	119.875,94
Transfert	0,00	0,00	656,94
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	146.011,77	132.375,03	120.532,89
DÉPENSES			
Personnel	3.395.709,08	3.410.525,48	3.455.417,91
Fonctionnement	273.001,31	283.890,02	321.549,38
Transfert	543.085,32	521.248,15	547.005,72
Dette	155.623,97	158.152,34	162.618,02
TOTAL	4.367.419,69	4.373.815,99	4.486.591,03

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	4.500,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	4.500,00
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	428.643,98	307.409,53	233.308,02
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	428.643,98	307.409,53	233.308,02

Centres PMS & PSE

1. DESCRIPTIF

1.1 Centres psycho-médico-sociaux

11 centres et 3 antennes Psycho-Médico-Sociaux sont organisés et gérés par la Province de Liège sur son territoire. Depuis la maternelle jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, ils offrent un soutien aux élèves et à leurs parents, en étroite collaborations avec les équipes pédagogiques des écoles où ils sont présents. Ils assurent ainsi la tutelle de plus de 65.000 jeunes de la Province de Liège soumis à l'obligation scolaire.

Conformément, notamment, au décret du 14 juillet 2006 du Parlement de la Communauté française concernant les missions, programmes et rapport d'activités des Centres Psycho-Médico-Sociaux, modifiant notamment l'Arrêté royal du 13 août 1962 organique des Centres PMS, ils :

- promeuvent les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;
- contribuent au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire, en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin, les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève ;
- soutiennent, dans une optique d'orientation tout au long de la vie, l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnel et de son insertion socioprofessionnelle ;
- assurent l'examen multidisciplinaire et rédiger le rapport d'inscription requis pour l'admission dans le type adéquat d'enseignement spécialisé conformément aux chapitres II et III du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé ;
- assurent des tâches de guidance psycho-médico-sociale au profit des élèves qui suivent une formation reconnue en vue de l'accomplissement de l'obligation scolaire à temps partiel, visée par la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire.

77 communes (dont les 9 communes de la Communauté germanophones) et deux ASBL (écoles libres) ont signé avec la Province une convention visant à assurer la guidance des élèves de leurs écoles primaires par les centres PMS provinciaux.

Les Centres PMS provinciaux assurent également la guidance des 16 établissements d'enseignement secondaire de la Province de Liège.

Ainsi, on peut estimer, en Province de Liège, la population scolaire desservie par les nos centres PMS provinciaux comme suit :

- 34 % de la population scolaire totale ;
- 65 % de la population scolaire maternelle ;
- 90 % de la population des écoles communales primaires.

1.2 Centres de promotion de la santé à l'école

Peu après que l'école soit devenue obligatoire, les élèves ont bénéficié d'une surveillance médicale gratuite. En 1964, un service préventif, gratuit et obligatoire, est mis en place. Il s'agissait de l'Inspection médicale scolaire (IMS) qui était essentiellement assurée par des médecins, des infirmières et des assistantes sociales spécialement formés dans le domaine de la santé des jeunes. La santé à cette époque consistait simplement en l'absence de maladie.

Depuis le 1er septembre 2002 est entré en vigueur, avec ses arrêtés d'application, le décret du 20 décembre 2001 relatif au service de promotion de la santé à l'école qui définit les missions et le fonctionnement du service.

Actuellement on prend le temps de réfléchir aux moyens de prévenir la maladie, aux moyens de préserver la santé. En effet, la santé a évolué vers une approche plus globale, si bien que l'objectif n'est plus seulement l'absence de maladie mais la recherche du bien-être.

Le Service de Promotion de la Santé à l'École, comprend 15 antennes réparties sur le territoire de la Province de Liège. Il gère les élèves des enseignements maternels, primaires, secondaires, spécialisés et supérieurs non universitaires et assure les missions suivantes :

- le suivi médical des élèves qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de la vaccination ;
- la promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé et la mise en place de programmes de promotion de la santé ;
- la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ainsi que la recherche des sources de contamination ;
- l'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires.

En plus des missions obligatoires, des outils de Promotion de la Santé sont réalisés ainsi que les vaccinations et les intradermos des élèves stagiaires.

En termes de couverture, les centres PSE couvrent tout l'enseignement secondaire provincial et supérieur hors université de la Province de Liège, et des écoles communales en province de Liège sur base de conventions d'une durée de 10 ans.

En 2009-2010, 62.682 jeunes étaient sous tutelle, dont 16.351 pour le maternel, 28.777 pour le primaire, 8.385 pour le secondaire, 635 pour le CEFA, et 8.534 pour le supérieur hors université.

Les CPMS, PSE et Espace Tremplin (SAS) sont associés étroitement dans leurs actions, au niveau provincial, au sein d'un « pôle de Guidance » placé sous l'autorité d'un premier directeur chargé de coordonner les trois services.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1 Données en personnel (2009)

ETP (contrat) 23,42 (+70,27)

ETP (presté) 20,38 (+61,15)

2.2 Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	1.248,53 (3.745,60)	7495,76 (22.487,28)	1.273,46 (3.820,38)
Transfert	555.192,47 (1.665.577,42)	492.746,56 (1.478.239,68)	483.931,38 (1.451.794,13)
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	556.441,00 (1.669.323,02)	500.242,32 (1.500.726,96)	485.204,84 (1.455.614,51)
DÉPENSES			
Personnel	213.032,16 (639.096,47)	1.189.375,09 (3.568.125,27)	1.254.391,75 (3.763.175,26)
Fonctionnement	175.858,46 (527.575,38)	172.296,86 (516.890,59)	232.492,72 (697.478,16)
Transfert	0,00	0,00	0,00
Dette	22.391,07 (67.173,22)	22.220,72 (66.662,15)	20.123,32 (60.369,95)
TOTAL	411.281,69 (1.233.845,06)	1.383.892,67 (4.151.678,01)	1.507.007,79 (4.521.023,37)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	1.812,06 (5.436,18)
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	1.812,06 (5.436,18)
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	291.634,15 (874.902,44)	13.525,21 (40.575,62)	40.311,72 (120.935,15)
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	291.634,15 (874.902,44)	13.525,21 (40.575,62)	40.311,72 (120.935,15)

Culture

1. DESCRIPTIF

1.1. Education permanente

L'Education permanente relève d'une philosophie de véritable démocratie culturelle au cœur des actions soutenues et des initiatives menées par ce secteur. Le but est non seulement de donner à chaque citoyen un accès à la culture mais aussi de lui permettre de jouer le rôle d'acteur culturel. Les différentes activités menées par le secteur de l'Education permanente se répartissent comme suit :

- Subsidiation : le service gère des subsides dits de fonctionnement accordés à des institutions, associations et Centres culturels répartis sur les 84 communes de la province (en 2009, 88 institutions et associations et 25 Centres culturels). Il s'agit d'assurer le suivi administratif et la conformité de l'utilisation des subsides en fonction des missions et objectifs pré-déterminés. Il prend aussi en charge les demandes d'aides de plus petites associations culturelles pour des activités pratiquées par des sections de Mouvements culturels ou des associations de terrain travaillant parfois en partenariat avec les Centres culturels (en 2009, 179 associations concernées).

Le service rédige aussi les rapports circonstanciés et ponctuels visant à aider des activités culturelles originales, y compris des aides à l'édition d'ouvrages ou des soutiens mesurés à des projets cinématographiques. Ces demandes spécifiques peuvent être introduites par l'ensemble des associations constituant l'important tissu culturel existant en Province de Liège. Chaque demande fait l'objet d'une analyse tant des buts poursuivis que des moyens (intellectuels, financiers, humains, techniques) envisagés pour les atteindre. L'accent est mis sur l'originalité de la démarche, le territoire couvert, les publics concernés et les synergies opérationnalisées.

- Musique : sous cette rubrique, signalons la gestion des subsides octroyés aux artistes reconnus et inscrits aux Tournées Art et Vie (en 2009, 635 aides concernant 232 associations). De plus, le secteur de l'Education permanente gère l'opération « Ça Balance pas mal » qui vise à soutenir et à promouvoir les musiques non classiques.
- Théâtre : ce service vise à apporter des aides et des soutiens au secteur théâtral amateur et professionnel, ainsi qu'au théâtre dialectal. Il s'agit non seulement de suivre et d'étudier les demandes de subsides précises émanant des compagnies mais également de développer des actions originales spécifiques permettant d'associer plusieurs partenaires de différents horizons et de décloisonner les secteurs. Il s'agit souvent d'aide à la création sous forme de subsides.
- Arts plastiques : ce secteur est sans doute celui où l'action du secteur de l'Education permanente est la plus importante et la plus opérationnelle. Des subsides sont aussi octroyés dans ce secteur mais les initiatives provinciales prévalent de très loin avec des manifestations de grande importance et de rayonnement international. Parmi les activités phares retenons : l'exposition biennale de sculptures à Jehay, l'opération « Y a pas d'lézarts », biennale d'art contemporain qui se développe sur l'ensemble du territoire provincial en partenariat avec les Centres culturels ou encore la Biennale internationale du Design de Liège. D'autres matières sont désormais aussi traitées comme l'architecture ou la bande dessinée.

Notons que les activités initiées par la Province dans le domaine des arts plastiques privilégient particulièrement la dimension « médiation » en direction des différents publics et ce, notamment au travers de conférences, publications ou animations.

- Expression artistique : ce secteur subventionne les centres d'expression et de créativité présents en province de Liège (132 centres). Le Centre d'expression et de créativité Les Croisiers dépend lui directement de la Province. Il prend en charge des programmes de grande qualité qui visent à donner une véritable formation de niveau quasiment professionnel au travers d'une approche pédagogique adaptée. Ces formations proposées au centre d'expression et de créativité des Croisiers concernent à la fois, selon les années, la céramique, la poterie, le vitrail, la peinture sur soie ou l'art du vitrail.

1.2. Musées-Expositions

Installé dans l'ancien couvent des Frères Mineurs rénové entre 1966 et 1970, le Musée de la Vie wallonne est géré par la Province de Liège depuis le 1er mars 1990. Après 4 années de transformations, le musée a ouvert ses portes au public le 13 septembre 2008 (35.000 visiteurs en 2009). Le secteur Musées-expositions est constitué de trois départements.

- Administration : gestion du matériel, du personnel, et administrative de l'entité. Notons également la location de salles dans le musée destinées tant à des partenaires publics ou privés qu'à des entreprises.
- Conservation : seul musée d'ethnographie et de société en Wallonie, le Musée de la Vie wallonne s'intéresse à tous les aspects de la vie en Wallonie. Entreprise depuis le début du XXe siècle, la collecte ininterrompue de pièces fait de cette institution le conservatoire d'un patrimoine riche et diversifié. Plusieurs collections font la richesse de ce patrimoine exceptionnel.

D'autre part, des musées publics situés en province de Liège et établissements privés bénéficient de subsides de la Province de Liège (17 musées publics concernés en 2009). Celle-ci, par ailleurs, passe des conventions de réciprocité en matière d'iconographie avec d'autres musées situés en Belgique.

Enfin, un véritable réseau de musées de société, tant en province de Liège qu'en Wallonie, se met en place auquel concourt activement le Musée de la Vie wallonne.

- Développement culturel : le Musée de la Vie wallonne est visité par de nombreux visiteurs. Ils ont été attirés par la qualité du nouveau parcours scénographique du Musée mais aussi par les activités organisées en son sein qui, en 2010, ont connu un succès croissant. Parmi ces activités récurrentes, relevons les visites pour le public scolaire, le grand public et le public senior, les stages, les journées pour enseignants, la participation aux Fêtes du Patrimoine et de Wallonie, les spectacles du théâtre de marionnettes.

De plus, des expositions mettant en valeur les collections du Musée, telles que « Vie de Grenier » ou, demain « Chapeaux », suscitent un vif intérêt au 2^e étage du Musée. Elles complètent harmonieusement les grandes expositions internationales de Saint-Antoine comme celles de la Biennale du design (2010) ou de l'Entente provinciale des Métiers d'Art (2010).

1.3. Lecture publique, bibliothèques et médiathèque

- **Bibliothèque locale** : depuis 2005, la Province de Liège gère seule la Bibliothèque Chiroux. Ce vaste ensemble qui propose un million de documents est la plus importante bibliothèque publique de la Communauté française. Ses collections, du document imprimé au CD et DVD, s'adressent à tous les âges de la vie. Outre les missions de formation et d'information logiquement remplies par une bibliothèque publique, la bibliothèque Chiroux est fortement impliquée dans la vie culturelle liégeoise. Elle entend être un acteur culturel à part entière et met en place une série d'activités destinées à promouvoir la lecture plaisir ainsi que la découverte des sections et des collections. Elle ne reste pas insensible à la situation des personnes moins favorisées et lance une série d'actions destinées à les réconcilier avec l'écrit et à les aider à se réinsérer dans la vie sociale.

La bibliothèque Chiroux ne travaille pas en autarcie. Sa présence et son rôle sont reconnus par les autres acteurs culturels du territoire liégeois avec lesquels la bibliothèque mène des actions en partenariat participant ainsi pleinement au développement culturel de sa province.

- **Bibliothèque centrale/principale** (les principales sont appelées à disparaître en tant que telles en application du nouveau décret sur la lecture publique, les centrales devenant opérateurs d'appui) : si les bibliothèques locales sont familières du grand public, les bibliothèques principale ou centrale sont souvent méconnues car leur mission est de travailler dans l'ombre, au service de la lecture en général et des bibliothèques du réseau en particulier. Elles sont des structures d'aide, d'appui et de coordination au profit des Bibliothèques locales de leur ressort géographique. Ainsi, la Bibliothèque centrale Chiroux mène de nombreuses actions destinées aux bibliothèques de son réseau : aide en matière de prêts et dépôts d'ouvrages dans les bibliothèques locales, aide en matière de communication, aide en matière d'animations et de formations dans les bibliothèques du réseau,...
- **Bibliothèque itinérante** : la Province de Liège a mis sur pied un service de bibliothèque itinérante afin de rendre le livre accessible à tous. Le bibliobus est avant tout un service de proximité qui dessert deux fois par mois 53 communes de la province. Il s'agit soit de communes dépourvues de bibliothèques sédentaires, soit de communes dont la bibliothèque sédentaire a marqué son accord quant au passage du bibliobus dans un quartier éloigné ou dans une école qui en a fait la demande.
- **ALEPH** : depuis la réinformatisation de la bibliothèque en 2006, le Collège provincial a souhaité mettre en place un catalogue virtuel, rassemblant autour de la Bibliothèque Chiroux différentes bibliothèques locales dont les pouvoirs organisateurs ont souhaité s'associer au projet. Le réseau des bibliothèques de Verviers, la bibliothèque itinérante, les bibliothèques de la Ville de Liège, le réseau de Waremme, le réseau Burdinale-Mehaigne, Marchin, Modave, Neupré, Faimes Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, et la bibliothèque Mutimédia (Liège) font désormais partie du réseau Aleph de la province de Liège. Les réseaux de Fléron, Herstal, Visé sont quant à eux en cours d'intégration. D'autres ont marqué leur accord comme Oupeye, Anthisnes, Stavelot, Stoumont, Trois-Pont, Lierneux et Dison.

1.4. Château de Jehay

En vertu de l'acte de vente conclu en date du 20 juillet 1978 et à la suite du décès du Comte Guy van den Steen de Jehay, survenu le 20 décembre 1999, la Province de Liège est devenue pleinement propriétaire du Château de Jehay et a pris toutes les dispositions en vue de garantir sa nouvelle propriété. Le 8 novembre 1991, l'Association pour la gestion du Château de Jehay, au sein de laquelle la Communauté française, la Région wallonne, la Province de Liège, la Fédération du Tourisme et la Commune d'Amay sont représentées, a été constituée. Actuellement cette Asbl est opérationnelle et a pour but l'harmonisation des efforts en vue de mettre en valeur le potentiel touristique et culturel du domaine. A terme, avec le Musée de la Vie wallonne, le château de Jehay constituera, au sein de la Province, un pôle muséal.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	264,57 (+137,95)
ETP (presté)	250,21 (+124,47)

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	201.219,83 (318.451,33)	567.640,01 (353.253,03)	397.378,36 (363.144,77)
Transfert	307.481,91 (654.198,69)	314.946,85 (643.049,10)	264.872,49 (640.464,32)
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	508.701,74 (972.650,02)	882.586,86 (996.302,13)	662.250,85 (1.003.609,09)
DÉPENSES			
Personnel	13.558.509,11 (6.083.537,50)	13.373.462,68 (6.178.505,70)	14.194.024,40 (6.425.449,00)
Fonctionnement	2.045.354,29 (1.536.593,08)	2.352.597,93 (1.475.548,41)	2.727.267,75 (1.550.856,18)
Transfert	2.408.112,13 (333.091,00)	2.348.432,47 (334.788,00)	2.433.560,28 (342.745,00)
Dette	923.507,26 (11.139,59)	1.094.031,47 (13.229,81)	1.058.811,62 (17.016,14)
TOTAL	18.935.482,79 (7.964.361,17)	19.168.524,55 (8.002.071,92)	20.413.664,05 (8.336.066,32)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	37.797,17 (27.400,00)	222.517,26 (75.000,00)	213.004,48 (118.538,57)
Investissement	300,00	0,00 (544,50)	2.500,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	38.097,17 (27.400,00)	222.517,26 (75.544,50)	215.504,48 (118.538,57)
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	1.693.122,21 (38.612,93)	850.223,30 (90.462,34)	817.342,18 (61.625,78)
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1.693.122,21 (38.612,93)	850.223,30 (90.462,34)	817.342,18 (61.625,78)

Economie

1. DESCRIPTIF

1.1. SPI+

A. HISTORIQUE

en 1961, le 17 février, fut créée la Société Provinciale d'Industrialisation, appelée plus couramment SPI. Cette initiative revenait à la Province de Liège et à son Gouverneur le Comte Clerdent, à 27 communes, à 39 sociétés privées et au Port Autonome de Liège.

En 1995, la SPI fusionnait avec l'Institut Provincial des Classes Moyennes (IPCM) pour former la SPI+, une dénomination derrière laquelle se cache "Services Promotion Initiatives en province de Liège". Ce rapprochement a permis d'optimiser encore les services que pouvait rendre une agence de développement, la SPI apportant son incontournable expérience en matière d'immobilier principalement et l'IPCM venant renforcer le pôle "services" en matière de conseil et d'accompagnement des entreprises surtout. De la simple question à la gestion de vastes projets d'intérêt collectif, l'interlocuteur trouve à la SPI+ la collaboration efficace pour la réalisation de ses objectifs. Elle a à ce jour la forme d'une intercommunale pure et une raison sociale de SCRL. Son actionnaire principal est la Province (84%), viennent ensuite les 84 communes de la province de Liège (8%) et d'autres organismes publics (8%).

B. OBJECTIFS

La SPI+ est l'Agence de développement de la province de Liège. Elle est mandatée par la totalité des communes et par la Province elle-même, son actionnaire principal, pour mener des actions de divers ordres qui poursuivent toutes un but ultime : la création d'emplois.

La SPI+ apporte son soutien aux entreprises. Elle travaille aussi à l'amélioration de l'image de la province de Liège par des mesures de promotion mais aussi par l'aménagement de friches assainies ou par des opérations de rénovation urbaine et de développement rural conduites au profit des communes. Elle a en charge la mise en œuvre d'infrastructures publiques et suscite le développement de projets immobiliers. Elle mène des actions d'animation économique ciblées, recherche et active des partenariats internationaux. Elle s'adresse :

- aux entreprises ou investisseurs (nationaux ou étrangers) désireux de se développer ou de s'installer en province de Liège ;
- à toutes les communes de la province de Liège pour la mise en place des projets de développement, la recherche de partenariats ou encore la prestation de conseils techniques;
- aux citoyens en général notamment par l'information et la sensibilisation aux projets de développement économique portés par la SPI+ dans leur région.

C. ACTIVITÉS

Zones : il s'agit de modifications planologiques, d'expropriations, reconnaissance de zones, désignation d'auteurs de projets, d'équipement et de vente de terrains à destination des entreprises. 54 zones de types différents (locales, communales, supra-locales, régionales, supra-régionales) et de taille différente, représentant un total de 2.800 hectares, sont gérées par la SPI+ ;

Bâtiments : il s'agit de la conception, la construction, la vente ou la location de bâtiments pour les entreprises. A noter que la SPI+ est propriétaire de 52 bâtiments ;

Immobilier communal : ce service consiste en des missions de conseil et d'assistance au maître d'ouvrage dans l'aménagement du territoire ou la construction/rénovation d'infrastructures de tout type (maison de repos, crèches, hall sportif, places, infrastructures touristiques, administration communale, musées ...);

Services immatériels : ce sont des services d'aides spécialisés aux entreprises et à l'avenir de plus en plus aux pouvoirs locaux. Ils vont de la recherche de subside, à l'accompagnement à la différenciation (par le design, l'innovation stratégique, les partenariats) et à la recherche et l'instauration d'une politique d'information stratégique et de veille ;

Relations internationales : ce sont des actions de benchmarking à l'étranger, au sein d'organismes assimilables aux nôtres, de recherches de partenariats ou d'accueil de délégations.

D. PLAN STRATÉGIQUE

Les réflexions pour le plan stratégique 2011-2013, peuvent être résumées comme suit : les rôles clé de la SPI+ sont déclinés à partir de 3 thèmes majeurs – infrastructures, territoire, services – ils sont rendus cohérents au travers du concept d'intelligence territoriale.

L'intelligence territoriale est au service d'un développement équilibré et durable propre à chaque territoire. La réussite d'un territoire devient sa capacité à développer des projets diversifiés en associant les acteurs du territoire selon une logique de partenariat dans l'optique de valoriser un espace de ressources organisées. Le développement d'outils favorisant le travail en réseau, le partage d'informations et la coopération entre acteurs feront les territoires émergents de demain.

Plus concrètement, voici les évolutions qui seraient à poursuivre pour contribuer à faire de la province de Liège un territoire fort et reconnu pour demain.

Infrastructures : être l'opérateur public majeur pour la mise en œuvre de projets d'infrastructures complexes, de grande envergure ou encore structurants en province de Liège.

Territoire : jouer le rôle d'acteur de référence en aménagement du territoire en province de Liège.

Services : Utiliser concrètement notre réservoir de compétences et de connaissance pour initier ou participer à des projets ; qu'ils soient destinés à différencier notre territoire des autres ou à accroître la compétitivité des acteurs du développement ce même territoire (entreprises, acteurs publics ...).

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	14,54
ETP (presté)	13,09

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	0,00	0,00	0,00
	(923.085,30)	(333.587,77)	(168.354,44)
Transfert	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
	(923.085,30)	(333.587,77)	(168.354,44)
DÉPENSES			
Personnel	0,00	0,00	0,00
	(1.415.066,02)	(1.202.350,11)	(930.953,75)
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Transfert	0,00	0,00	0,00
	(1.290.697,93)	(1.303.631,60)	(1.305.574,09)
Dettes	0,00	0,00	0,00
	(792.153,15)	(843.412,25)	(844.626,37)
TOTAL	0,00	0,00	0,00
	(3.497.917,10)	(3.349.393,96)	(3.081.154,21)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00
			(25,00)
TOTAL	0,00	0,00	0,00
			(25,00)
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00
	(750.000,00)	(750.000,00)	(750.000,00)
TOTAL	0,00	0,00	0,00
	(750.000,00)	(750.000,00)	(750.000,00)

Enseignement

1. DESCRIPTIF

Comme le précise la Déclaration de politique générale du Collège provincial pour les années 2006 à 2012, l'Enseignement provincial est et reste le premier métier de la Province de Liège. Les missions et activités propres au secteur Enseignement relèvent de l'initiative provinciale : dès le début du 20ème siècle, notre Province a joué un rôle important dans le cadre général de la liberté constitutionnelle d'enseignement. Cette action n'a fait depuis que se renforcer et se diversifier, en particulier dans le cadre, entre autres, de la loi de 1959 dite « Pacte scolaire », du décret « Missions » de la Communauté française du 24 juillet 1997 et du Projet éducatif adopté par le Conseil provincial le 31 mai 1990 puis modifié le 27 mai 2004.

En tant que Pouvoir organisateur, la Province de Liège a toujours défendu et promu un enseignement démocratique et humaniste, basé sur l'épanouissement de la personne et en adéquation avec les besoins évolutifs du monde professionnel.

Forte de ces principes, elle organise aujourd'hui un enseignement secondaire de plein exercice, en alternance et spécialisé, un enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale ainsi qu'une importante Haute Ecole.

1.1. Enseignement secondaire

Avec un éventail de formations couvrant de nombreux domaines, adaptées aux besoins des entreprises et à la réalité des métiers, la Province de Liège organise un enseignement secondaire ordinaire de plein exercice (général, technologique, technique et professionnel), proposé par 13 établissements ; en alternance, proposé par 4 Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) ; spécialisé de plein exercice proposé par un Institut d'enseignement secondaire spécialisé.

Le Projet pédagogique de l'enseignement secondaire, précisant les choix pédagogiques et méthodologiques, se fonde sur les principes suivants : une école ouverte sur le monde ; une pédagogie intégrant pratique et théorie ; une école respectueuse de chacun dans ses différences ; une pédagogie valorisant l'exigence ; des élèves acteurs de leurs apprentissages ; une école qui encourage et privilégie la formation continuée de ses enseignants. Ceci se traduit par des projets spécifiques à chaque établissement. Ceux-ci mettent à la disposition de leurs élèves des équipements et services qui attestent la qualité reconnue de l'Enseignement de la Province de Liège.

A noter que, sur base des chiffres de l'année 2007/2008 (source Etnic, MCF), données les plus récentes disponibles au niveau de la CfWB, on comptabilisait 8.642 élèves inscrits dans nos établissements d'enseignement secondaire de plein exercice.

1.2. Enseignement secondaire et supérieur de Promotion sociale

L'enseignement de Promotion sociale de la Province de Liège (8 instituts) propose une offre de formations riche et variée dont les finalités visent l'épanouissement individuel par la promotion d'une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire. Autant de réponses adaptées aux besoins et demandes en formation émanant des milieux socioéconomique et culturel (entreprises, administrations, enseignement...). L'offre concerne des orientations d'études de

niveaux secondaire (inférieur et supérieur) et supérieur. Elle encourage aussi la validation et la reconnaissance des compétences acquises par l'expérience professionnelle ou personnelle.

L'enseignement de Promotion sociale organisé par la Province de Liège constitue ainsi un outil essentiel de la formation continuée en s'adaptant aux besoins de chacun mais également aux demandes des entreprises. Un nombre important de conventions et de partenariats soutient cette action. Comme il l'a précisé dans sa Déclaration de politique générale, le Collège provincial reste toujours attentif à favoriser les propositions visant à développer et à renforcer ce dispositif au bénéfice de diverses administrations, organismes et associations.

On dénombre 12.760 personnes inscrites en 2007/2008.

1.3. Enseignement supérieur organisé en Haute Ecole

La Haute Ecole de la Province de Liège, qui comprend 6 catégories (agronomique, économique, paramédicale, pédagogique, sociale et technique) et compte plus de 8.700 étudiants (octobre 2010), occupe une position forte et largement reconnue en Communauté Wallonie-Bruxelles. Au sein de ses 11 implantations harmonieusement réparties sur l'ensemble du territoire de la Province²⁵, elle propose 30 formations de bachelier, 3 masters, 11 spécialisations et 21 formations continues qui conjuguent théorie et pratique et visent à assurer une employabilité optimale des futurs diplômés en les dotant d'une compétence professionnelle directement opérationnelle sur le marché de l'emploi conjugée avec une capacité au changement et à la formation continuée tout au long de la vie (LLL :life long learning). C'est d'ailleurs ce qui apparaît clairement à la lecture des rapports rédigés par les experts mandatés par l'Agence Qualité pour réaliser l'évaluation externe de la qualité de l'enseignement au sein de la Haute Ecole de la Province de Liège. Les nombreux témoignages des professionnels rencontrés à de multiples reprises (lors de l'encadrement des stagiaires, lors de la présentation et de la défense des travaux de fin d'études...) abondent dans le même sens.

La Haute Ecole veille d'ailleurs elle-même constamment à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement supérieur, en adéquation avec l'évolution socioéconomique. En conformité avec sa volonté d'ancrer son enseignement à vocation professionnalisante dans la réalité régionale, elle a aussi établi de multiples liens étroits avec les milieux professionnels, tant dans le secteur marchand que non-marchand, répondant ainsi à l'une de ses trois missions principales : assurer la formation supérieure initiale, veiller à garantir et favoriser la formation continue des diplômés, mais également assurer ces importants rôles d'enseignement en adéquation avec les besoins sociaux, économiques et culturels de la Province et, plus largement, de la Région et de la Communauté Wallonie-Bruxelles.

1.4. La Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège

La Direction générale de l'Enseignement de la Province de Liège (DGEPL) exerce sa responsabilité en matière de gestion administrative, pédagogique, financière et de personnel des Instituts relevant de l'ensemble des niveaux d'enseignement (secondaire, de promotion sociale et supérieur).

²⁵ Le siège de la Haute Ecole est établi à Seraing (avenue Montesquieu, 6), mais elle est également présente à Liège (Rue Beeckman, 19 - Boulevard d'Avroy, 61 - Rue des Croisiers, 15 - Quai du Barbou, 2 - Quai Gloesener, 6), à Seraing (Rue Peetermans, 80), à Huy (Avenue Delchambre, 13), à Verviers (Avenue Peltzer, 40 - Rue Aux Laines, 69) et à La Reid (Haut Marêt, 20).

1.5. Des activités en adéquation avec le Projet éducatif

Les différents Instituts de l'Enseignement de la Province de Liège développent de nombreux projets ciblant de multiples problématiques. A l'écoute des besoins de la société, ces projets sensibilisent les étudiants et participent à l'ouverture sur le monde extérieur.

1.6. Des projets en réponse aux nouveaux besoins de formation et aux évolutions structurelles

Depuis toujours, l'Enseignement de la Province de Liège a veillé à actualiser, élargir et diversifier son offre d'enseignement en adéquation avec l'évolution socioéconomique de sa région. Si son histoire est intimement liée à celle du bassin socio-économique liégeois, il inscrit aujourd'hui son action et son développement dans le cadre du Plan Marshall 2.vert, qui entend, entre autres choses, ériger l'enseignement en fer de lance de l'accès à l'emploi.

1.7. Infrastructures et services complémentaires

Les services complémentaires et infrastructures (internats, institut médico-pédagogique, service social de la Haute Ecole, l'ASEP, les ASBL « Carrefour » et « Les Amis de Jean Boets ») contribuent à offrir un enseignement provincial de qualité tout en se souciant de permettre l'épanouissement citoyen des étudiants.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

A. Personnel non subventionné

ETP (contrat) 1.134,41

ETP (presté) 1.069,09

B. Personnel subventionné

ETP (définitifs et temporaires) 2.294

ETP (intérimaires) 330

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	4.781.102,37	5.084.972,61	5.169.124,80
Transfert	16.885.023,00	19.133.269,08	18.553.534,54
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	21.666.125,37	24.218.241,69	23.722.659,34
DÉPENSES			
Personnel	50.956.550,95	50.640.845,79	51.242.772,99
Fonctionnement	16.531.397,39	16.888.174,54	17.150.998,36
Transfert	391.895,47	452.674,92	464.798,87
Dette	7.107.245,29	7.134.283,02	6.706.080,93
TOTAL	74.987.089,10	75.115.978,27	75.564.651,15

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	398.492,96	308.098,38	1.135.167,14
Investissement	1.340.000,00	2.500,00	2.510,00
Dette	0,00	0,00	649.241,16
TOTAL	1.738.492,96	310.598,38	1.786.918,30
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	5.123.551,91	5.461.089,64	5.181.668,42
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	5.123.551,91	5.461.089,64	5.181.668,42

Environnement

1. DESCRIPTIF

1.1. Service Provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie (SpiE²)

La Province de Liège a mis en place un « Plan provincial de l'Energie ». Pour travailler à la déclinaison et à la promotion de ce plan, un service a été créé : le service provincial d'Information sur l'Environnement et l'Energie (SpiE² - E² pour Environnement et Energie). Ce service est chargé de mettre sur pied les actions provinciales à mener sur le terrain pour les matières environnementales et énergétiques ainsi que de la communication tant interne qu'externe sur ces matières.

Puisque la notion de développement durable tend à se préciser sur le plan légal à tous les niveaux de pouvoirs, qu'ils soient « européen, régional ou communal », le Conseil provincial a pris la décision de s'inscrire dans cette dynamique.

La mission spécifique du service est de poser des actes en matière de respect de l'environnement et d'accroître les actions à mener dans cette matière, tant d'un point de vue technique qu'en termes de sensibilisation.

A. PLAN PROVINCIAL DE L'ENERGIE

L'objectif premier est de réduire l'empreinte CO₂ de la Province de Liège et ainsi de lutter contre le réchauffement climatique. Le plan Energie se décline en trois volets :

1. Volet humain : agir sur les comportements individuels. Ce volet se traduit essentiellement par la mise en place de campagnes de sensibilisation en vue d'économiser l'énergie, sans perte de confort, et de chasser les gaspillages.
2. Volet technique : construction durable et protection de la biodiversité. L'objectif est de diminuer les impacts des bâtiments provinciaux sur l'environnement et sur l'homme.
3. Applications pédagogiques et communication. Cet aspect vise la promotion du Plan Energie et des techniques de construction durable vers les communes, les techniciens et les citoyens.

B. L'AGENDA 21 DE LA PROVINCE DE LIÈGE

Tout en intégrant de manière permanente et équilibrée les piliers de base de la vie en société que sont l'économie, le social et l'environnement, auxquels nous pouvons ajouter la culture, le développement humain, pour être durable, doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures.

Pour ce faire, la Province de Liège a entamé un travail de fond en vue de formaliser un Agenda 21 Provincial qui structurera et priorisera à terme, les différentes actions menées par la Province pour le développement durable de son territoire.

Dans la foulée de cette démarche, garante d'un service encore meilleur aux communes, notre service sera à même de conseiller celles qui le souhaiteront dans l'élaboration d'Agendas 21 locaux (ou plans stratégiques), préconisés par le Gouvernement wallon.

1.2. Mobilité

La mobilité est une compétence régionale. Les Provinces n'ont dans ce cadre aucune mission spécifique déléguée. Toutefois, la Province de Liège a souhaité disposer en son sein d'un conseiller en mobilité dont les missions sont de deux types :

- la première, interne aux structures de la Province, consiste à établir pour les propres besoins de l'institution des plans de mobilité et des propositions d'études pour faciliter les déplacements des agents et étudiants provinciaux ;
- la seconde, consiste à apporter une aide et un soutien logistique aux communes qui manifestent auprès de la Province de Liège un intérêt pour cette matière.

Une action innovante apportant une dimension durable consiste à créer sur l'ensemble du territoire provincial des petites infrastructures permettant de développer le covoiturage. Il est, en effet, apparu que la demande croissante de ce mode de transport ne pouvait se développer qu'au départ d'aires d'accueil judicieusement positionnées dans les entités communales. La Province de Liège structure ainsi un maillage à l'échelle de son territoire. Sur les 84 communes, 51 ont répondu favorablement à ce projet.

L'intérêt de la démarche est renforcé par la présence d'un site de covoiturage provincial accessible aux agents et étudiants provinciaux mais également à l'ensemble du personnel du Centre Hospitalier de la Citadelle.

1.3. Primes chauffe-eau solaire

Dans le cadre du programme Soltherm initié par l'Union européenne et relayé par la Région wallonne, la Province de Liège octroie une prime forfaitaire de 650 euros complémentaires à la prime octroyée par la Région wallonne aux consommateurs installant un chauffe-eau solaire.

Le chauffage solaire pourrait permettre d'assurer plus de la moitié de la consommation annuelle en eau chaude d'un ménage.

Le marché des panneaux solaires thermiques est évalué à 44.976.271€ pour les dossiers introduits à la prime de la Province de Liège sur les 8 dernières années. Ce sont à présent 7027 installations réalisées sur le territoire de la Province de Liège, représentant 40.000 m² de panneaux solaires placés.

D'un point de vue environnemental, ces installations permettent d'éviter des rejets de gaz à effet de serre estimés annuellement à 4.000 tonnes de CO₂ et d'éviter la consommation de 1.280.000 litres de mazout par an.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	7,27
ETP (presté)	6,67

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	126.296,78	164.239,65	81.470,81
Transfert	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	126.296,78	164.239,65	81.470,81
DÉPENSES			
Personnel	0,00	69.005,73	222.611,92
Fonctionnement	7.930,78	19.985,75	31.200,43
Transfert	895.478,94 (788.425,00)	850.551,28 (788.425,00)	1.384.551,53 (788.425,00)
Dette	506.856,24 (544.416,56)	564.230,39 (431.723,55)	353.761,96 (466.894,01)
TOTAL	1.410.265,96 (1.332.844,56)	1.503.773,15 (1.220.148,55)	1.992.125,84 (1.255.319,01)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Transfert	0,00 (78.690,13)	0,00	0,00 (686.241,91)
Investissement	0,00	0,00	2.662,76
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00 (78.690,13)	0,00	2.662,76 (686.241,91)

Formation

1. DESCRIPTIF

Créé en septembre 2002 par le Conseil provincial de Liège en regroupant des services existants puis par l'adjonction de nouveaux services, le département Formation apporte son soutien au redéploiement économique de la Province de Liège, par :

- la politique cohérente de formation du personnel des services publics (enseignants et non enseignants) et, en particulier, des agents de sécurité (policiers, pompiers, aide médicale urgente) ;
- l'amélioration de la qualité des opérateurs de formation ;
- le soutien de tous les réseaux d'enseignement à la lutte pour la réussite scolaire (notamment par une meilleure orientation).

Ses services, créés pour répondre à des besoins exprimés et à une croissance très significative des demandes dans le cadre d'une politique de proximité, exercent une compétence en totale autonomie dans le respect des dispositions légales fixées par le fédéral, la Communauté ou la Région en accordant une attention particulière au respect des minorités par des réponses adaptées aux besoins de la Communauté germanophone.

Cette compétence de proximité de la Province permet de répondre de façon optimale aux besoins locaux, en associant par maillage ce qui existe dans un rôle d'ensemblier de la formation. Cette compétence conduit notamment à l'organisation de réponses adaptées aux besoins, dans le respect des minorités, avec des formations spécifiques pour les agents administratifs, les policiers, les pompiers ou l'aide médicale urgente.

En matière de formation, les réponses sont construites en concertation fine avec les pouvoirs locaux en impliquant des formateurs de grande expérience et en partageant des infrastructures existantes dans un maillage partenarial notamment avec les communes et les intercommunales. En matière d'enseignement, son rôle d'ensemblier en qualité d'opérateur de formation, induit, par son mode d'action, une dynamique inter réseaux sur le territoire de la Province. C'est particulièrement le cas des Espaces Tremplin, de la Maison des langues et de l'Espace qualité formation.

Rassembler ce qui est éparé, créer des liens entre acteurs locaux, proposer du sens dans une dynamique pro active qui fait de la flexibilité dans la proximité une dimension essentielle, tels sont actuellement les éléments constitutifs de la formation au niveau de la province de Liège qui expliquent les sollicitations sans cesse plus importantes qui lui sont adressées et qui lui permette ainsi de répondre avec toujours plus de pertinence aux besoins qui contribuent au redéploiement économique.

Les différents outils qui composent ce département sont :

L'Institut provincial de formation des agents des services de sécurité et d'urgence chargé, au travers de ses écoles, de missions spécifiques :

- ECOPOL : école de police : former les agents, les inspecteurs et les inspecteurs principaux et assurer la formation continuée ;

- ECOFEU : école du Feu - Centre Provincial de Formation des Agents des Services d'Incendie : assurer la formation aux brevets, certificats et attestation des membres des services publics de secours pour la Province de Liège ;
- ECOCADETS : Ecole des Cadets : initié, sous le contrôle de l'école du feu, de jeunes « cadets » à la lutte contre le feu, à la prévention de l'Incendie et aux premiers soins ;
- EPAMU : Ecole provinciale d'Aide médicale urgente : assurer les formations de base et continues des secouristes-ambulanciers.

Complémentairement, la Province de Liège est reconnue dans le rôle d'ensemblier des formations à disposition des administrations provinciales et locales (collaborer à l'analyse des besoins en formation des APL, coordonner ces besoins en formation et proposer une réponse adaptée en partenariat avec les opérateurs de formation agréés).

L'Ecole provinciale d'Administration, est chargée de la formation continuée des agents des services publics pour soutenir l'amélioration continue d'une bonne gouvernance des services publics locaux. Sont repris dans ce cadre les montants financiers se rapportant à la formation des agents autres que communaux. Les recettes et dépenses observées pour cette catégorie particulière sont renseignées, dans une vision supracommunale, au sein de la fiche soutien externe.

L'Ecole provinciale post scolaire d'agriculture (EPPA), agréée « Centre de formation en agriculture » par la Région Wallonne, organise environ 300 heures de cours/an en phytopharmacie, mécanique agricole, hydraulique agricole et espace vert, formations nécessaires aux exigences du métier d'agriculteur.

Le Centre des Méthodes assure comme missions de base le développement de l'innovation pédagogique, en ce compris par la réalisation de supports pédagogiques nécessaires à des activités formatives de qualité, et la formation continue des personnels enseignants de l'enseignement de la Province de Liège, ainsi des missions complémentaires induites par les déclarations de politique générale.

L'Espace Qualité Formation, dont la mission globale est de promouvoir, renforcer et développer la qualité de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle en formations initiales et continuées. Ce service concerne tous les opérateurs de formations et tous les réseaux d'enseignement.

La Maison des Langues a pour mission de promouvoir, renforcer et développer le multilinguisme auprès des travailleurs et futurs travailleurs en Province de Liège par une approche partenariale (rôle d'ensemblier) avec tous les opérateurs susceptibles de contribuer à cet objectif.

Le Centre de Réadaptation au Travail, actif dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle. Il accueille des personnes adultes présentant une déficience physique entraînant un handicap social et professionnel. Son objectif est de favoriser l'accès à l'emploi de la personne handicapée par le biais de la formation.

L'Espace Tremplin dont la mission est d'accompagner temporairement, dans une structure extra-scolaire, des jeunes soumis à l'obligation scolaire se trouvant en situation de décrochage ou d'exclusion scolaires.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat) 96,98 (+54,82)

ETP (presté) 94,12 (+52,75)

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	1.262.922,44 (186.323,11)	1.275.919,68 (239.100,01)	972.290,22 (274.690,22)
Transfert	209.803,95 (1.592.041,85)	348.500,38 (1.698.012,33)	161.639,31 (1.827.698,55)
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1.472.726,39 (1.778.364,96)	1.624.420,06 (1.937.112,34)	1.133.929,49 (2.102.388,77)
DÉPENSES			
Personnel	6.842.555,57 (1.797.911,67)	6.793.154,58 (2.028.403,69)	7.230.819,40 (2.643.101,65)
Fonctionnement	632.313,28 (301.218,55)	698.832,19 (311.433,88)	839.642,05 (390.203,78)
Transfert	47.445,67	50.466,78	50.541,98
Dette	443.837,23	465.250,95	486.208,26
TOTAL	7.966.151,75 (2.099.130,22)	8.007.704,50 (2.339.837,57)	8.607.211,69 (3.033.305,43)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	293.200,00	0,00	124.220,00
Investissement	200,00	1,00	150,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	293.400,00	1,00	124.370,00
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	1.183.040,01 (3.707,42)	2.000.504,23 (1.998,70)	1.504.090,30 (86.513,03)
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1.183.040,01 (3.707,42)	2.000.504,23 (1.998,70)	1.504.090,30 (86.513,03)

Jeunesse

1. DESCRIPTIF

Le Service Jeunesse est constitué de trois secteurs : l'animation, le service de prêt de matériel et le centre d'hébergement (Espace Belvaux).

Les projets de ce service ont résolument une dimension culturelle. Par des techniques créatives, ils visent à apporter aux jeunes le plaisir de vivre, dans le respect de l'autre, la découverte de leurs capacités et la conscience des enjeux de la citoyenneté afin d'assurer l'avenir de la société.

Par ailleurs, le partenariat avec les communes de la province de Liège se développe depuis des années. Depuis 1995, le Service Jeunesse a développé une opération culturelle destinée aux jeunes et aux enfants en partenariat avec les communes.

L'objectif s'est modifié depuis la naissance du projet. Si, hier, il était logique d'impulser une politique en matière de jeunesse visant à terme une autonomie des communes, aujourd'hui, il s'agit plutôt de poursuivre le soutien aux partenaires qui, sans l'intervention permanente de la Province, seraient contraints de réduire leurs activités. Cependant, certaines communes ayant pu heureusement bénéficier de la création d'un centre culturel sont soutenues via cette structure et travaillent la triangulation pouvoir local – centre culturel – Province de Liège.

Grâce à ce projet, un cadre relatif aux activités culturelles est donné concernant les enfants âgés de 4 à 12 ans et les jeunes de 13 à 15 ans. Depuis 2004, un nouveau champ d'investigation a été confié au Service, celui des adolescents. De facto, le réseau des centres de jeunes est apparu comme idéal pour amener une réflexion sur une politique à mener à l'égard des adolescents. Les fédérations, la Communauté française Wallonie-Bruxelles et l'Inspection de l'Enseignement de la Province ont participé à la réflexion.

L'objectif est de renforcer ou de créer des initiatives locales dont les enjeux sont d'entraîner la participation des jeunes pour mieux comprendre l'importance d'une société démocratique et le rôle du citoyen.

A cette fin, une réflexion est en cours sur l'élaboration de deux nouveaux axes directeurs poursuivant un double objectif : promouvoir la mixité et travailler en appui des fédérations afin de répondre à un besoin réel des centres de jeunes dans leur démarche vis-à-vis des adolescents, notamment celle des projets définis sur le long terme.

1.1. Animations

Le secteur de l'animation évolue depuis 1992. Il s'organise par la mise en place d'opérations importantes qui s'intègrent dans une politique culturelle dont l'objet est de favoriser l'accès à la culture pour tous et soutenir les opérateurs de terrain afin de répondre au mieux aux différentes dynamiques locales.

Dans ce domaine on distingue 5 catégories.

- Acte Jeunes : regroupe les opérations menées en partenariat avec les communes en vue de créer ou de renforcer une politique culturelle de la jeunesse au plan local.

- Classes de dépaysement : organisées au Domaine provincial de Wégimont et à l'Espace Belvaux de Grivegnée, celles-ci s'articulent autour de deux grands thèmes : la nature (éducation à l'environnement) et la culture.
- Théâtre jeune public : les activités découlent du programme « Spectacle à l'école » initié par la Communauté française. Celui-ci a pour but de soutenir la diffusion des productions du secteur, en partenariat avec les Provinces wallonnes et la COCOF pour la région bruxelloise.
- Les centres de jeunes : Interventions auprès de Maisons des Jeunes reconnues de la Province de Liège pour la mise en place d'activités débouchant sur un projet culturel favorisant un processus de réflexion et d'expression des jeunes sur des valeurs citoyennes indispensables à la construction d'une société solidaire et progressiste.
- Les aides ponctuelles à des initiatives extérieures.

1.2. Prêt de matériel

Le secteur prêt de matériel met gracieusement à la disposition des mouvements de jeunes et d'éducation permanente, du matériel d'amplification, d'éclairage et d'exposition. Il aide ainsi les associations à développer des actions sportives, pédagogiques, culturelles, en rapport avec leur raison sociale.

1.3. Espace Belvaux

L'Espace Belvaux met six salles de réunion à la disposition des associations et groupements à vocation culturelle, pédagogique, sportive ou d'éducation permanente. Ces salles sont toutes équipées de mobilier (tables, chaises et tableau mural). Ces locaux ne sont accessibles au public que moyennant le paiement d'une redevance dont le montant est fonction de la durée d'occupation. L'accès reste néanmoins gratuit pour les groupes qui logent et/ou prennent un repas sur place.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	45,13
ETP (presté)	44,55

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	218.333,85	216.240,30	202.024,48
Transfert	50.717,58	52.919,47	10.413,27
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	269.051,43	269.159,77	212.437,75
DÉPENSES			
Personnel	2.205.793,59	2.218.577,49	2.281.242,18
Fonctionnement	504.881,56	513.623,16	517.928,84
Transfert	4.585,17	4.642,00	4.599,77
	(57.608,00)	(64.699,00)	(51.275,00)
Dette	219.693,45	188.098,07	176.791,61
TOTAL	2.934.953,77	2.924.940,72	2.980.562,40
	(57.608,00)	(64.699,00)	(51.275,00)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	1.764,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	1.764,00
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	59.668,69	34.710,61	24.920,96
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	59.668,69	34.710,61	24.920,96

Logement

1. DESCRIPTIF

La Province de Liège participe à l'augmentation de l'offre locative, soit par des projets d'acquisition/rénovation ou par l'aménagement de dessus de commerces dans les noyaux d'habitat urbains anciens grâce à un apport financier complémentaire à celui de la Région wallonne.

Elle subventionne également les agences immobilières sociales agissant sur le territoire provincial et investit avec le Fonds Wallon du Logement dans le cadre de l'habitat permanent en camping et zone résidentielle. Cette démarche originale qui implique les résidents ainsi que les acteurs sociaux de terrain, vise à définir les contours de logements alternatifs qui prennent en compte les enjeux du développement durable.

La Déclaration de Politique Régionale (DPR) précise que, dans un souci d'efficacité, les compétences provinciales où les Communautés, la Région ou les communes peuvent intervenir de façon plus efficace soient abandonnées par les provinces et confiées à ces Communautés, Région ou communes. Le « logement » fait partie de ces matières.

Il s'impose de constater que les interventions de la Province de Liège en matière d'aide financière au développement de projets immobiliers complémentairement à la Région wallonne et aux organismes régionaux de logement sont tout à fait résiduelles et ne devraient plus être poursuivies.

La politique du logement devrait être réservée à la Région wallonne et aux communes ainsi qu'aux Sociétés de Logements.

Néanmoins, la subsidiarité complémentaire que la Province de Liège accorde aux Agences Immobilières Sociales (AIS) est « vitale » pour celles-ci. Le fait de supprimer cette intervention engendrerait de grosses difficultés pour la plupart d'entre-elles.

Cette « perte » de subventionnement devrait être compensée par d'autres sans nécessairement retirer du Fonds des provinces la part contributive que représente cette intervention puisqu'elle est basée sur une contribution libre et volontaire de la Province.

Par contre, le fait de maintenir ou d'imposer à la Province une quelconque intervention obligatoire envers ces organismes devrait se réaliser avec un transfert de moyens ou une dotation suffisante.

Par ailleurs elle participe au capital de sociétés de logement.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat) -
ETP (presté) -

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	0,00	0,00	0,00
Transfert	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
			(187,17)
TOTAL	0,00	0,00	0,00
			(187,17)
DÉPENSES			
Personnel	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00
Transfert	125.000,00	125.000,00	125.000,00
	(109.704,66)	(99.577,17)	(99.911,78)
Dette	0,00	0,00	0,00
	(140.904,47)	(216.131,09)	(212.945,61)
TOTAL	125.000,00	125.000,00	125.000,00
	(250.609,13)	(315.708,26)	(312.857,39)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
	(500.000,00)	(500.000,00)	(500.000,00)
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
		(348,58)	
TOTAL	0,00	0,00	0,00
	(500.000,00)	(500.348,58)	(500.000,00)

Patrimoine classé

1. DESCRIPTIF

L'article 215 du CWATUP précise que « pour autant que leur affectation soit déterminée, la Région, les provinces et la commune intéressée interviennent dans les frais de restauration des biens classés selon les modalités fixées par le Gouvernement wallon.

Les modalités, pour les aspects liés aux Provinces et aux Communes, d'application figurent dans l'arrêté du 29 juillet 1993 relatif au « subventionnement des travaux de conservation des monuments classés » (MB 13/10/93)

La Province intervient dans ce cadre en complément des subventions régionales et communales et fixe son taux d'intervention entre 1 % pour les demandeurs privés et 10 % pour les demandeurs publics sur base d'un rapport concerté avec la Région Wallonne.

L'intervention provinciale moyenne annuelle de la Province de Liège est de 295.000 €. A cette somme s'ajoute les dépenses propres sur son propre patrimoine classé.

Elle tient par ailleurs à soutenir les restaurations et réaffectations publiques, plus particulièrement à caractère culturel, social ou économique.

A noter que la Province de Liège a le pourcentage d'immeubles classés le plus important en Wallonie.

Il apparaît que cette compétence pourrait être entièrement confiée au Service public de Wallonie. Il en va de même pour les avis rendus par le Collège provincial en matière de classement de biens immobiliers. La Province de Liège pourrait toujours soutenir ponctuellement, un projet en fonction de son intérêt spécifique, par une intervention financière particulière.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat) 1,58 (+4,48)

ETP (presté) 1,58 (+4,48)

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	535,25 (1.523,39)	1.375,38 (3.914,54)	1.466,47 (4.173,81)
Transfert	0,00	0,00	19,00 (54,06)
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	535,25 (1.523,39)	1.375,38 (3.914,54)	1.485,47 (4.227,87)
DÉPENSES			
Personnel	106.886,05 (304.214,16)	106.390,63 (302.804,09)	110.435,29 (314.315,84)
Fonctionnement	6.250,52 (17.789,95)	8.629,64 (24.561,28)	3.646,52 (10.378,54)
Transfert	0,00	0,00	0,00
Dette	121.065,56 (344.571,21)	132.798,81 (377.965,83)	123.282,69 (350.881,51)
TOTAL	234.202,13 (666.575,32)	247.819,07 (705.331,21)	237.364,50 (675.575,89)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	637,27 (1.813,78)
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	637,27 (1.813,78)
DÉPENSES			
Transfert	48.267,41 (137.376,48)	37.574,01 (106.941,41)	225.558,04 (641.972,87)
Investissement	21.436,45 (61.011,43)	1.990,55 (5.665,40)	393,43 (1.119,76)
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	69.703,86 (198.387,91)	39.564,56 (112.606,81)	225.951,47 (643.092,63)

Relations extérieures

1. DESCRIPTIF

Dans le contexte actuel européen et mondial, les relations internationales ont pris de plus en plus d'importance, que ce soit pour les entreprises qui veulent exporter, pour les étudiants qui veulent apprendre les langues étrangères, pour les communes qui veulent attirer les visiteurs étrangers, pour les particuliers qui veulent développer des projets en dehors des frontières.

Les nouveaux Etats membres de l'UE sont également très demandeurs de connaître les modes de fonctionnements administratifs des anciens Etats Membres. La Province de Liège en tant qu'entité locale d'un Membre fondateur est dès lors de plus en plus sollicitée par les pays émergents pour établir des partenariats et échanger les expériences.

Le Brel répond à cette demande toujours croissante, qu'elle émane des citoyens de la province de Liège désireux de sortir de leurs frontières ou qu'elle émane de l'extérieur pour venir voir en province de Liège ce qui s'y passe.

Le Bureau des Relations extérieures constitue une plate-forme au sein de l'institution provinciale chargée de centraliser, coordonner et fédérer les relations internationales menées par les services provinciaux. Le Bureau des Relations extérieures est la vitrine et le guichet de la Province de Liège et de ses composantes vis-à-vis du monde extérieur.

Il est également l'interlocuteur privilégié des opérateurs locaux qui souhaitent mener avec l'appui de la Province de Liège une opération à caractère international. Inversement il constitue l'interface vis-à-vis de tout demandeur étranger qui souhaite développer un projet avec la Province de Liège.

Enfin l'Europe a besoin de se rapprocher du citoyen et la Province est l'échelon local qui a été choisi par la Commission européenne pour être le relais de l'information européenne auprès du grand public au travers des Bureaux Europe Direct implantés sur le territoire de chaque province belge mais également dans tous les pays européens. D'une façon générale, l'échelon provincial est le mieux approprié pour faire la promotion de son territoire et de l'ensemble de ses composantes, qui seraient « perdus dans la masse » au niveau d'une promotion régionale.

Le Brel donc est devenu dans le paysage liégeois un acteur incontournable au niveau des actions et projets d'envergure internationale menés en province de Liège.

Le rôle et les missions du Brel sont de deux types :

1.1. Rôle opérationnel

- Dans l'exercice de sa mission « Europe Direct », le Brel agit en maître d'œuvre à savoir qu'il met en place les actions prévues au Plan d'action intégré dans la Convention-Cadre signée pour trois ans et dans la Convention spécifique signée annuellement entre la Province de Liège et la Commission européenne.

- Dans le cadre de la participation de la Province de Liège aux réseaux européens CEPLI (Confédération Européenne des Pouvoirs Locaux Intermédiaires) et Partenalia (association de « Provinces » (ou niveau de pouvoir équivalent) européennes qui a pour but de développer la coopération territoriale européenne afin d'améliorer les politiques locales et les politiques européennes qui ont un impact sur les autorités locales intermédiaires et les autres institutions « supra locales »), le Brel est le bras opérateur pour la Province de Liège. Il participe aux réunions techniques pour rendre compte au Collège provincial. Il relaie vers les autres services provinciaux lorsqu'une matière spécifique est concernée.
- Le Brel est également acteur lorsqu'il s'agit de promouvoir la Province de Liège sur la scène internationale, soit lors de déplacement à l'étranger, soit lors d'accueil de délégations étrangères.
- Le réseau des « ambassadeurs de la province de Liège » coordonné et géré par le Brel est un vecteur essentiel de la promotion de la Province de Liège et de ses atouts à l'étranger.
- Le Brel joue un rôle d'interface vis-à-vis de la Région wallonne pour la mise en place des actions de relations extérieures en coordination avec les structures concernées (AWEX, WBI...).

1.2. Rôle transversal

- Le Brel apporte le soutien nécessaire aux services provinciaux pour développer une action avec l'étranger. Par le réseau de contacts qu'il a développé à l'étranger, le Brel est une plaque tournante permettant de fédérer, dynamiser et coordonner les actions internationales décidées par le collège provincial.
- Lorsqu'il s'agit de promouvoir la Province de Liège sur la scène internationale, le Brel est partenaire des opérateurs liégeois qui mettent en place des actions d'envergure internationale et qui dès lors permettent à la Province et ses composantes d'être mises en valeur à l'étranger et/ou d'attirer un public international.
- Le Brel apporte les soutiens logistique et/ou financier nécessaires aux opérateurs liégeois afin de développer leurs projets avec l'étranger.
- Le Brel soutient ponctuellement les communes qui ont des jumelages avec des communes étrangères.
- Dans le contexte décrit ci-avant, le Brel pourrait davantage être impliqué dans l'Eurégio Meuse Rhin et le programme Interreg. En toutes hypothèses, une synergie devra être créée entre le service provincial chargé de l'Eurégio Meuse Rhin et le Brel.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat) 6,06
ETP (presté) 4,73

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	45.299,54	24.186,27	11.973,08
Transfert	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	45.299,54	24.186,27	11.973,08
DÉPENSES			
Personnel	301.265,28	262.196,26	275.530,89
Fonctionnement	357.871,55	292.307,62	353.416,35
Transfert	125.126,86	162.403,26	120.573,23
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	784.263,69	716.907,14	749.520,47

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	492,87	180,07	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	492,87	180,07	0,00

1. DESCRIPTIF

1.1. Dépistage mobile

Depuis plus de 75 ans, la Province de Liège possède un Service de Dépistage Mobile dans des bus aménagés, qui propose aux citoyens, dans leur commune, le dépistage gratuit de plusieurs affections : cancer du sein, ostéoporose, cancer de la prostate, andropause, diabète, hypercholestérolémie, BPCO (insuffisance respiratoire), insuffisance rénale.

Le dépistage est une pratique de prévention secondaire consistant à tester une (tranche de) population afin d'y dépister des signes avant-coureurs d'une maladie, pour qu'un diagnostic précoce intervienne et permette un traitement plus efficace tout en conservant un maximum de moyens diagnostics plus élaborés (et donc plus onéreux) à la population à risques ou en pathologie dépistée. Il s'agit d'une orientation des moyens de santé vers une population plus et mieux discriminée.

La population reçoit un courrier spécifique à l'affection dépistée et ainsi s'exerce en plus une démarche de prévention primaire, c'est-à-dire une sensibilisation qui touche tous les citoyens d'âge et de cible concernés.

La restriction prévisible des budgets de l'INAMI laisse augurer, ne serait-ce que temporairement, un accroissement de difficultés d'accès à des systèmes de santé pour les groupes sociaux précarisés.

En se rendant dans des quartiers à forte densité immigrée ou dans des zones géographiquement isolées, les cars représentent une référence « santé » pour des populations fragiles.

Enfin, les démarches de dépistage sont en permanence évaluées et font l'objet d'adaptation et de réorientation, en fonction des progrès scientifiques et des besoins de la population sur un plan épidémiologique.

En outre, ce service héberge aussi le bus Sex'Etera, qui est un outil de prévention primaire d'éducation sexuelle et affective destiné aux adolescents et d'information à propos du SIDA et des infections sexuellement transmises à destination des adultes et adolescents

1.2. Promotion de la santé (S.P.P.S.)

Le Service provincial de Promotion de la Santé mène de nombreuses actions de sensibilisation et d'information abordant de multiples thématiques de Santé globale, de manière autonome ou en partenariat avec les acteurs de terrain (Communes, monde associatif), à qui ce Service fournit un appui méthodologique et logistique pour des projets de promotion de la santé.

Présents aux stands lors de différentes manifestations « grand public » (Francofolies, Beach volley Esneux, Belzik Festival, divers « Salons des Aînés », Journées mondiales du SIDA, du diabète, Semaine du Cœur, manifestations en faveur du don d'organes, etc.) les 10 agents (aidés d'étudiants pendant les vacances) distribuent des brochures, répondent aux questions et informent le public sur les activités médicales provinciales et les sujets débattus mensuellement lors des Jeudis Santé.

1.3. Médecine de contrôle

Les médecins de ce service vérifient le bien-fondé des absences pour maladie non seulement des +/- 3000 agents provinciaux mais également des agents de nombreuses communes/CPAS/intercommunales et autres services publics (institutions hospitalières, Université). Ils réalisent ponctuellement des visites de contrôle, à domicile ou à l'Institut provincial E. Malvoz.

En matière d'accident de travail, le Service sert de lien entre l'employeur et l'assureur loi avec éventuellement lors du refus de l'assureur, la prise en charge dans le cadre de l'absence pour maladie. Le Service réalise depuis fin 1999 des expertises dans le cadre des accidents de travail d'agents du CHU et de la RTBF pour le compte d'Ethias.

Le Service établit le pourcentage d'invalidité et la date de consolidation de chaque accident de travail de ces 2 organismes par le biais d'examen médical d'expertise ou par traitement administratif du dossier. En effet, l'organisme assureur, c'est-à-dire Ethias, ne peut assurer à la fois l'évaluation et son dédommagement, il revient au service, par sa neutralité, le rôle de décideur sur le pourcentage d'invalidité et la date de consolidation.

1.4. Médecine du voyage

Il s'agit d'une compétence spécifique des services provinciaux dans le domaine de la vaccination (centre agréé par le ministère fédéral de la santé publique pour la vaccination contre la fièvre jaune) et un centre de médecine préventive pour les voyageurs, qui délivre des conseils sur les vaccinations obligatoires et facultatives, et sur les précautions générales à prendre en voyage, selon la destination. La médecine de voyage assure ce service pour les Provinces de Lège et du Luxembourg, tout en rendant service à tout citoyen entrant en contact avec nos services.

1.5. Médecine du sport

Ce service évalue la condition physique de nombreux sportifs amateurs et professionnels. Il propose des épreuves fonctionnelles respiratoires et des bilans d'aptitude à la pratique du sport. Le centre s'adresse aussi aux clubs et associations qui souhaitent faire bénéficier leurs membres d'un bilan complet et individualisé d'examens médicaux, à coût réduit. L'aptitude à l'effort sportif concerne 4 catégories de population : la population sportivement active, la population oisive, les adultes et seniors qui pratiquent un sport sans évaluation régulière de leur système cardiorespiratoire, et les jeunes sportifs qui, eux, ne passent jamais d'examen alors que des troubles constitutionnels peuvent entraîner les événements dramatiques régulièrement rapportés par les médias.

Par ailleurs une unité de psychologie du sport est mise en place. Ce service, s'inscrivant dans une volonté de service public autour du sport, s'attache bien évidemment à l'amélioration de la performance, mais toujours en renvoyant à l'autonomie du sportif, tant dans l'exercice de son sport que dans sa vie personnelle.

Service des Consultations : une équipe de médecins spécialistes propose des consultations dans les domaines suivants : cardiologie, pneumologie, endocrinologie, allergologie, gériatrie. Ce panel est basé sur la présence de médecins spécialistes, indispensable aux examens pour sportifs.

1.6. Centre d'aide aux fumeurs (C.A.F.)

Le Centre d'Aide aux Fumeurs (C.A.F.) a pour but d'apporter un soutien médical et psychologique aux patients pendant la période de sevrage tabagique. Son travail s'oriente en plusieurs axes :

- renforcement des motivations,
- analyse de la dépendance physique et psychologique du fumeur,
- information sur le sevrage et les substituts nicotiniques,
- programme de conseils pratiques personnalisés,
- recherche de substituts et d'activités compensatoires,
- accent sur les bénéfices de l'arrêt et mise en garde contre la rechute.

1.7. Service d'analyse des milieux intérieurs (SAMI)

Le S.A.M.I. est le Service d'Analyse des Milieux Intérieurs de la Province de Liège. Il se rend, gratuitement, au domicile des patients souffrant de pathologies liées aux pollutions intérieures, à la demande de leur médecin traitant. La mission du SAMI est d'y détecter des sources de pollutions intérieures, mais aussi de trouver des solutions peu coûteuses à mettre en œuvre pour limiter l'exposition à ces polluants. Nous sommes les seuls en Province de Liège à proposer ce service intégré.

Le SAMI développe également des actions d'information et de sensibilisation, sollicitées notamment par les communes.

1.8. C.H.S. « L'accueil » de Liernex

Le Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) l'Accueil est un hôpital psychiatrique dont la mission est d'accueillir, sans discrimination d'âge, de sexe, d'idéologie, de philosophie, de conviction religieuse ou de fortune, de soigner et d'accompagner des adultes, dans le respect de la personne et dans le cadre d'une politique de santé qui veut mettre à la disposition des citoyens et des autorités, les moyens de répondre aux problèmes de santé et de promouvoir la santé mentale.

La finalité de cet établissement hospitalier est donc de proposer aux personnes hospitalisées une réponse à leurs problèmes de santé mentale en assurant un accueil et des soins de qualité.

Pour remplir cette mission, le centre dispose de 430 lits répartis en unités de diagnostic, de traitement et de placement familial. Il dispose également d'une offre de 60 lits dans la nouvelle Maison de Soins Psychiatriques (MSP). Les patients sont répartis dans les 15 unités de soins que compte l'hôpital selon leur pathologie ou la spécificité de la prise en charge.

1.9. Laboratoires

Le laboratoire comprend quatre Départements : chimie de l'Environnement, microbiologie, toxicologie industrielle et qualité. Les analyses effectuées par ces différents Départements peuvent se recouper et être corrélées à une même problématique qui est ainsi abordée de manière globale.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	843,22 (+76,76)
ETP (presté)	737,15 (+66,01)

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	27.884.411,98 (634.445,41)	30.903.242,24 (611.824,44)	29.035.506,84 (561.595,86)
Transfert	4.153.493,59 (286.506,25)	4.715.675,73 (161.715,07)	4.331.994,12 (53.680,82)
Dette	282.128,74	319.324,92	184.383,71
TOTAL	32.320.034,31 (920.951,66)	35.938.242,88 (773.539,51)	33.551.884,67 (615.276,68)
DÉPENSES			
Personnel	40.396.698,55 (5.019.426,27)	35.752.583,13 (5.037.050,90)	36.542.393,32 (4.886.452,59)
Fonctionnement	7.858.354,80 (1.245.270,94)	8.407.812,59 (1.215.278,95)	7.567.212,78 (1.080.880,22)
Transfert	2.953.591,52	3.364.090,92	3.379.308,25
Dette	2.277.205,92 (110.797,27)	2.125.338,91 (131.043,39)	1.889.453,29 (148.362,41)
TOTAL	53.485.850,79 (6.375.494,48)	49.649.825,55 (6.383.373,24)	49.378.367,64 (6.115.695,22)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	102.217,95 (2.537,89)
Investissement	0,00	0,00 (1.815,00)	1.500,00 (5.273,60)
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00 (1.815,00)	103.717,95 (7.811,49)
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	909.690,05 (243.596,70)	632.305,49 (269.373,79)	1.632.433,57 (133.597,49)
Dette	0,00	0,00	1.200,00 (200,00)
TOTAL	909.690,05 (243.596,70)	632.305,49 (269.373,79)	1.633.633,57 (134.397,49)

Sécurité

1. DESCRIPTIF

Conformément aux dispositions du 21 mars 2002, de l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 septembre 2002, de la circulaire de la Région wallonne du 12 juin 2003 et de la définition des « actions prioritaires pour l'avenir wallon » du 30 août 2005, et aux différents partenariats intervenus avec la Région wallonne, la Province de Liège a apporté son soutien au travers d'acquisitions directes de matériel mis à disposition des SRI ainsi que par le financement de certaines infrastructures.

Ces aides ont représenté de 2003 à 2008 une dépense globale de 9.682.582,70 €

Complémentairement à ces acquisitions, nos actions se sont traduites également par la prise en charge de la rémunération d'un officier de liaison, la formation du personnel des services d'incendie au sein de notre Ecole du Feu et plus récemment par la mise en place et le financement d'une Ecole des cadets.

Dans le cadre de la restructuration des services d'incendie, suite de l'entrée en vigueur de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, le Collège provincial, sur base des différentes considérations émises par certaines autorités communales ainsi que par Monsieur le Gouverneur, a adopté une position claire en sa séance du 8 mai 2008.

Cette position consiste à un accord de principe quant à une contribution financière de la Province de Liège, pour autant que deux conditions soient rencontrées :

1. Création d'une seule zone de secours couvrant la totalité du territoire provincial sous forme d'une intercommunale nouvelle à créer ;
2. Maintien de son rôle d'opérateur de formation des agents des services d'incendie.

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, cette forme d'aide a été imposée par la Région Wallonne aux provinces dans le cadre de la libération d'une partie du Fonds des provinces mais elle s'est avérée essentielle à la mise à niveau des services de sécurité tant pour leurs infrastructures que pour leur dotation en matériel spécifique.

La Province de Liège s'est montrée disposée à poursuivre une politique en la matière et notamment une politique fédératrice mais ces propositions n'ont à ce jour pas reçu un quelconque agrément. Au contraire les réformes mises en place semblent exclure une telle participation.

La Province reste néanmoins ouverte à une intervention en cette matière concertée avec les pouvoirs locaux et les pouvoirs supérieurs dans le cadre d'une politique de soutien aux communes.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat) -
ETP (presté) -

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	0,00	43.297,96	36.386,97
Transfert	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	43.297,96	36.386,97
DÉPENSES			
Personnel	308.585,34	328.891,83	333.205,57
Fonctionnement	34.184,94	5.537,43	5.156,11
Transfert	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	342.770,28	334.429,26	338.361,68

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
		(142.105,41)	
Investissement	0,00	0,00	0,00
	(1.796.286,00)	(414.015,26)	
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
	(1.796.286,00)	(556.120,67)	

1. DESCRIPTIF

Il importe de souligner d'emblée que les missions du Département des Affaires sociales se situent dans le champ des matières personnalisables, politique de la Santé et Aide aux personnes, lesquelles dépendent de la Communauté française ou de la Région wallonne par transfert.

Ce département exerce donc des compétences qui lui sont dévolues ou pour lesquelles, en tant que pouvoir de proximité et de soutien aux communes, il apporte une indéniable valeur ajoutée aux politiques mises en place voire pallie l'absence d'actions spécifiques.

En effet, le département de manière directe, sur l'expertise de six Commissions provinciales rassemblant les différents acteurs psycho-médico-sociaux du domaine concerné, des représentants du monde de la justice, de l'enseignement, du monde politique. Ces lieux de concertation permettent de mieux cerner les besoins du terrain, de mieux appréhender les nouvelles réalités sociales et de jouer notre rôle de coupole, évitant un double emploi, et permettant d'initier les aides et les services manquants (ex : création du Centre Patrick Dewaere, centre de crise pour jeunes suicidaires, fonctionnant dans le cadre du C.H.S. L'Accueil à Lierneux).

Son rôle est donc un rôle :

- d'initiative, lorsqu'aucune action n'est mise en place sur une thématique sociale que nous développons ;
- de coordination ;
- de soutien ;
- et de formation

Principalement à l'intention des acteurs du secteur social, son rôle correspond à un besoin essentiel du secteur. Ainsi pour rappel :

- Commission Seniors : En raison du vieillissement de la population et de l'augmentation de l'espérance de vie, les seniors représentent une part non négligeable de la population. Ils méritent une attention particulière quant à leurs desiderata et autres préoccupations. C'est pourquoi une Commission provinciale Seniors a été créée pour aborder les grands phénomènes de société les intéressants. Le Salon du volontariat est une des actions mise sur pied pour répondre aux attentes des seniors.
- le Service Egalité des Chances travaille dans le cadre de deux commissions provinciales : l'une concerne la « Lutte contre les violences physiques et sexuelles à l'égard des femmes » et l'autre la « Promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans la vie sociale et dans l'accès aux lieux de décision ». il remplit le rôle de coordinateur des actions menées par les plateformes mises en place sur les trois arrondissements.

- le C.I.P.R.E.A., Centre provincial d'Information et de Prévention pour le Respect de l'Enfant et de l'Adolescent, effectue, dans l'enseignement primaire, un travail de prévention visant le respect et le bien-être des enfants. Il s'agit d'une prévention visant à renforcer les capacités de l'enfant à faire face aux diverses difficultés qu'il peut rencontrer dans sa vie de tous les jours, qu'elles soient anodines, plus difficiles voire même critiques.
- le C.A.D., Centre d'Aide à Domicile est un service unique en son genre en région wallonne qui intervient auprès des familles au sein desquelles apparaissent des négligences pouvant déboucher sur de la maltraitance. Le but est de protéger les jeunes enfants en danger en leur permettant de vivre et d'évoluer dans leur milieu familial tout en respectant chaque membre de la famille avec ses déficiences mais également ses ressources.
- le suicide constitue la première cause de décès des adultes de 25 à 35 ans et la deuxième pour les jeunes de 15 à 24 ans. Dans ce contexte, a été créée la Commission provinciale de Prévention du Suicide. Cette Commission a essentiellement pour but de démystifier le suicide, de diffuser une information la plus large possible et de mener des actions de prévention.
- les assuétudes constituent un problème majeur de notre société et elles doivent être appréhendées au sens large du terme, c'est-à-dire au sens de la dépendance à un produit, qu'il soit licite ou illicite (drogue, alcool, jeu excessif, médicaments, internet,...). La Commission provinciale de Prévention des Assuétudes propose plusieurs outils de prévention. Ainsi, à titre d'exemples : l'opération « Diabolo-Manques », le Kottabos, l'exposition « Si tu bois trop, les neurones trinquent ! » et l'exposition et le jeu pédagogique « Cool les joints ? Vu les risques, pas si sûr... ».

En ce qui concerne les aides accordées par le Service des Interventions financières à caractère social, elles s'adressent à un public précarisé, notamment en matière de prêts hypothécaires. Les conditions très favorables pour accéder à ces prêts permettent à ce public particulier d'avoir accès à la propriété pour un montant de remboursement identique ou à peine plus élevé que celui qu'il pourrait trouver en location sur le marché. La particularité des prêts provinciaux est qu'ils correspondent à travers les conditions d'accès à une réalité socio-économique propre à notre Province et plus particulièrement dans le bassin mosan où se concentre essentiellement le public précarisé. D'une manière générale, les interventions financières à caractère social font régulièrement l'objet de mises à jour, résultant des demandes exprimées tant de la part des citoyens que des associations et analysées par le biais des commissions sociales ou de la connaissance du terrain que seul un pouvoir de proximité peut avoir.

Ces aides financières recouvrent notamment des prêts installation jeunes ; prêts d'étude pour l'enseignement supérieur ; prêts d'étude pour une spécialisation dans une langue étrangère ; intervention dans les frais de téléphone pour les personnes âgées de 70 ans minimum et les handicapés et invalides à 66 %, disposant de revenus modestes ; intervention dans les frais de biotélévigilance ; intervention dans les frais de minitel-dialogue et téléfax pour les handicapés auditifs, sourds ou malentendants.

Parallèlement à cela, la Province de Liège octroie des subsides, dans les limites des crédits budgétaires, notamment aux services agréés d'aides familiales et d'aides seniors, et aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées physiques et/ou mentales, de l'enfance défavorisée au sens large et de la détresse sociale et humaine.

Les initiatives prioritaires de la Maison du Social sont :

- Les Points Cannabis répondent à un besoin certain, confirmé par les dernières enquêtes (trois jeunes sur cinq de 15 à 25 ans consomment de manière régulière) et par nos chiffres de fréquentation en hausse certaine de 2009 à 2010 (536 personnes ont été rencontrées en 2009 et à cette date (septembre 2010), 430 l'ont été. En ce qui concerne les animations « cannabis » dans les écoles, en 2009, nous avons répondu à 18 demandes et en 2010, nous en sommes à 33) ;
- Le Salon du Volontariat. Ce lieu de rencontre des personnes en demande de volontariat et des associations qui souhaitent les accueillir est une initiative tout à fait originale, répondant à un besoin puisqu'en 2009, 6000 personnes étaient présentes ainsi qu'une centaine d'associations ;
- Les initiatives prises en matière de suicide alliant information, prévention et postvention avec nos équipes d'intervention : écoles et entreprises ;
- Le Service d'Etudes et de Documentations Sociales a pour mission l'information, la sensibilisation, la formation du personnel des associations sociales de la Province ;
- Enfin, il est important de mettre en évidence la création d'un réseau de prise en charge des enfants, témoins ou victimes des violences intrafamiliales. Il s'agit ici aussi d'une action novatrice en Communauté française.

En matière sociale, il faut constater que les besoins sont en évolution constante et nous sommes persuadés que notre rôle de prévention, de coordination, de soutien aux acteurs du secteur social est plus que jamais indispensable.

C'est dans ce contexte que sera créé début décembre 2010, un lieu d'accueil, d'information et de réorientation des jeunes « Open Ado » (Orientation Prévention Enfants et Adolescents). Ce service rassemblera sous un même vocable des services déjà en fonction mais se veut aussi en lien avec le Réseau psycho-médico-social de la province afin d'offrir une aide rapide et efficace aux jeunes, aux parents et aux professionnels qui s'adresseront à nous. Ce nouveau « guichet unique » s'inscrit dans une politique d'optimisation de nos services vers un public jeune (mais non exclusivement) et permettra de concentrer nos efforts vers les nouveaux enjeux sociaux d'une société en perpétuelle mutation.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	54,40
ETP (presté)	50,55

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	5.760,12	28.274,75	52.491,28
Transfert	16.056,85	37.111,33	145.408,93
Dette	6.724.949,76	6.832.318,03	3.457.815,08
TOTAL	6.746.766,73	6.897.704,11	3.655.715,29
DÉPENSES			
Personnel	1.993.783,90	2.247.848,44	2.606.032,81
Fonctionnement	338.166,73	397.950,55	448.369,34
Transfert	1.100.023,17 (74.872,37)	962.591,17 (73.539,47)	985.887,30 (73.886,35)
Dette	6.614.574,80	6.088.021,74	4.852.220,09
TOTAL	10.046.548,60 (74.872,37)	9.696.384,90 (73.539,47)	8.892.509,54 (73.886,35)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	28.604,00
Investissement	0,00	0,00	60.000,00
Dette	28.655,69	0,00	1.035.000,00
TOTAL	28.655,69	0,00	1.123.604,00
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	3.923,16	58.282,34	1.081.660,86
Dette	726.978,27	691.760,56	814.169,40
TOTAL	730.901,43	750.042,90	1.895.830,26

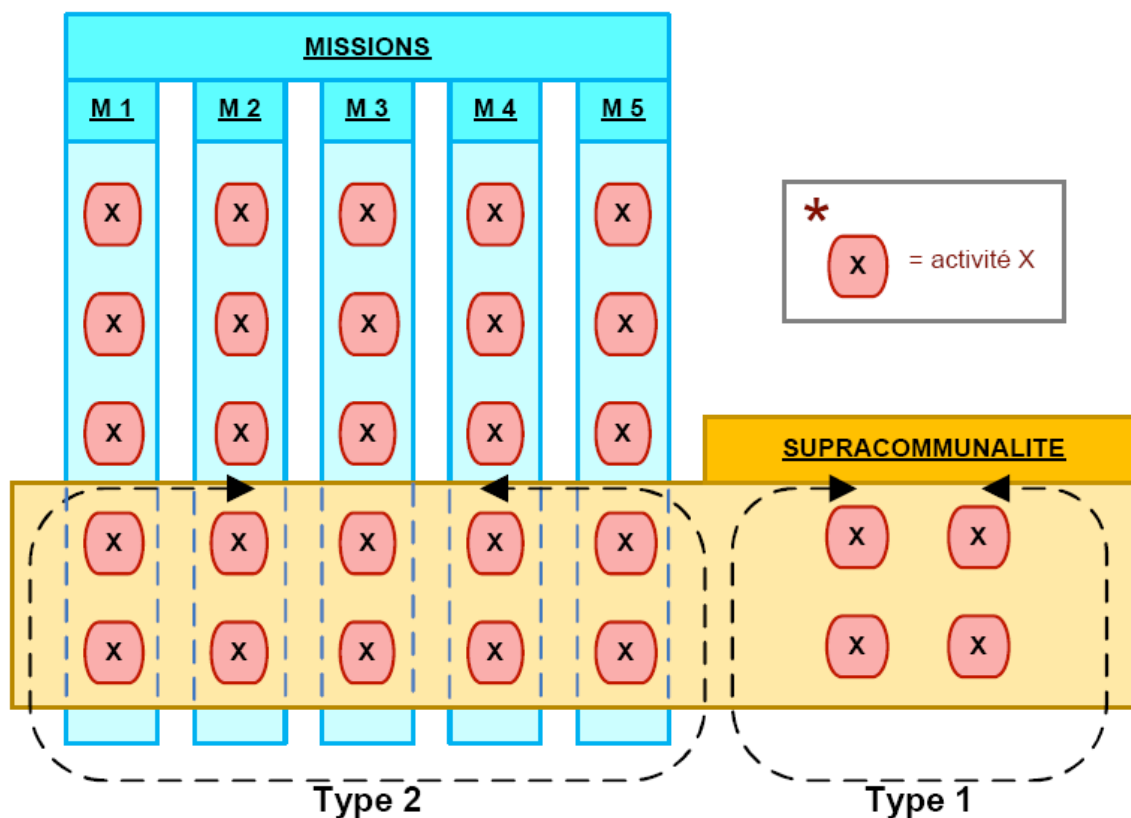
Soutien aux communes et supracommunalité

1. DESCRIPTIF

Cette fiche reprend les actions identifiées comme étant directement réalisées au profit des communes (soutien direct aux communes). Ces différents services sont tout spécifiquement dédiés à des intérêts communaux et créent chez ses bénéficiaires un avantage que ceux-ci auraient été enclins à constituer par leurs propres moyens en l'absence d'un apport provincial déterminé.

Ils se subdivisent en deux catégories (Types 1 et 2). D'une part des services attachés à l'une des missions particulières de la Province décrites ci-avant, et dès lors détaillés dans une fiche précédente avec distinction des montants financiers et des ETP y consacrés, et d'autre part des services non encore renseignés et s'inscrivant spécifiquement et exclusivement dans ce cadre.

Cette fiche, transversale, est constituée d'activités liées à des thèmes identifiés, d'ores et déjà développés, et d'activités supplémentaires qui lui sont propres. Schématiquement, nous pouvons la représenter comme suit :



Les activités de type 1 sont explicitées ci-après. Quant aux activités de type 2, elles sont énumérées, par compétence, avec mention des montants financiers et ressources humaines totaux employés à la réalisation de celles-ci. Pour la répartition des dépenses et recettes suivant leur nature, le lecteur s'en référera au détail exposé dans la fiche correspondant à la compétence visée.

1.1. Activités de type 1

B. MARCHÉS CONJOINTS

Tant le service technique provincial que le Service provincial des bâtiments réalisent pour les communes, intercommunales et associations publiques ou partenaires, des marchés conjoints dans différents secteurs. Ce service permet à ces collectivités de bénéficier de l'expertise des services provinciaux en la matière et de profiter de prix avantageux par le groupement des fournitures ou des services. Différentes expériences ont eu lieu notamment dans le cadre des marchés de fourniture d'électricité et de gaz. Les municipalités et collectivités publiques soutiennent fortement cette action.

Le marché conjoint d'électricité a d'abord été conclu pour l'année 2008, ensuite pour 2009 et dernièrement pour les deux années 2010 et 2011 ensembles. Les pouvoirs locaux participants ont sensiblement augmenté entre 2008 et 2010, passant de 76 partenaires à 108 partenaires, comprenant les communes (54), des CPAS, des zones de polices et des ASBL communales ou intercommunales.

Le montant du marché est aussi passé de 12.700.000 € hors T.V.A. en 2008 à 16.500.000 € en 2010, suite à l'augmentation des volumes nécessaires. D'autres marchés conjoints sont envisagés que ce soit pour l'acquisition de mazout, de téléphonie,... et ce, à la demande des Communes.

C. BUREAU D'ÉTUDE ET CARTOGRAPHIE

Le service technique réalise par ailleurs depuis de nombreuses années des prestations pour les communes en matière de bureau d'études et de cartographie. Ces deux missions fortement appréciées par les communes de petites et moyennes importances sont aujourd'hui renforcées.

Au niveau du bureau d'études, le Service technique concrétise aujourd'hui de nouveaux partenariats avec les intercommunales et ce en regard de la jurisprudence européenne en matière de marchés publics. L'objectif est d'offrir aux communes et aux citoyens un suivi cohérent des travaux tant en matière de remplacement des infrastructures des impétrants que des aménagements des voiries. Cette action rencontre les objectifs du Service Public de Wallonie qui souhaite établir une coactivité des interventions.

En matière de cartographie, l'objectif est de mutualiser les actions des petites communes qui ne disposent ni du matériel très coûteux, ni du personnel qualifié. Aussi cette mission est importante pour assister les administrations communales, les services des travaux et les Collèges en établissant des outils d'aide à la décision et de gestion des infrastructures publiques. Au-delà de cette mission réalisée dans un contexte d'amis des communes, le service de la cartographie réalise la digitalisation de l'atlas de la voirie vicinale et des cours d'eau de 2ème catégorie. Cette mission définie au départ en partenariat avec le service Public de Wallonie, pour lequel une subvention était allouée, est aujourd'hui prise en charge financièrement uniquement par la province de Liège. La finalisation de ce travail est essentielle pour simplifier la gestion administrative des dossiers et ce tant pour les communes que pour la province.

D. CONSEILS AUX POUVOIRS LOCAUX

Au-delà de toutes ces prestations, le Service technique provincial réalise des prestations diverses de conseils pour les communes et intercommunales qui apprécient ces services au vu de l'expertise acquise par les agents provinciaux. Ces prestations permettent aux décideurs locaux de pouvoir orienter les projets de développement sans s'engager avec des auteurs de projet privés.

E. SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Le Service des Sanctions administratives communales a été mis en place au mois de février 2006. La procédure actuellement instruite est consacrée par les articles 119 bis et 119 ter NLC concernant les incivilités communales. En vertu de l'Arrêté royal du 7 janvier 2001, la Province de Liège, a proposé un partenariat avec les communes intéressées par la mise en œuvre de la procédure des amendes administratives communales.

En application de cette procédure, le Fonctionnaire sanctionnateur peut infliger des amendes administratives d'un montant maximum de 250 Eur à toute personne qui aurait commis une infraction au règlement général de police.

Le fonctionnaire sanctionnateur provincial a établi les indispensables contacts avec les Bourgmestres, Secrétaires communaux, Agents communaux, Chefs de corps de zones de police et les Magistrats des parquets afin de mettre en œuvre des procédures répondant aux impératifs légaux. Par là même, il devient un acteur de proximité. Il s'imprègne des campagnes de prévention mises en place par ses partenaires afin de répondre au mieux aux politiques préventives et répressives des entités locales.

Au niveau règlementaire, chaque commune dispose d'un règlement général de police, le plus souvent harmonisé au niveau zonal. Sur le territoire de la Province, le Fonctionnaire sanctionnateur provincial veille à une application uniforme de la procédure à partir de la diversité des règlements communaux.

Le Fonctionnaire sanctionnateur provincial peut participer à la révision des règlements de police. Il joue dès lors un rôle fédérateur à l'échelle provinciale.

Sur les 70 communes appliquant le système des sanctions administratives communales, 37 ont fait appel au Fonctionnaire sanctionnateur provincial. Ceci concerne en termes de population 261.571 personnes.

En date du 5 juin 2008, le Gouvernement wallon a voté un décret relatif à la recherche, la constatation, la poursuite, la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement, élargissant la mission des Fonctionnaires sanctionnateurs.

Depuis l'entrée en vigueur de ce décret, le Service des Sanctions administratives communales multiplie les contacts avec différents intervenants afin de fournir aux villes et communes une expertise éclairée de cette nouvelle législation.

1.2. Activités de type 2

A. CENTRES PMS ET PSE

- Les services prestés en faveur des élèves issus de l'enseignement communal, dont la proportion est estimée à 75% de la population totale desservie par les centres provinciaux.

ETP (contrat) 70,27

ETP (presté) 61,15

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	1.669.323,02	1.500.726,96	1.455.614,51	1.541.888,16
Dépenses	1.233.845,06	4.151.678,01	4.521.023,37	3.302.182,14
Service extraordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	0,00	0,00	5.436,18	1.812,06
Dépenses	874.902,44	40.575,62	120.935,15	345.471,07

B. CULTURE

- Les subsides destinés aux Centres culturels répartis sur les 84 communes,
- Les services rendus par les bibliothèques locale, centrale et itinérante,
- La mise en place du réseau ALEPH.

ETP (contrat) 137,95

ETP (presté) 124,47

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	972.650,02	996.302,13	1.003.609,09	990.853,75
Dépenses	7.964.361,17	8.002.071,92	8.336.066,32	8.100.833,13
Service extraordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	27.400,00	75.544,50	118.538,57	73.827,69
Dépenses	38.612,93	90.462,34	61.625,78	63.567,02

C. ECONOMIE

- Toutes les activités renseignées dans la fiche correspondante, celles-ci étant liées aux services de l'Intercommunale SPI, à participation majoritairement provinciale.

ETP (contrat) 14,54
ETP (presté) 13,09

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	923.085,30	333.587,77	168.354,44	475.009,17
Dépenses	3.497.917,10	3.349.393,96	3.081.154,21	3.309.488,43
Service extraordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	0,00	0,00	25,00	8,33
Dépenses	750.000,00	750.000,00	750.000,00	750.000,00

D. ENVIRONNEMENT

- Les subsides et participations au bénéfice des intercommunales AIDE et INTRADEL.

ETP 0

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Dépenses	1.332.844,56	1.220.148,55	1.255.319,01	1.269.437,37
Service extraordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Dépenses	78.690,13	0,00	686.241,91	254.977,35

E. FORMATION

- Les formations données par les entités de l'Institut provincial de formation des agents des services de sécurité et d'urgence (ECOPOL, ECOFEU et EPAMU) ;
- Les services de l'Ecole provinciale d'Administration observés dans le cadre de la formation continuée d'agents communaux.

ETP (contrat) 54,82
ETP (presté) 52,75

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	1.778.364,96	1.937.112,34	2.102.388,77	1.939.288,70
Dépenses	2.099.130,22	2.339.837,57	3.033.305,43	2.490.757,74
Service extraordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Dépenses	3.707,42	1.998,70	86.513,03	30.739,72

F. JEUNESSE

- Les interventions auprès de Maisons de Jeunes reconnues.

ETP 0

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Dépenses	57.608 ,00	64.699,00	51.275,00	57.860,67

G. LOGEMENT

- La participation à l'augmentation de l'offre locative par un apport financier complémentaire pour des projets d'acquisition/rénovation ou pour l'aménagement de dessus de commerces ;
- L'investissement réalisé dans le cadre de l'habitat permanent en camping et zone résidentielle.

ETP 0

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	0,00	0,00	187,17	63,39
Dépenses	250.609,13	315.708,26	312.857,39	293.058,26
Service extraordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Dépenses	500.000,00	500.348,58	500.000,00	500.116,19

H. PATRIMOINE CLASSÉ

- Les interventions effectuées dans le cadre de la restauration de bâtiments publics classés, s'élevant, en moyenne, à 74% du total des interventions provinciales annuelles observées dans cette matière.

ETP (contrat)	4,48
ETP (presté)	4,48

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	1.523,39	3.914,54	4.227,87	3.221,94
Dépenses	666.575,32	705.331,21	675.575,89	682.494,14
Service extraordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	0,00	0,00	1.813,78	604,59
Dépenses	198.387,91	112.606,81	643.092,63	318.029,12

I. SANTE

- Le service de dépistage mobile ;
- Les prestations du service de Médecine de contrôle pour des communes, CPAS et Intercommunales, estimées à 22,50% des prestations totales du service ;
- Les analyses effectuées par les départements du laboratoire à la demande de communes, CPAS et Intercommunales (non hospitalières), dont la proportion est estimée à 40% des analyses réalisées au cours d'une année.

ETP (contrat)	76,76
ETP (presté)	66,01

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	920.951,66	773.539,51	615.276,68	769.922,62
Dépenses	6.375.494,48	6.383.373,24	6.115.695,22	6.291.520,98
Service extraordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Recettes	0,00	1.815,00	7.811,49	3.208,83
Dépenses	243.596,70	269.373,79	134.397,49	215.789,32

J. SECURITE

- Les acquisitions directes de matériel mis à disposition des SRI, ainsi que le financement de certaines infrastructures.

ETP 0

Service extraordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Dépenses	1.796.286,00	556.120,67	0,00	784.135,56

K. SOCIAL

- Les interventions financières au profit des services publics agréés d'aide aux familles, fonctionnant sur le territoire de la Province de Liège.

ETP 0

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Dépenses	74.872,37	73.539,47	73.886,35	74.099,40

L. TOURISME

- Les subsides octroyés en faveur des Maisons du Tourisme.

ETP 0

Service ordinaire	2007	2008	2009	Moyenne
Dépenses	247.893,00	247.893,00	247.893,00	247.893,00

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

A. ACTIVITÉ DE TYPE 1

ETP (contrat) 39,98

ETP (presté) 39,03

B. ACTIVITÉ DE TYPE 2

ETP (contrat) 358,82

ETP (presté) 321,95

C. TOTAL

ETP (contrat) 398,80

ETP (presté) 360,98

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Type 1	217.227,57	266.162,70	213.046,99
Type 2	6.265.898,35	5.545.183,25	5.349.658,53
TOTAL	6.483.125,92	5.811.345,95	5.562.705,52
DÉPENSES			
Type 1	2.995.034,17	2.899.699,59	3.084.277,06
Type 2	23.801.152,41	26.853.674,19	27.704.051,19
TOTAL	26.738.576,59	29.753.373,75	30.788.328,25

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Type 1	0,00	0,00	658,23
Type 2	27.400,00	77.359,50	133.625,02
TOTAL	27.400,00	77.359,50	134.283,25
DÉPENSES			
Type 1	23.313,90	17.188,64	50.328,58
Type 2	4.484.183,53	2.321.486,51	2.982.805,99
TOTAL	4.507.497,43	2.338.675,15	3.033.134,57

Sports

1. DESCRIPTIF

Depuis vingt ans, l'économie du sport a pris deux orientations distinctes. En matière de gestion des organisations sportives, il faut donc distinguer désormais la pratique sportive du spectacle sportif.

Notre propos, en ce qu'il aborde les perspectives d'une politique sportive locale de proximité, traitera prioritairement du " sport qui se pratique ", par rapport au " sport qui se regarde " et relevant plutôt d'une politique événementielle de nature à induire des retombées économiques et médiatiques.

Elus locaux, dirigeants de clubs et de fédérations admettent tous que le sport se transforme et éprouvent de l'embarras pour identifier les multiples paramètres de cette transformation.

En effet, la somme des changements identifiés constitue la base de nombreuses interrogations qui aboutissent à une question : le type de services proposé par les associations sportives est-il toujours de nature à satisfaire un public très différent dans sa composition et dans ses attentes de celui pour lequel ces structures furent créées au vingtième siècle ?

La pratique sportive est entrée dans une ère nouvelle : celle d'une demande sociale complexe qui s'est substituée au cours de vingt dernières années à une offre normalisée de service public.

L'organisateur public de la pratique du sport doit, avec les autres acteurs du monde sportif, produire de nouveaux services adaptés au siècle qui commence : développement de l'intercommunalité, essor du partenariat entre le secteur public et le secteur privé, commercialisation continue de la gestion et du financement du sport de haut niveau, nécessité de rénovation et de mise aux normes des enceintes sportives, besoins croissants du sport pour tous, de l'éducation et de l'insertion par le sport,...

Les relations entre clubs et collectivités sont aussi à géométrie variable. En général, les clubs ont des relations étroites avec les communes.

Notre propos est donc de tracer des perspectives pour installer le rôle d'un acteur provincial autour des trois formes de soutien les plus répandues aux communes, fédérations et clubs sportifs, à savoir : l'aide en matière d'équipement (complémentaire à la Région wallonne/Infrasports) et de matériel (complémentaire à la Communauté française/ADEPS), ainsi que, plus ponctuellement, de personnel et de financement.

Le niveau provincial, qui se caractérise par le maintien d'une indispensable proximité avec les acteurs de terrain et les spécificités locales offre l'avantage de pouvoir construire une politique sportive qui intègre l'idée de projet là où pour beaucoup de communes ou clubs il ne pourra s'agir que de gestion.

En effet, par le pouvoir financier qui est le leur mais aussi leur rayonnement supra-communal, les provinces ont seules vocation et capacité à créer ou générer, avec l'essor suffisant, des équipements, des infrastructures ou des épreuves qui présentent un niveau de qualité dont on sait qu'il devra être sans cesse croissant.

La composition sociologique d'un territoire de plus de 1.000.000 d'habitants, de certaines de ses régions, très, peu ou pas urbanisées, est à prendre en compte afin de trouver la réponse adéquate aux besoins du public les composant. Ces besoins ne sont en effet pas les mêmes en fonction de région voire parfois du quartier dans lequel on doit agir. Ainsi, certains habitants sont-ils plus touchés par un spectacle sportif que par la satisfaction de leurs propres besoins personnels.

Pour évaluer et définir une politique sportive adéquate, il faut donc faire un questionnement direct des habitants, puis un suivi de l'évolution du mouvement associatif, à travers les bilans.

Cette enquête nécessitera prioritairement la réalisation d'un cadastre des besoins en matière d'équipements et infrastructures sportifs en concertation avec la Coordination provinciale des élus locaux (couple des 3 Conférences des bourgmestres et élus locaux des 3 arrondissements de la Province de LIEGE)

Il faut également examiner l'évolution des licenciés, leur participation aux mouvements actifs sur le territoire de la province, les comportements, les dégradations observées.

Sur base de l'étude sus-énoncée, il doit s'agir ensuite de redéfinir les besoins sportifs réels propres et souvent spécifiques aux territoires de la Province de LIEGE.

Enfin, une analyse comparative pourra être réalisée avec la mise en valeur besoins, objectifs, réalisations et l'étude de la fréquentation des équipements avec commune priorité de permettre des investissements de type supra-communaux qui devront profiter à plusieurs communes (en particuliers les moyennes et petites communes) grâce au bénéfice d'un subventionnement spécifique et additionnel par la province (voire une subvention de fonctionnement).

L'atout du niveau d'organisation provincial étant de permettre d'assurer une répartition objective et solidaire des moyens publics financiers et humains. En effet le fil d'Ariane de cette politique sportive publique provinciale doit être constitué, d'une part, du principe de solidarité des territoires et, d'autre part, d'une rationalisation et d'une mutualisation des coûts entre ces mêmes territoires.

Dans cette perspective, retenons et soulignons déjà l'acquis puisqu'il a le mérite d'exister et surtout d'avoir déjà fait ses preuves.

Ainsi, l'Académie provinciale des Sports pourra demeurer ce moyen unique de découverte du sport, à peu de frais et dans des bassins géographiques à taille humaine, et non encore abordé en région wallonne sous cette forme.

L'objectif de ce service au public, qui est appelé à étendre ses actions est d'être à l'écoute du corps de l'enfant, de ses possibilités et de ses envies et de constituer un tremplin tout en douceur et un lien facile vers les clubs locaux.

Chaînon manquant entre la psychomotricité, l'éducation physique à l'école et le sport spécifique pratiqué en fédération ou club, il s'agira toujours de proposer une palette suffisamment large de disciplines sportives en s'appuyant sur une offre de services existante au sein de communes limitrophes et des clubs desdites communes.

Parallèlement aux actions de l'Académie provinciale des Sports, d'autres formations tendant au perfectionnement des jeunes pratiquants et non déjà dispensées par les fédérations ou par la Communauté française, doivent être maintenues.

Pour être efficace et réalisable l'offre doit en effet dépasser le territoire communal pour s'adresser aux pratiquants, aux entraîneurs, aux arbitres (football- rugby- tennis de table- tennis ...) de l'ensemble de notre province.

Par ailleurs, au-delà des actions d'envergure à l'échelon provincial, il restera prépondérant d'aider une multitude d'organisations locales, dans tous les sports, offrant ainsi la possibilité de maintenir des manifestations sportives accessibles à tout un chacun, non loin de son domicile.

Les aides fournies sont financières et logistiques. Ici aussi seraient privilégiées les activités impliquant plusieurs communes.

Enfin, dans les différents centres sportifs provinciaux (Complexe provincial de Naimette-Xhovémont (athlétisme et rugby) ; Piste d'apprentissage cycliste d'Alleur ; Centre d'entraînement et de formation de haut niveau de football de Blegny ; Centre de tennis de Huy ; Centre de tennis de table de Blegny), un éventail d'activités devra toujours veiller à rencontrer le besoin des écoles, clubs, fédérations, groupes de pratiquants divers (élites- fun- sports spécifiques- multisports- handicapés- etc.).

Nous terminerons notre propos en rappelant encore ici, si besoin en est, que les années d'expérience engrangées par la Province de Liège en tant que partenaire ou organisateur d'activités sportives de haut niveau que sont par exemple : l'accueil des 3 grands tours cyclistes internationaux, le Meeting international d'athlétisme, le Jumping international de Liège..., confèrent à son Service des Sports un rôle irremplaçable de mise en œuvre en coulisse et sur le terrain de telles manifestations drainant des dizaines de milliers de spectateurs et induisant des retombées économiques et médiatiques non négligeables.

Par un phénomène d'identification, la venue de toutes les vedettes internationales du sport concerné provoque, auprès de notre population jeune et moins jeune, l'envie de pratiquer le sport, sous quelle que forme que ce soit.

La « Maison des Sports de la Province de Liège », gérée en asbl, vient en aide aux fédérations sportives provinciales par le biais de mises à disposition, à des conditions très avantageuses, des espaces ou bureaux de secrétariat et des salles de réunions où sont accueillis chaque année plus de 10.000 utilisateurs.

Terminons par un lieu commun en rappelant que même dans un pays à centralisation forte, le sport repose sur les collectivités territoriales. Ainsi, en France, les lois de décentralisation ont accentué ce phénomène et désormais chaque commune, département, région et maintenant établissement public de coopération intercommunal mobilise des crédits pour développer des politiques sportives.

Ces politiques sont certes inégales mais sont toutes au service du développement de la pratique sportive ou de politiques transversales telles que l'éducation, la citoyenneté, l'insertion, le loisir, l'économie, la communication.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	92,14
ETP (presté)	90,75

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	75.573,49	51.479,13	45.944,14
Transfert	295.573,28	339.531,97	332.832,30
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	371.146,77	391.011,09	378.776,44
DÉPENSES			
Personnel	3.451.038,88	3.542.011,67	3.825.419,87
Fonctionnement	595.866,82	684.895,34	739.270,28
Transfert	1.610.027,71	1.562.116,98	1.605.961,97
Dette	1.502.697,69	1.479.257,92	1.395.693,02
TOTAL	7.159.631,10	7.268.281,91	7.566.345,13

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	140.240,00	0,00	1.067.199,06
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	90.870,00
TOTAL	140.240,00	0,00	1.158.069,06
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	706.089,78
Investissement	170.950,32	136.234,13	2.225.811,22
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	170.950,32	136.234,13	2.931.901,00

Tourisme

1. DESCRIPTIF

L'Asbl "Fédération du Tourisme de la Province de Liège" (FTPL) a été constituée le 14 avril 1938, à l'initiative du Conseil provincial de Liège et de sa Députation permanente (avec publication au Moniteur Belge du 30 avril 1938). Elle a pour but statutaire de promouvoir le tourisme sous toutes ses formes dans la province de Liège.

La FTPL est donc le bras opérationnel de la Province de Liège en matière de développement touristique.

Par ailleurs, la Province de Liège est, en tout ou en partie, impliquée dans la gestion des sites touristiques suivants : le Domaine provincial de Wégimont, le Centre Nature Botrange, les Domaines Touristiques du Vallon de la Lembrée et Blegny-Mine.

Par rapport à ces sites, ainsi que le Château de Jehay et le Musée de la Vie Wallonne, la volonté de la Province de Liège est, via sa Fédération du Tourisme, d'optimiser leur fonctionnement/développement et d'en assurer une promotion coordonnée. Une étude est actuellement en cours à ce sujet.

En conséquence, à l'exception du Domaine provincial de Wégimont (gestion directe), les activités développées par la Province de Liège dans le secteur du tourisme sont toutes déléguées par celle-ci à des asbl bénéficiant de subside de fonctionnement et de mise à disposition de personnel provincial.

1.1. Importance du Tourisme

Au niveau mondial, la croissance de l'activité touristique figure parmi les phénomènes sociaux les plus remarquables du 20^e siècle. En province de Liège, le tourisme représente quelque 19.000 emplois directs, un chiffre d'affaires de 820 millions € et plus ou moins 4 millions de nuitées. Le secteur représente ainsi 30% du poids économique du tourisme en Wallonie.

Le tourisme est donc sans conteste l'un des pôles du redéploiement économique de la région liégeoise, entourée d'un potentiel de 60 millions de personnes dans un rayon de 300 Km.

C'est dans cet esprit que la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL) travaille à la mise en œuvre de son plan stratégique 2008-2012, dont les objectifs s'intègrent dans le cadre des recommandations de la Région wallonne et du plan marketing international pour la promotion touristique de la Wallonie et de Bruxelles 2006-2016 (KPMG).

L'objectif prioritaire est de maximaliser l'impact économique du secteur touristique en province de Liège (c'est-à-dire augmenter les recettes touristiques, les retombées directes et indirectes sur l'économie locale, le volume de l'emploi...) et ce, notamment, par le développement du tourisme de séjour.

Pour atteindre cet objectif, l'action de la FTPL, en étroite collaboration avec les 11 Maisons du Tourisme de la Province de Liège, se concentre sur les axes prioritaires suivants :

- Positionnement de la province comme destination touristique de choix (campagnes de notoriété) ;
- Communication articulée autour de 5 points de chute (Liège, Spa, Huy, Malmedy, Aywaille) bénéficiant déjà d'une bonne notoriété touristique. A chaque point de chute, a été associée une zone de rayonnement englobant de 1 à 3 Maisons du Tourisme ;
- Priorisation de l'offre (en vue d'améliorer la lisibilité et ainsi d'accélérer le processus décisionnel du touriste) : mise en évidence des attractions-phares, associées à des thématiques porteuses, à savoir essentiellement : Nature – Culture – Détente et loisirs (wellness compris) – Special kids (produits familiaux) ;
- Développement du tourisme fluvial (étude en cours) ;
- Développement du tourisme d'affaires ;
- Prise en compte de publics spécifiques (PMR – Etudiants) ;
- Adaptation des outils de communication : recours intensif aux NTIC ;
- Commercialisation de produits structurés

Les habitudes en matière de voyages ont changé : les gens souhaitent voyager moins loin, plus souvent et moins longtemps. Cette nouvelle tendance a favorisé le développement des courts séjours, un créneau dans lequel la Province de Liège possède une offre très abondante et diversifiée. Afin de faciliter encore le choix du visiteur, en lui proposant des formules « all-in », la FTPL et le secteur privé (agences de voyages) collaborent activement, depuis maintenant deux ans, à l'élaboration, la mise en marché et la promotion de ces produits structurés. A cet effet, un département spécifique, intitulé Wal'Incoming, a vu le jour et la volonté de la Province de Liège est de développer au maximum cette structure.

Une telle mise en marché requiert une très bonne connaissance de l'offre touristique de l'ensemble de la province, ainsi qu'une démarche commerciale auprès de prestataires peu – voire pas du tout – sensibilisés à l'intérêt de ce processus de vente.

La FTPL, de par sa notoriété et sa proximité avec l'ensemble des acteurs touristiques, publics et privés (exploitants d'établissements d'hébergement, d'attractions touristiques, etc.), semble dès lors la mieux positionnée pour initier et développer le concept de tourisme réceptif.

A l'instar des Départements français, l'échelon provincial est ainsi de toute évidence le plus approprié en matière de développement touristique et de rationalisation/fédération des structures, dont notamment les Maisons du Tourisme, Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiative.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	164,61
ETP (presté)	158,59

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	933.193,24	954.422,12	998.607,12
Transfert	221.394,37	203.207,47	188.961,32
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	1.154.587,61	1.157.629,59	1.187.568,44
DÉPENSES			
Personnel	8.305.440,97	8.327.352,96	8.431.976,56
Fonctionnement	937.813,83	1.028.775,60	1.021.402,20
Transfert	2.499.949,35 (247.893,00)	2.513.978,14 (247.893,00)	2.624.775,55 (247.893,00)
Dette	1.726.702,90	1.761.410,34	1.696.738,52
TOTAL	13.469.907,05 (247.893,00)	13.631.517,04 (247.893,00)	13.774.892,83 (247.893,00)

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	48.099,49	0,00	104.665,88
Investissement	0,00	0,00	200,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	48.099,49	0,00	104.865,88
DÉPENSES			
Transfert	500.000,00	500.000,00	450.000,00
Investissement	262.395,17	635.140,41	227.842,56
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	762.395,17	1.135.140,41	677.842,56

Voiries et cours d'eau

1. DESCRIPTIF

1.1. Voiries

Par Décret du 12 février 2004, le Gouvernement wallon a décidé de transférer la gestion des routes provinciales au Ministère de la Région wallonne, aujourd'hui devenu Service public de Wallonie.

Depuis lors, aucun arrêté d'application n'est venu concrétiser ce transfert de compétence. La Province de Liège continue donc à gérer 17km de voiries réparties en deux secteurs distincts situés à Hannut (5km) et entre Bassenge et Ans (12km).

Le réseau routier provincial en Province de Liège ne représente plus, au vu de sa faible importance, un enjeu stratégique en termes de mobilité.

A titre de comparaison, les autres provinces totalisent un kilométrage bien plus conséquent ; la Province du Brabant wallon, 48 kilomètres, la Province de Namur, 75 kilomètres et les Provinces du Luxembourg et du Hainaut, respectivement 275 et 280 kilomètres.

Le Service technique provincial est chargé de l'entretien et de la gestion journalière des réseaux routiers. Il assure également les entretiens hivernaux (déblaiement, épandage) et estivaux (marquage, fauchage, ...).

Depuis l'approbation du Décret transmettant cette compétence vers le Gouvernement wallon, la Province de Liège a maintenu un budget permettant de réaliser uniquement des travaux d'entretien et de maintenance de ces voiries afin d'assurer la sécurité.

Depuis 2009, le Collège provincial a décidé de consacrer à nouveau des moyens financiers pour améliorer l'état de ces voiries et sécuriser les usagers faibles et les automobilistes. Ainsi, un budget de près de 250.000 € sera dédié à ces travaux en 2011.

Différents travaux seront réalisés sur les secteurs de Hannut et Ans-Glons pour augmenter la sécurité et réduire la vitesse des automobilistes peu respectueux du code de la route, mettre en œuvre des trottoirs ou revoir certains revêtements.

Le Collège provincial s'est par ailleurs associé à la démarche de l'Association des Provinces wallonnes afin de permettre de céder définitivement ces deux routes au Service public de Wallonie. Il a également proposé aux communes traversées par les routes provinciales de céder, suivant des modalités à convenir, certains tronçons. Cette initiative a reçu un accueil favorable auprès des communes de Hannut et de Bassenge.

1.2. Cours d'eau

Les Provinces ont la compétence directe depuis 1967 sur les cours d'eau de 2ème catégorie. Celle-ci représente en province de Liège 1.036 kilomètres de ruisseaux pour lesquels XXXX services y assure un bon écoulement des eaux. Ce département rend des avis en matière de permis d'urbanisme, de lotir et de travaux et assiste par ailleurs les communes dans la gestion des ruisseaux de 3ème catégorie, soit près de 956 kilomètres en province de Liège.

Le décret du 24 février 2004 sur la répartition des compétences prévoit le transfert de cette compétence vers le Service Public de Wallonie. En l'absence des arrêtés d'applications ce transfert n'a pas été suivi d'effet.

Les agents du Service technique provincial ont acquis depuis maintenant de nombreuses une expérience aujourd'hui reconnue par les communes et tous les acteurs de terrain que sont les associations de pêcheurs, les contrats rivières,...

Aujourd'hui, les interventions réalisées par le Service technique provincial intègrent les nouvelles technologies en matière de gestion des cours d'eau permettant ainsi de protéger et de développer la faune et la flore et ainsi s'inscrire dans la protection de la biodiversité.

Les réflexions en matière de gestion des cours d'eau imposées par les Communautés européennes imposent à ce jour de travailler sur des entités cohérentes que sont les bassins hydrographiques.

2. DONNÉES CHIFFRÉES

2.1. Données en personnel (2009)

ETP (contrat)	16,96
ETP (presté)	16,37

2.2. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	78.261,59	95.024,61	74.830,56
Transfert	0,00	1.009,15	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	78.261,59	96.033,76	74.830,56
DÉPENSES			
Personnel	812.947,36	779.693,67	792.022,49
Fonctionnement	796.457,61	896.749,78	694.208,51
Transfert	15.142,24	17.663,37	15.288,95
Dette	894.508,47	833.749,45	791.741,67
TOTAL	2.519.055,67	2.527.856,27	2.293.261,62

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	193.816,00	50.037,00	75.694,20
Investissement	0,00	94.540,00	22,39
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	193.816,00	144.577,00	75.716,59
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	148.778,34	437.296,91	371.399,54
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	148.778,34	437.296,91	371.399,54

Activités générales

1. CULTES ET LAÏCITÉ

1.1. Descriptif

La loi du 21 juin 2002 relative au Conseil central des communautés philosophiques non confessionnelles de Belgique, aux délégués et aux Etablissements chargés de la gestion des intérêts matériels et financiers des communautés philosophiques non confessionnelles reconnues impose l'intervention de la province dans les charges, visées à l'article 27, de l'Etablissement en cas d'insuffisance de ses revenus.

L'intervention a atteint un montant de 902.363 € en 2009 et représente pratiquement la totalité des recettes de l'Etablissement d'Assistance morale de Liège.

Les cultes islamique et orthodoxe, reconnus respectivement en 1974 et en 1985 par modification de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, sont organisés sur base provinciale et non pas communale. Cela implique que la double intervention communale (prise en charge du déficit éventuel et du logement) incombe aux provinces.

Actuellement, les interventions provinciales sont encore limitées car les deux budgets approuvés actuellement par le Collège provincial ne prévoient encore aucune intervention financière pour ce qui concerne le culte musulman tandis que pour le culte orthodoxe, seule une intervention de la Province de Liège d'un montant de 5.500 € a été sollicitée par une fabrique d'église.

Il faut néanmoins s'attendre à une croissance exponentielle des interventions et plus particulièrement pour ce qui concerne le culte musulman.

La compétence provinciale en matière de subsidiation obligatoire des cultes et de la laïcité découle d'obligations légales qui n'ont jamais fait l'objet d'aucune intervention compensatoire de la part du pouvoir législatif ayant imposé ces charges aux provinces.

Cette compétence devrait être reprise par la Région ou du moins faire l'objet de « compensations » financières, ce qui n'est pas le cas actuellement.

1.2. Données chiffrées

A. Données en personnel (2009)

ETP 0

B. Données financières (au départ des comptes budgétaires 2007 à 2009)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestation	0,00	0,00	0,00
Transfert	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Personnel	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	29.505,82	31.308,64	31.902,98
Transfert	874.848,93	953.468,46	992.878,09
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	904.354,75	984.777,09	1.024.781,07

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES			
Transfert	0,00	0,00	0,00
Investissement	0,00	0,00	0,00
Dette	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00

Chapitre 4

Rapport de la province de Luxembourg



Notice méthodologique

Nous avons jugé opportun de livrer ici une courte notice relative à la méthodologie employée pour la réalisation de ce travail, en en précisant les grandes lignes :

- Le travail a été effectué en tenant compte des instructions qui ont été dégagées lors de la réunion tenue au siège de l'A.P.W., le 2 décembre 2011, en présence du Professeur Christian Behrendt.
- En ce qui concerne les données financières, nous avons travaillé au départ des comptes budgétaires lesquels reflètent, par nature, la réalité des mouvements financiers.
- Afin d'isoler les montants à affecter aux différentes catégories prédéfinies (18), nous nous sommes basés sur les codes fonctionnels des articles budgétaires, le code fonctionnel constituant, précisément, dans la structure d'un article budgétaire, l'indication du domaine d'activité.
- Pour certaines fonctions, les totaux par fonction ont pu être repris tels quels. Ce fut le cas pour l'Agriculture, le Tourisme, l'Environnement, le Logement et le Patrimoine classé.
- Dans d'autres cas, il s'est avéré nécessaire de totaliser certaines fonctions afin de cadrer avec les catégories telles que définies pour les besoins du travail. Ce fut le cas pour la Culture, l'Economie, l'Enseignement, la Formation, la Jeunesse, les Relations extérieures, la Santé, la Sécurité, le Social et la politique de Soutien aux Communes.
- Dans d'autre cas enfin, il nous a fallu « éclater » certaines fonctions budgétaires et les répartir au sein des différentes catégories de référence. Ce fut le cas notamment pour le volet « PMS-PSE », où nous avons affecté 50% des recettes et dépenses liées au fonctionnement des Centres de Santé, l'autre moitié ayant été affectée au pôle « Santé » en général. Ce fut le cas également pour le Sport, repris initialement dans le budget du Service de la Diffusion et de l'Animation Culturelles, dont nous avons extrait la part relative au Sport, soit 15% (il s'agit bien évidemment d'une moyenne) du budget de ce Service. Ce fut le cas enfin pour le Département des Services techniques, dont 10% du budget ont été versés dans la catégorie « Voiries et Cours d'Eau » et 47% dans la rubrique « Soutien aux Communes ».

- En ce qui concerne l'Enseignement, il n'a pas été tenu compte, ni en recettes ni en dépenses, des subventions-traitements en provenance de la Communauté française.

- Dans les 18 catégories et pour les 3 exercices budgétaires de référence, les recettes et dépenses ont été ventilées, au service ordinaire, en tenant compte des différents types de recettes (prestations, transferts et dette) et de dépenses (personnel, fonctionnement, transferts et dette). Au service extraordinaire, cet exercice a été réalisé uniquement pour les dépenses (transferts, investissements et dette).
- Nous avons enfin prévu un certain nombre d'annexes, présentées à titre documentaire et devant permettre, le cas échéant, de servir de « ligne de contrôle », à savoir :
 - un tableau reprenant, pour chacun des exercices de référence, les « grands totaux » afférents à l'exercice budgétaire, ventilées par catégories de recettes ou de dépenses (pour l'ordinaire) et par catégories de dépenses (pour l'extraordinaire) ;
 - un tableau isolant les données relatives aux Cultes et à la Laïcité ;
 - un tableau reprenant, pour chacun des exercices de référence, les recettes et dépenses (uniquement les dépenses à l'extraordinaire) relatives aux fonctions qui n'entrent dans aucune des 18 catégories de référence, soit, globalement, tout ce qui relève de l'Administration générale de l'Institution, principalement les Services transversaux tels que le Service des Greffes, la D.R.H., la Recette provinciale, le S.I.P.P., la Direction des Marchés Publics du Fonctionnement et du Patrimoine ou encore la Direction du Budget ;
 - un tableau indiquant, pour chacun des trois exercices budgétaires, les mouvements, droits nets (recettes) et engagements (dépenses) concernant les exercices antérieurs.

Agriculture

- Par une mise à disposition de personnel, la Province permet au Centre de gestion de l'Asbl SPIGVA (Service Provincial d'Information, de Gestion et de Vulgarisation Agricole) d'assurer le suivi de 725 comptabilités agricoles, tout en assurant aux agriculteurs concernés une aide concrète à la gestion et à la prise de décision ; elle leur propose également, dans le même esprit, un Service de remplacement.
- La Province soutient le Centre d'Economie Rurale à Marloie, fondation d'utilité publique, dans le développement de ses actions de recherche tout en maintenant une division agri-développement (soutenue largement par la Région Wallonne), qui permet de venir en aide aux agriculteurs dans des problématiques concrètes, comme par exemple l'agriculture biologique (mise en place d'un call center, information sur les contraintes environnementales par exemple).
- La Province a innové dans la problématique nouvelle du permis de conduire un tracteur agricole, rendu obligatoire par des dispositions fédérales. Vu l'étendue du territoire, aucune structure privée n'assure de formation pratique en la matière. Aussi, pour la troisième année consécutive, l'institution provinciale va financer à concurrence de 10.000 euros l'initiative de la Fédération des Jeunes Agriculteurs, qui permet aux jeunes (candidats) agriculteurs de disposer de la formation nécessaire préalablement à l'examen.
- Le Centre de Michamps, en plus de son rôle de promotion et de vulgarisation, s'est quant à lui spécialisé dans des activités analytiques : fourrages et aliments pour animaux, matières organiques, amendements et engrais, sols, eaux, produits agroalimentaires, ...
- Au-delà d'opérations telles que « Fermes fleuries » ou « Agricharmes », la Province de Luxembourg participe activement aux manifestations de promotion de l'agriculture.
- Un soutien concret à la filière agricole se concrétise également au travers de la création et du soutien à des Asbl telles que « Défense des producteurs laitiers » ou le « Fonds des calamités », ou encore au travers de subventions spécifiques.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 65 agents
2008 : 59 agents
2009 : 61 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	164.904	731.815	733.834
- Transferts	24.435	7.500	7.259
- Dette	49.707	49.904	38.091
TOTAL :	239.046	789.219	779.184
DÉPENSES			
- Personnel	2.759.703	2.781.473	2.978.093
- Fonctionnement	275.569	338.898	332.099
- Transferts	917.249	1.039.534	1.008.049
- Dette	1.067.405	1.117.132	1.031.484
TOTAL :	5.019.926	5.277.037	5.349.725

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	224.336	895.911	300.000
- Investissements	744.813	38.620	49.303
- Dette	---	---	---
TOTAL :	969.149	934.531	349.303

Centres P.M.S. et P.S.E.

- Service de Promotion de la Santé à l'École (PSE) : une mission de la Communauté française confiée à notre Province en tant que pouvoir organisateur. Tout comme avant, nos élèves bénéficieront toujours d'un dépistage précoce de toute pathologie physiologique et/ou troubles du développement. La Province donne ainsi accès à une véritable médecine préventive pour tous.

Quelles sont les missions accomplies par les équipes des Centres de Santé ?

- les bilans individuels de santé : dépistage des troubles sensoriels, des troubles de la statique, etc ... ;
- la prophylaxie des maladies transmissibles (méningite, promotion de la vaccination, lutte contre la tuberculose) ;
- la récolte des données épidémiologiques en diverses matières (obésité, vaccination, allergies, pédiculose, etc ...) ;
- la promotion de la santé dans les écoles ;
- la promotion de la santé grand public.

Sans le pouvoir organisateur, les missions PSE ne pourraient être assurées dans leur ensemble avec la même qualité et de manière efficiente sur tout le territoire : huit Centres de Santé et leurs équipes, répartis sur tout le territoire provincial, afin de garantir un service de proximité adapté à notre population scolaire sous tutelle de 47.000 élèves, dont 39% fréquentent des établissements relevant de l'enseignement communal subventionné.

- La Province de Luxembourg, en revanche, n'organise ni ne gère de Centre Psycho-Médico-Social, domaine réservé à la Communauté française ou à l'Enseignement libre subventionné.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 19 agents
2008 : 15 agents
2009 : 16 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	47.498	48.776	43.474
- Transferts	512.999	497.375	546.956
- Dette	571	---	---
TOTAL :	561.068	546.151	590.430
DÉPENSES			
- Personnel	879.011	889.166	965.314
- Fonctionnement	87.213	106.246	41.345
- Transferts	---	---	---
- Dette	---	---	---
TOTAL :	966.224	995.412	1.006.659

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	---	---
- Investissements	64.308	63.033	14.969
- Dette	---	---	---
TOTAL :	64.308	63.033	14.969

Culture

- Le Service de prêt de matériel culturel et sportif proposé aux organisateurs de manifestations ou d'événements sur le terrain luxembourgeois est un service unique, conçu et financé par la Province. Ce service est utilisé tant par les structures professionnelles que par les associations d'amateurs. Il est particulièrement apprécié dans une province rurale qui souffre encore d'équipements culturels et sportifs largement insuffisants.
- Acteur et partenaire du développement culturel, le Service de la Diffusion et de l'Animation Culturelles se place au service de tous les opérateurs culturels de la province, au travers du soutien qu'il leur apporte dans la réalisation de leurs projets : aides services, prêt de matériel, impression de supports promotionnels, mise à disposition de locaux ou de personnel, intervention financière, ... Ce Service provincial assure aussi la promotion de la culture au travers d'actions, ponctuelles ou récurrentes, au travers aussi d'une politique d'aide et de soutien à différents secteurs de la vie culturelles : promotion de la pratique théâtrale amateur, aide aux fanfares et harmonies, aide à la diffusion des musiques amplifiées, arts plastiques et métiers d'art, promotion des jeunes talents, ... Le Service met enfin en œuvre toute une série d'initiatives propres, telles que des expositions thématiques ou la publication d'ouvrages.
- L'apport financier de la Province, qui contribue à la circulation de spectacles de qualité sur tout le territoire (Tournées « Art et Vie ») complète l'intervention de la Communauté française, insuffisante en la matière. Ce créneau est essentiel en ce qu'il permet à la Province de Luxembourg d'offrir à ses habitants la possibilité d'assister à des spectacles en des endroits relativement proches de leur domicile.
- Le soutien financier de la Province aux structures culturelles agréées par la Communauté française : les Centres culturels locaux et régionaux, les bibliothèques locales reconnues, les universités du troisième âge, les maisons de jeunes, les centres d'expression et de créativité, les contrats de pays. Autant de domaines dans lesquels les dotations de la Communauté française sont très insuffisantes par rapport aux missions dévolues à ces structures dans un cadre rural tel que celui de notre province.
- La création de l'agenda culturel et du site « Au fait » pour promouvoir la vie culturelle dans la province. Ce site cible les organisateurs de manifestations et les usagers désireux d'être informés sur les offres d'activités culturelles dans la province.
- Trois grandes initiatives mises en œuvre au bénéfice de notre population au niveau des Bibliothèque et Ludothèque provinciales, essentiellement au service des Communes, et qui n'auraient pas pu voir le jour sans l'intervention primordiale de la Province :
 1. l'organisation, la structuration et la gestion d'un catalogue informatisé en ligne, doublé d'un site internet, en vue d'améliorer le prêt et la circulation des documents et des jeux (19 communes sont concernées, ce qui représente 33 sites d'implantation de bibliothèques locales) ;
 2. les dépôts d'appoint de collections de livres (31 communes, 53 dépôts) et de jeux (22 communes, 22 dépôts), complétés par le prêt interbibliothèque, le tout reposant sur l'organisation d'une navette circulant chaque semaine entre les institutions locales ;
 3. le service décentralisé du bibliobus provincial : 70 haltes par mois organisées dans 19 communes.

- Par l'octroi d'une aide technique, administrative et promotionnelle aux artistes et organisateurs de festivals, le Miroir des Festivals contribue au développement des événements de tous types, basés sur le territoire provincial. Dans ce cadre, ce service – non subventionné – s'occupe de la gestion globalisée des demandes (subsidés Art et Vie, prêt de matériel, impression d'affiches ...) et reste un précieux soutien en termes de démarches administratives pour les demandeurs.
- Au-delà de sa mission première de sauvegarde et de mise en valeur des collections, le « Musée de la Vie Rurale en Wallonie » assure régulièrement des animations sur site et développe, tout au long de l'année, une politique de diffusion pédagogique (visites de groupes scolaires, publications d'ouvrages, ...). Le site accueille en outre, annuellement et l'espace d'un week-end, l'opération « Mai Li Mai Lo », une vaste action de promotion de l'offre culturelle, toutes disciplines confondues, disponible sur le territoire provincial.
- Le Musée Archéologique d'Arlon, outre la richesse de ses collections, se veut également un lieu d'expositions temporaires, permettant à la fois au public de porter un autre regard sur les collections et la promotion d'artistes.
- Le Service du Livre Luxembourgeois, au travers d'activités diverses (animations, participation à des salons et expositions) se veut un outil de promotion des auteurs luxembourgeois et, partant, d'un patrimoine immatériel particulièrement dense.
- La promotion du cinéma est illustrée à travers l'adhésion et la collaboration de la Province de Luxembourg à l'Asbl « CLAP », bureau d'accueil de tournages.
- Par la mise à disposition de personnel, de locaux et de matériel, la Province contribue aussi largement au succès du « Juillet Musical de Saint-Hubert », le prestigieux festival de musique classique organisé sous l'égide du Festival de Wallonie.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 65 agents
2008 : 82 agents
2009 : 80 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	478.928	421.407	409.398
- Transferts	567.287	521.975	519.495
- Dette	---	---	---
TOTAL :	1.046.215	943.382	928.893
DÉPENSES			
- Personnel	4.233.300	4.261.516	4.512.983
- Fonctionnement	801.044	597.043	531.224
- Transferts	277.103	395.981	374.357
- Dette	543.082	640.348	217.210
TOTAL :	5.853.529	5.894.888	5.635.774

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	124.343	---	---
- Investissements	1.195.831	1.138.804	1.984.548
- Dette	---	---	---
TOTAL :	1.320.174	1.138.804	1.984.548

Economie

- La Province est l'actionnaire de référence d'IDELUX, l'Intercommunale luxembourgeoise de développement économique. Elle a de surcroît assuré la constitution d'un fonds d'expansion économique, dont elle assume annuellement la moitié du financement. Elle a aussi prévu à son budget 2011 une provision de 800.000 euros supplémentaires pour intervenir au besoin dans le capital de nos intercommunales.
- La Direction provinciale de l'Economie a pour objectifs de connaître et faire connaître les entreprises implantées sur le territoire provincial, d'observer et d'analyser l'évolution de l'économie du territoire et de créer l'impulsion pour le développement de nouveaux créneaux de croissance économique, en soutenant l'innovation, l'exploration et l'exploitation de nouvelles ressources. Elle organise des visites d'entreprises, publie un baromètre socio-économique trimestriel, participe à diverses instances existant au niveau de la Grande Région et participe, notamment, à la rédaction de la revue « Entreprendre Aujourd'hui », éditée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg Belge.
- La Province a pris l'initiative d'inviter la Chambre de Commerce à recruter, avec un financement provincial, deux chargés de relation, permettant ainsi aux TPE-PME (soit l'essentiel de nos entreprises) de bénéficier d'un encadrement personnalisé et qui assure le transfert d'informations à tout le réseau d'organismes spécialisés.
- La Province a initié et coordonne l'organisation des « Rendez-vous avec l'Emploi », avec le Forem, la CCILB et le CSEF. En 2010, 2.285 demandeurs d'emploi ont ainsi bénéficié de cette organisation, répartie dans 4 endroits de la province.
- Les aides aux entreprises développées par la Province (accompagnement, débouchés extérieurs, contre-garantie, innovation) sont toutes complémentaires aux mécanismes déployés par la Région Wallonne. Elle sont régulièrement saluées par les entreprises comme un soutien très apprécié en complémentarité de celui assuré par la Région.
- Confrontée au problème de la déforestation et à un enrésinement trop important du territoire entraînant des acidités trop importantes des sols et des sources, la Province s'est montrée avant-gardiste en créant une prime à la replantation de feuillus. Le succès et l'intérêt de l'opération fut tel que la Région Wallonne a repris à son compte ce type d'aide à destination des propriétaires forestiers.
- Au lendemain des grandes tempêtes de 1990, des milliers de mètres cubes de bois sont à exploiter et, surtout, doivent être traités pour éviter, avec le printemps qui arrive, l'attaque des insectes et la perte d'une quantité considérable de bois. La Province, bien avant le privé et même les aides wallonnes, a décidé d'investir dans des parcs de stockage et d'arrosage des bois, notamment pour stocker et préserver ainsi des milliers de mètres cubes dans les communes, leur garantissant ainsi un maximum de revenus tirés de la vente du bois. Sans la Province, les communes auraient essuyé des pertes considérables.
- Lorsqu'une des entreprises les plus importantes de la province, *La Cellulose des Ardennes*, tombe en faillite, à la veille de l'hiver, et se retrouve sans permis d'exploiter, le risque était grand de ne jamais redémarrer l'activité. L'hiver arrivant, cette installation d'industrie lourde risquait d'être détruite par le gel. La Province et l'Intercommunale Idélux décident d'investir, entraînant avec eux la Région Wallonne, et se proposent de reprendre momentanément l'entreprise et à l'exploiter pendant plusieurs mois. Sans la Province, cette entreprise employant une centaine de personnes n'existerait peut-être plus.

- L'Économie sociale et citoyenne : en ce domaine, la Province se positionne comme le moteur et l'organisateur de toutes les actions générales, transversales et de mise en réseau des entreprises du secteur et se propose de jeter des ponts entre ces entreprises et celles relevant de l'économie traditionnelle. La Province poursuit également l'actualisation d'un répertoire des entreprises du secteur présentes sur son territoire.
- Les Ressources naturelles : la promotion des ressources naturelles (bois, pierre, ...) est confiée, sur base d'un contrat de gestion, à l'Asbl RND-Valbois (Ressources Naturelles Développement – Valbois). Une réflexion continue y est menée sur les outils à concevoir pour des actions ciblées et efficaces de promotion, notamment pour sensibiliser les maîtres d'œuvre aux dispositions à prendre en matière de cahiers des charges et d'éviter ainsi d'ouvrir les marchés trop largement aux matériaux de constructions importés.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 27 agents
2008 : 22 agents
2009 : 22 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	35.409	20.189	2.302
- Transferts	147.608	187.731	27.596
- Dette	304.772	250.880	240.668
TOTAL :	487.789	458.800	270.566
DÉPENSES			
- Personnel	924.818	813.689	805.214
- Fonctionnement	445.563	549.512	402.193
- Transferts	971.976	1.728.116	1.645.779
- Dette	1.187.454	1.017.720	940.281
TOTAL :	3.529.811	4.109.037	3.793.467

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	178.338	961.098	221.911
- Investissements	123.816	153.848	29.369
- Dette	---	4.650	---
TOTAL :	302.154	1.119.596	251.280

Enseignement

- L'accueil de jeunes handicapés (enfants et adolescents) et le soutien aux familles concernées, via les Services Résidentiels pour Jeunes, le Service d'Aide précoce et le Service d'Aide à l'Intégration, constituent clairement un axe prioritaire pour notre action provinciale. Ces institutions et services, insuffisamment subsidiés par la Région wallonne (60% en moyenne), seraient difficilement viables sans les apports provinciaux. Sans compter le volet « entretien » de ces infrastructures ...
- La Province de Luxembourg, qui ne propose en tant que Pouvoir Organisateur ni Haute Ecole ni aucun établissement d'enseignement général, a voulu privilégier dans sa démarche, au travers de ses quatre établissements d'enseignement spécialisé, une approche embrassant les aspects pédagogique et éducatif, en lien étroit avec une dimension sociale, qui se veut prioritaire.
- Conforme à la vocation forestière du Domaine provincial de Mirwart, le Centre de Découverte de la Nature propose aux étudiants des options scientifiques du cycle supérieur de l'enseignement secondaire des stages qui leur permettent d'approcher, en immersion, un environnement riche d'enseignements. Il répond ainsi à une demande des professeurs de sciences naturelles, qui déplorent un manque de sciences appliquées dans les programmes officiels. Les stagiaires sont hébergés au Centre d'Hébergement et de Loisirs, qui leur propose, outre le gîte et le couvert, tout un éventail d'animations diverses.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 185 agents
2008 : 191 agents
2009 : 185 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	578.262	636.174	634.015
- Transferts	4.595.199	4.835.864	4.873.868
- Dette	23.603	21.260	18.871
TOTAL :	5.197.064	5.493.298	5.526.754
DÉPENSES			
- Personnel	7.545.427	8.039.667	8.778.428
- Fonctionnement	1.532.296	1.695.959	1.525.555
- Transferts	352.090	480.813	372.788
- Dette	1.026.725	1.162.401	1.050.727
TOTAL :	10.456.538	11.378.840	11.727.498

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	---	787
- Investissements	2.368.101	668.982	1.219.686
- Dette	---	10.780	---
TOTAL :	2.368.101	679.762	1.220.473

Remarque:

Il n'est pas tenu compte, dans les chiffres ci-dessus, des subventions-traitements de la Communauté française.

Environnement

1. ETUDE STRATÉGIQUE D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉOLIEN.

Fin de l'année 2009, en concertation avec les pouvoirs locaux, la Province de Luxembourg a créé le Groupement d'Acteurs Provinciaux de Planification des Energies Renouvelables (GAPPER). Dans un premier temps, l'attention du groupe de travail s'est portée sur le secteur éolien en raison des pressions dont ce dernier faisait l'objet. Un travail de réflexion concerté a conduit à la réalisation d'une étude stratégique d'aménagement de l'éolien en province de Luxembourg. Cet ouvrage, rendu public dès juin 2010, constitue avant tout un outil d'aide à la décision pour tout un chacun qui s'intéresse au sujet, qu'il s'agisse de communes, d'associations en faveur de l'environnement, de promoteurs éoliens ou encore de simples citoyens. Depuis sa publication, l'étude est très souvent citée comme référence par rapport aux projets en cours ou à venir. Précisons enfin qu'elle a beaucoup inspiré la Région wallonne dans le cadre de la réalisation d'une étude d'aménagement sur l'ensemble de son territoire.

2. SENSIBILISATION DES PUBLICS PRÉCARISÉS ET FORMATION DES ACTEURS SOCIAUX AUX ÉCONOMIES D'ÉNERGIE.

Née en 2008 au sein de la Grappe Environnement de la dynamique Luxembourg 2010, l'idée de sensibiliser les publics précarisés aux économies d'énergie s'est progressivement étendue à l'ensemble du territoire provincial via la création de petits groupes depuis Athus à Barvaux en passant par Libramont. C'est sur base d'un engagement volontaire de publics fragilisés que des groupes d'une douzaine de personnes se sont mis en place. Encadrés par un agent provincial coordinateur de projet, une personne ressource des Equipes Populaires, et en partenariat avec le guichet de l'énergie de Libramont, les groupes formés bénéficient de séances d'information et de conseils pratiques pour diminuer au maximum leurs consommations énergétiques en intégrant des comportements responsables. Au fil du temps, le projet a mûri et va très prochainement déboucher sur la formation des acteurs sociaux, ce qui constitue un autre potentiel important d'utilisation rationnelle de l'énergie dans le secteur.

3. LE BENJAMIN EN ENVIRONNEMENT.

Lancé en octobre 2009 en partenariat avec 29 associations d'éducation relative à l'environnement, le projet du Benjamin en environnement a pour objectif d'initier auprès des enfants dès le plus jeune âge un comportement d'éco-citoyen. L'école, lieu de vie et d'apprentissage en collectivité, est en effet un formidable laboratoire pour questionner, expérimenter et s'appropriier les bases d'un comportement plus respectueux de l'environnement. Le projet se veut avant tout mobilisateur car la participation se fait uniquement sur base d'une demande d'une école située sur le territoire provincial. Elle peut ainsi s'inscrire en choisissant une thématique parmi les 6 proposées : les déchets, l'eau, la nature et la biodiversité, l'alimentation durable, la mobilité et l'énergie en suivant les différentes étapes d'une méthodologie prédéfinie basée sur le principe de l'amélioration continue. Afin d'aider les enseignants à chacune des étapes, une coordinatrice, engagée spécifiquement pour le projet au sein de

l'administration provinciale, les accompagne dans la démarche et met à leur disposition le guide du Benjamin en environnement, compilant un ensemble de ressources.

La Cellule provinciale du Développement Durable se veut toujours au service des citoyens et des structures locales. Elle propose au grand public des aides, financières ou autres, et s'investit dans une démarche de réflexion permanente : participation au projet « Echel » (Economisons l'énergie dans les bâtiments d'habitation existants de la province de Luxembourg), organisation de « La semaine universitaire luxembourgeoise de l'environnement », Fonds de réduction du coût global de l'énergie (prêt à 0 % pour des travaux économiseurs d'énergie), prime provinciale en faveur de l'isolation des bâtiments, organisation de conférences et de séminaires, développement d'une politique d'achats publics durables, promotion du covoiturage, contribution au projet « Maya » (protection des abeilles), ...

Enfin, le Domaine provincial de Mirwart (Massif forestier de Saint-Hubert), outre les activités didactiques et touristiques qu'il propose, constitue à lui seul une belle illustration du souci constant de la Province de Luxembourg de défendre et de promouvoir son patrimoine naturel. On y développe, notamment, une importante activité piscicole (truite).

4. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 1 agent
2008 : 1 agent
2009 : 5 agents

5. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	---	---	3.086
- Transferts	31.196	13.815	230.577
- Dette	---	---	---
TOTAL :	31.196	13.815	233.663
DÉPENSES			
- Personnel	42.695	39.342	323.032
- Fonctionnement	6.502	89.052	184.319
- Transferts	28.378	22.910	53.824
- Dette	---	---	---
TOTAL :	77.575	151.304	561.175

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	---	---
- Investissements	---	---	32.269
- Dette	---	---	---
TOTAL :	---	---	32.255

Remarque:

Création de la Cellule du Développement Durable le 1^{er} janvier 2009.

Formation

Par le biais de son Institut Provincial de Formation (I.P.F.), la Province fait montre d'une réelle proactivité en matière d'organisation de formations continuées et R.G.B décentralisées pour les agents des pouvoirs locaux. Certaines thématiques très spécifiques ont été développées, notamment en ce qui concerne les formations destinées aux gardes-champêtres particuliers (chasse et pêche), aux gestionnaires d'accueil extra-scolaire ou aux femmes souhaitant s'impliquer dans la vie politique.

En synergie avec l'Institut des Cadres et de Promotion Sociale, la Province pourrait s'impliquer davantage encore dans le secteur des formations continuées ayant trait aux secteurs social et enseignement. Actuellement, l'ICPS forme des Educateurs spécialisés et des Bibliothécaires.

Parallèlement, le rôle d'ensemblier joué par la Province permet également de fédérer les besoins des administrations locales et, surtout, de les faire bénéficier de son réseau de spécialistes de terrain et de son expertise concernant les problématiques propres au secteur public.

Enfin, l'implantation croissante de ce « Pôle Formation » sur le site de Mirwart (Saint- Hubert) constitue un atout incontestable en matière de décentralisation au sein de notre vaste territoire.

L'Ecole Supérieure de Pédagogie du Luxembourg assure des formations continuées ou complémentaires à l'attention du personnel enseignant du cycle fondamental, tous réseaux confondus. Ces formations constituent un complément non négligeable aux modules préparatoires aux fonctions de direction ou d'inspection dans l'enseignement.

L'Antenne policière provinciale du Luxembourg poursuit quant à elle sa mission de décentralisation des formations destinées aux policiers locaux, sous la tutelle de l'Académie de Police de Namur.

Les formations en sciences administratives, ouvertes à tous les agents de la fonction publique locale et fréquentées majoritairement par des agents issus des Communes, constitue un axe important de notre politique de formation, orientée vers un service public de plus en plus performant.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 4 agents
2008 : 5 agents
2009 : 5 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	81.098	36.016	65.034
- Transferts	45.811	39.983	---
- Dette	---	---	---
TOTAL :	126.909	75.999	65.034
DÉPENSES			
- Personnel	297.098	321.513	386.347
- Fonctionnement	74.144	66.128	102.445
- Transferts	---	---	---
- Dette	---	---	---
TOTAL :	371.242	387.641	488.792

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	---	---
- Investissements	---	1.301	876
- Dette	---	---	---
TOTAL :	---	1.301	876

Jeunesse

- L'action en faveur des plaines de jeux communales à travers l'organisation, en juillet et août de chaque année, de l'opération « une belle journée à ... », se déroule chaque été en un lieu différent de la province de Luxembourg choisi pour son dynamisme, son originalité, son attractivité pour les enfants. Trente journées d'animation et de découverte culturelle ou sportive permettant d'accueillir chaque jour de 40 à 60 enfants sont proposées aux plaines de jeux communales, lesquelles assurent le déplacement des enfants vers le lieu d'élection. La province prend en charge la conception et le financement de l'animation. Près de 35 communes de la province, sur les 44 qu'elle compte, adhèrent à ce programme qui s'est adressé cette année à près de 1.100 enfants.
- La création, en 2003, d'un Conseil Provincial des Jeunes, témoigne de l'attachement et de l'engagement des autorités provinciales envers les citoyens les plus jeunes. Le CPJ entend valoriser l'image et l'engagement de la jeune génération, favoriser son épanouissement et son émancipation à travers notamment une approche in situ de la Démocratie et développer sa capacité et son goût pour le débat d'idées. L'information, la participation et l'expression sont les trois piliers de cet outil pédagogique mis à la disposition de la jeunesse luxembourgeoise.
- Le Service provincial « Starting Block » assure une mission d'accueil et d'éducation de jeunes originaires de la province (arrondissements judiciaires de Neufchâteau et d'Arlon) placés sous mandat judiciaire, pour une période transitoire, avec un taux d'occupation avoisinant les 111 %.
- Les deux Services provinciaux d'Aide en Milieu Ouvert (Arlon et Bastogne), subventionnés par la Communauté française, proposent toute l'année des actions de prévention et d'apprentissage en direction de la jeunesse, en étroite collaboration avec les autorités communales concernées.
- Enfin, le Service de la Diffusion et de l'Animation Culturelles joue, dans le cadre de l'opération annuelle « Place aux Enfants », à l'initiative de la Communauté française, un rôle de relais sur le territoire provincial.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 32 agents
2008 : 31 agents
2009 : 32 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	12.311	8.080	6.277
- Transferts	772.774	891.729	938.302
- Dette	---	---	---
TOTAL :	785.085	899.809	944.579
DÉPENSES			
- Personnel	1.297.098	1.321.513	1.386.348
- Fonctionnement	406.081	567.475	570.705
- Transferts	---	---	4.856
- Dette	14.492	12.487	35.031
TOTAL :	1.717.671	1.901.475	1.996.940

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	1.400	---	---
- Investissements	60.755	85.751	876
- Dette	---	---	---
TOTAL :	62.155	85.751	876

Logement

- A travers notamment la mise à disposition de personnel, la Province de Luxembourg apporte son soutien aux trois Agences Immobilières Sociales présentes sur son territoire.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 1 agent
2008 : 1 agent
2009 : 1 agent

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	8.722	400	300
- Transferts	---	---	---
- Dette	218.623	187.862	165.960
TOTAL :	227.345	188.262	166.260
DÉPENSES			
- Personnel	---	---	---
- Fonctionnement	---	---	---
- Transferts	298.608	368.845	451.888
- Dette	409.123	425.778	347.735
TOTAL :	707.731	794.623	799.623

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	---	---
- Investissements	5.774	2.221	4.010
- Dette	53.523	82.473	35.687
TOTAL :	59.297	84.694	39.697

Patrimoine classé

Outre ses missions d'auteur de projets pour les Pouvoirs locaux (Communes, CPAS, Fabriques d'Eglises,...) dans des domaines aussi variés que la construction ou la rénovation d'Immeubles et les Techniques spéciales y afférentes, les Services Techniques Provinciaux assurent un suivi plus ponctuel et en direct vis-à-vis des autorités locales et du citoyen, notamment en matière de travaux visant la mise en valeur du patrimoine, sa conservation, sa restauration, en particulier les travaux de restauration ayant pour but la mise en valeur de l'architecture typique ou l'adaptation du bâti existant à celle-ci.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 :	13 agents
2008 :	12 agents
2009 :	12 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	---	---	---
- Transferts	---	---	---
- Dette	---	---	---
TOTAL :	---	---	---
DÉPENSES			
- Personnel	---	---	---
- Fonctionnement	3.779	4.009	3.036
- Transferts	---	---	---
- Dette	35.144	28.517	27.601
TOTAL :	38.923	32.526	30.637

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	5.066	110	1.674
- Investissements	555	3	229
- Dette	---	---	---
TOTAL :	5.621	113	1.903

Relations extérieures

- Signature, en 2004, d'un accord bilatéral de partenariat entre le Département du Zou (République du Bénin) et la Province de Luxembourg.
- Signature, en 2006, d'un accord bilatéral de jumelage entre la Province de Luxembourg et la Province du Heilongjiang (République Populaire de Chine).
- Signature, en 2010, d'un accord de partenariat trilatéral entre la Province de Luxembourg, le Département du Zou (Bénin) et la Province du Heilongjiang (République Populaire de Chine).
- Dans le cadre de l'accord de partenariat avec le Département du Zou, la Province de Luxembourg a pris de nombreuses initiatives allant dans le sens du développement du Département et de l'aide à sa population : campagne de collecte de vélos, formation de fonctionnaires des administrations territoriales du Département, organisation d'un séminaire sur le thème de l'intercommunalité, envoi de matériel scolaire et médical, installation d'un réseau informatique à la Commune de Djidja, soutien à un projet de cuniculture, soutien à un projet d'adduction d'eau dans les villages de l'arrondissement de Lissazoume, création d'une « Task Force », chargée de coordonner les actions de développement initiées et portées par les différents opérateurs de la province.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 2 agents
2008 : 2 agents
2009 : 2 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	3.840	52	120
- Transferts	98.603	100.672	173.154
- Dette	---	---	---
TOTAL :	102.443	100.724	173.274
DÉPENSES			
- Personnel	42.054	182.854	205.404
- Fonctionnement	111.679	102.795	174.139
- Transferts	44.047	54.133	69.292
- Dette	7.099	15.089	15.240
TOTAL :	204.879	354.871	464.075

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	---	---
- Investissements	2.752	2.898	1.110
- Dette	---	---	---
TOTAL :	2.752	2.898	1.110

Santé

- On ne peut évidemment passer sous silence le rôle primordial que joue l'Institution provinciale dans le secteur hospitalier. Partenaire des Communes et actionnaire majoritaire de VIVALIA, l'Intercommunale unique de soins hospitaliers en province de Luxembourg (prise en charge de 53% du déficit), la Province se pose en garant de soins de santé de proximité et de qualité, au service de tous les Luxembourgeois. La réforme de l'Aide Médicale Urgente, basée sur une mutualisation des coûts et visant la prise en charge de tous les Luxembourgeois, quelle que soit leur localisation, dans un délai médicalement acceptable, ne pourrait voir le jour sans les moyens financiers considérables apportés par le partenaire provincial. Dans le même ordre d'idée, la Province participe activement aux travaux de la Commission spéciale des actions à mener pour préserver l'activité de médecine générale en milieu rural, ainsi qu'au Comité économique et social de la Grande Région, au sein duquel la Province travaille plus particulièrement sur le « défi démographique » dans notre région.

- Le SAMI-Lux a été créé dans le but d'améliorer la santé des habitants de la province de Luxembourg. Il s'adresse dès lors à l'ensemble de la population de la province.

Le service intervient lorsque le médecin traitant ou spécialiste suppose une influence négative de l'environnement domestique sur la santé de ses patients. Son objectif principal est d'améliorer la qualité de l'environnement intérieur dans les habitations de la province de Luxembourg.

Un investissement dans du matériel de pointe, une équipe qualifiée engagée par l'institution provinciale, au service de la population.

Environ 70 % des personnes ont remarqué une amélioration de leur état de santé quelques mois après la visite du SAMI-Lux.

- Bam Bam : Privilégiant l'adoption d'un mode de vie sain, cette approche novatrice intègre les notions de bien-être et d'estime de soi à l'activité physique et à la nutrition.

L'exposition « A la découverte de Bam Bam » aborde une association de conseils alimentaires, physiques et comportementaux, selon 3 axes essentiels : le développement d'une bonne estime de soi, l'acquisition d'un équilibre nutritionnel et les effets bénéfiques de l'activité physique. Ces thématiques sont déclinées en 3 « escales plaisir » et proposent des animations ludiques et éducatives adaptées aux enfants de 5 à 8 ans, à leur famille et à leurs enseignants.

Une collaboration avec les enseignants et les parents est effectivement nécessaire pour une meilleure intégration des comportements favorables à l'épanouissement des enfants dans leurs divers milieux de vie.

« A la découverte de Bam Bam » est proposée à toutes les communes luxembourgeoises sensibilisées à cette thématique, désireuses de participer à cette action, et sert de porte d'entrée à l'ouverture d'un véritable partenariat avec les communes de la province.

- Tableau de bord de la santé en province de Luxembourg : recueil de données de santé issues du territoire luxembourgeois et permettant une vision de la santé globale des habitants de la province, tout en offrant la possibilité de mettre en évidence une problématique particulière. L'Institution, au travers de ses équipes, et plus particulièrement l'Observatoire de la Santé, a mené un travail sans relâche afin d'assurer la récolte des données, leur interprétation, la synthèse des résultats et leur mise à jour.

- Les cahiers santé :

Encore via l'Observatoire de la Santé, le système d'information sanitaire poursuit les objectifs suivants :

- Evaluer l'état de santé en province de Luxembourg et les problèmes de santé des populations ;
- Evaluer les actions à mener et rendre l'information analysée au tout-public et aux professionnels de la santé de la province.

L'éducation pour la santé poursuit les objectifs suivants :

- Aider la population à choisir un mode de vie sain, à conserver ou augmenter son capital santé,
- Rendre l'information accessible aux divers publics,
- Fournir une aide méthodologique aux projets de promotion de la santé.

C'est pourquoi l'Institution édite périodiquement des cahiers santé afin de garantir à la population une information de qualité ainsi que des conseils sur les différentes problématiques de santé. Une large diffusion est assurée auprès du public via des relais de choix, comme les médecins généralistes, les pharmacies, les communes et autres acteurs de santé ou de citoyenneté.

1. LA SANTÉ MENTALE EN PARTICULIER :

- Sans la Province, aucun hôpital psychiatrique, aucune prise en charge spécialisée de patients psychiatriques, n'auraient vu le jour sur le territoire. Sans cette initiative et cet investissement, les Luxembourgeois n'auraient eu d'autre choix que de se rendre dans d'autres provinces, loin de leur famille, afin de recevoir les soins dont ils avaient besoin.
- La Province a joué un rôle de précurseur dans ce domaine, au travers de ses Services de Santé Mentale, créés en 1977 (consultations gratuites) et des initiatives qui l'entourent, que ce soit sous la forme de clubs de jour pour personne souffrant d'une pathologie mentale lourde ou du Service d'accompagnement à domicile mis en place il y a près de 15 ans déjà.
- Sans la Province, les habitations protégées et la maison de soins psychiatriques n'existeraient pas, comme n'aurait jamais existé le premier service de soins psychiatriques à domicile.
- Le suicide, ce fléau qui touche nombre de nos concitoyens, les jeunes en particulier (première cause de mortalité chez les jeunes de 17 à 25 ans), se doit d'être pris en charge. Là aussi, les Communes sont totalement impuissantes à organiser des actions de prévention et d'accompagnement. C'est donc à l'initiative de la Province que s'est créé un service de prévention et d'accompagnement. C'est à l'initiative de la Province, également, que s'est développé, dans un domaine tout particulièrement sensible, un service d'information et de gestion post traumatique du deuil.

2. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 :	347 agents
2008 :	342 agents
2009 :	115 agents

3. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	13.285.496	14.310.391	111.164
- Transferts	4.805.203	2.759.710	2.008.671
- Dette	2.281.980	2.174.080	2.018.471
TOTAL :	20.372.679	19.244.181	4.138.306
DÉPENSES			
- Personnel	13.955.048	15.508.471	5.070.529
- Fonctionnement	3.636.042	4.182.829	1.064.321
- Transferts	2.620.248	2.119.881	2.495.478
- Dette	5.677.746	6.097.103	4.737.736
TOTAL :	25.889.084	27.908.284	13.368.064

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	---	---
- Investissements	2.038.994	4.391.391	1.478.320
- Dette	---	523.766	---
TOTAL :	2.038.994	4.915.157	1.478.320

Remarque:

Reprise du Centre Universitaire Provincial « La Clairière » (hôpital psychiatrique) de Bertrix par l'Intercommunale Vivalia au 1^{er} janvier 2009.

Sécurité

Dans le domaine de la sécurité civile, en 2009 et 2010, la Province de Luxembourg a investi dans l'achat de véhicules et matériels divers destinés à équiper l'ensemble des Services d'incendie du territoire pour un montant total de 1.225.208 euros, 25% de cet investissement demeurant à charge des Communes, soit une intervention provinciale de 75%.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 1 agent
2008 : 1 agent
2009 : 1 agent

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	---	---	---
- Transferts	---	---	---
- Dette	---	---	---
TOTAL :	---	---	---
DÉPENSES			
- Personnel	---	---	---
- Fonctionnement	3.262	3.847	133.206
- Transferts	27.032	---	31.892
- Dette	---	18.104	7.310
TOTAL :	30.294	21.951	172.408

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	934.342	700.000	---
- Investissements	100.617	1.348.658	841.358
- Dette	---	---	---
TOTAL :	1.034.959	2.048.658	841.358

Social

- Récemment, grâce à une action volontariste et osée, la Province s'est intéressée à la mobilité. Grâce à cette action provinciale, plusieurs projets et services nouveaux sont développés. C'est notamment le cas au niveau du covoiturage, d'initiatives nouvelles en matière de transport PMR et du lancement du projet Locomobile. Sans la Province, ce service de taxi social, étendu aujourd'hui à quelques 21 communes de notre territoire, fédérant CPAS, services et associations, n'aurait peut-être jamais vu le jour.
- Le Conseil consultatif des Aînés et ses différentes commissions : qui d'autre que la Province et son service « Bien vieillir en Province de Luxembourg » peut accompagner, structurer et encadrer les différents conseils communaux constitués en la matière, leur permettre de se rencontrer et être à l'écoute de leurs besoins ?
- La Province est l'échelon de pouvoir idéal (taille critique suffisante) pour créer à l'échelle du territoire provincial un service de volontariat dont l'un des principaux objectifs est de permettre la rencontre de l'offre de candidats volontaires et les demandes des associations en matière de volontariat. Les Communes ne pourraient pas se lancer seules dans une telle initiative.
- La Province a été à l'initiative, au moyen d'incitants financiers mais aussi de par sa vision globale de la politique du logement, de la création de trois Agences Immobilières Sociales parfaitement réparties sur son territoire (43 communes sur 44 y ont adhéré), répondant en cela à l'attente de la plupart des Communes, qui ont d'ailleurs inscrit cette problématique comme une priorité pour le bien de leurs concitoyens.
- En partenariat et en transversalité avec la Cellule Développement Durable et la Région Wallonne, la Province compte poursuivre sa politique sociale. La création d'un Service provincial (reconnaissance comme entité locale) d'un F.R.C.E. (Fonds de réduction du coût global de l'énergie) en est la preuve.
- La Province, par l'intermédiaire de la Direction Handicap et Actions en Milieu Ouvert (DAHMO), aborde depuis de nombreuses années la problématique de la personne handicapée, en s'intéressant plus particulièrement au sort des personnes autistes, sourdes, malvoyantes ou aveugles, dans le cadre d'un travail communautaire. Celui-ci apporte, grâce aux nombreuses collaborations et synergies qui en émergent, des réponses concrètes et adaptées à certaines demandes de la population concernée par le handicap. L'AWIPH (avec laquelle un protocole d'accord a été signé) et la Province de Luxembourg ont mis en place une commission provinciale « HANDICONTACTS » en vue d'assurer l'accompagnement des Communes et de créer un partenariat concernant les personnes en situation de handicap, dans l'optique de favoriser au maximum leur intégration sociale.
- L'action sociale, en province de Luxembourg, c'est aussi toute une série d'actions menées, en propre ou complémentaires aux politiques développées par d'autres niveaux de pouvoir, telles que : « Annoncer la Couleur » (la citoyenneté mondiale et les jeunes), le « Service d'études et de documentation sociales » (fonds documentaire spécialisé en sciences humaines et sociales), le Service « Egalité des Chances » (promotion de l'égalité homme/femme et lutte contre les violences faites aux femmes), une politique de soutien aux associations de terrain à caractère social, l'accueil extra-scolaire, la prévention du surendettement, les subventions aux Services d'Aide Familiale, les primes et prêts divers ...

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 47 agents
2008 : 47 agents
2009 : 47 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	5.253	13.513	6.211
- Transferts	537.627	754.525	759.481
- Dette	201.855	203.297	233.029
TOTAL :	744.735	971.335	998.721
DÉPENSES			
- Personnel	1.844.829	1.944.027	2.144.537
- Fonctionnement	376.176	422.765	400.718
- Transferts	981.505	1.046.674	998.011
- Dette	637.022	690.228	647.621
TOTAL :	3.839.532	4.103.694	4.190.887

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	257.500	26.000	40.000
- Investissements	1.149.272	127.811	1.754.848
- Dette	147.638	100.650	77.350
TOTAL :	1.554.410	254.461	1.872.198

Soutien aux communes et supracommunalité

1. MARCHÉS GROUPÉS D'ACHAT D'ÉNERGIE

Au cours de ces dernières années, la Province de Luxembourg a joué un rôle très important auprès des entités locales sur son territoire (Communes, CPAS, Intercommunales, Zones de Police,...) en mettant sur pied des marchés groupés d'achat d'électricité et de gaz. En plus d'avoir été l'initiatrice de la démarche, l'institution provinciale s'est toujours portée garante de son bon fonctionnement en étant en permanence et gratuitement à la disposition de chaque adhérent pour assurer le suivi de toutes les requêtes. Depuis le lancement du premier marché de l'électricité en 2007, le bilan est plus que positif puisque sur le plan financier, ce sont désormais plus de 2 millions d'euros qui ont été économisés ! Tout bénéfique donc pour les adhérents et, indirectement, pour chaque citoyen.

2. VEILLE TERRITORIALE

La Province de Luxembourg vient de mettre en place un Service de Veille, qui a vocation à informer les Communes du territoire des possibilités de financement de leurs projets, toutes sources de financement confondues. Service transversal par nature, il est animé par une équipe de fonctionnaires issus de différents services ou départements provinciaux, chacun assurant la veille dans son domaine de compétence (économie, tourisme, culture, ...). Un site internet sécurisé, spécialement développé pour la circonstance, est à la disposition des Communes, qui reçoivent en outre, mensuellement, une newsletter reprenant les derniers appels à projets. Conçu à l'origine comme un outil au service du développement des Communes, le Service sera progressivement étendu au tissu associatif, très souvent à l'initiative de projets développés en partenariat avec les Communes.

3. LA CELLULE JURIDIQUE

Rattachée à la Direction des Services Généraux, au service de l'ensemble de l'Administration provinciale, la Cellule juridique prêt aussi son concours aux Communes : rédaction d'actes réglementaires, de textes statutaires, de conventions, assistance dans la passation de marchés publics, ...

4. LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

Les Services Techniques provinciaux sont de plus en plus sollicités, tant en interne qu'en externe. Le bureau d'études fonctionne désormais à plein régime et de nombreux projets et conseils techniques sont dispensés, tant au sein de l'institution qu'en direction des pouvoirs locaux. Le rôle des Services Techniques en tant qu'auteur de projets est plus que jamais d'actualité.

Ces missions sont très variées puisqu'elles concernent des domaines vastes, tels que les voiries, les cours d'eau, les bâtiments, les techniques spéciales et l'informatique au sens large.

Le Service informatique, justement, s'inscrit dans une politique de mutualisation de ses infrastructures et services offerts aux administrations et aux Communes, ainsi qu'en témoignent la mise à disposition de la cartographie communale via le Groupement d'Informations Cartographiques ou encore le bouclage du réseau de l'Intercommunale Vivalia.

Le Service Logistique est régulièrement sollicité pour des relevés de terrains ou du prêt de matériel (conteneurs, pelle hydraulique, ...).

Les Services Techniques assurent, pour le compte des Communes, le contrôle d'implantation portant sur l'alignement et les niveaux, dans le cadre des permis d'urbanisme.

Le bureau d'études peut également intervenir dans les domaines suivants :

- entretien des réseaux Ravel, préavel et voiries vertes,
- détection des fuites d'eau,
- audit des réseaux de distribution d'eau (meilleure gestion des ressources),
- analyses thermique et acoustique des bâtiments communaux,
- analyse du trafic et mise en place de radars préventifs,
- déclassement de chemins vicinaux,
- vérification et contrôle des états d'avancement.

Enfin, on mettra en évidence le soutien apporté aux Communes du territoire via la Bibliothèque provinciale centrale de Marche-en-Famenne, qui œuvre essentiellement au service des bibliothèques communales (approvisionnements, commandes groupées, mise en réseau d'informations, service itinérant, ...), la Promotion de la Santé à l'École, puisque 39 % des élèves bénéficiaires sont issus d'établissements de l'enseignement communal subventionné et la formation professionnelle, dans la mesure où 76% des agents qui suivent les cours sont issus de la fonction publique communale.

5. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 127 agents
2008 : 125 agents
2009 : 126 agents

6. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	961.003	956.784	946.382
- Transferts	32.327	30.578	40.181
- Dette	---	---	---
TOTAL :	993.330	987.362	986.563
DÉPENSES			
- Personnel	4.038.937	4.231.236	4.452.316
- Fonctionnement	1.553.571	1.673.776	1.557.785
- Transferts	1.083.039	1.159.354	1.045.149
- Dette	1.235.836	1.349.660	1.300.551
TOTAL :	7.911.383	8.414.026	8.355.801

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	---	---
- Investissements	574.685	1.081.677	1.231.825
- Dette	---	---	---
TOTAL :	574.685	1.081.677	1.231.825

Sports

- L'action globale du Service des Sports en faveur de la promotion de la pratique sportive auprès des enfants : concrètement, une action importante depuis plus de vingt ans est la mise en œuvre de la campagne annuelle « En sport aussi une ardeur d'avance » qui cible la population scolaire de 5^{ème} et 6^{ème} années du cycle primaire dans le cadre de l'école. En pratique, ce sont dix journées de tests destinés à évaluer la condition physique des enfants qui sont organisés en septembre et en octobre de chaque année au sein de cinq centres sportifs répartis sur le territoire de la province et qui réunissent en moyenne cinq mille enfants issus des différents réseaux d'enseignement.
- Création, en 2011, d'une bourse destinée à faciliter l'inscription de jeunes issus de milieux modestes à un club sportif et donc de favoriser ainsi la pratique sportive.
- Création, depuis 2009, d'un « Prix du Fair Play », destiné à promouvoir les valeurs de respect de l'adversaire dans le cadre de la pratique sportive.
- Organisation annuelle du « Trophée du Mérite Sportif », destiné à encourager les espoirs sportifs de la province.
- Soutien financier aux Clubs sportifs pour l'organisation de tournois ou de compétitions.
- Participation aux activités du Pool Interrégional du Sport, dans le cadre de la Grande Région.
- Edition et mise à jour d'un carnet d'adresses des Clubs sportifs de la province, mis en ligne sur le site internet de l'institution provinciale.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 3 agents
2008 : 3 agents
2009 : 3 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	5.278	4.423	1.523
- Transferts	12.059	8.663	10.324
- Dette	---	---	---
TOTAL :	17.337	13.086	11.847
DÉPENSES			
- Personnel	124.198	31.740	128.648
- Fonctionnement	48.463	---	44.083
- Transferts	29.495	---	31.545
- Dette	14.355	---	15.024
TOTAL :	216.511	31.740	219.300

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	---	---
- Investissements	---	---	---
- Dette	---	---	---
TOTAL :	---	---	---

Tourisme

- La Fédération Touristique du Luxembourg Belge, avec le soutien du Département Tourisme de la Province, dans le cadre de son contrat de gestion, assure la promotion et la valorisation du secteur, au travers notamment de publications annuelles, de participations aux foires et salons ciblés sur des marchés proches ou plus lointains, du développement de ses outils de communication, en utilisant notamment la force des réseaux sociaux. Au quotidien, la FTLB axe son travail sur les quatre piliers que sont : l'innovation (recherche de nouveaux produits pour répondre à la concurrence), l'amélioration de l'accueil (formation des opérateurs aux langues étrangères), l'ouverture du tourisme au plus grand nombre et la logique de réseau, qui vise notamment à intensifier les synergies avec les opérateurs économiques du territoire.
- La Province a permis à la FTLB d'organiser un support concret et efficace aux douze Maisons du Tourisme qui sont réparties sur le territoire de la province. Cela passe par une intervention financière (une dotation annuelle de 60.000 euros ainsi que des aides ponctuelles), par une aide logistique pour les foires et salons, par des actions de coordination régulière, par la constitution d'un réseau informatique partagé des bases de données et d'informations particulièrement utiles à la mise en place du réseau wallon.
- La Province et la FTLB ont développé une initiative fédératrice sur tout le territoire en imaginant « le Week-end des Paysages », chaque dernier week-end de septembre. Il s'agit d'une action de promotion coordonnée du patrimoine naturel de tout le territoire luxembourgeois, avec l'appui des structures locales d'animation touristique.
- Le domaine provincial de Mirwart est engagé dans une gestion forestière et piscicole en harmonie avec l'environnement. Le Domaine propose, notamment, au public des promenades balisées, des visites guidées et des stages « nature et pêche ».

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 26 agents
2008 : 22 agents
2009 : 24 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	---	---	36.150
- Transferts	105.808	118.814	120.587
- Dette	---	---	---
TOTAL :	105.808	118.814	156.737
DÉPENSES			
- Personnel	1.041.475	1.047.371	3.284.260
- Fonctionnement	400.219	482.191	638.268
- Transferts	1.454.985	1.381.358	1.314.218
- Dette	591.239	649.352	1.337.651
TOTAL :	3.487.918	3.560.272	6.574.397

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	---	693.516	61.718
- Investissements	647.716	492.368	129.921
- Dette	---	---	---
TOTAL :	647.716	1.185.884	191.639

Voiries et cours d'eau

Les Services Techniques Provinciaux sont actuellement dans l'expectative suite aux propositions du Gouvernement Wallon relatives au transfert éventuel des compétences provinciales en matière de voiries et de cours d'eau de 2^{ème} catégorie.

Dès lors, l'autorité provinciale continue à assumer ses responsabilités en tant que gestionnaire de ces matières, afin d'assurer la sécurité des citoyens et des usagers des voiries provinciales et de sauvegarder le patrimoine.

Ainsi, en 2010, des projets (réfection et entretien extraordinaire des voiries provinciales, aménagements de sécurité sur ces mêmes axes) ont été étudiés pour un montant total de 2.168.366 euros.

En matière de cours d'eau, au cours de la même année, des projets (provinciaux et communaux) ont été étudiés pour un montant total de 746.810 euros, exécutés à hauteur de 238.773 euros.

1. DONNÉES PERSONNEL EN ETP

2007 : 31 agents
2008 : 31 agents
2009 : 35 agents

2. DONNÉES FINANCIÈRES (AU DÉPART DU COMPTE BUDGÉTAIRE)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	232.958	236.225	237.414
- Transferts	13.271	9.555	12.090
- Dette	3.962	3.982	4.061
TOTAL :	250.191	249.762	253.565
DÉPENSES			
- Personnel	1.219.646	1.330.283	1.462.357
- Fonctionnement	536.188	846.677	1.066.133
- Transferts	130.492	236.383	187.843
- Dette	1.084.372	2.082.599	1.952.245
TOTAL :	2.970.698	4.495.942	4.668.578

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
- Transferts	32.250	---	---
- Investissements	187.109	511.381	1.607.308
- Dette	---	---	---
TOTAL :	219.359	511.381	1.607.308

Activités générales

1. CULTES ET LAÏCITÉ

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
Prestations	---	---	---
Transferts	---	---	---
Dette	---	---	--
TOTAL	---	---	---
DÉPENSES			
Personnel	---	---	---
Fonctionnement	6.922	3.630	1.220
Transferts	364.997	396.659	404.437
Dette	15.648	18.375	20.287
TOTAL	387.567	418.664	425.944

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
DÉPENSES			
Transferts	26.182	8.180	9.775
Investissements	---	---	---
Dette	---	---	---
TOTAL	26.182	8.180	9.775

2. DONNÉES RELATIVES AUX RECETTES ET DÉPENSES (LES DÉPENSES, UNIQUEMENT, À L'EXTRAORDINAIRE) NE RELEVANT D'AUCUNE DES 18 CATÉGORIES UTILISÉES COMME RÉFÉRENCES DANS LE CADRE DU PRÉSENT TRAVAIL SOIT, GLOBALEMENT, CELLES À METTRE EN RAPPORT AVEC LA NOTION D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'INSTITUTION

Service ordinaire

	2007	2008	2009
<u>RECETTES</u>			
Recettes et dépenses générales	1.059.866	95.354	89.579
Dette générale	---	---	225.321
Fonds des Provinces	11.948.676	11.768.398	12.167.022
Compensation pour la non perception de recettes fiscales	---	1.405.412	1.816.063
Impositions et redevances	34.057.490	44.255.472	46.301.270
Assurances	218.569	361.356	104.022
Autorités provinciales	29.952	37	---
Administration provinciale centrale	68.989	2.508	3.456
Dépt des Affaires générales, devenu D.M.F.P.	16.801	26.608	37.024
Patrimoine privé	204.458	227.469	3.852
S.I.P.P.	3.384	4.999	---
Imprimerie provinciale centrale	22.662	29.031	16.774
Economat général	2.198	1.911	---
<u>DEPENSES</u>			
Dette générale	---	500.000	---
Autorités provinciales	1.729.592	1.450.719	1.510.913
Service des Greffes	522.664	549.449	616.600
Cérémonial officiel	72.149	82.034	83.794
Recette provinciale	753.648	787.623	860.802
Patrimoine privé	85.207	76.038	77.205
S.I.P.P.	275.286	293.549	361.010

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
<u>DEPENSES</u>			
Autorités provinciales	65.803	20.134	6.332
S.I.P.P.	2.074	2.742	1.033

Annexe fournie à titre de documentation complémentaire par la Province de Luxembourg

EXERCICES ANTÉRIEURS

Sont regroupés dans le tableau ci-dessous, à titre documentaire, les mouvements, en recettes comme en dépenses au service ordinaire, en dépenses uniquement au service extraordinaire, qui s'inscrivent dans le cadre des exercices antérieurs.

Service ordinaire

	2007	2008	2009
<u>RECETTES</u>			
Droits nets pour un total de :	3.380.852	5.984.004	10.529.495
<u>DÉPENSES</u>			
Engagements (C.R. et articles millésimés) pour un total de :	4.587.238	3.330.141	4.789.776

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
<u>DÉPENSES</u>			
Engagements (C.R. et articles millésimés) pour un total de :	9.802.208	17.711.130	10.807.344

Chapitre 5

Rapport de la province de Namur



Méthodologie

Pour chaque compétence, le tableau budgétaire reprend l'ensemble des dépenses et recettes ordinaires avec une ventilation personnel, fonctionnement, transfert et dette.

Les montants relatifs au personnel subventionné ne figurent ni en dépenses, ni en recettes.

Les dépenses et les ETP liés aux services d'appui sont intégrés dans chaque compétence.

Sur certaines fiches figure « Montant afférent à la supracommunalité », il s'agit du montant consacré au sein de cette compétence à l'aide apportée aux communes.

La somme des montants repris dans cette catégorie est globalisée dans la fiche « Soutien aux communes et supracommunalité ».

Les dépenses non ventilables reprennent les charges liées au traitement du Greffier ainsi que les charges relatives au Collège, au Conseil Provincial, au personnel mis à disposition du Gouverneur et de la Région.

Agriculture

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Province de Namur intervient dans cette compétence via l'Office provincial agricole ainsi que par le biais de son Ecole d'Agronomie et des Sciences (voir compétence enseignement).

L'Office Provincial Agricole est composé de trois services : le Service de Comptabilité de gestion, le Service Agronomique et le Service Laboratoire. Cette organisation reflète les trois catégories d'activités nécessaires pour procéder à un accompagnement efficace des exploitations agricoles, accompagnement dont l'objectif est d'assurer une pertinence satisfaisante en matière de gestion durable :

- une rentabilité économique vérifiée,
- une performance environnementale en phase avec les souhaits de tout un chacun,
- et une insertion sociétale à la hauteur.

En plus de cela, l'OPA peut intervenir comme outil neutre (et financièrement accessible pour le citoyen) de mise en œuvre de certaines politiques de la RW ou encore, il soutient (coordonne ou facilite) l'une ou l'autre action fédérante ou « mutualisante », telles que :

- les services de remplacement agricole, dont la vocation est de permettre aux chefs d'exploitation empêchés (accidents, problèmes familiaux...) de se faire remplacer ;
- le développement de filières productives de qualité (avec les Conseils de Filières wallons et l'APAQ-W) ;
- la défense d'appellations ;
- l'émulation dans certains domaines fragilisés.

Les activités se déclinent de la façon décrite ci-dessous :

1.1. Service Comptabilité de gestion

Le personnel de ce service est entièrement affecté à la collaboration avec l'asbl « OPA Qualité Ciney », aide technique visant à mener à bien les activités suivantes :

- récolte des données, calculs et conseils en rapport avec la réalisation de +/- 125 comptabilités de gestion annuellement ;
- rédaction et suivi des dossiers ISA présentés à la RW pour l'attribution d'aide à l'investissement adressée aux exploitations agricoles ;
- encadrement d'une quinzaine d'exploitations pilotes pour le compte du projet Interreg DurAgr'Iso (CRA-W) ;
- suivi de l'évolution du contexte économique-législatif en la matière (autocontrôle AFSCA etc...).

Il y a bien sûr d'autres acteurs ayant ce type d'attributions en RW, mais il s'agit soit d'autres organismes provinciaux ou para-provinciaux, soit d'institutions ne pouvant se prévaloir de la même neutralité.

1.2. Service Agronomique

Le spectre d'activités de ce service est potentiellement extrêmement vaste. La priorité est donc portée sur ce que d'autres services publics (FUSAGx, CRA-W) ne font pas ou moins : l'appui en matière de fourrage, la diversification agricole, l'interprétation de nos propres analyses, tout ceci particulièrement pour ce qui nécessite une spécificité locale, qu'elle soit mosane, fagnarde, famennoise ou, surtout, condruzienne.

1.3. Service Laboratoire

Le laboratoire procède essentiellement aux analyses suivantes : analyses de sols, analyses de fourrages, analyses de profils azotés, analyses d'effluents d'élevage, analyses d'engrais minéraux, analyses minérales d'eau, analyses de qualité en céréales

Au total nous délivrons donc entre 12000 et 15000 résultats d'analyses/an à plusieurs milliers de clients (agriculteurs, sociétés, particuliers, encadrement agricole...).

Le personnel de ce service apporte le soutien technique nécessaire à l'asbl OPA Qualité Ciney pour alimenter sa présence au sein du réseau de laboratoires s'intitulant Requasud, fédérant à l'échelle de la RW la part de cette activité qui a une portée publique. Ce réseau se base sur la collaboration entre des institutions scientifiques apportant le crédit nécessaire et d'autres dont la vocation première est de mettre en œuvre les analyses en routine, telle que le labo de l'OPA.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

21

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
<u>RECETTES</u>			
- Prestations			
- Transferts			
- Dette			
TOTAL :	210.942	196.282	180.033
<u>DEPENSES</u>			
- Personnel	1.226.835	1.153.880	1.263.154
- Fonctionnement	127.643	127.646	130.292
- Transferts	10.250	10.250	15.250
- Dette	178.740	154.196	153.193
TOTAL :	1.543.468	1.445.972	1.561.889

Service extraordinaire

/

Centres PMS & PSE

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Dans le cadre des décrets communautaires, la Province de Namur exerce en délégation de compétences, deux types de services – Centres de promotion de la santé (PSE Médecine scolaire) et Centres Psycho-médico-sociaux (PMS) – qui contribuent, tous deux, par une approche globale de la santé au bien-être de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte dans son environnement scolaire.

Les activités de ces services consistent en :

- Le PSE, la mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé, le suivi médical des élèves (bilans de santé individuels et vaccination), la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ainsi que l'organisation de points de santé dans l'enseignement supérieur ;
- Pour les PMS, la promotion des conditions psychologiques, psycho-pédagogiques, médicales et sociales offrant à l'élève, un développement harmonieux de sa personnalité et de son rôle de citoyen autonome et responsable ; l'accompagnement du processus éducatif de l'élève tout au long de son parcours et dans une optique d'orientation, un soutien à l'élève dans sa construction positive de son projet de vie personnel, scolaire, professionnel et de son insertion socio-professionnelle.

Les services aujourd'hui intégrés se composent d'équipes pluridisciplinaires (médecins, infirmiers, assistants sociaux, psychologues, psychiatres, ...) et sont présents sur tout le territoire provincial au sein de nos neuf Maisons Provinciales du Mieux-Etre. Les établissements scolaires conventionnés avec nos services concernent, à ce jour, plus de 30.000 élèves tous réseaux et tous niveaux d'enseignements confondus.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

29

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts	876.944	858.827	893.474
- Dette			
TOTAL :	876.944	858.827	893.474
DEPENSES			
- Personnel	2.818.012	3.167.372	3.544.424
- Fonctionnement	486.691	468.795	452.481
- Transferts	0	0	0
- Dette	0	0	0
Sous-total	3.304.703	3.636.168	3.996.905
Montant afférent à la supracommunalité	2.590.360	2.825.305	3.099.719
TOTAL :	714.343	810.863	897.186

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	102.930	48.144	29.652

Culture

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le Service de la Culture de la Province de Namur a pour mission de sensibiliser la population, la jeunesse et les publics fragilisés en particulier, aux arts dans le sens le plus large possible (cinéma, arts plastiques, lecture publique, musique, théâtre, artisanat d'art, etc.) et aux loisirs de qualité. Cela tant par l'incitation, le soutien, l'aide, les conseils, le prêt de matériel... que par des initiatives spécifiques dans le domaine de la création et de la diffusion artistique, de la promotion de la culture, de la transmission des savoirs...

Pour ce, il organise des activités sur l'ensemble du territoire provincial (via des actions propres au service ou par la collaboration d'experts reconnus en personnel occasionnel), complétant ainsi celles qui sont menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Communes, les organisations et associations culturelles régionales et locales.

Et ce dans le but de développer le sens critique en toute intelligence et liberté face à la création artistique, de créer des lieux d'expression et de créativité, de contribuer à l'épanouissement de l'individu. Le Collège provincial a décidé d'orienter les actions vers deux publics cibles : les jeunes et le public « fragilisé » et d'orienter les actions en :

1.1. Développement d'actions propres en matière artistique :

A. ARTS PLASTIQUES

- Via la Maison de la Culture qui est reconnue pour son action en arts plastiques contemporains, un des rares centres d'art de la Province de Namur.
- A la demande des partenaires locaux, le service a développé un réseau de décentralisation d'expositions sur tout le territoire provincial en collaborations principalement des centres culturels et bibliothèques locales.
- Via un des fleurons de la Province de Namur : le Musée Félicien Rops, reconnu depuis 2008 en Catégorie A par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Outre conserver et diffuser l'œuvre de Rops, le Musée organise des expositions temporaires de haut niveau, participe à la transmission de la culture via des recherches scientifiques, publications, colloques, conférences, prêts d'œuvres, décentralisation d'expositions... Il mène également des actions éducatives : animations et visites commentées pour jeunes et adultes, public scolaire et public fragilisé. Il contribue à la vie culturelle mais également économique et touristique de la Province par l'attrait massif de public vers le musée, la ville et la région.

B. CINEMA

Développement d'approches cinématographiques éloignées des réseaux de distributions classiques : courts métrages, documentaires, films appartenant aux « Classiques » du cinéma, films expérimentaux... Les actions sont menées tant à la Maison de la Culture de Namur qu'en décentralisation

C. MUSIQUE

Via la Maison de la Culture, des espaces d'expressions sont offerts aux artistes et groupes musicaux, dans un souci de découvertes et de favoriser la rencontre et l'éducation à la musique. Par ses tarifs modérés, l'accès à ces spectacles éveille la curiosité pour une « nouvelle » culture musicale.

Une aide importante est apportée à la Rock's Cool dont la mission est l'enseignement et la promotion du rock et des musiques actuelles en général, pour un public de tout âge, sans pré-requis, en plusieurs endroits de la Province de Namur. La particularité de la démarche est que la musique est appréhendée en tant que démarche collective. Le but étant de donner aux participants des outils leur permettant de dépasser le stade individuel de la pratique d'un instrument. La musique est ici proposée comme facteur de socialisation, d'affirmation de soi en relation avec les autres.

D. THEATRE

Théâtre Action

Acteur du développement culturel et social, le secteur Théâtre action organise animations, formations, productions de créations collectives à partir du vécu du citoyen et déploie son action sur tout le territoire provincial. Des actions spécifiques sont menées avec le public dit « fragilisé » via des partenariats avec les CPAS, centres de réfugiés, maisons de jeunes.

Théâtre d'Amateurs

A destination des acteurs essentiellement amateurs, développement d'activités d'aide, de promotion, de formation et de rencontres dans le domaine de l'expression théâtrale et de l'art du conte via le prêt de matériel spécialisé d'éclairage, d'aides au transport, montage, scénographie.

1.2. Actions en LECTURE PUBLIQUE

En application du décret sur la Lecture publique du 28 avril 2009, la bibliothèque provinciale mène des actions de soutien au développement et à la coordination des bibliothèques locales, des actions de sensibilisation à la lecture et des actions permettant aux écoles, centres culturels et particuliers de se procurer des ouvrages de qualité.

Cela se concrétise par des dépôts de livres, des prêts inter-bibliothèques, des aides-conseils, d'aides aux communes qui fournissent un effort en matière de lecture publique en permettant le prêt direct d'ouvrages via le bibliobus et le bédébus et via la conception et organisation d'animations, expositions et ateliers pour les bibliothèques, associations ou écoles.

Des formations des bibliothécaires locaux et mise en commun de leurs ressources sont également organisées ainsi que la mise en réseau d'un catalogue collectif.

1.3. Développement d'actions de soutien en matière de :

A. FORMATION

Organisation de formations en formules souples qui répondent au plus près aux demandes et réalités du terrain.

B. AIDE A LA CREATION

La Province de Namur octroie chaque des bourses à de jeunes artistes en vue de leur permettre de poursuivre des formations spécifiques en lien avec leur carrière future.

C. ANIMATION et EDUCATION

Création d'animations spécifiques pour les jeunes et le milieu scolaire en misant sur une pédagogie résolument participative, vivante et créative et dans un échange mettant en valeur la pluralité et la tolérance vis-à-vis de nos racines et identité.

D. AIDES TECHNIQUES et EN PERSONNEL

- Mise à disposition d'espaces afin d'offrir aux associations culturelles locales l'occasion de s'exprimer culturellement dans un espace approprié, via la location d'espaces pour spectacles, expositions, colloques...
- Prêt de matériel (piano, panneaux d'expositions, matériel éclairage, etc).
- Mise à disposition d'experts, animateurs qualifiés ou formateurs via l'Assistance technique pour les communes, centres culturels, maisons de jeunes, bibliothèques, associations culturelles du territoire provincial afin d'aider ces partenaires à concrétiser des projets culturels qui se verraient entraver par manque de personnel qualifié

E. DECENTRALISATION

Un part importante de l'action est orientée vers la décentralisation d'activités (exposition – animation – cinéma – théâtre – lecture publique) en lien, collaboration ou renforcement des relais naturels (centres culturels, maisons et centres de jeunes, bibliothèques locales...).

F. DIFFUSION – COMMUNICATION

Le Service réalise l'agenda trimestriel *Emmène-mois*, la gestion du site internet et des réseaux sociaux.

Un des agendas trimestriels est consacré aux Centres culturels de la Province qui par ce biais peuvent diffuser leur programmation pour une large diffusion.

1.4. Valorisation du patrimoine

Le service du Patrimoine culturel mène diverses actions pour sauvegarder, mettre en valeur et développer le patrimoine culturel en province de Namur, qu'il s'agisse de patrimoine mobilier ou immobilier, de patrimoine matériel ou immatériel. Ce service aide les communes, les associations et les particuliers à gérer leur patrimoine dans une perspective de développement durable.

Il met en réseau les acteurs du secteur au niveau provincial et régional (voire international), le patrimoine participant pleinement à l'identité d'un territoire, à la qualité du cadre de vie et l'attractivité touristique, les fédère autour d'actions communes et sensibilise le grand public au patrimoine : journées d'étude, expositions,

1.5. Développement de la politique muséale

Les deux missions essentielles du Service sont le développement du secteur muséal en province de Namur et le développement du Musée provincial des Arts anciens du Namurois par un rôle de consultance et d'expertise pour les institutions muséales, les communautés et les particuliers qui le sollicitent. Il crée des synergies avec les musées situés sur le territoire des 38 communes que compte la province de Namur mais aussi il poursuit la recherche sur les œuvres en collaboration avec le monde scientifique. Des actions ponctuelles d'éducation et médiation culturelle sont menées pour les écoles maternelles et primaires, pour les familles et les publics fragilisés. Des expositions thématiques sont organisées et des ouvrages adaptés à chaque public publiés.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

130

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	429.708	449.931	406.312
- Transferts	227.195	227.195	227.195
- Dette			
TOTAL :	656.903	677.126	633.507
DEPENSES			
- Personnel	10.675.458	9.852.700	10.038.130
- Fonctionnement	1.985.719	1.806.086	1.728.071
- Transferts	1.179.999	1.056.105	1.198.541
- Dette	938.514	883.835	901.922
Sous-total	14.779.690	13.598.726	13.866.664
Montant afférent à la supracommunalité	2.982.175	2.792.273	2.767.981
TOTAL :	11.797.515	10.806.453	11.098.683

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	1.867.294	342.214	482.483

Economie

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Province de Namur n'a plus de département « économie » au sein de son administration. Les moyens consacrés au développement économique de la Province de Namur sont accordés sous forme de subside à l'Intercommunale Bureau Economique de la Province de Namur. Celui-ci peut dès lors être considéré comme étant le bras armé de la Province.

La mission du BEP consiste à proposer aux entreprises :

- un dispositif d'aide qui vise à les accompagner dans les différentes phases de leur processus stratégique d'évolution ainsi que dans le management du changement;
- des actions collectives ou individuelles d'accompagnement qui intègrent les particularités liées à leur positionnement géographique et leur filière d'activité ;
- une offre différenciée de services apportant une réelle valeur ajoutée par rapport à leurs besoins. Dans ce cadre, le BEP renforce ses partenariats avec les organismes locaux et régionaux qui développent une expertise pointue afin de proposer une offre intégrée et coordonnée de services aux entreprises.

1.1. Information personnalisée des TPE/PME dans un but de renforcement du potentiel managérial

Renseigner les entreprises sur des thématiques en lien avec la création, leur environnement et la gestion de l'entreprise - information et accompagnement dans la mise en place, en entreprise, d'un système d'intelligence stratégique.

Nombre d'entreprises accompagnées : 16

Ces accompagnements sont la suite d'une série d'étapes à savoir :

- 7 séances de sensibilisation à l'intelligence stratégique,
- 4 cycles d'ateliers en intelligence stratégique,
- publication : « Tableau de bord socio-économique de la province de Namur ».

1.2. Détection et accompagnement de porteurs de projets de création d'entreprises innovantes

Détection, orientation et accompagnement des candidats entrepreneurs - renforcement de leur capacité managériale – protection des droits intellectuels.

Nombre de projets de création d'entreprises accompagnés : 236

Par ce type d'accompagnement, il faut comprendre qu'il s'agit d'accompagnement personnalisé et individuel qui se fait sur une période plus ou moins longue en fonction des abandons, des attentes d'acceptation des dossiers financiers...

Parmi les principales actions mises en œuvre pour détecter des porteurs de projets, il y a :

- Namur Entrepreneurship Center,
- Essaimage d'idées,
- Créavité,
- Starter's kit,
- Ateliers échanges d'expériences,
- Publication d'un guide : « Pourquoi ouvrir ma boîte ? ».

1.3. Accompagnement des jeunes entreprises à potentiel incubées :

Pérenniser les entreprises en phase de démarrage – héberger et soutenir les entreprises innovantes nouvellement créées.

Nombre d'entreprises en extension soutenues : 146

Par jeunes entreprises, nous entendons les entreprises créées depuis moins de 5 ans. Elles sont dans une phase encore peu stable sur différents niveaux. Aussi, le BEP a mis sur pied des ateliers et accompagnements individuels spécifiques pour ces entreprises encore en phase de démarrage. 3 cycles d'ateliers thématiques à destination des incubateurs ont été organisés.

1.4. Encadrement des entreprises existantes potentiellement en croissance :

Susciter la créativité et l'innovation – renforcer la capacité managériale - accompagner la croissance de l'entreprise autour de thèmes spécifiques tels que gestion environnementale et énergétique, partenariats interentreprises, marchés publics, ...

Nombre de dossiers accompagnés : 434

Les cycles d'ateliers qui ont été organisée entre janvier 2009 - 2010 - 2011 sont :

- 2 cycles d'ateliers en intelligence stratégique,
- 1 cycle d'ateliers en certification environnementale,
- 2 cycles d'ateliers en partenariat interentreprises,
- 3 cycles d'ateliers marchés publics,
- 2 cycles d'ateliers stratégie et créativité,
- Cycle de déjeuners thématiques « anti-crise »,
- Séance d'information : les midis du développement durable,
- 1 cycle d'ateliers sur l'innovation.

Le nombre d'entreprises accompagnées ne concerne que les entreprises de plus 5 ans d'existence.

1.5. Encadrement des entreprises dans leur développement international :

Susciter l'intérêt - évaluer le potentiel et accompagner collectivement et individuellement les entreprises dans leur développement international.

Nombre d'entreprises participant aux actions collectives : 255

Nombre d'entreprises accompagnées individuellement : 70

Dans les actions collectives on retrouve notamment les éléments suivants :

Participation à des missions économiques à l'étranger en collaboration avec l'AWEX: missions multisectorielles en Roumanie en mai 2009; au Brésil en liaison avec le salon Analitica axé biotechnologies en septembre 2009 et en Angola et Congo en octobre-novembre 2009. Mission Pologne en juin 2011.

Séances d'information marchés en préparation aux missions, séance d'informations générales « pays », séance « approche interculturelle » :

- une délégation d'entrepreneurs congolais a également été accueillie à cette occasion par le BEP afin d'initier les contacts préalables à la mission pour les entreprises participantes ;
- séminaire « Moyen Orient » - 6 octobre 2009 (coorganisation BEP, Namur Export, Awex et CCI Connect) ;
- un séminaire « Echange d'Expériences Afrique » a été organisé en février 2009 ;
- séminaire « WalloonEnvironmental Solutions » en Croatie/Slovénie organisé à Namur le 21 avril 2010, maître d'œuvre AWEX, collaboration BEP et UWE : 16 entreprises participantes (dont 5 namuroises) ;
- séminaire sur les marchés Halal, organisé à Crealys le 5 mai 2010, maître d'œuvre AWEX, collaboration BEP : 29 entreprises participantes (dont 8 entreprises namuroises) ;
- partage d'expérience sur la Chine, organisé à Namur le 26 mai 2010, maître d'œuvre BEP, collaboration Namur Export : 23 entreprises (dont 9 entreprises namuroises).

Il y a également les stands collectifs sur des salons professionnels (ex : Tavola, Bois & Habitat, salon de mandataires...), l'organisation de visites transfrontalières...

1.6. Attraction d'investisseurs dans nos P.A.E. :

Augmenter les investissements extérieurs en province de Namur - développer le nombre d'entreprises et les emplois dans les parcs d'activités économiques namurois.

Nombre d'implantations nouvelles 2009 -2010 : 153

Nombre d'entreprise d'origine extra-provinciale : 36

Développement des parcs thématiques : Créalys, Ecolys

Développement d'un outil en ligne pour faciliter les demandes d'implantation : formulaires en ligne – CartoBEP – base de données immobilières (disponibilités immobilières autres que celles du BEP en namurois).

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

/

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts			
- Dette			
TOTAL :			
DEPENSES			
- Personnel			
- Fonctionnement			
- Transferts	4.322.224	4.339.711	4.486.000
- Dette			
Sous-total	4.322.224	4.339.711	4.486.000
Montant afférent à la supracommunauté	4.322.224	4.339.711	4.486.000
TOTAL :	0	0	0

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE		31.825	

Enseignement

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

L'enseignement provincial namurois est une forme d'exception au sein de la Communauté française. Il représente l'une des plus petites structures francophones : une haute école, trois écoles secondaires, un institut de promotion sociale et un institut de formation à destination des agents des pouvoirs locaux (pour ce dernier, voir fiche formation).

En matière d'enseignement secondaire, la Province de Namur propose des formations majoritairement qualifiantes et orientées sur la pratique professionnelle.

Cet enseignement s'adresse d'abord aux jeunes doués d'une intelligence pratique et avides de se former à un métier au service des autres, du bon et du beau, de la nature, de l'éducation, du social. Ces formations permettent également d'acquérir la maturité intellectuelle qui permettra à certains d'entre eux d'accéder à l'enseignement supérieur.

Notre Haute Ecole de la Province a, entre autres dans ce but, organisé une partie de ses sections en regard de nos écoles d'enseignement secondaire.

Un des atouts majeurs de notre enseignement est son caractère qualifiant. Que ce soit dans l'enseignement supérieur, dans l'enseignement secondaire, dans l'enseignement de promotion sociale ou dans la formation, les cursus proposés sont liés à des professions clairement identifiées où les perspectives d'emploi sont réelles :

- l'hôtellerie, la restauration,
- l'agronomie et les sciences,
- les métiers liés aux services aux personnes,
- les métiers du cheval,
- les métiers de la sécurité,
- les formations continuées des enseignants, des travailleurs sociaux, des fonctionnaires.

Un autre atout majeur de notre enseignement est le principe pédagogique sur lequel il s'appuie: la praxis, soit l'articulation entre l'apprentissage théorique et l'apprentissage pratique qui permet aux chargés de cours d'alterner aisément méthodes déductives et inductives, aux élèves et étudiants de concrétiser rapidement les matières enseignées, d'être confrontés dès que possible aux réalités du monde professionnel.

C'est pourquoi, des moyens sont dégagés pour promouvoir les sites qui sont porteurs de ce principe :

- le site "restauration – hôtellerie"¹³,
- le site "agronomie",
- le site "Ecole du feu",
- les locaux techniques de l'IPES, du Campus, ...

Les écoles utilisent les moyens mis à leur disposition par la Province de Namur, en supplément des subventions de la CFWB, afin de développer un enseignement de qualité aux niveaux éducatif et pédagogique.

Ces moyens dégagés par le pouvoir organisateur touchent surtout :

- l'infrastructure technique et l'équipement pédagogique;
- les inputs de consommables pédagogiques
- l'organisation et l'entretien d'internats;
- l'organisation d'écoles d'application : le Château de Namur, la Ferme de l'EPASC, les haras du Cercle équestre.

L'utilisation des subventions C.F. et des moyens provinciaux permet aux écoles de viser :

- un enseignement de qualité pour tous les élèves/étudiants, pour tous les types d'enseignement, répondant aux prescrits des Décrets et aux projets éducatif et pédagogique de la Province de Namur ainsi qu'aux projets d'établissement.

La qualité recherchée touche :

- le développement personnel et citoyen,
- l'apprentissage de la vie collective,
- la préparation à l'emploi et à l'évolution professionnelle et personnelle,
- l'adéquation entre l'emploi obtenu et le projet professionnel de l'élève/étudiant,
- l'adéquation entre les compétences acquises et les exigences du secteur professionnel.

L'apport financier de la Province de Namur permet de mettre à disposition des élèves/étudiants et des enseignants, un équipement pédagogique de haute qualité qui place ceux-ci dans des séquences d'apprentissage proches de celles des milieux professionnels.

Le recrutement de personnel d'encadrement sur fonds propres vise à développer la qualité de l'accueil et à soutenir les Directions dans leur mission d'éducation.

Cette compétence reprend également l'organisation de classes de forêt grâce auxquelles, des classes d'enfants de l'enseignement fondamental ordinaire ou spécial, occasionnellement des étudiants du secondaire, sont accueillis pour une journée ou plus, afin de les sensibiliser à travers des activités pédagogiques et ludiques au respect de l'environnement par une meilleure connaissance de celui-ci. Tandis que les classes de patrimoine permettent de mettre différents publics de la Province en étroite relation avec leur patrimoine culturel à l'aide d'une pédagogie résolument participative, vivante et créative et dans un échange mettant en valeur la pluralité et la tolérance vis-à-vis de nos racines et identités.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

166
(+ 358 ETP Enseignants)

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	1.903.777	2.184.965	2.386.013
- Transferts	2.079.748	2.717.870	2.711.574
- Dette			
TOTAL :	3.983.525	4.902.835	5.097.587
DEPENSES			
- Personnel	7.329.855	7.566.687	8.315.732
- Fonctionnement	5.370.040	5.058.525	5.350.158
- Transferts	228.422	216.137	213.108
- Dette	2.469.098	2.523.213	2.221.071
TOTAL :	15.397.415	15.364.562	16.100.069

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	918.426	1.572.673	1.317.371

Environnement

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Les objectifs généraux de la cellule Environnement sont les suivants :

- Intégrer au sein de l'institution provinciale et de ses activités la prise en compte des matières environnementales, de manière globale, intégrée et transversale ;
- Sensibiliser les acteurs locaux et les citoyens aux enjeux environnementaux ;
- Aider les opérateurs locaux à mettre en œuvre des actions environnementales.

La mise en œuvre de ces objectifs généraux se traduit d'abord par la définition d'actions réalisées en interne à l'Institution provinciale dans 6 domaines :

- Marchés publics : introduire des clauses environnementales dans les marchés publics provinciaux ;
- Energie : mettre en place des mesures techniques et des opérations de sensibilisation en visant à réaliser des économies d'énergie au sein de l'institution ;
- Eau : poursuivre les partenariats existants afin de promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau en Province de Namur ;
- Biodiversité : mettre en place des mesures favorisant le maintien et/ou le développement de la biodiversité ;
- Alimentation : promouvoir et développer une alimentation saine et durable dans les collectivités provinciales en se basant sur les 3 piliers « santé – environnement – solidarité » ;
- Information – Sensibilisation : informer et sensibiliser le personnel provincial aux matières environnementales.

D'autre part, des actions sont menées en externe, elles visent à :

- informer et sensibiliser le citoyen aux matières environnementales ;
- aider les opérateurs locaux à mettre en place et développer des projets environnementaux dans les 6 domaines d'actions précités

Les actions menées sont :

Marchés publics

01/ Introduire des clauses environnementales dans les marchés publics provinciaux (En interne)

Energie

02/ Réaliser un bilan carbone au niveau provincial, état des lieux destiné à évaluer les actions entreprises en interne à l'institution (En interne)

03/ Réaliser un plan de déplacements d'entreprise intégré au bilan carbone des activités (En interne)

Eau

04/ Réaliser des inventaires de terrain des atteintes aux cours d'eau (En externe)

05/ Assurer la participation de la Province de Namur aux différents contrats de rivière dont elle est partenaire (En externe)

Biodiversité

06/ Prôner et accompagner la mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts publics (En interne et externe)

07/ Inscrire la Province de Namur dans l'opération « combles et clochers » (En interne)

08/ Poursuivre l'opération annuelle de protection des batraciens lors des migrations printanières (En externe)

09/ Participer au développement de la nature le long des voiries provinciales – fauchage tardif (En interne)

10/ Coordonner des actions de lutte contre 2 espèces végétales invasives cibles le long des cours d'eau de deuxième catégorie (En externe)

Alimentation

11/ Mettre en place un programme provincial de sensibilisation et de développement d'une alimentation saine et durable dans les établissements provinciaux (En interne)

Information – sensibilisation

12/ Réaliser des ateliers de sensibilisation à la nature, préalables à la protection de l'environnement : s'émerveiller pour mieux protéger (En externe)

13/ Tenir des ateliers de sensibilisation à la nature en appui d'actions menées par des partenaires locaux (En externe)

14/ Proposer aux écoles provinciales des demi-journées de découverte « Nature » afin de les sensibiliser au respect de l'environnement (En interne)

15/ Sensibiliser le personnel provincial à l'importance de la protection de l'environnement (En interne)

16/ Améliorer le tri des déchets au sein de l'institution provinciale (En interne)

Divers

17/ Répondre aux diverses demandes en matière environnementale, non reprises au programme d'actions

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

12

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts	203.668	188.720	0
- Dette			
TOTAL :	203.668	188.720	0
DEPENSES			
- Personnel	2.062.055	2.359.435	2.384.563
- Fonctionnement	0	12.475	29.953
- Transferts	607.026	614.643	694.425
- Dette	0	0	0
Sous-total	2.669.081	2.986.553	3.108.941
Montant afférent à la supracommunalité	1.664.488	1.750.727	1.749.524
TOTAL :	1.004.593	1.235.826	1.359.417

Service extraordinaire

/

Formation

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Au travers de ses cinq écoles et ses fonctions propres, l'Institut Provincial de Formation participe à, et réalise, la formation des services publics (policiers, pompiers, secouristes-ambulanciers, agents des pouvoirs locaux - commune, CPAS, intercommunale, hôpital public et province).

Les informations mentionnées en italique concernent cette fiche « formation » mais également la fiche « soutien aux communes et supracommunalité ».

Les dépenses et les recettes relatives à la formation des agents des pouvoirs locaux figurent dans le tableau budgétaire de la fiche « Soutien aux communes et supracommunalité » page 50.

1.1. Il s'agit de servir les citoyens en formant les agents des services publics.

La formation du personnel de la fonction publique comme outils de développement du portefeuille des compétences, joue un rôle indispensable pour professionnaliser l'action des services publics, pour assurer la réalisation de nouvelles missions, pour s'adapter aux changements, aux méthodes modernes de gestion et d'organisation du travail.

Son action s'effectue en collaboration avec les différents niveaux de pouvoirs de l'Etat fédéral :

- le niveau fédéral,
- le niveau communautaire,
- le niveau régional,
- le niveau provincial,
- le niveau communal.

1.2. L'Institut Provincial de Formation développe les activités suivantes :

- Il promeut une image globale de l'institution en mettant en avant des valeurs importantes comme la citoyenneté et la démocratie, la compétence, la responsabilité, l'équité, la rigueur, le respect et la transparence
- Il assure une fonction d'ensemblier de formation

Ce rôle consiste à être en contact régulier avec les pouvoirs locaux afin de les accompagner dans leurs démarches relatives à la formation. L'ensemblier aide :

- à détecter, rassembler et analyser les besoins en formation (utiles à l'évolution et à la promotion des agents – les formations RGB (Révision Générale des Barèmes) – et les formations continuées visant l'amélioration du service rendu, du confort des agents et de la population (utiles à la fonction);
- à formaliser les besoins sous forme d'objectifs, d'indicateurs à atteindre;
- à identifier les opérateurs adéquats en fonction de leurs spécificités, de leur offre et du coût des formations;

- à présenter en Commission de concertation du Conseil Régional de la Formation, les demandes de formations ayant une dimension supra provinciale (en fonction notamment du peu de personnes concernées ou de la thématique) ou celles pour lesquelles une réponse n'existe chez aucun opérateur public agréé par la Région wallonne et à transmettre le résultat des solutions envisagées aux pouvoirs locaux et au pouvoir provincial.
- Il a une fonction prospective pour l'avenir de la formation des agents des services publics (policiers, pompiers, secouristes-ambulanciers, *agents des pouvoirs locaux*)
- Il organise les formations requises via l'Académie de Police, l'Ecole du Feu, le Centre de formation et de perfectionnement pour secouristes-ambulanciers (voir fiche sécurité)
- Le Centre de Formation et de Perfectionnement pour Secouristes-Ambulanciers en Aide Médicale Urgente (AMU) est un opérateur de formations agréé par le Ministère de la Santé publique
- L'Académie de Police et l'Ecole du Feu sont des opérateurs de formation agréés par le Ministère de l'Intérieur
- L'Ecole Provinciale d'Administration est un opérateur de formations agréé par la Région wallonne qui participe à la professionnalisation des agents des services publics grâce à un panel de formations de qualités. Un grand nombre d'experts y partagent leurs expériences, ces formations sont accessibles à tous, car la Province de Namur en réduit au maximum les coûts.

L'IPF organise aussi, via l'Institut Supérieur de Pédagogie, des formations continuées pour les enseignants en fonction dans les écoles fondamentales et secondaires. Ces enseignants d'écoles communales ou libres acquièrent ainsi un perfectionnement pédagogique et peuvent échanger des pratiques professionnelles avec d'autres enseignants issus de différents réseaux.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

28,5
(+ 35 ETP Enseignants)

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	105.091	138.520	156.850
- Transferts	1.667.732	1.476.689	1.645.512
- Dette			
TOTAL :	1.772.823	1.615.209	1.802.362
DEPENSES			
- Personnel	3.444.724	3.681.848	3.842.893
- Fonctionnement	482.540	484.262	521.048
- Transferts	84.370	85.749	57.978
- Dette	193.551	198.296	187.849
Sous-total	4.205.185	4.450.155	4.609.768
Montant afférent à la supracommunauté	1.506.649	1.776.065	1.829.347
TOTAL :	2.698.536	2.674.090	2.780.421

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	540.657	405.518	387.681

Jeunesse

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

/

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

/

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

/

Logement

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Le Service du Logement et de l'Habitat a pour objectif de mettre en œuvre des dispositifs financiers favorisant l'accès à un logement soit à titre acquisitif ou locatif mais aussi à sensibiliser la population à la gestion d'une habitation saine face aux sources de pollutions intérieures.

A cette fin, la Province de Namur :

- octroie des prêts complémentaires sous seing privé aux personnes à revenus modestes ou moyens pour l'achat et la construction de logement ou pour la réalisation de travaux visant à améliorer l'efficacité énergétique ;
- octroie diverses primes pour la réalisation d'un audit énergétique ou pour l'installation d'un chauffe eau solaire ;
- octroie des primes incitatives à l'insertion de logements publics ou privés dans un circuit locatif social ;
- d'autres dispositifs financiers sous forme de prêts (prêts hypothécaires, prêts voiture, PC...)
- a créé un fonds HABITAT Permanent en partenariat avec le Bureau Economique de la Province de Namur afin de permettre aux communes adhérant au plan régional HP de développer des projets de réhabilitation ou de rénovation de zones de loisirs, de réduire le nombre de résidents et/ou d'améliorer les conditions de vie de ceux-ci. Des projets de réhabilitation et de rénovation sont menés en cofinancement avec les 12 communes concernées du plan HP ;
- apporte son soutien financier aux quatre Agences immobilières sociales actives sur son territoire ;
- quant à la préservation d'une habitation saine, la Province de Namur dispose d'un service d'analyse des milieux intérieurs qui sur demande médicale, intervient à domicile à titre gratuit pour réaliser une « indoorscopie » ou détecteur et mesures des pollutions intérieures en ce compris le radon. Le service prodigue ensuite des conseils et remédiations en fonction des résultats obtenus.

Enfin, elle participe aux concertations communales lors de l'élaboration des plans d'ancrage communaux.

Nombre d'actions en matière de logement sont menées en partenariat avec les communes (Plan HP = 12 des 38 communes, logement social dans toutes les communes).

Les autres offres de ce service concernent tous les habitants de la Province.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

18

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts			
- Dette			
TOTAL :	6.203.602	6.034.085	5.683.975
DEPENSES			
- Personnel	948.800	1.031.208	1.086.051
- Fonctionnement	232.687	240.775	245.502
- Transferts	427.672	516.735	998.271
- Dette	8.860.496	8.702.902	8.303.065
TOTAL :	10.469.655	10.491.620	10.632.889

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	2.231.491	2.843.973	2.084.096

Patrimoine classé

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

1.1. Subsidiation des monuments et sites classés privés et publics.

L'activité de subsidiation des monuments et sites classés se décline en deux volets :

- 1) l'aide aux propriétaires (publics et/ou privés) pour la méthodologie, la subsidiation et le suivi de la restauration ;
- 2) l'application de l'article 215 du CWATUPE oblige les pouvoirs locaux à intervenir dans la subsidiation aux monuments et sites classés sans qu'il y ait d'arrêté d'exécution précisant les modalités des montants à attribuer par chacun des pouvoirs subsidiants dans les limites des crédits budgétaires.

Comme ce pourcentage d'intervention provinciale n'a pas été fixé par la Région wallonne, longtemps, la pratique administrative fut de donner 1 % aux édifices privés et 5 % aux édifices publics comme quote-part sur le montant global des travaux subsidiables, pondéré suivant certains critères bien définis et les plus objectifs possibles comme l'accessibilité ou non au public, l'état général d'entretien du site ou s'il s'agissait ou non d'un patrimoine exceptionnel.

La gestion des dossiers de subsidiation provinciale consiste en la continuité des paiements concernant les dossiers engagés avant le 24 avril 2008, date à laquelle une décision moratoire de « report » a été prise par le Collège provincial relative à toute nouvelle demande de fixation de pourcentage d'intervention dans les futurs travaux aux édifices classés.

La position de la Province de Namur depuis cette date et toujours à l'heure actuelle est donc de suspendre toute aide tant qu'un arrêté d'exécution de l'article 215 de CWATUPE n'aura pas été pris. Ce point de vue a été explicité au Ministre Lutgen, le 4 mars 2011.

1.2. Rôle et soutien aux communes.

Les édifices classés qu'ils soient propriétés privées ou publiques, grâce à leur bon entretien, constituent un patrimoine de qualité et contribuent à la valeur du cadre de vie ainsi qu'à l'attrait touristique du territoire communal et ce, pour les 38 communes de la Province.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

/

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts			
- Dette			
TOTAL :			
DEPENSES			
- Personnel			
- Fonctionnement			
- Transferts			
- Dette	127.008	123.022	116.903
TOTAL :	127.008	123.022	116.903

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	279	5.395	

Relations extérieures

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Développer une politique cohérente de relations extérieures & internationales faisant rayonner la Province et contribuant au bien-être de ses habitants et de ses partenaires.

En bonne intelligence avec les autres niveaux de pouvoir concernés, rassembler, fédérer et faire converger les actions extérieures & internationales des opérateurs namurois publics & privés (économiques, culturels, académiques, touristiques, institutionnels & de coopération au développement) en construisant de façon progressive, structurée et ciblée une politique participative de relations extérieures & internationales qui génère un maximum de valeur ajoutée, de visibilité et de return pour la province de Namur. Cette politique devrait à terme se traduire en un Contrat d'Avenir Provincial des Relations Internationales (CAPRI) avec des indicateurs de progression et de résultat.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

3

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts			
- Dette			
TOTAL :			
DEPENSES			
- Personnel	215.770	212.473	258.890
- Fonctionnement	5.334	5.898	6.020
- Transferts	102.529	0	95.982
- Dette	1.111	1.109	1.162
TOTAL :	324.744	219.480	362.054

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	1.266	0	1.076

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

La direction de la Santé publique assure la mise en œuvre des programmes de santé publique à caractère préventif ou curatif qui lui sont délégués par d'autres niveaux de pouvoir, le fédéral, le communautaire ou le régional, dans le but d'améliorer l'état de santé des populations de son territoire.

Cette offre de services est dispensée sur l'ensemble du territoire grâce à un réseau unique décentralisé de 9 Maisons Provinciales du Mieux-Etre (Namur, Gembloux, Tamines, Andenne, Florennes, Couvin, Dinant, Beauraing, Ciney). Ce dispositif est aussi le garant d'une offre de services équitables et accessibles en proximité, pour tous les concitoyens du territoire provincial. A cette fin, cette direction est structurée en trois départements.

1.1. La santé mentale

La santé mentale qui comprend :

- En application du décret régional wallon du 3 avril 2009 , la Province dispose de 11 sièges de santé mentale dits « Généralistes » offrant à la population de tous âges (enfants, adolescents, couples, familles, personnes âgées) un accès aux soins par une approche pluridisciplinaire et ce, à un coût abordable voire gratuit, permettant aussi l'accès à des usagers à faibles revenus. Ces services assurent ce soin dans la continuité avec tous les intervenants du réseau.

Parallèlement, trois services de santé mentale dits « Spécialisés » (Clinique de l'Exil, Avec Nos Aînés, A.I.C.S.) offrent un même type de soin en santé mentale pour des publics cibles fragilisés qui requièrent des approches spécifiques à savoir : les migrants et les demandeurs d'asile, les personnes âgées, les abuseurs sexuels.

- La Province de Namur est également un membre associé prépondérant dans la plate-forme namuroise de concertation en santé mentale, qui réunit tous les acteurs de la première et seconde ligne d'intervention, qu'ils appartiennent aux domaines ambulatoires et hospitaliers présents sur tout le territoire provincial.
- La Province de Namur est un acteur majeur en tant que membre associé dans les deux structures psychiatriques dites « Habitations protégées ».
- Pour compléter ce dispositif ambulatoire, la Province de Namur a innové, en 2011, en créant une équipe mobile d'écoute et d'intervention en santé mentale destinée à soutenir dans des situations urgentes de crise, les médecins généralistes et travailleurs de première ligne en réseau social.

1.2. En matière de médecine préventive et de promotion de la santé

- La Province de Namur assure en délégation de compétences communautaires et fédérales, la surveillance et le dépistage de la tuberculose auprès des groupes à risque sur son territoire par le biais de son réseau décentralisé et de son unité médicale mobile. Parallèlement à cette activité de prévention de maladies respiratoires, ce département assure aussi la supervision de l'oxygénothérapie à domicile dans le cadre de bronchopneumopathies chroniques obstructives (BPCO). Enfin, des consultations individuelles de dépistage (cancer, diabète, ...) complètent ce dispositif préventif.
- Par son réseau décentralisé, ses ressources humaines (tabacologue, diététicien, infirmier en santé communautaire) et son outillage en promotion de la santé, la Province de Namur apporte une offre de services en santé communautaire tant aux acteurs publics locaux (Communes / CPAS) qu'aux professionnels et associations communautaires en prévention et en promotion de la santé. De plus, la Province de Namur est membre associée du Centre local de Promotion de la Santé (CLPS asbl) reconnue par la Communauté française et lui apporte son soutien financier majeur, dans le cadre des missions spécifiques définies par un contrat de gestion pluriannuel.
- En outre, des activités de médecine sportive sont organisées dans cinq sites décentralisés qui réalisent des examens médicaux d'aptitude et d'orientation pour toute personne soucieuse de reprendre une activité sportive. Plus spécifiquement en partenariat avec la Communauté française, un centre spécifique a été installé au Centre Adeps « La Mosane de Jambes » dans le but d'encadrer les jeunes sportifs de haut niveau et d'espoirs reconnus, dans le cadre de la promotion d'une activité physique régulière et d'attitudes saines.
- La Prévention et la Réduction des Risques en matière de VIH et des infections sexuellement transmissibles (IST) sont, depuis des années, organisées par la Province de Namur avec les déclinaisons suivantes en partenariat avec Namur Entraide Sida (asbl).
 - la création d'une équipe de référence sida pluridisciplinaire chargée d'accompagner les patients vivant avec le VIH (partenariat CHU Liège et Inami) ;
 - le dépistage anonyme et gratuit du VIH et MST ;
 - un programme pluriannuel d'actions, de prévention et de sensibilisation, destiné à des publics cibles (enfants et jeunes, population étrangère, holebi: homosexuels, lesbiennes et bisexuels et usagers de drogues) et de formation des professionnels des acteurs publics et privés.

1.3. La santé scolaire

Elle est présentée dans la fiche C.P.M.S.

Enfin, il convient de rappeler la participation importante de la Province de Namur dans deux structures hospitalières, à savoir :

- 1) L'Association des Pouvoirs Publics APP (association chapitre XII, Loi organique des CPAS) avec une prise de participation provinciale de 35% et de 65% à charge du CPAS de Namur.

Outre l'implication financière que génère cette prise de participation (remboursement prêt CRAC dans le cadre du plan Tonus – Axe II et cotisation annuelle), la Province de Namur dispose d'agents provinciaux employés au sein de cette structure dont le coût salarial nous est ristourné.

- 2) L'Association intercommunale hospitalière de la Basse Sambre (AISBS) avec également une prise de participation provinciale de parts A pour l'activité MR – MRS et de parts B pour l'activité hospitalière.

De mêmes implications budgétaires sont à charge des fonds provinciaux au niveau du Plan Tonus II, prêt CRAC et la mise à disposition d'un agent provincial fait également l'objet d'un remboursement du coût salarial.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

194

dont 24,70 mis à disposition des deux structures hospitalières

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts	2.693.037	2.304.105	2.615.338
- Dette			
TOTAL :	2.693.037	2.304.105	2.615.338
DEPENSES			
- Personnel	10.868.673	10.067.004	9.986.814
- Fonctionnement	788.605	742.519	726.316
- Transferts	124.264	99.172	218.416
- Dette	865.547	645.167	828.911
TOTAL :	12.647.089	11.553.862	11.760.457

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	199.814	130.501	52.308

Sécurité

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Dans le cadre du partenariat Région wallonne – Province de Namur, financement des services d'incendie par l'achat de matériel roulant et de matériel de communication ASTRID.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

/

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts			
- Dette			
TOTAL :			
DEPENSES			
- Personnel			
- Fonctionnement			
- Transferts			
- Dette	1.765.630	925.516	573.421
Sous-total	1.765.630	925.516	573.421
Montant afférent à la supracommunalité	1.765.630	925.516	573.421
TOTAL :	0	0	0

Service extraordinaire

/

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Direction des Affaires Sociales et Sanitaires centre sa mission sur la mise en réseau de dispositifs d'interventions des pouvoirs publics et des opérateurs en vue de garantir un service de proximité et une information adaptée et concrète aux besoins socio-sanitaires des citoyens et des acteurs de terrain. Tant par la déclinaison territoriale de missions déléguées que par ses programmes d'activités propres, la DASS s'inscrit globalement dans une approche d'écoute, d'aide et d'assistance, de conseil, d'orientation des usagers et des intervenants tout en veillant à maximaliser l'expertise délivrée et à augmenter la connaissance des métiers qui gravitent dans ce secteur.

1.1. En matière d'aide sociale à l'enfance et à la famille

A. LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Le SAILFE (équipe SOS Enfants) a pour mission (confiée et subsidiée par l'ONE sur les arrondissements de Dinant et de Philippeville) d'aider la famille et l'enfant, l'adolescent dans le contexte de difficultés ou de risques de violence familiale, de maltraitance physique ou psychologique, d'abus sexuels ou autres.

Dans le droit fil de cette préoccupation, la Province apporte également son soutien financier à la structure Mozaïc (basée à Beauraing) qui vise à l'accueil-hébergement d'enfants victimes de maltraitance (SPJ).

B. LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET À L'ENFANCE

Par des partenariats avec l'O.N.E. et 33 Communes, la Province apporte son expertise et son soutien à l'amélioration de la mise en oeuvre de l'Accueil Temps Libre notamment en créant des plates-formes de concertations et d'échanges de bonnes pratiques. De même, une mise à disposition de locaux et de circuits médicaux au sein de six Maisons Provinciales du Mieux-Être (Dinant / Ciney / Couvin / Tamines / Beauraing / Florennes), pour des travailleurs TMS ou des activités de consultation, complètent ce partenariat avec l'ONE.

En outre, une réflexion approfondie menée autour de la bientraitance infantile avec l'Institut pour le Développement de l'Enfant et de la Famille (asbl), et un soutien financier au déploiement sur le territoire provincial d'un dispositif de halte-garderies (Réseau Bébé-Bus), tout comme une participation importante aux activités de l'Intercommunale des Modes d'Accueil du Jeune Enfant (Imaje) viennent étoffer l'offre provinciale en la matière.

C. L'ÉDUCATION DES JEUNES À LA CITOYENNETÉ MONDIALE

Annoncer la Couleur (ALC), programme fédéral, s'appuyant sur des démarches pédagogiques actives et participatives, est mis en oeuvre par la Province de Namur dans le but de sensibiliser les jeunes à la citoyenneté mondiale. ALC organise des campagnes de sensibilisation sur des thèmes comme la mondialisation, l'immigration, la démocratie au Nord et au Sud.... et propose à cet effet, des dossiers pédagogiques, des cycles de formation, des outils pédagogiques, un site Internet, un centre de prêts, des animations diverses ou encore un appui méthodologique, logistique et financier.

D. LE RÉSEAU « TERRITOIRES DE LA MÉMOIRE » ET ÉDUCATION À LA DÉMOCRATIE

Par un partenariat avec l'asbl « Territoires de la Mémoire » et s'appuyant sur l'adhésion de plus de vingt communes namuroises, la Province a pu mettre en place une plate-forme d'appui aux acteurs locaux et une méthodologie de soutien basée sur un dispositif incitatif d'appel à projets annuel dont l'objectif vise à susciter des initiatives publiques et associatives en la matière et à une mise en réseau des multiples acteurs locaux.

1.2. En faveur des seniors

La Province participe, à titre pilote et expérimental, au dispositif régional dit « Accueil Familial des Aînés » destiné à construire un cadre conventionnel réglementaire en la matière pour la Région Wallonne. Ses missions relèvent de l'information de la population, de la sélection de familles d'accueil et de l'accompagnement des familles et des bénéficiaires, du suivi du processus et du contrôle du respect des engagements des parties concernées.

La Province de Namur a toujours historiquement priorisé les activités en faveur d'un maintien à domicile, mieux exprimé par la notion de « mieux vivre chez soi » en faveur de personnes fragilisées du fait de leur âge, de leur état de santé ou de leur isolement. Un levier est d'appuyer financièrement les actions concordantes des partenaires tels que les ASD, CSD, ADMR ou CAPS ..., ou d'octroyer un soutien particulier, logistique et financier au Service Provincial d'Aides Familiales (SPAF asbl) avec des projets spécifiques, telles que les gardes à domicile pour patients atteints de maladies de la mémoire.

Parallèlement, la Province organise un service de télévigilance (Télépronam©) et a mis en œuvre en 2011 un Centre d'Appels Téléphoniques Unique pour les Personnes Agées du territoire provincial (CATUPAN, numéro vert) destiné à accueillir les demandes des aînés ou leur entourage.

Par ailleurs, la Province se propose de faciliter la création d'un dispositif intégré de soins et de services à domicile (SISD) et participe à des plates-formes de concertation telles que les Conseils Communaux Consultatifs des Aînés, les associations d'aidants-proches ou de patients, ...

Dans le domaine de l'action intergénérationnelle, la Province de Namur, à la demande de la Fondation Roi Baudouin, coordonne depuis 2009 sur son territoire l'opération annuelle « carrefour des générations ».

1.3. En matière de cohésion sociale

A. EGALITÉ DES CHANCES – PROMOTION DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES ET DES HOMMES

La Province de Namur initie une dynamique partenariale de lutte contre l'exclusion sociale par la promotion de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes en déclinant sur tout son territoire les politiques fédérale, communautaire et régionale. Celle-ci aboutit à l'élaboration et à la déclinaison locale de plans d'actions annuels.

Des projets en matière de politique d'égalité avec, entre autres, les Communes et les organismes d'intérêt public dépendants de celles-ci, les entreprises locales, le monde associatif, les organismes d'insertion sont mis en œuvre dans ce cadre.

En complément à ce dispositif, un programme d'acteurs spécifiques de lutte contre les violences entre partenaires est aussi mis en œuvre avec les mêmes cofinanceurs.

La mission centrale est de promouvoir et coordonner des acteurs locaux afin de lutter contre toute situation de violences conjugales et familiales. En partenariat avec ceux-ci, il s'agit de réduire les traumatismes sociaux, psychologiques et physiques intentionnels liés à toute forme de violence entre partenaires (groupes de paroles pour les victimes, séances de sensibilisation des jeunes aux problèmes de violences, ...). Celui-ci donne aussi lieu à l'élaboration et à la déclinaison de plans d'actions annuels (fédéral, régional, communautaire).

B. UN SOUTIEN À L'ALPHABÉTISATION

Sur base d'appels à projets, la Province soutient des actions locales et ciblées tout en en garantissant leur cohérence avec le Contrat d'Avenir Provincial.

C. LA LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ

Une distribution de denrées alimentaires périssables et non périssables est organisée auprès des acteurs publics (CPAS) et associatifs locaux à caractère social, au profit des plus démunis. Une plateforme d'appui au réseau existant, mettant en place trois leviers (label de qualité, promotion de la santé, participation des bénéficiaires), a été créée et permet une articulation avec les initiatives de jardins solidaires, de jardins d'insertion socio-professionnelle, de maraîchage solidaire existant à l'échelon communal.

1.4. Au niveau des réseaux socio-sanitaires

- Le plateau multifonctionnel d'accueil, d'écoute et d'orientation des demandes en matière de soins urgents en médecine générale, de santé mentale ambulatoire, d'aides et soins à domiciles a permis de prendre en charge la gestion de l'urgence sanitaire et sociale tant individuelle que collective avec de multiples intervenants de la première ligne (MG, ASD, ...). Des postes de garde de médecine générale complètent ce dispositif.
- Le réseau documentaire ANASTASIA gère un catalogue des ressources documentaires pédagogiques et une outillthèque accessibles à tout public mais aussi, aux étudiants et aux professionnels du secteur psycho-médico-social du territoire.
- Enfin des actions plus ciblées sont développées en telles que la création d'un parc de défibrateurs automatiques (DEA) équipant des lieux de grand passage. Des outils spécifiques renforcent ce déploiement par un règlement d'octroi de primes et d'un marché groupé pour l'acquisition des DEA.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

58

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations	552.313	404.119	428.336
- Transferts	603.095	595.220	628.961
- Dette			
TOTAL :	1.155.408	999.339	1.057.297
DEPENSES			
- Personnel	4.499.387	3.570.068	3.626.417
- Fonctionnement	675.133	424.138	412.107
- Transferts	665.242	760.712	893.034
- Dette	335.152	317.993	262.669
TOTAL :	6.174.914	5.072.911	5.194.227

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	41.340	66.016	130.110

Soutien aux communes et supracommunalité

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

L'action provinciale de soutien aux communes et de supracommunalité se retrouve dans l'ensemble des fiches de ce document.

Nous ne reprenons ci-après que quelques actions bien spécifiques à destination des communes.

Depuis 2011, un budget annuel de 1.000.000 € est directement dédié à l'aide et au partenariat avec les communes.

1.1. Bureau des Amendes administratives (2 ETP)

Au travers de cette cellule, l'agent sanctionnateur provincial apporte son soutien aux Communes ayant signé une convention de collaboration avec la Province de Namur en matière d'amendes administratives pour lutter contre les incivilités.

Ce service directement destiné aux communes ne se retrouvent dans aucune autre compétence dès lors les données budgétaires y afférentes sont reprises uniquement dans le tableau ci-dessous.

1.2. Centres PMS-PSE (103 ETP)

Le Service de Promotion de Santé à l'École (PSE) doit répondre à un certain nombre d'obligations fixées par le décret du 20/12/2001 relatif à la Promotion de la Santé à l'École.

Une convention-cadre lie la Province de Namur aux 38 Communes et reprend les obligations de chacun.

Ce service a pour missions :

- de mettre en place des programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé ;
- d'assurer le suivi médical des élèves qui comprend les bilans de santé individuels et la politique de la vaccination ;
- de réaliser la prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles ;
- d'établir un recueil standardisé de données sanitaires ;
- de réaliser, pour les étudiants de l'enseignement supérieur hors universités, un point santé permettant d'écouter les étudiants, de leur apporter des informations et des conseils en santé, de leur proposer une consultation complémentaire et de les orienter, si nécessaire, vers des structures de santé existantes en Communauté française.

Les Centres Psycho-médico-sociaux (PMS) doivent également répondre aux obligations fixées dans le décret missions du 14/07/2006.

Un contrat lie la Province de Namur aux 38 Communes et reprend les obligations de chacun.
Ce service a pour missions :

- de promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales qui offrent à l'élève les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de la préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique ;
- de contribuer au processus éducatif de l'élève tout au long de son parcours scolaire en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle ;
- de soutenir l'élève dans la construction positive de son projet de vie personnelle, scolaire, professionnelle et de son insertion socio-professionnelle.

Missions qui se déclinent selon les activités suivantes :

- une offre de service aux consultants,
- une réponse aux demandes,
- des actions de prévention,
- un repérage des difficultés,
- un diagnostic et une guidance,
- une orientation scolaire et professionnelle,
- un soutien à la parentalité,
- une éducation à la Santé.

Les Centres PMS et le Service de Promotion de Santé à l'École ont uni leurs compétences au 01/09/2010 pour offrir aux enfants de l'enseignement maternel, primaire et secondaire de tout type des 38 communes un accompagnement psychologique, pédagogique, social et médical avec comme objectif final d'assurer à tous des chances égales d'émancipation sociale.
Environ 25.000 enfants sont concernés.

On peut estimer que 94 % des activités des PMS et 65 % des activités du service de PSE sont à destination des communes.

1.3. Culture (25 ETP)

Actions en lecture publique

En application du décret sur la Lecture publique du 28 avril 2009, la bibliothèque provinciale mène des actions de soutien au développement et à la coordination des bibliothèques locales, des actions de sensibilisation à la lecture et des actions permettant aux écoles, centres culturels et particuliers de se procurer des ouvrages de qualité.

Cela se concrétise par des dépôts de livres, des prêts inter-bibliothèques, des aides-conseils, d'aides aux communes qui fournissent un effort en matière de lecture publique en permettant le prêt direct d'ouvrages via le bibliobus et le bédébus et via la conception et organisation d'animations, expositions et ateliers pour les bibliothèques, associations ou écoles.

Des formations des bibliothécaires locaux et mise en commun de leurs ressources sont également organisées ainsi que la mise en réseau d'un catalogue collectif.

Aides techniques et en personnel

Mise à disposition d'experts, animateurs qualifiés ou formateurs via l'Assistance technique pour les communes, centres culturels afin d'aider ces partenaires à concrétiser des projets culturels qui se verraient entraver par manque de personnel qualifié.

Décentralisation

Cette action est orientée vers la décentralisation d'activités (exposition – animation – cinéma – théâtre – lecture publique) en lien, collaboration ou renforcement des relais naturels (centres culturels, maisons et centres de jeunes, bibliothèques locales...)

La Province subsidie les centres culturels locaux et régionaux à concurrence de +/- 650.000€/an.

1.4. Economie

Le BEP entretient systématiquement des relations avec les différentes Agences de Développement Local. Les contacts ont lieu essentiellement dans le cadre des comités de pilotage propres à chaque ADL, endroits où sont discutés et débattus les plans stratégiques et les programmes d'action de chaque ADL. La collaboration se développe également dans le cadre de dossiers ponctuels développés par les responsables communaux et gérés par les ADL.

Par ailleurs les ADL sont informées des formations qui sont susceptibles d'intéresser leurs agents. Ainsi, les agents qui le souhaitent peuvent bénéficier gratuitement des formations ou séminaires qui leur sont proposés. Enfin, la collaboration a lieu également de façon ponctuelle en termes de communication. En effet, les ADL ont chacune leur réseau de relation et constituent sur ce plan des canaux et relais de communication fort utiles.

1.5. Environnement (14 ETP)

La compétence environnement reprend du personnel mis à disposition et le subside octroyé à l'Intercommunale Namuroise de Services Publics (assainissement des eaux usées).

1.6. Formation (38 ETP)

L'organisation des formations continuées et R.G.B. décentralisées pour les agents des pouvoirs locaux montre la proactivité que la Province de Namur développe par le biais de son Institut provincial de Formation (I.P.F.) et en particulier de son Ecole d'Administration.

L'implantation de l'IPF sur le site du Campus provincial permet de développer des synergies avec l'enseignement. Le panel de formations à destination du personnel ouvrier a déjà élargi grâce à une collaboration entre l'IPF et l'Institut provincial de Formation sociale et mériterait une accentuation en matière de formations continuées.

En parallèle, le rôle de l'Appui formation (anciennement Ensemblier de formation) va permettre de rassembler les besoins - si possible au départ des plans de formation - et les structurer, en concertation avec les opérateurs et la plate-forme afin de proposer des réponses aux pouvoirs locaux, et de communiquer l'offre aux pouvoirs locaux afin qu'ils puissent choisir l'opérateur le plus approprié pour répondre à leur demande. L'occasion pour la Province de Namur de faire bénéficier le secteur public de son réseau d'experts de terrain dans les matières qui concernent les pouvoirs locaux.

L'Institut supérieur de Pédagogie, également au sein de l'IPF, organise des formations continuées ou complémentaires à l'attention du personnel enseignant du cycle fondamental tous réseaux confondus.

1.7. Tourisme

Grâce à son subside à la cellule ingénierie touristique du BEP, la Province apporte son aide aux Maisons du tourisme et aux opérateurs touristiques qui en font la demande. Certaines communes sont affiliées au BEP dans ce cadre.

1.8. Voiries et cours d'eau (17,7 ETP)

Ce service provincial :

- assure la sauvegarde et la numérisation de l'atlas des chemins vicinaux ;
- apporte aide et conseils techniques et administratifs aux communes pour des études de projets de travaux, de suivi d'exécution, de gestion technique et administrative des études, de soutien à l'auteur de projet.

La Province remet des avis sur les permis d'urbanisme « en bordure » de cours d'eau non navigables (catégorie 2, 3 et non classés) ainsi que des conseils techniques sur toute question relative aux cours d'eau. Nos services sont également auteur de projet et assurent la conservation et la mise à jour de l'atlas des cours d'eau.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

199,7

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
Montant consacré à la supracommunauté	16.260.653	15.816.732	15.922.864
TOTAL :	16.260.653	15.816.732	15.922.864

Service extraordinaire

/

Sports

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

La Province de Namur ne dispose pas d'un service des sports en tant que tel mais soutient financièrement les grands événements sportifs qui se déroulent sur son territoire (cf Rallye de Wallonie, le Tour de la Province de Namur, ...) soit de manière récurrente ou épisodique.

Elle reste active en première ligne par son réseau de Centres de Médecine Sportive (cf fiche santé) et par des dispositifs incitatifs spécifiques tels que l'action de chèque sports, pour les élève de 1^{ère} année du réseau fondamental (cf fiche observation).

Annuellement, la Province octroie le Trophée du Mérite Sportif dans le but d'apporter un encouragement à la pratique sportive, en attribuant une récompense soit à un club sportif, soit à un sportif domicilié ou affilié à un club de la Province de Namur.

2. BUDGET

Intégré dans les services généraux.

2.1. Données personnel en ETP (2009)

/

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

/

Tourisme

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

L'axe tourisme-loisirs de la Province de Namur est composé du Domaine provincial de Chevetogne et de l'Office provincial de Promotion et de Gestion touristique.

Le Domaine provincial de Chevetogne a pour mission de créer, d'organiser et de développer un tourisme qualitatif et social, alliant culture, loisirs et détente et en le rendant accessible au plus grand nombre.

Les activités de ces services consistent en :

- Excursions scolaires : accueillir tout au long de l'année scolaire des classes d'enfants de l'enseignement fondamental ordinaire ou spécial, occasionnellement des étudiants du secondaire, pour une journée ou plus, et les sensibiliser à travers des activités pédagogiques et ludiques au respect de l'environnement par une meilleure connaissance de celui-ci ;
- Les jardins : rendre accessible au public des jardins créés selon des thématiques particulières en se référant à l'histoire, l'architecture, la culture ;
- Le parc animalier : L'heure n'est plus aux animaux encagés. Grâce à nos installations, le public et principalement les enfants pourront participer à une observation active d'animaux (nourrissage, soins...) ;
- Les promenades : Les 550 hectares du Domaine sont pourvus de sentiers, chemins et routes qui se prêtent magnifiquement bien aux promenades découvertes ;
- Les plaines de jeux : 13 plaines de jeux dont certaines sont uniques en Europe laissent la place à l'imaginaire, l'enfant se retrouve acteur dans tous nos espaces ludiques ;
- Les activités saisonnières : en saison, le Domaine offre des possibilités de loisirs supplémentaires (barques, canoés, mini-golf, piscine...) ;
- Le Nem : le Nem est un centre d'interprétation de la nature dans tout ce qu'elle a de beau et du sublime ;
- Les Events et manifestations : Tout au long de la saison, le Domaine provincial de Chevetogne est le théâtre de manifestations, de foires ou d'expositions ;
- Le sport : terrains de tennis, de basket, de football et de mini-foot (piscine en saison) accessibles au public, aux écoles et aux sociétés dans le cadre de family days. Le Domaine compte aussi un manège géré par une asbl extérieure ;
- Restaurants et motel : Parce que tourisme et restauration vont de paire, le Domaine propose plusieurs restaurant (dont un motel-restaurant) gérés selon un contrat de concession de service public où la qualité est également primordiale ;
- Hébergements : Afin de profiter du Domaine à toutes les heures du jour et de la nuit, plusieurs hébergements sont loués toute l'année (chalets, maisons pour grands groupes...).

L'OPPGT met en œuvre d'un plan d'actions de promotion, de communication et de commercialisation axé sur :

- le positionnement touristique de la province de Namur « Pays des Vallées » comme destination de courts et moyens séjours ;
- la promotion des filières produits du schéma-directeur de développement du tourisme namurois ;
- le soutien en faveur de produits et services d'excellence du « Pays des Vallées » ;
- le marketing produits (marketing traditionnel + internet + ...) ;
- l'encadrement des opérateurs touristiques dans des actions partenariales de promotion spécifiques.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

131

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts			
- Dette			
TOTAL :	2.293.126	1.973.136	2.154.218
DEPENSES			
- Personnel	6.288.253	6.061.170	6.327.620
- Fonctionnement	2.019.639	2.170.449	2.077.310
- Transferts	455.663	463.663	513.163
- Dette	1.123.195	1.124.374	1.133.686
Sous-total	9.886.750	9.819.656	10.051.779
Montant afférent à la supracommunalité	120.000	108.000	116.000
TOTAL :	9.766.750	9.711.656	9.935.779

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	1.397.843	949.602	3.974.008

Voiries et cours d'eau

1. DESCRIPTION DES MISSIONS ET ACTIVITÉS

Les objectifs généraux du service « Routes provinciales » du Service technique provincial sont les suivants :

- assurer la viabilité des routes et voiries provinciales, la sécurité et le confort des usagers ;
- assurer la police sur les routes provinciales (faire respecter le règlement provincial sur les Routes provinciales) ;
- remettre un avis technique sur les demandes de permis d'urbanisme de riverains.

Les objectifs spécifiques qui concourent à atteindre les objectifs généraux sont listés ci-après :

- assurer la propreté des routes, fossés et accotements ;
- vérifier régulièrement l'état des signalisations verticales et horizontales (marquages) ;
- entretien des accotements hors agglomération en fauchage tardif ;
- assurer la viabilité hivernale des routes par un service de surveillance et l'organisation du déverglacement et du déneigement ;
- assurer un entretien quotidien de la route pour éliminer les petites dégradations ;
- établir un projet d'entretien annuel permettant de conserver la route en bon état ;
- établir un programme d'amélioration à prévoir à plus long terme (travaux subsidiés) ;
- assurer un entretien périodique des voiries dans divers domaines provinciaux.

Afin de réaliser ces objectifs spécifiques, le service des routes mène les actions suivantes :

Au moyen des équipes de cantonniers et ouvriers de voirie :

- nettoyage des accotements ;
- vérification régulière des ouvrages d'écoulement des eaux pluviales ;
- fauchage des accotements de manière régulière dans la zone de balisage et dans les carrefours ;
- fauchage tardif dans la zone « fossé et arrière-fossé » pour favoriser la biodiversité et assurer l'existence d'une zone refuge et d'un couloir de transit pour diverses espèces d'insectes et de petits mammifères ;
- vérification de l'état d'humidité, de la température au sol et du sel résiduel présent en surface en période de gel. Garde hivernale permanente entre le 15 octobre et le 15 avril ;
- suivi des entreprises chargées d'exécuter les prestations de déneigement et d'épandage de chlorures lors des intempéries hivernales ;
- en fonction des dégradations naissantes, traitements localisés à l'émulsion, colmatages de fissures, réparations de nids-de-poule, remplacement de signaux abîmés ou détruits lors d'accidents ;
- réalisation des marquages routiers.

Au moyen des techniciens de voirie :

- établissement d'un projet d'entretien visant à réaliser les grosses réparations par entreprise,
- établissement d'un programme triennal d'amélioration à proposer dans le cadre de projets subsidiés.

Les objectifs généraux du service voyer du Service technique provincial sont les suivants :

- assurer la police de la voirie vicinale selon la loi de 1841 et le règlement provincial sur la voirie vicinale ;
- établir, à la demande des communes de la province, les projets de travaux d'entretien ou d'amélioration nécessaires au maintien d'une voirie satisfaisante ;
- remettre un avis technique sur les demandes de permis d'urbanisme de riverains ;
- apporter une assistance technique aux communes dépourvues de bureau d'étude ou de cadres techniques ;
- assister les communes dans la gestion administrative des dossiers de travaux ;
- assurer la direction, le contrôle et la surveillance des chantiers communaux en phase exécution

Les objectifs spécifiques qui concourent à atteindre les objectifs généraux sont listés ci-après :

- assurer la visite périodique des chemins et sentiers vicinaux de chaque canton aux fins d'en vérifier la viabilité et l'état ;
- à la demande des communes ou de riverains, délivrer l'alignement le long des voiries vicinales ;
- rédiger des estimations des travaux nécessaires de manière à faciliter les choix des collèges en fonction des possibilités budgétaires annuelles ;
- établir les documents nécessaires à la mise en adjudication des travaux retenus, tant en matière de travaux sur fonds propres qu'en matière de travaux subsidiés. (cahier de charges, avis de marché...) ;
- examiner les demandes de permis de lotir ou de bâtir du point de vue voirie, égouttage, cours d'eau. Rendre un avis motivé ;
- assurer la direction des chantiers de travaux de voirie, égouttage, distribution d'eau dont le STP ou l'INASEP est auteur de projet ;
- assurer le contrôle qualitatif des travaux exécutés et vérifier les quantités mises en œuvre portées aux états et facturées ;
- répondre aux demandes d'assistance technique des communes qui en éprouvent le besoin, dans le cadre des travaux de voirie, d'ouvrages ou d'infrastructures.

Les objectifs généraux de la cellule des cours d'eau du Service technique provincial sont les suivants :

- gestion des cours d'eau non navigables de 2ème catégorie,
- police sur les cours d'eau non navigables de 2ème catégorie, 3ème catégorie et « non classé »,
- tutelle sur les cours d'eau non navigables de 3ème catégorie et "non classé",
- conseiller technique envers les communes et les riverains.

L'objectif spécifique qui sous-tend ces objectifs globaux (obligations légales) est d'optimiser l'écoulement dans le cours d'eau. Cette optimisation de l'écoulement de l'eau s'applique aussi bien au lit mineur du cours d'eau (chenal d'écoulement du cours d'eau, délimité par les crêtes de berge) qu'au lit majeur (zone adjacente au chenal qui, en cas de crue, est inondée et joue le rôle de « zone de stockage » naturelle des eaux de débordement).

Afin de répondre à cet objectif spécifique, la cellule des cours d'eau entreprend toute une série d'actions menant aux résultats suivants :

- restitution au cours d'eau de sa géométrie (gabarit/profil en long) et de sa rugosité souhaitables ;
- préservation du lit mineur, limitation des perturbations dans le lit majeur et diminution des risques de dégâts humains et matériels ;
- protection de l'environnement ;
- amélioration continue de l'efficacité des agents.

Mais le service technique provincial topographie assure également la gestion des Atlas de la voirie vicinale et des cours d'eau et ce au service de son public-cible. Ce service procède aussi à des levées topographiques techniques et/ou relatifs à la mise à jour de ces Atlas et à la gestion du Patrimoine provincial.

Quant au service de cartographie numérique, il assure la conservation des divers documents légaux et à la mise au point d'outils spécifiques permettant une consultation et une interprétation rapide de ces pièces par son public cible tout en évitant de manipuler et détériorer davantage les documents originaux.

Il épaula également les communes dans la réalisation de leurs projets d'itinéraires verts (PicVert).

Une autre de ces missions est de développer, encourager, intégrer et faciliter l'utilisation des Systèmes d'information géographique (SIG) en matière de gestion du territoire, au sein des services provinciaux et communaux.

2. BUDGET

2.1. Données personnel en ETP (2009)

115

2.2. Données financières (au départ du compte budgétaire)

Service ordinaire

	2007	2008	2009
RECETTES			
- Prestations			
- Transferts			
- Dette			
TOTAL :	655.977	579.387	535.068
DEPENSES			
- Personnel	7.216.975	6.926.909	6.816.752
- Fonctionnement	959.805	941.575	926.601
- Transferts	0	0	0
- Dette	1.069.710	1.051.308	1.147.616
Sous-total	9.246.490	8.919.792	8.890.969
Montant afférent à la supracommunalité	1.128.870	1.128.870	1.128.870
TOTAL :	8.117.620	7.790.922	7.762.099

Service extraordinaire

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	927.543	1.407.621	617.392

Activités générales

1. CULTES ET LAÏCITÉ

	2007	2008	2009
BUDGET ORDINAIRE	603.232,00	549.260,00	585.841,00

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	49.732,61	36.941,22	100.658,75

2. DÉPENSES NON VENTILABLES

	2007	2008	2009
BUDGET ORDINAIRE	2.455.398,00	2.217.004,00	2.308.851,00

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	835.039,88	2.266.471,24	3.243.479,90

Annexe fournie à titre de documentation complémentaire par la Province de Namur

EXERCICES ANTÉRIEURS ET PRÉLÈVEMENTS

	2007	2008	2009
BUDGET ORDINAIRE	5.113.192,00	4.493.244,00	5.535.000,00

	2007	2008	2009
BUDGET EXTRAORDINAIRE	169.898,08	160.718,75	48.515,60